

Mai 2024

Programme Communal de Développement Rural

Partie 1

Analyse des caractéristiques socio-économiques

AUTEUR DE PROJET



Rue des Chasseurs Ardennais, 32
B-6880 BERTRIX
Tél : 061/41 54 54 - Fax 061/41 55 07
info@impact-sprl.be - www.impact-sprl.be

Table des matières

1	Présentations succinctes	16
2	Carte d'identité du territoire	28
3	Partenaires de la commune de Vresse-sur-Semois	43
3.1	Partenaires communaux	43
3.1.1	Centre Public d'Action Sociale	43
3.1.2	Centre touristique et culturel	43
3.1.3	Syndicats d'initiatives	44
3.1.4	Agence Locale pour l'Emploi	45
3.1.5	Espace Public Numérique « Cyber Semois »	45
3.1.6	Accueil Temps Libre	46
3.1.7	Centre d'accueil Fédasil	46
3.2	Partenaires transcommunaux	46
3.2.1	Maison de l'Emploi Gedinne-Bièvre-Vresse-sur-Semois	46
3.2.2	Agence de Développement Local	47
3.2.3	Parc naturel de l'Ardenne Méridionale	49
3.2.4	Parc national de la Vallée de la Semois	49
3.2.5	Maison du Tourisme du Pays de Bouillon en Ardenne	50
3.2.6	Contrat de rivière Semois-Chiers	50
3.2.7	Contrat de rivière Haute-Meuse	52
4	Plans et programmes de la commune de Vresse-sur-Semois	53
4.1	Plan de Cohésion Sociale	53
4.2	Plan Énergie Climat de l'arrondissement de Dinant	55
4.3	Schéma de Développement Communal	56
5	Dynamique transcommunale et transfrontalière	57
6	Aperçu historique	61
7	Aperçu géographique	68
7.1	Situation géographique	68
7.2	Occupation du sol	68
8	Environnement physique, naturel et paysager	70
8.1	Contexte physique	70
8.1.1	Géologie	70
8.1.2	Pédologie	74
8.1.3	Hydrographie	79

Programme Communal de Développement Rural
Partie 1 : Analyse des caractéristiques socio-économiques

8.1.4	Relief	85
8.2	Contexte naturel	89
8.2.1	Natura 2000	89
8.2.2	Réserves naturelles domaniales	90
8.2.3	Zones humides d'intérêt biologique	91
8.2.4	Cavité souterraine d'intérêt scientifique	91
8.2.5	Réserve forestière	92
8.2.6	Sites de grand intérêt biologique	92
8.2.7	Espèces invasives	95
8.2.8	Arbres et haies remarquables	97
8.3	Contexte paysager	100
8.3.1	Description paysagère	100
8.3.2	Périmètres d'intérêt paysager et points de vue remarquable	101
8.4	Programmes mis en place en faveur de l'environnement	103
8.5	Éléments de synthèse	104
9	Environnement bâti	106
9.1	Structure et typologie du bâti	106
9.2	Espaces publics structurants	114
9.3	Patrimoine	114
9.3.1	Zones de protection, monuments et sites classés	114
9.3.2	Autres éléments patrimoniaux	114
9.3.3	Description cartographique des villages	115
9.4	Éléments de synthèse	128
10	Aménagement du territoire	129
10.1	Schéma de Développement du Territoire	129
10.2	Plan de secteur	130
10.2.1	Généralités	130
10.2.2	Affectations	133
10.3	Schéma de Développement Communal	137
10.4	Schéma d'Orientation Local	139
10.5	Guide régional d'urbanisme	139
10.6	Guide communal d'urbanisme	142
10.7	Sites à réaménager	142
10.8	Périmètre de reconnaissance économique	142
10.9	Éléments de synthèse	143
11	La population	144

Programme Communal de Développement Rural
Partie 1 : Analyse des caractéristiques socio-économiques

11.1	Nombre d'habitants et son évolution.....	144
11.1.1	Au niveau communal.....	144
11.1.2	Au niveau des localités.....	146
11.1.3	Au niveau de la micro-région	147
11.2	Population étrangère.....	148
11.3	Mouvements de la population	150
11.4	Structure d'âge	152
11.5	Structure des ménages	157
11.6	Structure socio-économique de la population	159
11.6.1	Taux d'activité, taux d'emploi et ratio d'emploi.....	159
11.6.2	Taux de demande d'emploi et profil des demandeurs d'emploi.....	160
11.6.3	Taux de chômage.....	163
11.6.4	Niveau de vie.....	164
11.6.5	Bénéficiaires d'aides sociales :.....	165
11.7	Éléments de synthèse.....	166
11.8	Actualisation des principales données statistiques	168
12	Le logement.....	169
12.1	Parc du logement.....	169
12.2	Marché immobilier	170
12.2.1	Les transactions immobilières des maisons avec 4 façades et plus (de type ouvert)...	170
12.2.2	Les transactions immobilières des maisons avec 2 ou 3 façades (de type fermé et demi-fermé)	172
12.2.4	Les transactions immobilières de terrains à bâtir	175
12.3	Permis d'urbanisme.....	177
12.4	Résidences secondaires	177
12.5	Logements publics.....	177
12.6	Plan Habitat Permanent (PHP)	178
12.7	Éléments de synthèse.....	179
12.8	Actualisation des principales données statistiques	180
13	L'économie et l'emploi	181
13.1	Entreprises	181
13.1.1	Entreprises assujetties à la TVA.....	181
13.1.2	Entreprises reconnues en faillite.....	182
13.2	Emplois salariés.....	182
13.3	Emplois indépendants.....	184
13.4	Parcs d'activités économiques.....	185

Programme Communal de Développement Rural
Partie 1 : Analyse des caractéristiques socio-économiques

13.5	Opérateurs économiques	186
13.6	Éléments de synthèse.....	186
13.7	Actualisation des principales données statistiques	187
14	Le tourisme.....	187
14.1	Structures d'encadrement	187
14.2	Structures d'hébergement.....	187
14.3	Restauration et cafés.....	189
14.4	Activités et points d'intérêt	190
14.5	Fêtes et folklore	201
14.6	Arrivées et nuitées	201
14.7	Éléments de synthèse.....	203
14.8	Actualisation des principales données statistiques	203
15	Agriculture	204
15.1	Surface agricole utilisée	204
15.2	Situation des exploitations agricoles	206
15.2.1	Exploitations agricoles	206
15.2.2	Nombre d'agriculteurs par village.....	206
15.2.3	Profil des exploitants agricoles.....	207
15.3	Main d'œuvre agricole	208
15.4	Productions agricoles	208
15.5	Filière courte et produits locaux	208
15.6	Coopérative fermière d'Ardenne Méridionale (CoFArMe)	211
15.7	Éléments de synthèse.....	211
15.8	Actualisation des principales données statistiques	212
16	Forêt	213
16.1	Caractéristiques générales	213
16.2	Revenus liés à la forêt	215
16.3	Éléments de synthèse.....	215
17	Mobilité	216
17.1	Déplacements automobiles.....	216
17.1.1	Réseau routier.....	216
17.1.2	Stationnement.....	218
17.2	Déplacements en commun.....	218
17.2.1	Réseau SNCB	218
17.2.2	Réseau TEC	219
17.3	Déplacements lents.....	225

Programme Communal de Développement Rural
Partie 1 : Analyse des caractéristiques socio-économiques

17.4	Éléments de synthèse.....	227
18	Les équipements	228
18.1	Réseau d'égouttage.....	228
18.2	Distribution d'eau.....	230
18.3	Distribution d'électricité.....	231
18.4	Télécommunications	232
18.5	Gestion des déchets	234
18.6	Gestion énergétique.....	235
18.6.1	Convention des Maires	235
18.6.2	Guichet Énergie Wallonie	235
18.6.3	Consommation énergétique des bâtiments communaux	235
18.7	Projet de construction d'une prison à Sugny	236
18.8	Éléments de synthèse.....	237
18.9	Actualisation des principales données statistiques	238
19	Les services	239
19.1	Activité commerciale	239
19.2	Enseignement et éducation	240
19.3	Services sociaux	241
19.4	Services aux aînés	242
19.5	Services aux enfants et aux jeunes	243
19.6	Autres services publics	244
19.7	Santé	245
19.7.1	Offre en soins de santé	245
19.7.2	Profil local de santé	246
19.7.3	Indicateur synthétique d'accès aux droits fondamentaux	247
19.8	Éléments de synthèse.....	249
19.9	Actualisation des principales données statistiques	249
20	La culture, le sport et les loisirs.....	251
20.1	Infrastructures.....	251
20.2	Associations et activités	252
20.3	Conseils consultatifs.....	254
20.4	Éléments de synthèse.....	255
20.5	Actualisation des principales données statistiques	255
21	Synthèse AFOM – Atouts, faiblesses, opportunités et menaces	256
22	Données complémentaires.....	259
22.1	Ressources financières	259

Programme Communal de Développement Rural
Partie 1 : Analyse des caractéristiques socio-économiques

22.1.1	Résultats budgétaires et comptables	259
22.2	Ressources humaines	260
22.2.1	Le Collège communal – Attributions	260
22.2.2	Le Conseil communal – Composition	261
22.2.3	L'Administration communale	261
23	Annexe :	263

Table des illustrations

Figures :

Figure 1 : Situation géographique régionale	30
Figure 2 : Situation géographique communale	31
Figure 3 : Limite des anciennes communes	32
Figure 4 : Carte synthétique d'Alle	33
Figure 5 : Carte synthétique de Bohan	34
Figure 6 : Carte synthétique de Chairière	35
Figure 7 : Carte synthétique de Laforêt	36
Figure 8 : Carte synthétique de Membre	37
Figure 9 : Carte synthétique de Nafraiture	38
Figure 10 : Carte synthétique d'Orchimont	39
Figure 11 : Carte synthétique de Pussemange	40
Figure 12 : Carte synthétique de Sugny	41
Figure 13 : Carte synthétique de Vresse-sur-Semois	42
Figure 14 : Géologie – 2008 – Source : Schéma de Développement Communal	70
Figure 15 : Géologie	73
Figure 16 : Principales associations des sols	76
Figure 17 : Sols hydromorphes et organiques	78
Figure 18 : Réseau hydrographique	81
Figure 19 : Zones inondables	83
Figure 20 : Ruissellement LIDAXES	84
Figure 21 : Indicateurs sur la qualité de l'eau - 2020 - Source : Administration communale	85
Figure 22 : Modèle numérique de terrain	87
Figure 23 : Classes de pente	88
Figure 24 : Localisation des espèces invasives – Source : Contrat de rivière Semois-Chiers	96
Figure 25 : Sites naturels	99
Figure 26 : Ensembles paysagers - 2004 – Source : CPDT	100
Figure 27 : Périmètres d'intérêt paysager et points de vue remarquable	102
Figure 28 : Carte de Ferraris 1770 – Source : SDC 2008	106
Figure 29 : Extrait carte IGN 1969 – Source : SDC 2008	106
Figure 30 : Carte de Ferraris 1770 – Source : SDC 2008	107
Figure 31 : Extrait carte IGN 1969 – Source : SDC 2008	107
Figure 32 : Carte de Ferraris 1770 – Source : SDC 2008	108
Figure 33 : Extrait carte IGN 1969 – Source : SDC 2008	108
Figure 34 : Carte de Ferraris 1770 – Source : SDC 2008	109
Figure 35 : Extrait carte IGN 1969 – Source : SDC 2008	109
Figure 36 : Carte de Ferraris 1770 – Source : SDC 2008	110
Figure 37 : Carte de Ferraris 1770 – Source : SDC 2008	110
Figure 38 : Carte de Ferraris 1770 – Source : SDC 2008	111
Figure 39 : Carte de Ferraris 1770 – Source : SDC 2008	111
Figure 40 : Carte de Ferraris 1770 – Source : SDC 2008	112
Figure 41 : Carte de Ferraris 1770 – Source : SDC 2008	112
Figure 42 : Carte de Ferraris 1770 – Source : SDC 2008	112
Figure 43 : Extrait carte IGN 1969 - SDC 2008	113
Figure 44 : Carte de Ferraris 1770 - SDC 2008	113

Figure 45 : Structure du bâti d'Alle	116
Figure 46 : Structure du bâti de Bagimont	117
Figure 47 : Structure du bâti de Bohan	118
Figure 48 : Structure du bâti de Chairière	119
Figure 49 : Structure du bâti de Laforêt	120
Figure 50 : Structure du bâti de Membre	121
Figure 51 : Structure du bâti de Mouzaive	122
Figure 52 : Structure du bâti de Nafraiture	123
Figure 53 : Structure du bâti d'Orchimont	124
Figure 54 : Structure du bâti de Pussemange	125
Figure 55 : Structure du bâti de Sugny	126
Figure 56 : Structure du bâti de Vresse-sur-Semois	127
Figure 57 : Projet de structure spatiale pour la Wallonie - 1999 – Source : SDT	129
Figure 58 : Plan de secteur	132
Figure 59 : Schémas d'Orientation Locaux	140
Figure 60 : Guide Régional d'Urbanisme	141
Figure 61 : Projet de création d'une nouvelle zone d'activité économique – Source : BEP	185
Figure 62 : Descente de la Semois en canoë kayak – Source : Wallonie Belgique Tourisme	191
Figure 63 : Promenade des légendes - Source : Administration communale de Vresse-sur-Semois	193
Figure 64 : Point de vue du Jambon de la Semois - Source : La Meuse	195
Figure 65 : Le Pont de Claines - Source : RTBF.be	196
Figure 66 : Zone de baignade à Alle - Source : Wallonie Belgique Tourisme	197
Figure 67 : Laforêt, labellisé comme l'un des plus beaux villages de Wallonie - Source : Wallonie Belgique Tourisme	197
Figure 68 : Projet de création d'une piste cyclo-piétonne entre Membre et Bohan - Source : L'avenir.net	199
Figure 69 : Projet européen "Ardenne Cyclo" - Source : BEP Développement territorial	200
Figure 70 : Marché du terroir de Vresse-sur-Semois - Source : Tourisme en Luxembourg Belge	209
Figure 71 : Réseau routier	217
Figure 72 : Réseau de transports en commun	224
Figure 73 : Plan d'Assainissement par Sous-Bassin Hydrographique	229
Figure 74 : Zones de captage et de protection - 2021 - Source : Administration communale	230
Figure 75 : Couverture mobile de Proximus sur la commune de Vresse-sur-Semois - Source : IBPT	232
Figure 76 : Localisation des principales infrastructures techniques	233

 Graphiques :

Graphique 1 : Évolution de la population - 2012-2022 – Source : WALSTAT	145
Graphique 2 : Projections démographiques à horizon 2035 - 2005-2035 – Source : WALSTAT	146
Graphique 3 : Répartition de la population par localité - 2021 - Source : Administration communale	147
Graphique 4 : Mouvements de la population - 2012-2022 – Source : WALSTAT	150
Graphique 5 : Pyramides des âges - 2021 – Source : STATBEL	152
Graphique 8: Évolution et répartition des moins de 20 ans - 2010-2021 – Source : WALSTAT 155	
Graphique 6 : Évolution et répartition des plus de 65 ans - 2010-2021 – Source : WALSTAT. 155	

Graphique 7 : Évolution et répartition des plus de 80 ans -2010-2021 – Source : WALSTAT ..	155
Graphique 9 : Perspectives démographiques par tranches d'âge - 2021-2035 – Source : WALSTAT	156
Graphique 10 : Structure des ménages privés par type - 2021 – Source : STATBEL	157
Graphique 11 : Évolution des types de ménages privés - 2000-2021 – Source : WALSTAT	158
Graphique 12 : Projections du nombre de ménages privés à horizon 2035 - 2020-2035 – Source : WALSTAT	159
Graphique 13 : Taux d'activité, taux d'emploi et ratio d'emploi intérieur - 2021 – Sources : FOREM/WALSTAT	160
Graphique 14 : Répartition du nombre de demandeurs d'emploi en fonction de leur âge - 2021 – Source : FOREM	161
Graphique 15 : Évolution du nombre de demandeurs d'emploi en fonction de leur âge - 2017-2021 – Source : FOREM	162
Graphique 16 : Évolution du nombre de demandeurs d'emploi en fonction de leur durée d'inoccupation - 2017-2020 – Source : FOREM	162
Graphique 17 : Évolution du taux de chômage administratif des 15-64 ans - 2008-2018 – Source : WALSTAT	163
Graphique 18 : Évolution du revenu net moyen par habitant - 2005-2017 – Source : WALSTAT	164
Graphique 19 : Répartition des déclarations fiscales par tranches de revenus - 2018 – Source : WALSTAT	165
Graphique 20 : Répartition des logements selon leur type – 2019 – Source : WALSTAT	169
Graphique 21 : Répartition des logements selon l'année de construction - 2019 – Source : WALSTAT	170
Graphique 22 : Évolution du marché immobilier des maisons avec 4 façades ou plus - 2010-2020 – Source : STATBEL	171
Graphique 23 : Évolution des transactions immobilières de maisons avec 4 façades et plus au sein de la micro-région - 2010-2020 – Source : STATBEL	171
Graphique 24 : Évolution du prix médian des maisons avec 4 façades et plus au sein de la micro-région - 2010-2020 – Source : STATBEL	172
Graphique 25 : Évolution du marché immobilier de maisons de 2 ou 3 façades - 2010-2020 – Source : STATBEL	173
Graphique 26 : Évolution du nombre de transactions de maisons de 2 ou 3 façades au sein de la micro-région - 2010-2020 – Source : STATBEL	174
Graphique 27 : Évolution du prix médian de vente des maisons de 2 ou 3 façades au sein de la micro-région - 2010-2020 - STATBEL	174
Graphique 28 : Évolution du marché immobilier des terrains à bâtir - 2004-2014 – Source : STATBEL	175
Graphique 29 : Évolution des transactions immobilières des terrains à bâtir - 2004-2014 – Source : STATBEL	176
Graphique 30 : Évolution du prix moyen par m² au sein de la micro-région - 2004-2014 – Source : STATBEL	176
Graphique 31 : Répartition des entreprises assujetties à la TVA - 2019 – Source : STATBEL	181
Graphique 32 : Répartition des sociétés en faillite par secteurs d'activités - 2009-2019 – Source : INASTI	182
Graphique 33 : Évolution de la nature de l'activité indépendante - 2009-2019 - INASTI	184
Graphique 34 : Évolution de la Surface Agricole Utilisée (SAU) - 2009-2019 – Source : CAPRU	204

Graphique 35 : Évolution de la surface agricole utilisée au sein de la micro-région - 2009-2019 – Source : CAPRU.....	205
Graphique 36 : Évolution du nombre d'exploitations agricoles - 2000-2019 – Source : CAPRU	206
Graphique 37 : Évolution du nombre d'exploitations agricoles au sein de la micro-région - 2000-2019 – Source : CAPRU.....	207
Graphique 38 : Répartition des exploitations agricoles selon l'âge des exploitants - 2009 – Source : CAPRU.....	207
Graphique 39 : Répartition des commerces par localité - Source : Brochure du Centre touristique et culturel.....	240
Graphique 40 : Indicateur synthétique d'accès aux droits fondamentaux (ISADF) - 2018 – Source : WALSTAT	248

 **Tableaux :**

Tableau 1 : Actions du Centre touristique et culturel de Vresse-sur-Semois	44
Tableau 2 : Priorités et objectifs de l'Agence de Développement Local Bièvre et Vresse-sur-Semois.....	47
Tableau 3 : Missions du Parc naturel de l'Ardenne Méridionale	49
Tableau 4 : Plan d'actions 2023-2025 sur la commune de Vresse-sur-Semois du Contrat de rivière Semois-Chiers	50
Tableau 5 : Actions du Plan de Cohésion Sociale de la commune de Vresse-sur-Semois	53
Tableau 6 : Mesures du Plan Énergie Climat de l'arrondissement de Dinant.....	55
Tableau 7 : Principales occupations du sol - 2021 - Source : WALSTAT	68
Tableau 8 : Inventaire des ruisseaux traversant le territoire	79
Tableau 9 : Inventaire des arbres remarquables - 2021	97
Tableau 10 : Inventaire des haies remarquables - 2021.....	98
Tableau 11 : Répartition du patrimoine immobilier selon le type d'édifice et la localité - 2020 - Inventaire du patrimoine culturel immobilier	Erreur ! Signet non défini.
Tableau 12 : Plan de secteur.....	130
Tableau 13 : Objectifs d'aménagement et d'urbanisme du Schéma de Structure Communal (SSC) - 2008.....	138
Tableau 14 : Densité de population – 2021 (communes belges) et 2018 (communes françaises) – Sources : WALSTAT (communes belges) et INSEE (communes françaises)	144
Tableau 15 : Évolution de la population - 1992-2022 - WALSTAT	144
Tableau 16 : Évolution de la population par village – 2012-2022 – Source : Administration communale	146
Tableau 17 : Évolution de la population au sein de la micro-région - 2012-2022 – Source : WALSTAT	147
Tableau 18 : Évolution de la population au sein des communes françaises limitrophes - 2008-2018 - Sources : Insee (communes françaises) et WALSTAT	148
Tableau 19 : Comparaison des tranches d'âge de la population avec celles de l'arrondissement de Dinant et de la Région wallonne - 2021 – Source : STATBEL	152
Tableau 20 : Répartition de la population par tranches d'âge au sein des communes françaises limitrophes - 2018 - Source : INSEE.....	153
Tableau 21 : Structure des ménages privés par type - 2021 – Source : STATBEL.....	157
Tableau 22 : Population active, taux d'activité, taux d'emploi et ratio d'emploi – 2021 – Sources : FOREM/WALSTAT	159

Tableau 23 : Indicateurs d'emploi pour les communes limitrophes françaises - 2018 - Source : INSEE (communes françaises)	163
Tableau 24 : Répartition des déclarations fiscales par tranches de revenus - 2018 – Source : WALSTAT	165
Tableau 25 : Répartition des emplois salariés selon le secteur d'activité - 2009-2019 – Source : WALSTAT	183
Tableau 26 : Répartition de l'emploi indépendant par branches d'activité - 2009-2019 - INASTI	184
Tableau 27 : Inventaire des points de vue – Source : Carte touristique de Vresse-sur-Semois 2021	195
Tableau 28 : Inventaire du patrimoine architectural, rural et naturel – Source : Carte touristique de Vresse-sur-Semois 2021	196
Tableau 29 : Évolution du nombre d'arrivées et de nuitées touristiques - 2010-2018 – Source : STATBEL	201
Tableau 30 : Cheptel - 2019 – Source : CAPRU	208
Tableau 31 : Évolution des recettes et des dépenses liées à la forêt - 2017-2021 - Source : Administration communale	215
Tableau 32 : Détails de la ligne TEC n°45/3 "Nafraiture - Laforêt - Membre" – Source : TEC.be	219
Tableau 33 : Détails de la ligne TEC n°45/4 "Sugny" - Source : TEC.be	220
Tableau 34 : Détails de la ligne TEC n°9 "Alle - Gedinne - Beauraing" - Source : TEC.be	220
Tableau 35 : Détails de la ligne TEC n°43 "Bohan - Alle - Menuchenet" - Source : TEC.be	221
Tableau 36 : Détails de la ligne TEC n°44 "Bièvre - Menuchenet" - Source : TEC.be	221
Tableau 37 : Détails de la ligne TEC n°7 "Sugny-Bouillon" – Source : TEC.be	222
Tableau 38 : Travaux prévus dans le Plan d'Investissements Communaux (PIC) – Source : Administration communale	225
Tableau 39 : Correspondance entre les captages et zones de protection	231
Tableau 40 : Évolution du nombre de déchets par type - 2014-2018 - Source : Administration communale	234
Tableau 41 : Répartition des commerces selon le type d'activité - Source : Brochure du Centre touristique et culturel	239
Tableau 42 : Évolution de la population scolaire par établissement - 2012-2020 - Source : Administration communale	241
Tableau 43 : Profil local de santé - 2019 – Source : Observatoire de la Santé de la Province de Namur	247

Bibliographie

Références bibliographiques :

Décret relatif au développement rural – Parlement wallon – 11 avril 2014

Arrêté du Gouvernement wallon portant exécution du décret du 11 avril 2014 relatif au développement rural – 12 juin 2014

Code du Développement Territorial – version applicable du 14 novembre 2019

Schéma de Développement du Territoire – projet adopté par le Gouvernement wallon le 12 juillet 2018

Notes de recherche – Hiérarchie urbaine et aires d'influence – Conférence Permanente du Développement Territorial – Numéro 25 – Novembre 2011

Les territoires paysagers de Wallonie – Conférence Permanente du Développement Territorial – 2004

Programme Communal de Développement Rural – IMPACT - 2008

Schéma de Développement Communal de Vresse-sur-Semois – IMPACT - 2008

Informations :

Informations et notes fournies par la commune de Vresse-sur-Semois

Province de Namur – Observatoire de la Santé – Profil local de santé de Vresse-sur-Semois - 2019

Statistiques :

Commune de Vresse-sur-Semois

STATBEL - <https://statbel.fgov.be/fr>

WALSTAT - <https://walstat.iweps.be/walstat-accueil.php>

FOREM - <https://www.leforem.be/chiffres-et-analyses/chiffres.html>

CAPRU - <http://www.capru.be/>

INASTI - <https://www.inasti.be/fr>

INSEE - <https://www.insee.fr/fr/accueil>

ONSS - <https://onss.be/>

 **Références Internet :**

Site de l'administration communale : <https://www.vresse-sur-semois.be/fr>

Portail de la biodiversité en Wallonie : <http://biodiversite.wallonie.be/fr/accueil.html?IDC=6>

Site de la DGO4 : http://lampspw.wallonie.be/dgo4/site_portfolio/

Site de la Conférence Permanente pour le Développement Territorial : <http://cpdt.wallonie.be>

Geoportail de la Wallonie <http://geoportail.wallonie.be/walonmap>

Site de la SNCB : <http://www.belgianrail.be/jp/sncb-horaires/query.exe/fr>

Site du TEC : <http://www.infotec.be>

Site de l'Ibpt : <https://www.bipt-data.be/fr>

Site de ViaMichelin : <https://fr.viamichelin.be/>

Méthodologie

La partie 1 du Programme Communal de Développement Rural (PCDR) a été élaborée dans le respect du décret et de l'arrêté de 2014 régissant le déroulement d'une Opération de Développement Rural (ODR).

La présente analyse se base sur des données provenant de sources officielles (SPF Economie, FOREM, ONSS, INASTI, DGO4, DGO3...). Elle a servi de base à la réflexion lors des réunions citoyennes. Elle a pour objet d'appréhender globalement et transversalement les caractéristiques socioéconomiques de la commune de Vresse-sur-Semois.

Bien que se voulant transversale, la description socioéconomique est traitée par grandes thématiques faisant chacune l'objet d'un chapitre particulier pour une lecture plus aisée du document. Chaque chapitre se termine par une synthèse des éléments développés en rappelant les chiffres-clés et en introduisant les enjeux qui en découlent.

La fin du document propose un tableau « AFOM » mentionnant les principaux éléments significatifs sous la forme d'une analyse des forces et faiblesses du territoire et de ses composantes. Il est ainsi possible de dégager les problématiques majeures ainsi que les ressources spécifiques. Cette synthèse sera soumise en consultation lors des réunions faisant appel à la participation de la population.

Enfin, des documents cartographiques, directement incorporés dans le rapport, permettent de visualiser le contexte territorial.

Présentation de l'auteur de projet

Impact est un bureau d'études spécialisé dans les domaines du développement rural, de l'aménagement du territoire, de l'urbanisme, de l'architecture et de l'environnement.

Nous mettons à disposition une équipe pluridisciplinaire comprenant les formations d'ingénieur agronome, d'architecte, de géographe, d'urbaniste, de paysagiste, de graphiste et de géomètre.

Impact est agréé en Région wallonne pour la réalisation de schémas de développement pluricommunaux et communaux, de schémas d'orientation locaux, de guides d'urbanisme ainsi que pour la réalisation d'études d'incidences sur l'environnement.

Présentation de l'équipe :

Chef de projet

- ❖ Stéphane MOTTAUX – Ingénieur agronome / Gérant

Chargée de projet

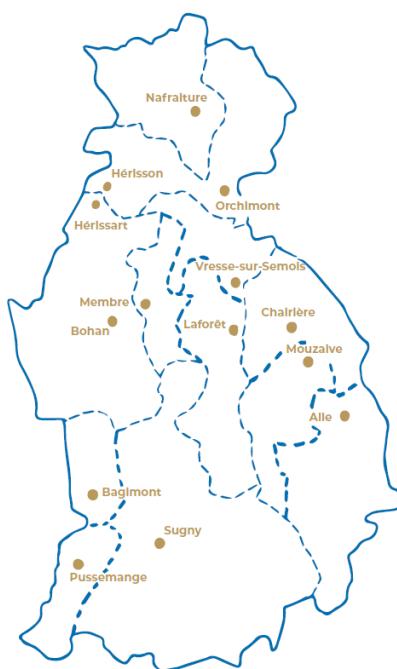
- ❖ Mary GENATZY – Chargée de projets en développement

Collaborateurs internes

- ❖ Viviane ARNOULD – Secrétaire de direction et graphiste
- ❖ Amaury DE MOL – Dessinateur DAO – Images 3D
- ❖ William DEBROUX – Géomètre
- ❖ Delphine FRESING – Architecte
- ❖ Marjorie LEQUEUX – Architecte / Gérante
- ❖ Victor LIENARD - Géographe
- ❖ Frédéric MARTIN-ETIENNE – Géomètre
- ❖ Antoine MICHA – Dessinateur
- ❖ Seppe MOERMAN – Ingénieur en urbanisme
- ❖ Dominique PAJOT – Géomètre expert
- ❖ Valentine PINSON – Architecte
- ❖ Laurence THIRY – Architecte d'intérieur-dessinatrice
- ❖ Aurélie WILLEM – Bio-ingénieur (Environnement)

1 Présentations succinctes

La situation géographique



La commune de Vresse-sur-Semois se situe à l'extrême sud-est de la Province de Namur et fait partie de l'arrondissement administratif de Dinant. Depuis 1977, suite à la fusion des anciennes communes, elle regroupe les douze villages de Vresse-sur-Semois, Alle, Bagimont, Bohan, Chairière, Laforêt, Membre, Mouzaive, Nafriture, Orchimont, Pussemange et Sugny. Elle s'étend sur 10.118 hectares.

Frontalière avec la Province de Luxembourg, elle est bordée par les communes de Bièvre, Bouillon et Gedinne. Elle partage également ses frontières avec la France, notamment avec les communes des Hautes-Rivières, Gespunsart, Vrigne-aux-Bois, Donchery, Saint-Menges et Fleigneux.

Elle est située à proximité de pôles plus importants comme Beauraing, Bouillon, Bertrix ou Libramont, accessibles via la N95. Frontalière avec la France, elle peut aussi bénéficier de la proximité de Charleville-Mézières et Sedan, qui appartiennent à la communauté d'agglomération Ardenne Métropole, offrant ainsi des opportunités commerciales et d'emplois aux Vressois.

Environnement physique, naturel et paysager

Contexte physique

Vresse-sur-Semois appartient aux bassins hydrographiques de la Semois et de la Meuse. La Semois est le principal cours d'eau, drainant l'entièreté du territoire avec ses nombreux affluents. Cette dernière occupe une position centrale au sein du territoire, traversant plusieurs villages de la commune (Alle, Mouzaive, Vresse, Laforêt, Membre, Bohan), susceptibles d'être soumis à des inondations. Au total, la commune de Vresse-sur-Semois est traversée par 168 kilomètres de ruisseaux dont 70 kilomètres de rivières non-classées et 20 kilomètres de cours d'eau non-définis. Le territoire compte 2 kilomètres de première catégorie, gérés par le Service Public de Wallonie. 35 kilomètres des ruisseaux concernent des cours d'eau de deuxième

catégorie, gérés par la Province de Namur, et 16 kilomètres sont des cours d'eau de troisième catégorie, gérés par la Commune.

Afin de préserver la qualité de ses eaux, la Commune adhère aux contrats de rivière Semois-Chiers et Haute-Meuse.

La Semois et l'érosion fluviale dessinent le territoire vressois, avec des plateaux situés sur les hauteurs et des vallées escarpées creusées par la rivière. De nombreuses crêtes se localisent à travers tout le territoire entre 350 et 400 mètres d'altitude.

Contexte naturel et paysager



Aux côtés des communes de Wellin, Daverdisse, Gedinne, Bièvre, Paliseul, Bouillon, Bertrix et Herbeumont, Vresse-sur-Semois appartient au Parc naturel de l'Ardenne Méridionale. La commune se caractérise par des spécificités naturelles, à savoir : 5 sites Natura 2000 s'étendant sur 27,2 % du territoire communal.

Le territoire compte aussi 2 réserves naturelles domaniales, 2 zones humides d'intérêt

biologique, 1 cavité souterraine d'intérêt scientifique, 1 réserve forestière et 18 sites de grand intérêt biologique. De plus, 38 arbres et 1 haie remarquables ont été répertoriés sur le territoire communal.

La commune de Vresse-sur-Semois appartient à l'ensemble paysager du haut plateau de l'Ardenne centrale. Elle compte 8 périmètres d'intérêt paysager.

Environnement bâti



Les villages de la commune de Vresse-sur-Semois présentent des spécificités architecturales propres. Laforêt est notamment repris comme l'un des plus beaux villages de Wallonie, avec des bâties traditionnelles au caractère ardennais.

La commune dispose d'un patrimoine bâti préservé, avec 4 sites et 10 monuments classés. Citons par exemple le Pont Saint-Lambert et ses abords à Vresse-sur-Semois, le Moulin de Mouzaive et plusieurs abreuvoirs classés par la Région wallonne. L'inventaire du patrimoine monumental de Belgique recense 219 édifices sur la commune. Bien qu'il offre une vue partielle des éléments patrimoniaux de la commune, il montre l'importance de la tradition agricole sur la commune, à travers la présence de fermes dans toutes les entités communales. Quelques lavoirs, abreuvoirs, bornes-fontaines et moulins témoignent également de la vie communautaire rurale d'autrefois.

Démographie

Population communale

Vresse-sur-Semois comptabilise 2.540 habitants (1.300 hommes et 1.240 femmes) au 1^{er} janvier 2021. La densité de population atteint cette même année 25,0 habitants/km².¹ Le nombre de ménages est de 1.270 (1.262 ménages privés et 8 ménages collectifs),² soit une diminution de 1,4 % par rapport à 2010. La moyenne des ménages privés est de 1,94 personne.³

Communes	Nombre d'habitants (2021)	Évolution (1992-2021)
Vresse-sur-Semois	2.540	- 4,0 %
Bièvre	3.387	+ 11,7 %
Gedinne	4.646	+ 9,3 %
Bouillon	5.420	- 2,0 %
Arrondissement de Dinant	111.812	+ 18,3 %
Région wallonne	3.648.206	+ 11,4 %

Depuis 1992, la population communale a baissé de 105 habitants, soit une diminution relative de 4,0 %. La commune de Vresse-sur-Semois se situe dans une région démographique assez peu attractive, dominée par Bouillon (5.420 habitants).

Cette diminution de la population est également soutenue par un solde naturel négatif depuis 2010, se traduisant par un nombre plus important de décès que de naissances. Le solde migratoire est également très aléatoire depuis une dizaine d'années.

La population étrangère représente 6,9 % de la population communale, soit 167 habitants.⁴ Elle se répartit en 28 nationalités différentes et est représentée en majorité par des français (52,7 % de la population étrangère communale).

Selon les projections démographiques de l'IWEPS, la commune devrait voir son nombre d'habitants diminuer dans les années à venir. En effet, à l'horizon 2034, Vresse-sur-Semois comptera 2.353 habitants, soit une diminution relative de 7,4 % par rapport à 2021.

¹ Au 1^{er} janvier 2023, Vresse-sur-Semois comptabilise 2.505 habitants (1.291 hommes et 1.214 femmes). La densité de population atteint 24,7 habitants/km².

² En 2023, le nombre de ménages est de 1.267 (1.258 ménages privés et 9 ménages collectifs)

³ En 2023, la taille moyenne des ménages privés est de 1,91 personnes

⁴ La population étrangère représente 7,54 % de la population communale, soit 189 habitants.

Population dans les villages

Alle apparaît comme la localité la plus peuplée de la commune avec 541 habitants (soit 21,3 % de la population totale). Elle est suivie par Sugny (450 habitants, soit 17,7 % de la population communale totale). Bagimont et Pussemange sont les localités les moins peuplées, avec moins de 100 habitants.

Depuis 2012, Bagimont, Laforêt, Mouzaive et Pussemange voient leur population augmenter – Bagimont connaissant l'évolution la plus importante (+ 48,3 %). A l'inverse, Alle, Bohan, Chairière, Membre, Nafraiture, Orchimont, Sugny et Vresse-sur-Semois connaissent une perte de leurs habitants sur la période.

Structure d'âge

La population vressoise se caractérise par une base étroite de sa pyramide des âges avec une faible proportion d'enfants en bas âge. Les sexagénaires sont la tranche d'âge la plus représentée au sein de la population communale (18,5 %). L'âge moyen de la population est de 48,5 ans (contre 42,5 ans pour l'arrondissement de Dinant et 41,7 ans pour la Région wallonne). Il s'agit de la moyenne la plus âgée de la Région wallonne.

Vresse-sur-Semois détient une part bien supérieure de ses habitants de plus de 65 ans (27,0 %) que celle des moins de 20 ans (16,3

%). La part communale des moins de 20 ans est la plus faible de la Région wallonne. Comparativement aux échelles de référence, la commune connaît des indicateurs démographiques défavorables, avec une population de plus en plus âgée.

De plus, selon les projections démographiques de l'IWEPS, la part des moins de 20 ans diminuerait de 12,1 % d'ici 2034. L'IWEPS projette également l'augmentation des plus de 64 ans par rapport à 2020 (+ 22,4 %), laissant présager un vieillissement de la population dans les années à venir.

Structure socio-économique

En mai 2021, Vresse-sur-Semois présente un taux d'activité de 65,9 % et un taux d'emploi de 57,3 %.⁵ Le taux d'activité communal est inférieur à ceux de l'arrondissement de Dinant (70,4 %) et la Région wallonne (68,2 %). Le taux d'emploi communal est également inférieur à ceux de l'arrondissement (62,7 %) et le niveau régional (59,2 %). Toutefois, le ratio d'emploi intérieur communal (60,5 %) est plus important que les autres échelles de référence.

Le taux de demande d'emploi de la commune s'élève à 12,6 %.⁶ En légère augmentation depuis 2017, il concerne en majorité les personnes de plus de 50 ans et les jeunes de moins de 25 ans. En 2018, le taux de chômage est de 13,1 %. Il est supérieur à celui de l'arrondissement de Dinant (10,8 %) et est égal au taux régional (13,1 %).

En 2017, le revenu moyen par habitant s'élevait à 15.901 € net.⁷ Il est inférieur aux deux échelles de référence (17.362 € pour

⁶ En janvier 2024, le taux de demande d'emploi de la commune s'élève à 12,3 %. Les demandeurs d'emploi sont représentés en majorité par les jeunes de 20 à 34 ans (17,1 %). Ils sont suivis par ceux âgés de 15 à 19 ans (16,5 %).

⁷ En 2021, le revenu moyen par habitant s'élevait à 17.769 € net, soit une augmentation de 11,7 % par rapport à 2017.

⁵ En janvier 2024, Vresse-sur-Semois présente un taux d'activité de 70,1 % et un taux d'emploi de 61,8 %.

Programme Communal de Développement Rural Partie 1 : Analyse des caractéristiques socio-économiques

l'arrondissement de Dinant et 17.672 € pour la Région wallonne). En hausse depuis 2008 (+ 34,8 %), les revenus se caractérisent par une surreprésentation des revenus entre 10.001 € et 20.000 € (34,4 % des déclarations fiscales par tranches de revenus). Notons que 24,6 % de la

population communale (634 habitants) bénéficie de l'intervention majorée (BIM), soit d'un remboursement plus élevé pour les frais de soins de santé, les transports en commun et l'énergie. Le fait d'être bénéficiaire du BIM indique une situation de précarité.

Logement

En 2023, le parc immobilier de Vresse-sur-Semois comptait 2.195 logements recensés avec le nombre de compteurs d'eau en service. Le parc immobilier est caractérisé en majorité par des maisons de 4 façades ou plus, de type ouvert, fermes et châteaux. Le parc immobilier communal dispose principalement d'une majorité de bâtiments érigés avant 1900, pouvant engendrer des enjeux énergétiques et d'utilisation. En effet, la vétusté de certains bâtiments peut mettre à mal leur destination et causer des coûts supplémentaires à la commune.

Le marché immobilier de Vresse-sur-Semois semble plutôt dynamique, avec une hausse des ventes de maisons avec 4 façades et plus, et des maisons de 2 ou 3 façades. Le prix de vente a augmenté entre 2010 et 2020, particulièrement le prix de vente des maisons de type ouvert (+ 24,8 % sur la période).

En 2022, la commune comptabilise 1.080 résidences secondaires et 206 gîtes.

Vresse-sur-Semois compte également 12 logements gérés par l'Agence Immobilière Sociale (AIS).



La commune dispose d'un Plan Habitat Permanent (PHP), luttant contre la pauvreté et l'exclusion sociale. 4 zones de la commune sont concernées par le PHP : Rue de Mont-les-Champs à Bohan, Le Gué à Vresse-sur-Semois, Parc résidentiel de week-end « Pré aux Charmes » à Orchimont et l'ancien « village de vacances Les Hochets » à Membre. En 2020, la commune dénombrait 31 personnes en zones PHP.

Notons que la commune souhaite favoriser les logements de qualité sur son territoire et lutter contre les immeubles inoccupés et/ou insalubres.

Économie et emploi

Entreprises

288 entreprises sont recensées sur le territoire communal.⁸ Vresse-sur-Semois voit ce nombre

⁸ En décembre 2021, 294 entreprises sont recensées sur le territoire communal, soit une augmentation de 2,1 % par rapport à 2019. Les secteurs d'activités les plus représentés sont toujours identiques.

croître depuis 2009 (+ 24,7 %). Elles se caractérisent par plusieurs grands secteurs d'activités, à savoir l'hébergement et la restauration, représentant 23,6 % des entreprises totales.

Le secteur de l'agriculture, la sylviculture et la pêche représente 19,8 % des entreprises totales, et le secteur du commerce, de la réparation d'automobiles et de motocycles représente 13,5 % des entreprises totales.

On compte 424 postes salariés dans le secteur de l'Administration, la défense, l'enseignement, la santé et le social, 147 postes dans le secteur du commerce, des transports et de l'Horeca, 23 postes dans l'industrie, 17 dans

le secteur des services spécialisés et administratifs, 7 postes dans le secteur de la construction et 7 dans le secteur de l'agriculture, la sylviculture et la pêche.

Entre 2009 et 2019, 11 entreprises ont été reconnues en faillite sur le territoire communal. Le secteur de l'hébergement et de la restauration est le plus touché, avec la perte de 4 entreprises sur la période.

Emplois salariés et indépendants

En 2019, 655 postes salariés étaient comptabilisés sur le territoire communal,⁹ représentant 60,6 % de la population active communale. Comparativement à l'arrondissement de Dinant et la Région wallonne, Vresse-sur-Semois détient une part salariale supérieure.

Réparti dans plusieurs secteurs d'activités, l'emploi salarié de Vresse-sur-Semois se distingue par sa prédominance dans le secteur de l'administration, la défense, l'enseignement, la santé et le social (64,7 % de l'emploi salarié total) – pouvant s'expliquer par ses équipements scolaires et services sociaux, employant un certain nombre de salariés (administration communale, centre public d'action sociale, centre touristique et culturel, police, etc.).

338 indépendants sont recensés à Vresse-sur-Semois, représentant 31,3 % de la population active communale.¹⁰ Les grands secteurs sont le commerce (37,3 % de l'emploi indépendant) et l'industrie (23,7 % de l'emploi indépendant). Depuis 2009, le nombre d'indépendants au sein de la commune a augmenté de 4,6 % : Les activités complémentaires ont augmenté de 17,8 % alors que les activités principales ont légèrement

diminué (- 2 indépendants). La commune compte également plus d'indépendants actifs après la pension (+ 4 indépendants entre 2009 et 2019).



La commune ne dispose pas de parc d'activités économiques actuellement. Un projet de création d'une zone d'activité économique d'une surface de 3,4 hectares à Nafraiture est actuellement en cours. Cette offre nouvelle renforcera le caractère attractif de la commune, pouvant accueillir une dizaine de TPE et PME. De plus, la future implantation de la prison à Sugny d'ici 2026 va également créer de nouveaux emplois sur la commune.

Notons aussi que la commune de Vresse-sur-Semois compte une Agence de Développement Local, également active sur Bièvre, une Maison de l'emploi et une Agence Locale pour l'Emploi.

⁹ En juin 2022, 728 postes salariés sont comptabilisés sur le territoire, soit une augmentation relative de 11,1 % depuis 2019.

¹⁰ En décembre 2022, 314 indépendants sont recensés. Les deux secteurs les plus représentés sont celui du commerce (38,2 %) et de l'agriculture (22,6 %).

Tourisme

Vresse-sur-Semois fait partie de la Maison du Tourisme du Pays de Bouillon en Ardenne, ayant pour objectif la valorisation du territoire. La commune dépend aussi du Parc naturel de l'Ardenne Méridionale. Un centre touristique et culturel et un syndicat d'initiative sont également actifs sur la commune.

L'ensemble de ces acteurs participent à l'attractivité du territoire communal, en organisant diverses activités et manifestations sur le territoire.

L'offre en hébergements touristiques est particulièrement bien développée sur la commune, avec une capacité d'accueil de 2301 personnes pour tous les hébergements confondus et environ 1100 emplacements de camping. Sont recensés : 2 appart'hôtels, 6

campings, 7 chambres d'hôtes, 72 gîtes ruraux, 9 hôtels et 2 villages/centres de vacances. L'offre en restauration et cafés est également bien développée, démontrant ainsi la vocation touristique du territoire communal.

La dynamique touristique à Bohan est particulièrement forte, avec une concentration des hébergements touristiques et établissements de restauration.

Le domaine des Dolimarts est également en pleine reconversion. Abritant autrefois 3 grands hôtels et 55 petites maisons de vacances, le domaine abritera 45 cabanes en bois en plein cœur de la forêt d'ici 2025. 15 cabanes ont déjà été réalisées en 2023, 15 le seront en 2024 et 15 autres en 2025.

Activités et points d'intérêt



De nombreuses activités sont propres au territoire vressois. Citons par exemple le musée Ardois'alle, le centre de loisirs Récréalle, plusieurs structures proposant de la location de kayaks, de skis de fond et golf champêtre, de trottinettes électriques... Un centre d'interprétation d'art permet aux locaux et aux visiteurs de contempler près de 160 tableaux et des expositions temporaires.

La commune dispose également de nombreux circuits de randonnée, à savoir 53 circuits pédestres, 8 circuits à Vélo Tout Chemin (VTC), plusieurs promenades thématiques dont

la Promenade des légendes, plusieurs circuits autoroutiers dont la Route du Maquis (circuit de 170 kilomètres traversant les communes de Bièvre, Gedinne et Vresse-sur-Semois) et la Route du Tabac. Rappelons également que la localité de Laforêt est labellisée comme l'un des plus beaux villages de Wallonie.

Deux circuits sont par ailleurs propres à ce village, afin de le découvrir via la mobilité douce. La commune se caractérise également par son patrimoine architectural, rural et naturel. Elle s'inscrit dans plusieurs projets touristiques, notamment un projet de création

d'une piste cyclo-piétonne entre Membre et Bohan. Un projet de création d'un village de vacances à Bohan est également en cours, sur le domaine des Dolimarts. Des mares et milieux semi-ouverts seront aussi créés aux alentours pour y développer la biodiversité. Les villages sont également animés par des

fêtes locales : le Belgian VressE'Stival, le bal des pêcheurs à Bohan, les brocantes locales, la foire artisanale et musicale à Laforêt et la fête du village d'Orchimont.

Activités agricole et forestière

Agriculture

En 2019, la commune comptabilise 20 exploitations agricoles,¹¹ principalement orientées vers l'élevage bovin et l'élevage avicole. La surface agricole utilisée (SAU) couvre 965 hectares, soit 9,5 % du territoire communal.¹² Cette dernière est majoritairement composée de superficies couvertes d'herbes (pâtures et prairies permanentes). La situation évolue peu ces dernières années. Depuis 2009, la SAU communale a toutefois augmenté de 2,2 % (+ 21 hectares).

Connaissant une diminution conséquente de 52,4 % depuis 2000, le nombre d'exploitations agricoles semble se stabiliser depuis 2012. La question de la pérennisation de l'activité agricole apparaît être un enjeu important pour le territoire. De plus, les exploitants agricoles sont vieillissants, avec une faible part d'exploitants de moins de 35 ans (3,3 %).

La commune de Vresse-sur-Semois connaît un développement des circuits courts alimentaires sur son territoire. Un marché du terroir ou encore de la vente directe à la ferme sont proposés. De plus, quelques magasins vendent plus largement des productions locales.

Deux jardins partagés à Alle et Sugny sont également mis à disposition de la population.



En octobre 2019, le Parc naturel de l'Ardenne Méridionale a mis en place une coopérative fermière (CoFARMe), qui mettra à disposition différents outils pour valoriser les matières premières agricoles sur le territoire et favoriser leur commercialisation. Elle a pour mission de rapprocher les éleveurs, bouchers et consommateurs autour de produits de viande de qualité made in Ardenne Méridionale.

Au total, 11 agriculteurs du territoire de l'Ardenne Méridionale adhèrent à la démarche dont plusieurs éleveurs de la commune de Vresse-sur-Semois, à savoir Bison Ranch, la Ferme de la Yauge et la Ferme des Crutins.

¹¹ En 2021, la commune comptabilise 18 exploitations agricoles sur son territoire.

¹² En 2021, la surface agricole utilisée (SAU) couvre 994 hectares, soit 9,8 % du territoire communal.

Sylviculture



Les zones forestières s'étendent sur 7.538 hectares, soit 74,5 % du territoire communal dont 6.254 hectares soumis pour la commune de Vresse-sur-Semois. La part de forêts de la commune est la plus importante de la Région wallonne. Les feuillus représentent 73 % des peuplements. Le chêne (60 %), le hêtre (15 %), le bouleau (8 %) sont les essences les plus représentées. Les résineux couvrent 1.618 hectares et sont représentés principalement par l'épicéa (65 %), le douglas (20 %), le mélèze (14 %) et le pin.

Plusieurs entreprises sont recensées sur le territoire (Pussemange, Sugny, Alle, Bohan, Chairière, Laforêt, Membre, Nafraiture) actifs

dans la gestion forestière, les travaux forestiers, l'exploitation forestière et le commerce du bois. Ces dernières contribuent au développement de la sylviculture à Vresse-sur-Semois. Le territoire compte également deux scieries artisanales à Alle (Scierie Bernard Danloy et la Scierie Leplang).

En septembre 2021, les recettes communales liées à la forêt s'élèvent à 1.375.805,95 €. Les ventes de bois concernent 60 % des recettes. Les locations de chasse représentent 38 % des recettes. A cette même période, les dépenses s'élèvent à 285.137,76 € (67 % de frais de fonctionnement, 29 % de traitement personnel, 4 % de dettes).

Mobilité

La commune de Vresse-sur-Semois est traversée par plusieurs axes routiers régionaux, à savoir la N810 « Bouillon – Pussemange », la N935 « Gribelle (Gedinne) – Membre – Pussemange – Charleville-Mézières (France) », la N945 « Baillamont (N95) (Bièvre) – Vresse-sur-Semois – Alle », la N819 « Menuchenet (N089) (Bouillon) – Rochehaut (Bouillon) – Alle », la N914 « Graide-Station (Bièvre) – Vresse-sur-Semois – Monthermé (en France) », la N943 « Liaison 945 – La Haizette N914 à Vresse-sur-Semois » et la N973 « Liaison Hérisson (N935) – Bohan ». Le réseau autoroutier est inexistant sur le territoire communal. Il faut compter

environ 30 minutes pour rejoindre l'E411 « Bruxelles – Namur – Arlon – Luxembourg ».

La commune de Vresse-sur-Semois ne dispose pas d'infrastructure ferroviaire. La gare IC (InterCity) la plus proche se trouve à Libramont-Chevigny, à 40 kilomètres de Vresse-sur-Semois. Elle se situe sur la ligne IC-16 « Bruxelles – Namur – Arlon – Luxembourg ». La gare locale (L) la plus proche se trouve à Graide-Station (Bièvre), à 13 kilomètres de Vresse-sur-Semois. Elle se situe sur la ligne L-166 « Dinant – Bertrix – Libramont ».

Le territoire communal est proche géographiquement des gares françaises TGV

de Sedan (25 kilomètres) et de Charleville-Mézières (28 kilomètres).

Plusieurs lignes de bus desservent le territoire communal, à savoir le bus local 45/3 « Nafraiture – Laforêt – Membre – Bohan », le bus local 45/4 de Vresse-sur-Semois (Sugny), la ligne 9 « Alle – Gedinne – Beauraing », la ligne 43 « Bohan – Alle – Menuchenet », la ligne 44 « Menuchenet – Bièvre – Orchimont » et la ligne 7 « Sugny – Bouillon ». Toutes les localités communales sont desservies par des lignes de bus. Néanmoins, peu de bus circulent le week-end et la semaine. L'offre en transports en commun peut être qualifiée de faible avec une faible fréquence des bus et des horaires majoritairement fixés en fonction des périodes scolaires. Ce contexte favorise l'utilisation de la voiture et augmente le trafic routier, ce qui renforce le sentiment d'insécurité routière au sein des villages.

Rappelons que la commune de Vresse-sur-Semois a mis en place un système de bus communal, permettant de relier les différents villages du territoire. Elle organise elle-même le « ramassage scolaire » pour ses écoles communales (bus mis à disposition par le TEC et chauffeurs engagés par la Commune).



Le territoire offre de multiples possibilités de déplacements de loisirs.

L'activité touristique et les déplacements de loisirs sont très importants sur la commune, avec un réseau de promenades fort développé (53 circuits pédestres, soit 308 kilomètres balisés au total, 8 circuits à Vélo Tout Chemin (VTC), soit 88 kilomètres balisés au total et plusieurs promenades thématiques pédestres).

Des projets de mobilité douce, communaux et internationaux, sont également en cours sur le territoire communal.

Équipements

La commune de Vresse-sur-Semois est reprise sur le Plan d'Assainissement par Sous-bassin Hydrographique (PASH) de la Semois-Chiers. L'assainissement des eaux usées est géré par l'Intercommunale Namuroise de Services Publics (INASEP). La majorité des localités sont reprises en zone à régime d'assainissement collectif, notamment l'ensemble des coeurs de village. Des portions de chaque entité sont reprises en zones à régime d'assainissement autonome, situées principalement à l'extérieur des villages. Toutefois, Mouzaive, Pussemange et Bagimont sont reprises entièrement en zones à régime d'assainissement autonome. Quatre stations d'épuration sont effectives sur la commune à Membre (1.080 EH), Vresse-sur-Semois (400

EH), Laforêt (300 EH) et Alle (1.000 EH). Une station d'épuration est en construction à Chairière. Trois autres stations d'épuration seront réalisées à Nafraiture, Bohan et Sugny.

La Commune de Vresse-sur-Semois est l'organisme distributeur d'eau potable sur l'entièreté du territoire. Elle a pour objectif d'améliorer la distribution et la qualité de l'eau.

Aussi, elle dépend de plusieurs intercommunales, à savoir l'Opérateur des Réseaux Gaz et Électricité (ORES) et le BEP (Bureau Économique de la Province de Namur) Environnement pour la collecte et la gestion des déchets.



Dans le domaine énergétique, la Commune a adhéré à la Convention des Maires et s'engage à réduire ses consommations de CO₂ de 40 % à l'horizon 2030. Un Plan Énergie Climat a par ailleurs été rédigé à l'échelle de l'arrondissement de Dinant. De plus, tous les premiers jeudi du mois, se tient une permanence du Guichet de l'Énergie. Notons

que la commune de Vresse-sur-Semois a pour projet d'implanter un système de production d'énergie électrique renouvelable à partir de ressources hydrauliques, aussi appelé « Poumon d'Archimède ».

Rappelons enfin le projet d'implantation de la future prison, déjà connue localement sous le nom de « Prison des quatre bornes », sur une partie de l'ancienne base de l'OTAN à Sugny (7 hectares). D'une capacité de 312 détenus (305 cellules individuelles et 7 cellules PMR), une fin des travaux est espérée en 2026, sous réserve d'obtention des autorisations et permis exécutoires.

Services à la population

La commune de Vresse-sur-Semois bénéficie de plusieurs établissements scolaires, à savoir cinq écoles fondamentales à Alle, Bohan, Chairière, Nafriture et Sugny, et trois écoles primaires à Alle, Laforêt et Pussemange. La commune ne dispose pas d'école secondaire. Les plus proches se trouvent à Carlsbourg, Bouillon et Beauraing.

Le territoire communal dispose de peu d'infrastructures sportives. Toutefois, le centre de loisirs Récréalle propose quelques équipements sportifs (mur d'escalade, terrain de mini-golf, etc.). La présence de plusieurs zones de baignade permet la pratique de sports aquatiques. Enfin, la commune de Vresse-sur-Semois est engagée dans un projet d'aménagement de deux aires multisports : la commune verra bientôt l'installation d'une aire multisports couverte et un espace « street workout » à Sugny, et l'aménagement d'une aire multisports couverte et d'une plaine de jeux à Bohan.

Dans le domaine culturel, des activités sont organisées au sein du centre touristique et culturel. Le centre d'interprétation d'art propose des expositions toute l'année.

Enseignement

Toutes les écoles fondamentales et primaires confondues, la population scolaire s'élève à 211 élèves en 2020, contre 276 élèves en 2012. Le maintien des écoles apparaît comme un enjeu pour le territoire. Certaines implantations sont menacées de fermeture pour cause d'un manque d'élèves. L'école de Membre a par ailleurs fermé ses portes en 2014, en raison d'un nombre insuffisant d'enfants.

Sport, culture et vie associative



De plus, ouverte depuis février 2021, la bibliothèque communale propose un large choix de romans, de documentaires, de bandes dessinées, de la littérature étrangère et des DVD. Un projet de mise en place de boîtes à livres dans chaque village est en cours. La bibliothèque itinérante de la Province de Namur, Bibliobus, organise chaque mois des

Programme Communal de Développement Rural
Partie 1 : Analyse des caractéristiques socio-économiques

passages dans les différentes entités communales.

Services sociaux et conseils consultatifs

De nombreux services sont proposés à la population sur le territoire communal. Dans le domaine social, citons le Centre Public d'Action Sociale (CPAS), l'Espace Public Numérique « Cyber Semois », le centre d'accueil Fédasil pour demandeurs d'asile. L'enfance bénéficie de l'accueil extrascolaire et de la Maison Communale d'Accueil de l'Enfance (MCAE) « Les P'tit choux ». Les

aînés bénéficient quant à eux d'une maison de repos, la Résidence Seigneurie du Moulin et des services d'aide et de soins à domicile.

Notons la volonté communale d'impliquer au maximum la population au travers de commissions consultatives. Vresse-sur-Semois dispose d'une Conseil Consultatif Communal des Aînés (CCCA) et d'une Commission Locale de Développement Rural (CLDR).

2 Carte d'identité du territoire

Code INS : 91143

Coordonnées de l'administration communale :

Rue Albert Raty, 112
5550 Vresse-sur-Semois
Numéro de téléphone : 061/50.03.06
Adresse e-mail : administration@vresse-sur-semois.be

Population communale : 2.540 habitants au 01/01/2021¹³

Population par localité (01/01/2021) :

- **Alle** : 541 habitants ;
- **Bagimont** : 43 habitants ;
- **Bohan** : 283 habitants ;
- **Chairière** : 205 habitants ;
- **Laforêt** : 117 habitants ;
- **Membre** : 163 habitants ;
- **Mouzaive** : 113 habitants ;
- **Nafraiture** : 231 habitants ;
- **Orchimont** : 160 habitants ;
- **Pussemange** : 78 habitants ;
- **Sugny** : 450 habitants ;
- **Vresse-sur-Semois** : 155 habitants.

Superficie : 10.128 hectares

Région agro-géographique : Ardenne

Communes voisines :

- Bièvre ;
- Bouillon ;
- Donchery (France) ;
- Fleigneux (France) ;
- Gedinne ;
- Gespunsart (France) ;
- Les Hautes-Rivières (France) ;
- Saint-Menges (France) ;
- Vrigne-aux-Bois (France).

Axes principaux :

- N810 « Bouillon – Pussemange » ;
- N935 « Gribelle (Gedinne) – Membre – Pussemange – Charleville-Mézières (France) » ;
- N945 « Baillamont (N95) (Bièvre) – Vresse-sur-Semois – Alle » ;

¹³ Au 1er janvier 2023, Vresse-sur-Semois comptabilise 2.505 habitants.

Programme Communal de Développement Rural
Partie 1 : Analyse des caractéristiques socio-économiques

- N819 « Menuchenet (N089) (Bouillon) – Rochehaut (Bouillon) – Alle » ;
- N914 « Graide-Station (Bièvre) – Vresse-sur-Semois – Monthermé (en France) » ;
- N943 « Liaison 945 – La Haizette N914 à Vresse-sur-Semois » ;
- N973 « Liaison Hérisson (N935) – Bohan ».

Accessibilité des pôles, au départ de l'administration communale :

- **Bièvre** : 12 kilomètres – 13 minutes ;
- **Bouillon** : 27 kilomètres – 26 minutes ;
- **Gedinne** : 17 kilomètres – 18 minutes ;
- **Sedan (France)** : 24,6 kilomètres – 31 minutes ;
- **Charleville-Mézières (France)** : 26,6 kilomètres – 33 minutes ;
- **Bertrix** : 31 kilomètres – 27 minutes ;
- **Wellin** : 34 kilomètres – 34 minutes ;
- **Beauraing** : 35 kilomètres – 33 minutes ;
- **Libramont-Chevigny** : 41 kilomètres – 34 minutes ;
- **Dinant** : 57 kilomètres – 57 minutes ;
- **Marche-en-Famenne** : 61 kilomètres – 62 minutes ;
- **Namur** : 87 kilomètres – 72 minutes ;
- **Arlon** : 87 kilomètres – 73 minutes ;
- **Luxembourg** : 112 kilomètres – 81 minutes ;
- **Bruxelles** : 145 kilomètres – 112 minutes.

Province : Namur

Arrondissement administratif : Dinant

Arrondissement judiciaire : Namur

Figure 1 : Situation géographique régionale

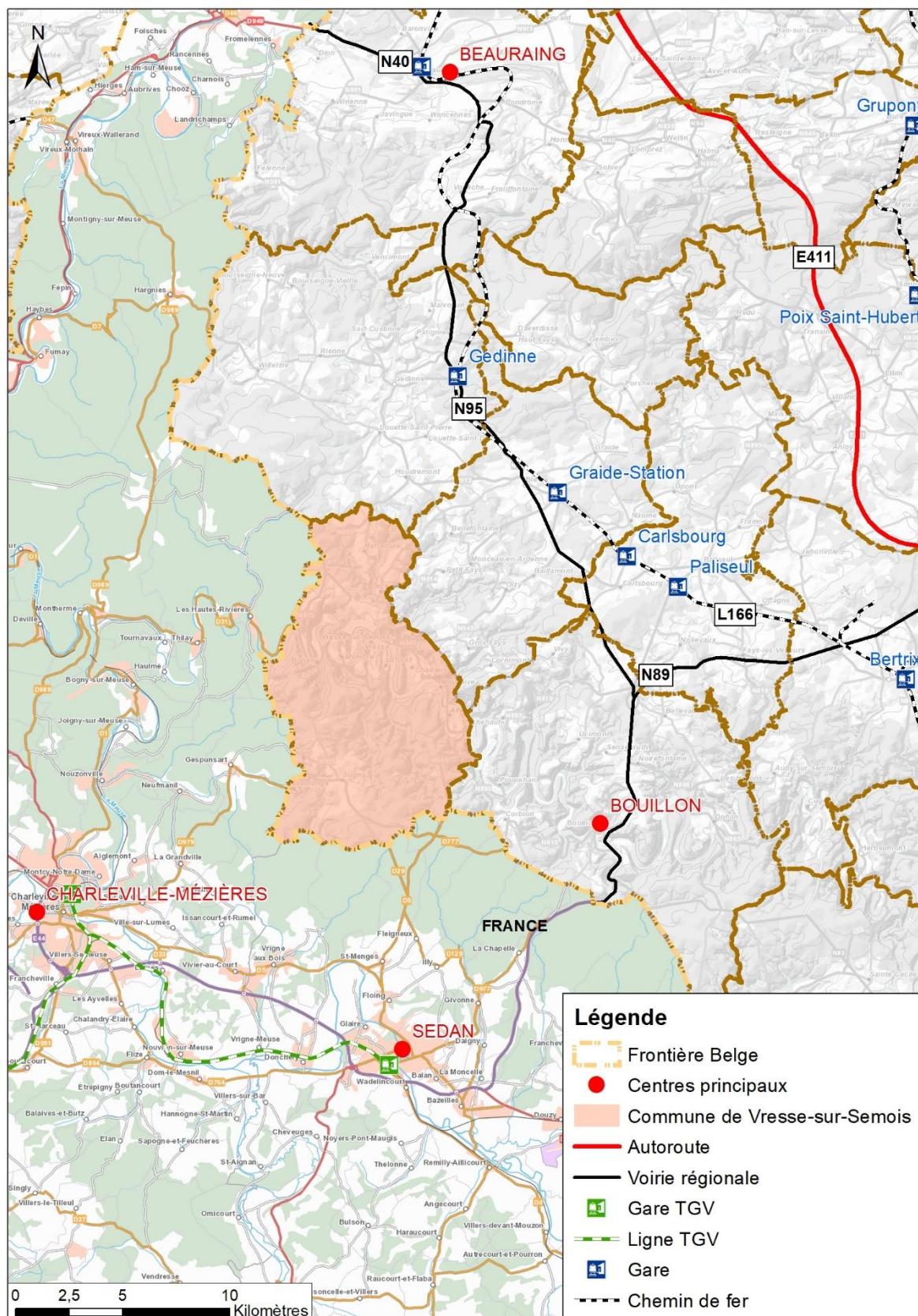


Figure 2 : Situation géographique communale

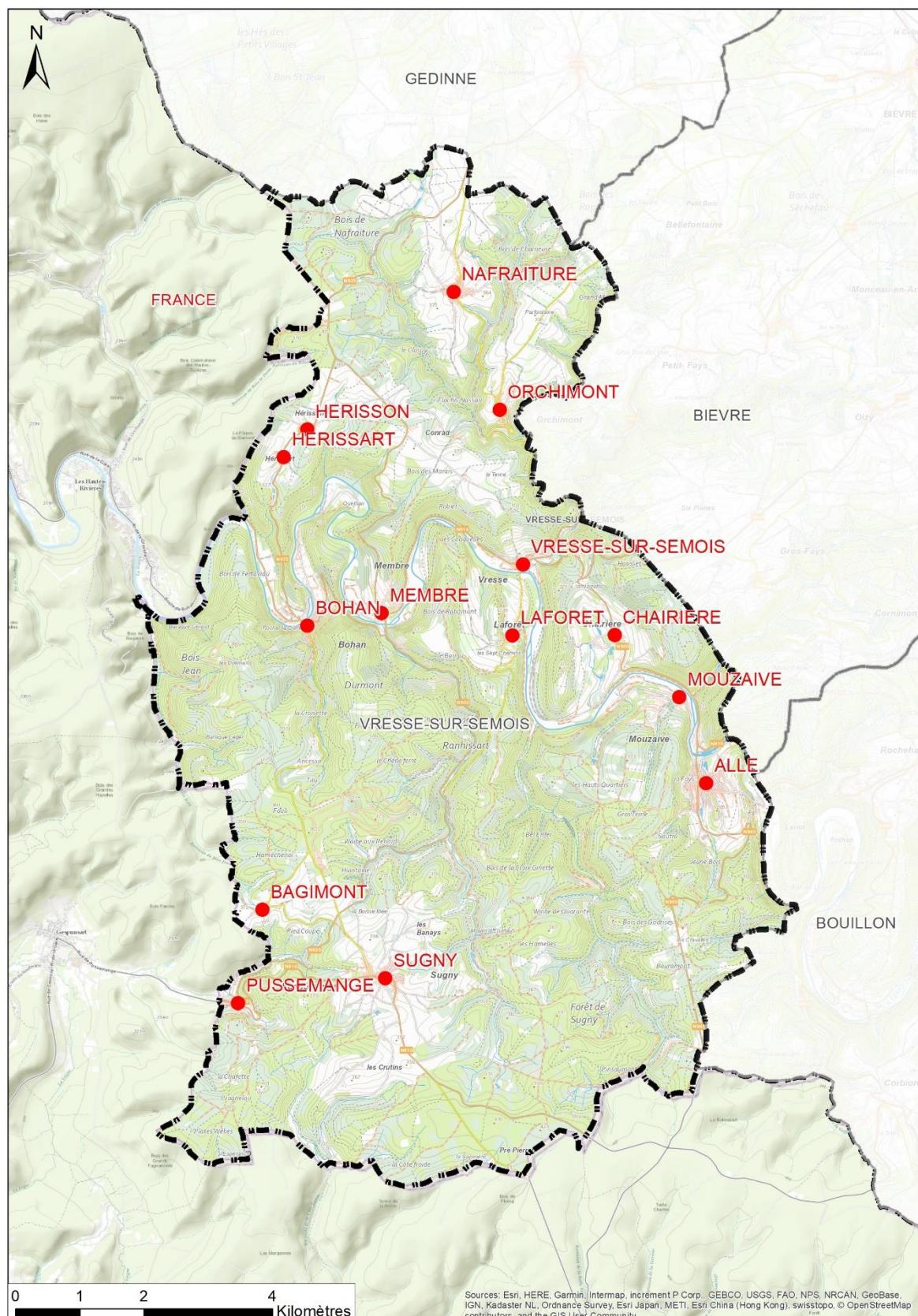
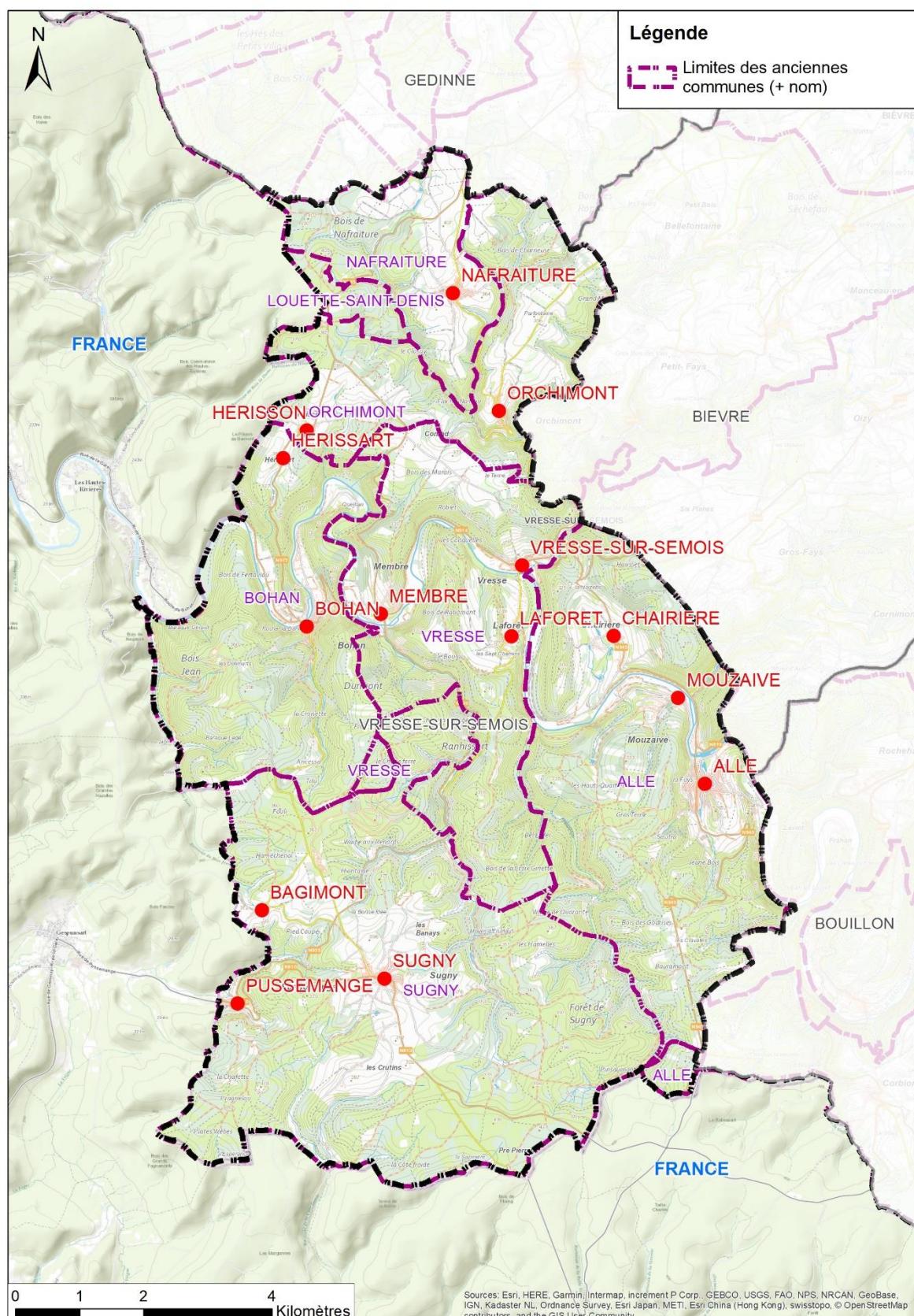


Figure 3 : Limite des anciennes communes



Programme Communal de Développement Rural
Partie 1 : Analyse des caractéristiques socio-économiques

Seuls les villages de la commune de Vresse-sur-Semois disposant de services et d'équipements sont représentés ci-après.

Figure 4 : Carte synthétique d'Alle

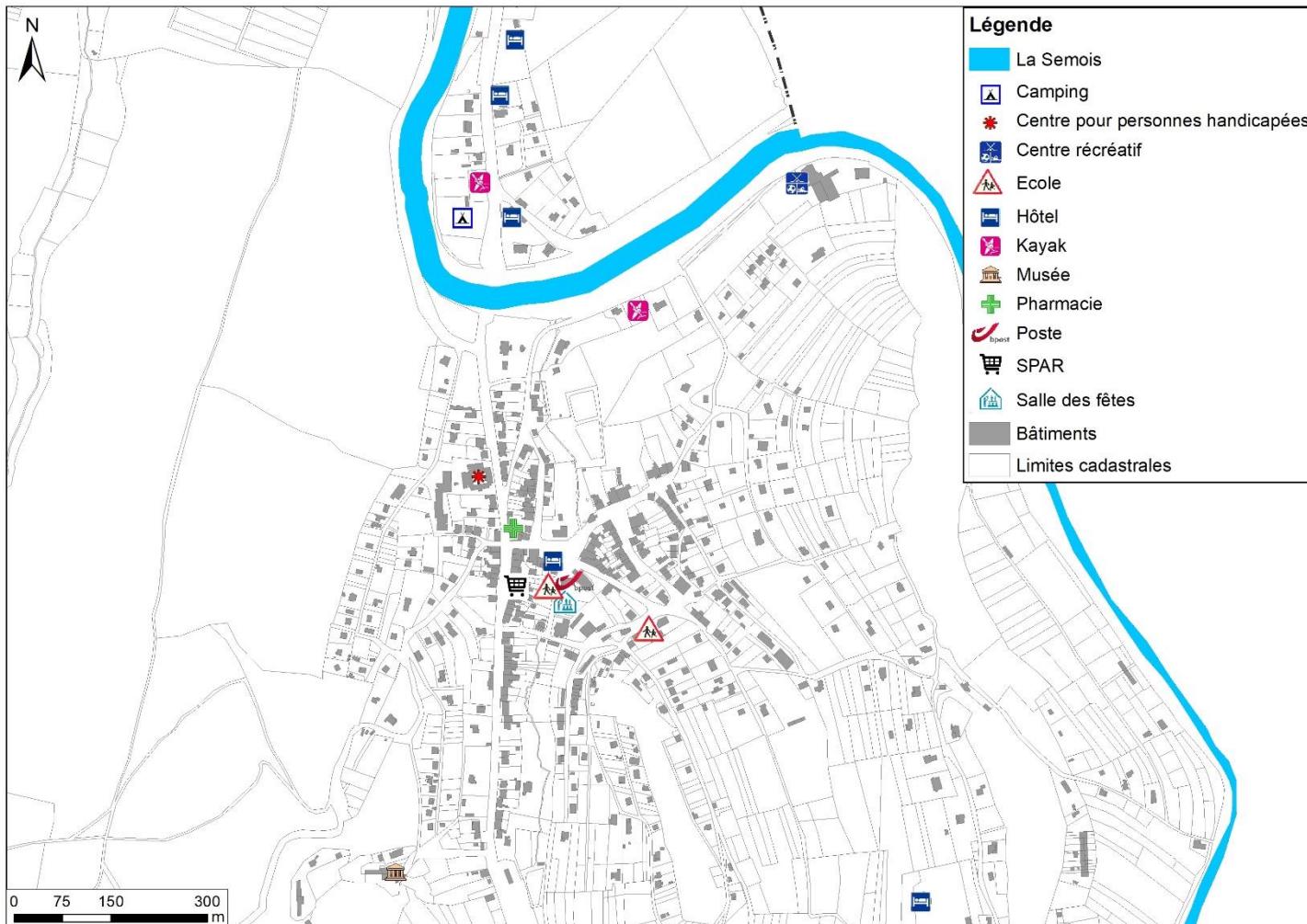


Figure 5 : Carte synthétique de Bohan

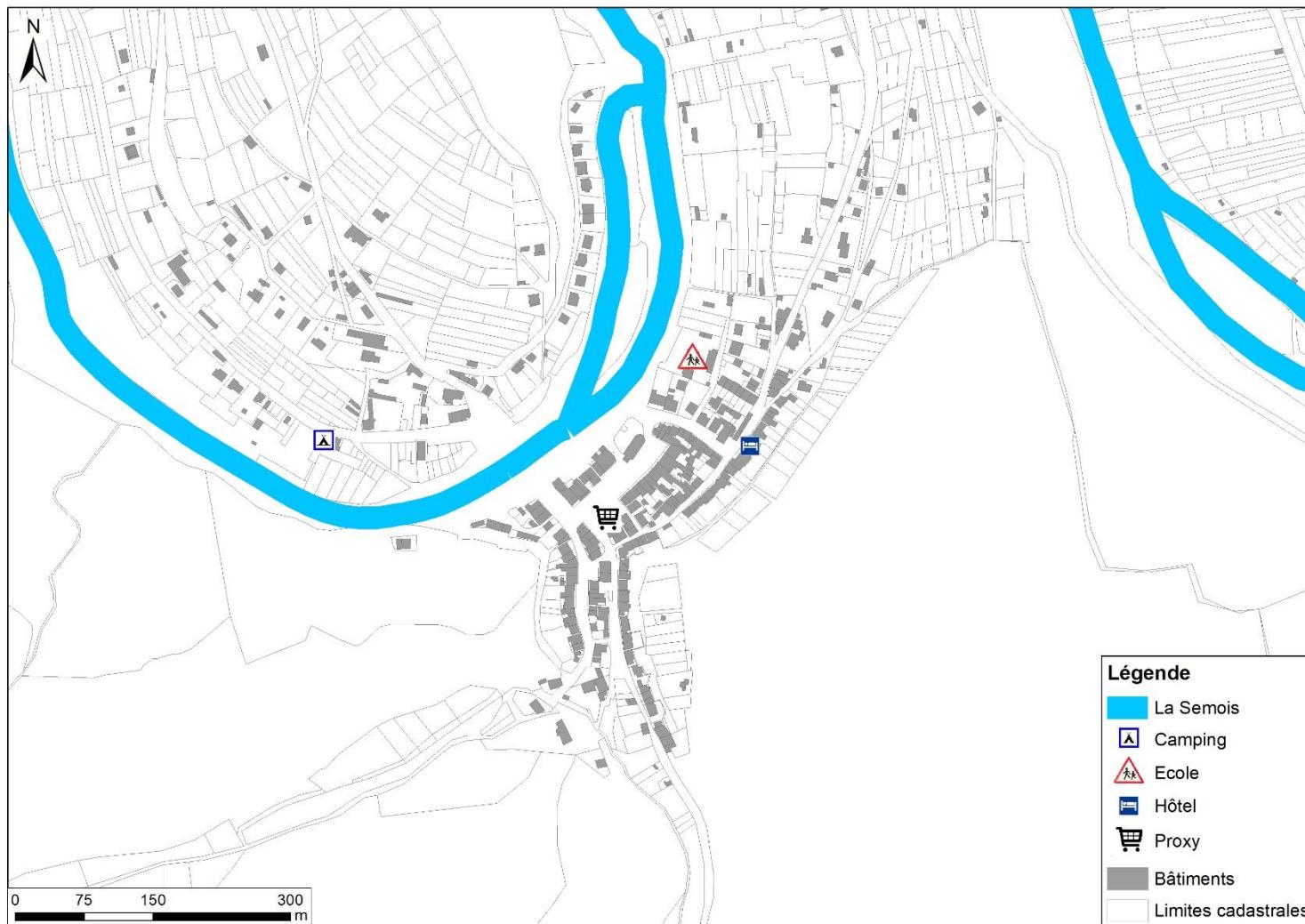


Figure 6 : Carte synthétique de Chairière

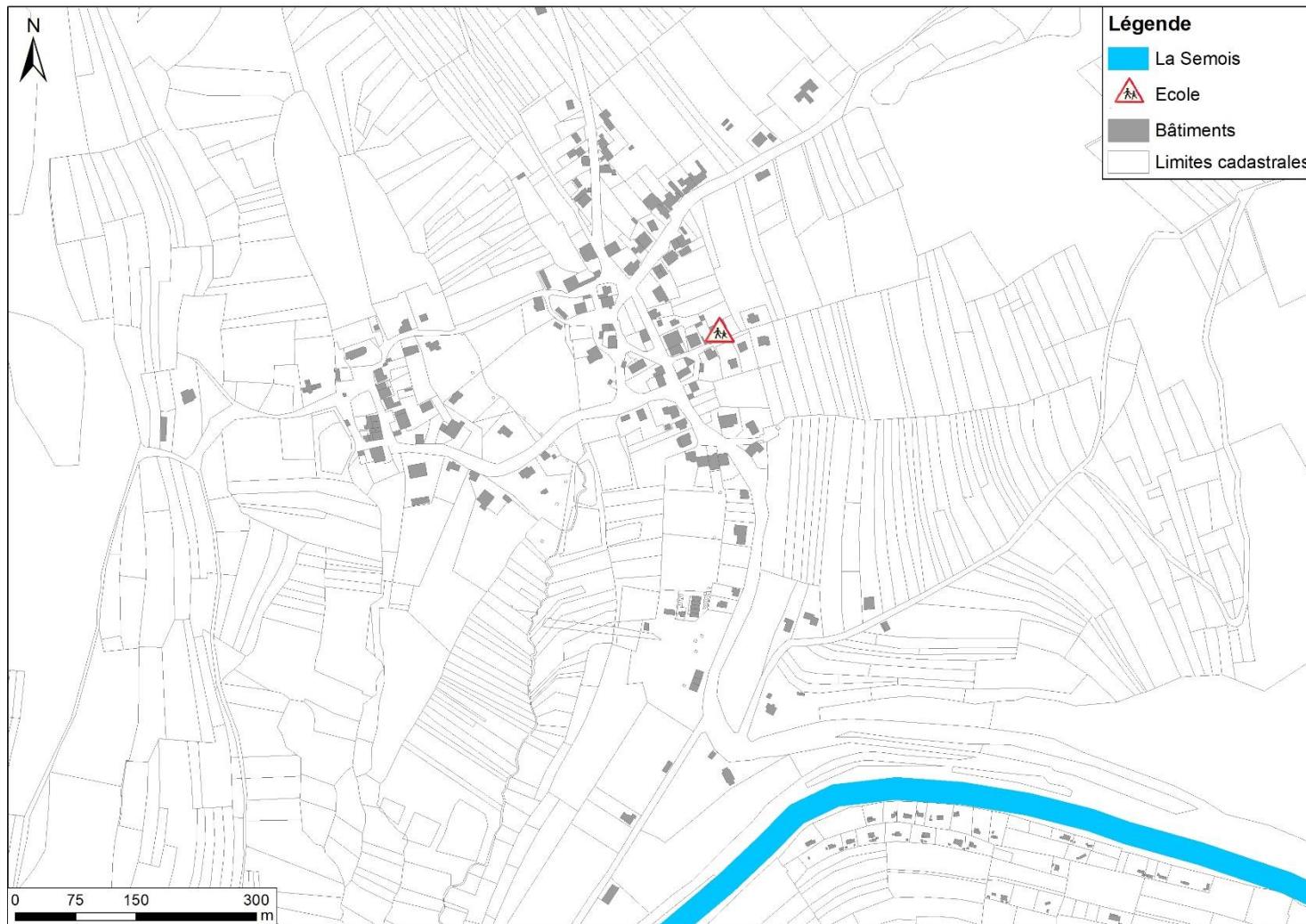


Figure 7 : Carte synthétique de Laforêt



Figure 8 : Carte synthétique de Membre

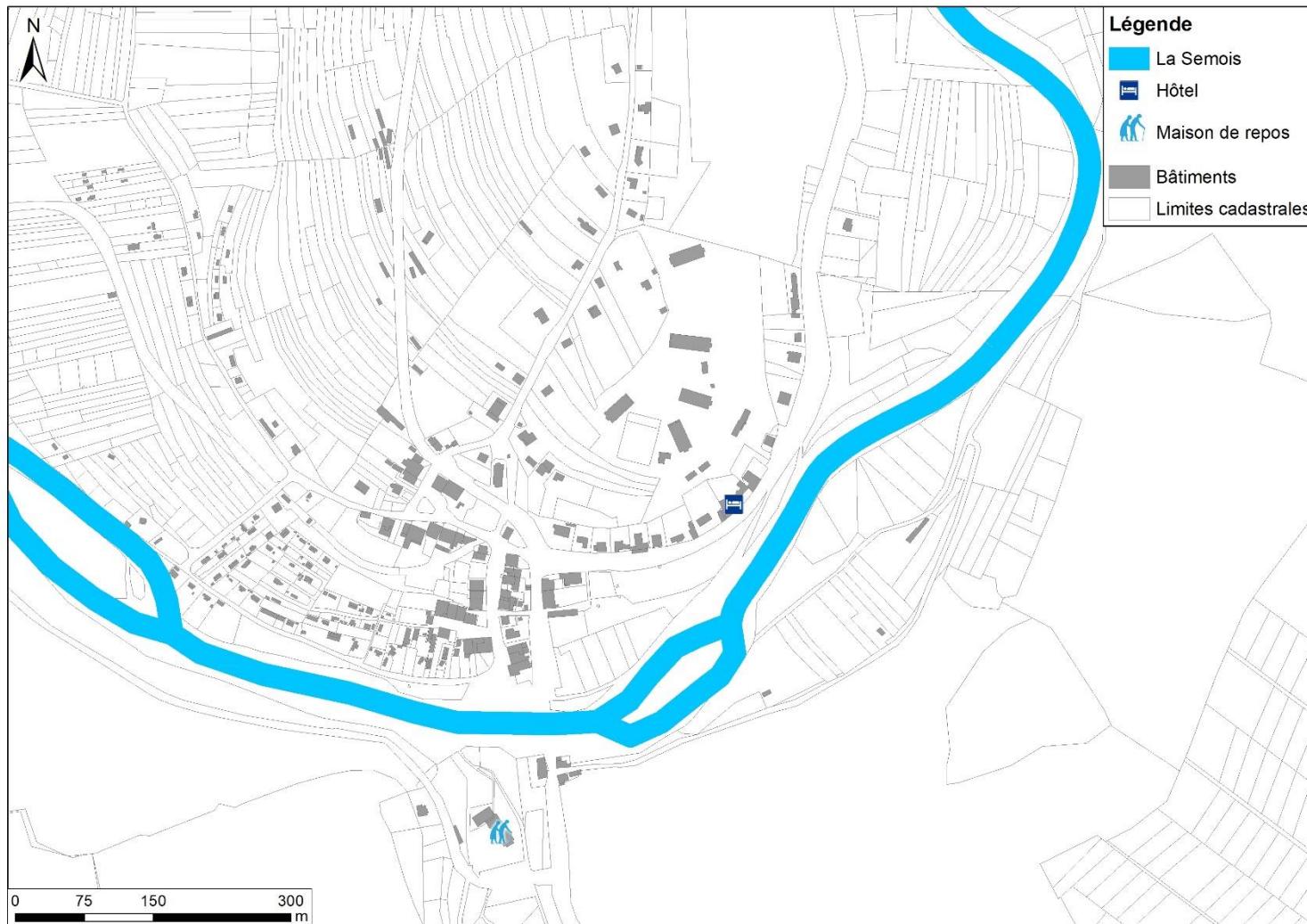


Figure 9 : Carte synthétique de Nafraiture

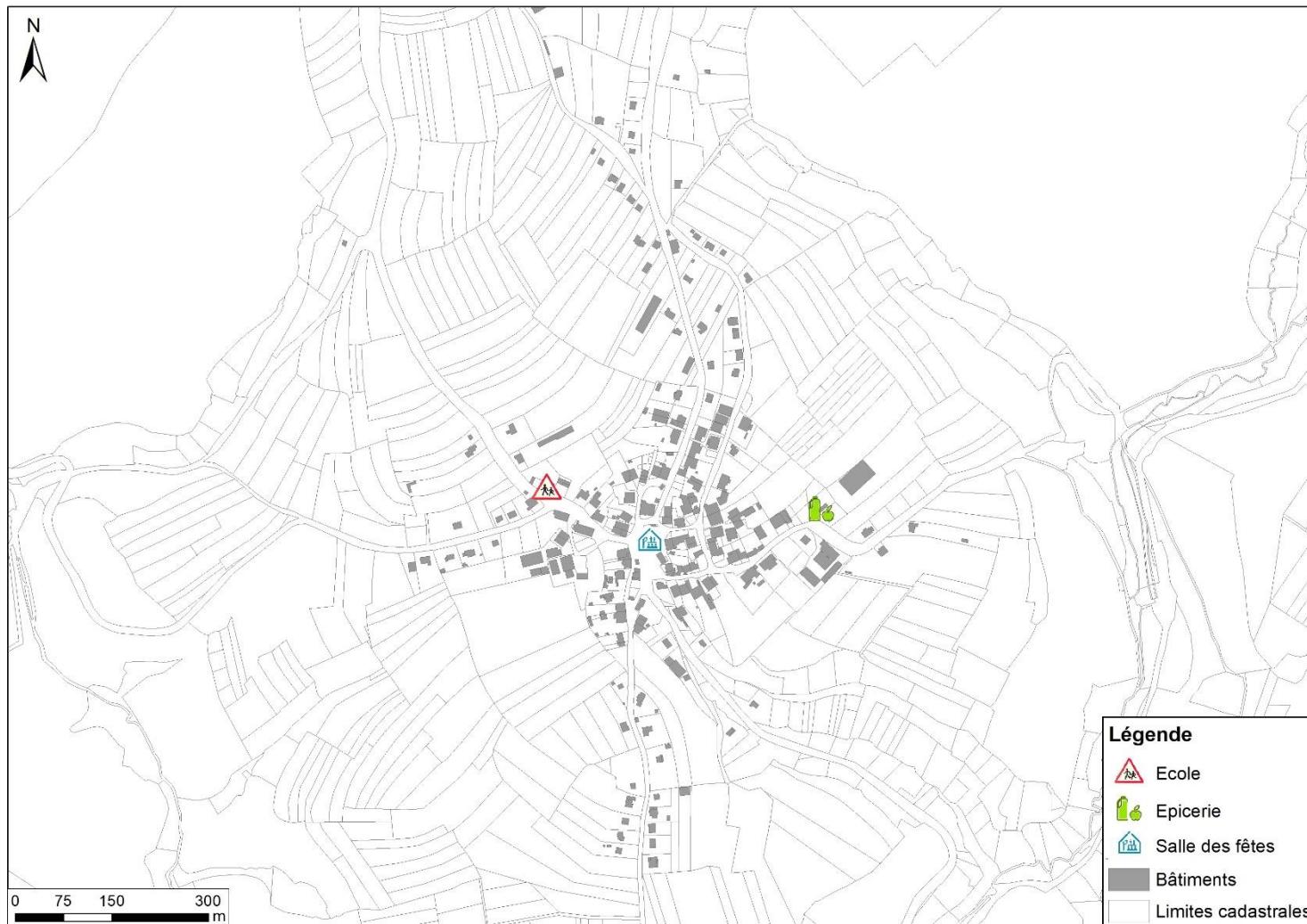


Figure 10 : Carte synthétique d'Orchimont

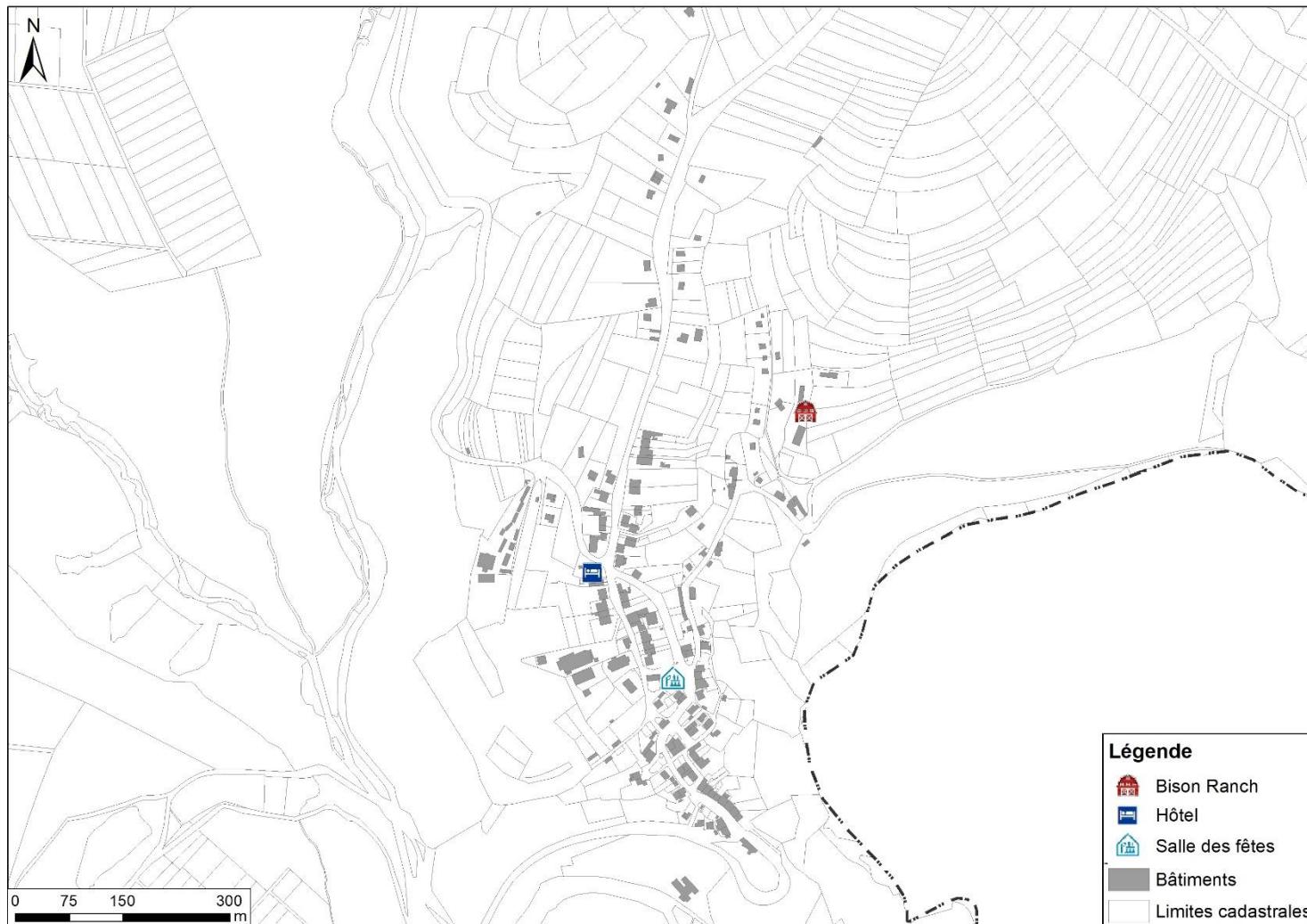
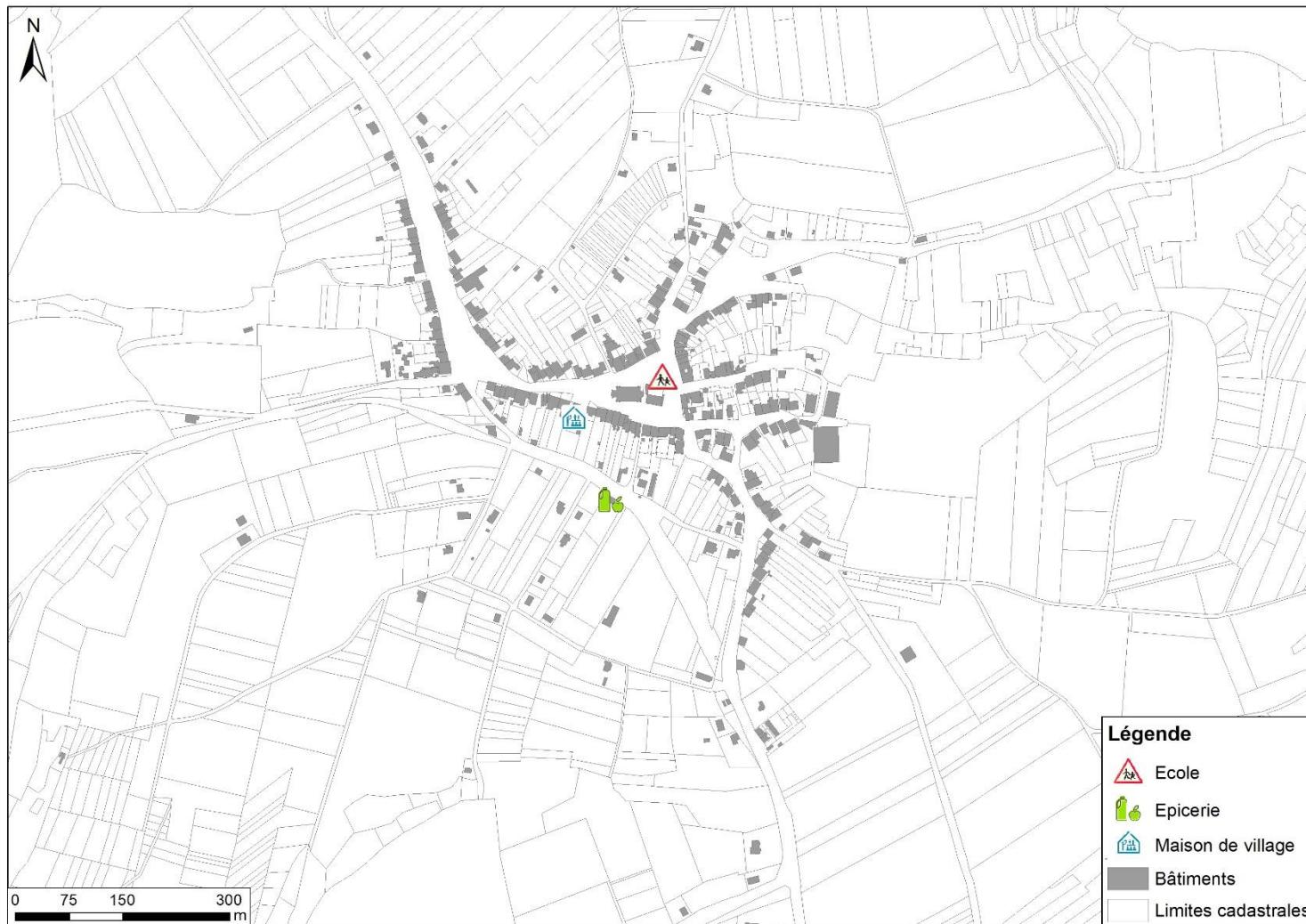


Figure 11 : Carte synthétique de Pussemange

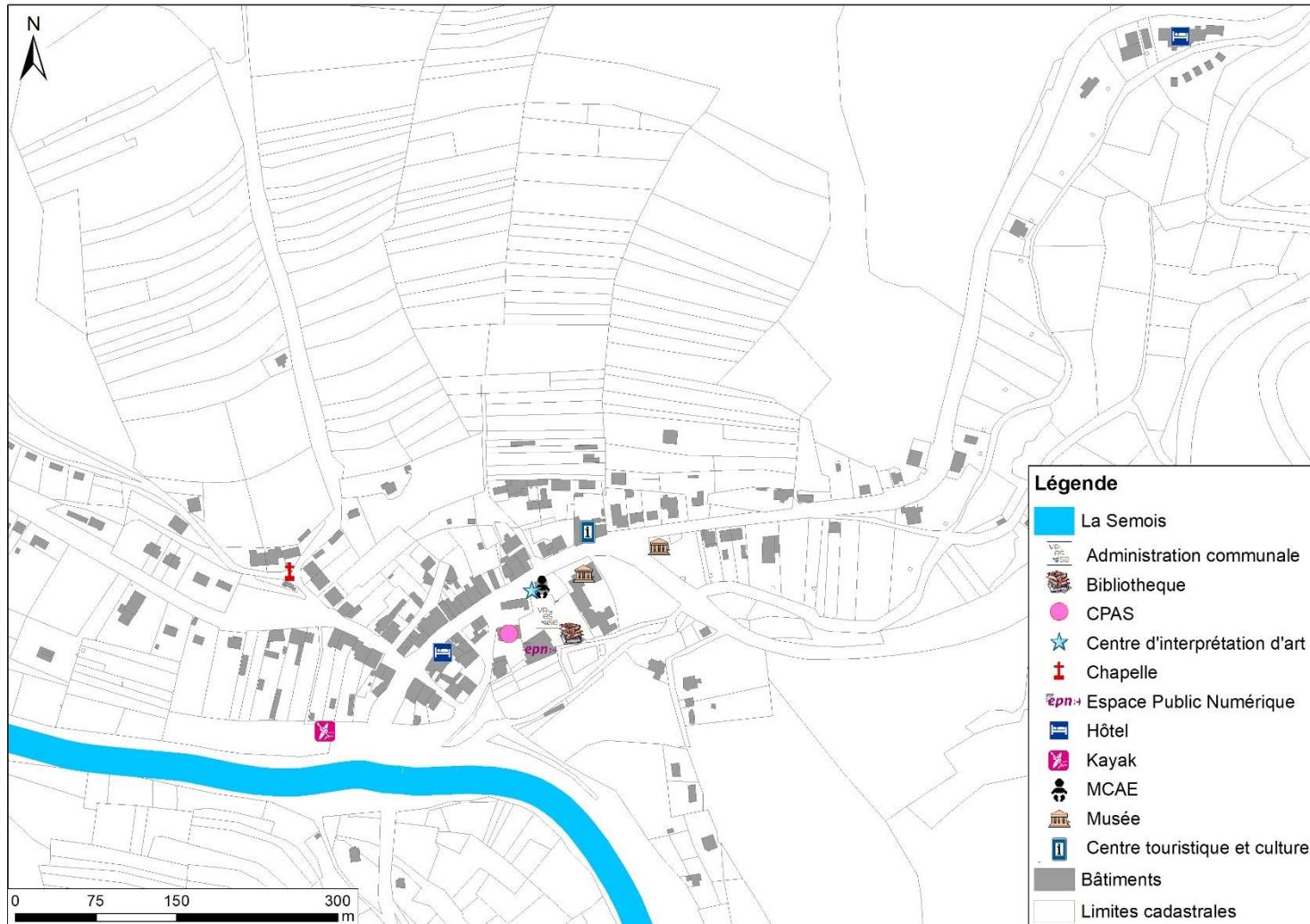


Figure 12 : Carte synthétique de Sugny



Programme Communal de Développement Rural
Partie 1 : Analyse des caractéristiques socio-économiques

Figure 13 : Carte synthétique de Vresse-sur-Semois



3 Partenaires de la commune de Vresse-sur-Semois

3.1 Partenaires communaux

3.1.1 Centre Public d'Action Sociale



CPAS
Centre Public d'Action Sociale

Le **Centre Public d'Action Sociale** (CPAS) est un organisme public dont la mission est de « permettre à chacun d'être en mesure de mener une existence conforme à la dignité humaine ». Il est chargé de dispenser une aide sociale en faveur des personnes en difficulté.

Plusieurs services sont assurés par le CPAS, à savoir :

- **Les permanences** : Les assistantes sociales reçoivent sur rendez-vous les personnes nécessitant les services de médiation de dettes, les services juridiques, et les personnes ayant besoin d'informations sur les pensions des salariés et les allocations d'handicapés.
- **Le service de repas à domicile** : Le CPAS propose des livraisons de repas chauds à domicile, à des heures régulières, du lundi au samedi, dans tous les villages de la commune.
- **Le service d'aides ménagères** : Ce service du CPAS propose aux personnes une aide dans les tâches ménagères (nettoyage, repassage, etc.) sur le territoire communal. Toute demande est soumise au préalable au passage d'une assistante sociale.
- **Le service de dépannage** : Ce service consiste à réaliser des travaux (rentrer du bois, tondre la pelouse, laver un plafond, etc.) chez les habitants qui en ont fait la demande auprès du service social.
- **Le service d'accompagnement** : Plus qu'un moyen de locomotion, ce service permet à chacun de se déplacer dans les meilleures conditions et de bénéficier d'une aide personnalisée. Une priorité est donnée aux déplacements pour raisons de santé, puis pour des actes administratifs.
- **Le service de bus** : Le CPAS propose un service de transport pour Personnes à Mobilité Réduite (PMR) grâce à un nouveau véhicule équipé, permettant le transport simultané de 5 personnes en fauteuil roulant.
- **Magasin de seconde main** : Le magasin de seconde main, situé à Vresse-sur-Semois, est né de la collaboration entre le CPAS et le Centre Fédisal de Sugny. Il y est possible de déposer tout type de vêtements et accessoires. Les produits sont vendus à des prix démocratiques.

3.1.2 Centre touristique et culturel



Centre touristique et culturel

Le **Centre touristique et culturel** de Vresse-sur-Semois organise diverses activités dans le domaine touristique, à savoir l'accueil et l'information des locaux et visiteurs, la promotion et l'organisation d'animations sur le territoire. Le centre est ouvert toute l'année.

Sur base des derniers rapports annuels de la commune, le tableau ci-dessous indique les divers projets menés par le centre touristique et culturel de Vresse-sur-Semois.

Tableau 1 : Actions du Centre touristique et culturel de Vresse-sur-Semois

Éditions	(1) Livret des manifestations annuelles. (2) Sets de table. (3) Dépliants sur les commerces et services, sur les activités spécialisées aux enfants, sur les artistes et artisans locaux, etc. (4) ...
Médias - Promotion	(1) Gestion du site internet et mises à jour quotidiennes. (2) Gestion des réseaux sociaux : Facebook, Pinterest, YouTube, Instagram. (3) Diffusion des manifestations de l'entité via divers canaux de communication. (4) ...
Activités	(1) Organisation d'expositions. (2) Organisation de galeries de février à décembre. (3) Organisation d'expo-vente des œuvres de la collection du Centre. (4) ...
Autres activités	(1) Gestion de la boutique des produits locaux et des peintures à l'accueil. (2) Gestion du Centre d'Interprétation d'Art. (3) Organisation de promenades guidées. (4) ...

3.1.3 Syndicats d'initiatives

La commune de Vresse-sur-Semois dispose d'un syndicat d'initiatives actif dans les différentes localités communales via les antennes locales :

- **Syndicat d'initiative de Bohan** ;
- **Syndicat d'initiative de Sugny – Pussemange – Bagimont** ;
- **Syndicat d'initiative de Nafraiture – Orchimont** ;
- **Syndicat d'initiative de Vresse – Membre – Laforêt** ;
- **Syndicat d'initiative de Alle – Mouzaive – Chairière**.

A travers l'organisation de manifestations et animations, les syndicats d'initiatives ont pour objectif de faire découvrir le patrimoine des villages du territoire communal. Le syndicat d'initiative à l'échelle communale assure une aide logistique aux syndicats d'initiatives locaux. Ce dernier est composé de membres des syndicats précédemment cités et des représentants du conseil communal. Son président est l'échevin ayant le tourisme dans ses attributions. Le syndicat d'initiative communal est géré par le Directeur du Centre touristique et culturel.

Leurs actions sont diverses. Selon le rapport d'activités du syndicat d'initiative communal de Vresse-sur-Semois, citons :

- Gestion des demandes de subsides à la promotion pour le syndicat d'initiative et ses antennes ;
- Réalisation de différentes brochures pour une promenade éphémère sur la commune (Rando'Vresse 2020), un folder « Promenade du Pont de Claines et des Légendes » et une carte touristique communale ;
- Participation au recensement du petit patrimoine avec le Petit Patrimoine Population Wallon (PPPW) ;
- Réalisation d'une « Route de l'Eau » sur les traces des lavoirs et abreuvoirs de la commune (en collaboration avec la Province de Namur, l'Université de Namur et le Fonds Barbazon) ;
- Récolte des manifestations 2021 pour faire de la publicité sur les canaux ;

Programme Communal de Développement Rural

Partie 1 : Analyse des caractéristiques socio-économiques

- Recherches d’informations, mises à jour et soutien aux acteurs touristiques dans le cadre de la crise sanitaire du Covid-19 (annonces pour take-away, informations pour subsides possibles, informations pour réouvertures, etc...) ;
- Gestion de la bière « Li’Vresse » ;
- ...

3.1.4 Agence Locale pour l’Emploi

L’**Agence Locale pour l’Emploi** (ALE) propose des travaux divers rémunérés en complément du chômage ou du Revenu d’Intégration Sociale (RIS) pour les bénéficiaires du chômage de longue durée ou du RIS.

Les particuliers, les écoles, les pouvoirs locaux et les associations ont ainsi la possibilité d’obtenir de l’aide afin d’effectuer des petits travaux (peinture, tapisserie, jardinage, etc.)

En 2019, 7.176 heures au total ont été prestées par 33 personnes pour des travaux tels que :

- Garderie extra-scolaire ;
- Accompagnement dans les bus scolaires ;
- Jardinage ;
- Mise en peinture et tapisserie ;
- Nettoyage d’une église ;
- Entretien de différents locaux scolaires ou salles communales ;
- Aide à la buanderie du CPAS et alphabétisation.

En 2020, 5.684 heures ont été prestées par 33 personnes pour les travaux identiques à ceux de 2019 – hormis l’alphabétisation qui a été supprimée¹⁴.

3.1.5 Espace Public Numérique « Cyber Semois »



L’**Espace Public Numérique** (EPN) de Vresse-sur-Semois, appelé Cyber Semois, est ouvert 5 demi-journées par semaine. Il propose des ateliers, des cours individuels et un accès libre.

Les ateliers se font sous forme de petits groupes et ont pour but d’apprendre aux personnes intéressées l’utilisation des outils numériques du quotidien : navigation web, traitement

de texte, création de carte de vœux, retouche photo, utilisation du smartphone et de la tablette tout en s’amusant et en échangeant ses expériences avec d’autres utilisateurs.

L’accès libre permet aux personnes n’ayant pas accès à un ordinateur ou internet de faire leur paiement en ligne, remplir leur déclaration d’impôts, consulter des sites web et consulter leur messagerie.

En 2018, Cyber Semois a enregistré 1.016 visites pour 27 nouvelles inscriptions. En 2019, il enregistre 940 visites pour 26 nouvelles inscriptions. En 2020, les chiffres sont moindres : 478 visites et 17

¹⁴ Les données plus récentes ne sont pas encore disponibles à ce jour en raison de problèmes internes dûs au manque de ressources humaines.

inscriptions. Cette diminution s'explique par la crise sanitaire Covid-19 et de la fermeture temporaire de la structure.

3.1.6 Accueil Temps Libre

L'**Accueil Temps Libre** (ATL) regroupe l'ensemble des activités organisées par des milieux d'accueil en dehors du temps scolaire (avant et après l'école, le week-end, les journées pédagogiques ou pendant les congés scolaires) des enfants de 2,5 à 12 ans. Il rassemble les activités d'accueil et les animations éducatives, culturelles et sportives organisées par les clubs sportifs, les associations, l'accueil extrascolaire.

Plusieurs stages sont proposés durant les périodes de Carnaval, Pâques et la Toussaint. Diverses activités et stages sont organisés : Stage scientifique et sportif, atelier cuisine, art et psychomotricité, Halloween, danse et zumba, cirque, stage « un diner presque parfait », jeux, stage « masques de carnaval », etc. Des activités à l'extérieur sont aussi organisées comme une journée au jardin des hiboux à Graide, sorties cinéma, chasse aux œufs, visites de l'Ardois'Alle, etc.

3.1.7 Centre d'accueil Fédasil



Le **centre d'accueil de Sugny** est l'un des centres pour demandeurs d'asile en Belgique, gérés par Fédasil. Il peut offrir de la place à quelques 118 adultes isolés et familles ainsi que 30 mineurs non accompagnés demandeurs de protection internationale.

Situé dans l'ancienne base militaire de l'OTAN depuis 1999, le centre organise des journées portes ouvertes, des visites guidées et des évènements pour les riverains afin d'améliorer l'intégration du centre d'accueil dans la commune. A titres d'exemples, plusieurs activités ont été organisées dans ce cadre durant l'été 2021 :

- **Stage « Des étoiles dans les yeux » :** Une professionnelle guide les enfants à faire des acrobaties, de la jonglerie et différents mouvements d'équilibre ;
- **Stage « Coup de Chœur » :** Une musicienne travaille à la mise en place d'une petite comédie musicale où les enfants peuvent se choisir un personnage et avoir une chanson personnelle, soutenue en chœur par les autres ;
- **Stage « Recycl'Art » :** Une historienne d'art sensibilise de façon ludique les enfants à la surconsommation et au tri des déchets. A travers des œuvres artistiques contemporaines, les enfants réalisent une œuvre collective avec toutes sortes de rebuts ;
- **Stage « Hip-Hop » :** Un danseur professionnel initiera les jeunes à différentes chorégraphies ;
- **Stage « La Lino en Herbe » :** Une formatrice initie les enfants à réaliser des linogravures. Chacun pourra ainsi réaliser plusieurs impressions et les retravailler de manière artistique.

3.2 Partenaires transcommunaux

3.2.1 Maison de l'Emploi Gedinne-Bièvre-Vresse-sur-Semois



Active sur les communes de Gedinne, Bièvre et Vresse-sur-Semois, la **Maison de l'Emploi** est un lieu privilégié d'accueil, d'information et de conseil de proximité sur toutes les questions liées à l'emploi.

Les personnes y viennent pour réaliser les démarches



Programme Communal de Développement Rural

Partie 1 : Analyse des caractéristiques socio-économiques

administratives liées à la recherche d'emploi. Elles y trouvent également toute la logistique nécessaire pour faciliter la recherche de l'emploi (outils informatiques, etc.).

Plusieurs projets à destination de différents publics ont été réalisés avec différents partenaires :

- **Créa-Job**¹⁵ : Permanence le 2^{ème} mardi du mois pour accompagner les demandeurs d'emploi en création d'activités ;
- **Job'In**¹⁶ : Permanence le jeudi un mois sur deux ;
- **L'Agence Wallonne pour l'Intégration des Personnes Handicapées (AWIPH)**¹⁷ : Séances d'information collective le vendredi matin tous les deux mois ;
- **Carrefours Emploi Formation Orientation**¹⁸ : Présence le 3^{ème} jeudi du mois ;
- Possibilité d'avoir une permanence de la Défense sur rendez-vous ;
- Organisation de 4 ateliers transfrontaliers avec l'Espace Métiers¹⁹ de Vireux-Molhain sur le travail en France.

Une permanence à Vresse-sur-Semois se tient le jeudi de 13h00 à 16h00. La fréquentation de cette permanence est assez régulière et répond à un besoin d'un public plus fragilisé. Les personnes y viennent pour des démarches administratives, chercher des offres d'emploi, se faire aider pour la réalisation de leur candidature (CV et/ou lettre de motivation).

3.2.2 Agence de Développement Local



Active sur les communes de Bièvre et de Vresse-sur-Semois, l'**Agence de Développement Local** (ADL) offre des services de conseil, d'étude et d'animation territoriale.

Elle a pour missions d'impulser et de soutenir le développement de projets porteurs en termes de création d'activités économiques et/ou d'emplois durables.

L'ADL identifie trois priorités pour son territoire d'actions : (1) Tendre vers un tourisme de qualité, (2) Relocaliser l'économie sur le territoire, (3) Développer la filière courte de l'agriculture et du bois.

Tableau 2 : Priorités et objectifs de l'Agence de Développement Local Bièvre et Vresse-sur-Semois

Priorités	Objectifs
Tendre vers un tourisme de qualité	Redynamiser le site d'Ardois'Alle entre 2021 et 2023
	Promotionner le territoire à l'échelle régionale sur le territoire
	Créer des collaborations entre les différents acteurs du tourisme du territoire d'ici 2023

¹⁵ Créa-Job a pour mission de favoriser l'insertion sociale et professionnelle en accompagnant les personnes qui souhaitent créer leur activité d'indépendant.

¹⁶ Job'In soutient l'esprit entrepreneurial et l'autocréation d'emploi en facilitant la transition du projet vers la concrétisation d'une entreprise viable via un accompagnement personnalisé.

¹⁷ L'AWIPH propose des aides à l'emploi et à la formation.

¹⁸ Les Carrefours Emploi Formation Orientation sont des services du Forem. Ils aident les personnes en recherche d'un emploi ou d'une formation et apportent des réponses en matière d'orientation, de formation et d'emploi salarié ou indépendant.

¹⁹ Les missions de l'Espace Métiers sont d'informer, conseiller et orienter le public sur les métiers, les formations et l'emploi.

	<p>Créer au moins deux nouvelles infrastructures touristiques dans la philosophie du tourisme durable et vert avant 2025</p> <p>Augmenter de 100 le nombre de lits d'hébergements touristiques entre 2021 et 2025</p> <p>Faire du territoire une destination vélo attractive d'ici 2030</p>
Relocaliser l'économie sur le territoire	<p>Soutenir 38 entreprises de Bièvre les plus touchées par la crise Covid-19 d'ici fin 2021</p> <p>Faire se rencontrer les acteurs économiques du territoire et les faire collaborer autour de minimum 2 projets d'ici 2023</p> <p>Augmenter de 10 le nombre d'installations de nouvelles entreprises sur le territoire d'ici 2024</p> <p>Accompagner les commerçants dans leur transition vers le digital d'ici 2026</p> <p>Accompagner 2 projets de production d'énergie verte ou d'économie d'énergie d'ici 2026</p> <p>Créer un outil perforant pour faciliter l'installation de nouveaux commerces sur le territoire d'ici 2030</p> <p>Soutenir deux projets pour la création de 300 emplois directs et indirects d'ici 2028</p>
	Rendre les produits locaux plus accessibles pour les consommateurs d'ici 2023
	Proposer du bois certifié PEFC et FSC localement aux marchands d'ici 2022
	Accompagner le Parc naturel de l'Ardenne Méridionale et la coopérative CoFARMe dans la création d'un outil pour le secteur viandeux d'ici 2026
	Accompagner 30 propriétaires privés de petites parcelles forestières dans la valorisation de leurs biens d'ici 2025
	Accompagner les agriculteurs du territoire dans une démarche de diversification durable et rentable d'ici 2030

Plusieurs actions sont mises en place par l'ADL, à savoir :

- **Mise en place du chéquier promo « Les Bons Plans de l'ADL Bièvre/Vresse-sur-Semois :** Cet outil de promotion est offert aux commerçants pour faire de la publicité à moindre coût. Le chéquier a été distribué en toutes boîtes sur les deux communes, dans les communes limitrophes et quelques endroits de passage.
- **Mise en place de « chèques commerces » valables chez les acteurs économiques des deux communes :** L'objectif est de soutenir l'économie locale en incitant les habitants à « consommer local ». Les primes communales (naissance, noces d'or, etc.) sont rétribuées à leurs bénéficiaires sous formes de chèques commerces (25 €, 15 €, 5 €). De nombreux commerces de la commune de Vresse-sur-Semois adhèrent à la démarche (Pépinière des crêtes, Hôtel-Restaurant Fief de Liboichant, Récréalle, SPAR Brasseur et fils... et tant d'autres).
- **Création du concept « MiAM » (Made in Ardenne Méridionale) :** L'objectif est de valoriser les produits locaux en permettant aux commerçants d'informer leurs clients sur le fait qu'ils vendent des produits issus de l'Ardenne Méridionale. Des visuels ont été créés et sont proposés aux épiceries locales et grandes surfaces franchisées du territoire.
- **Organisation des « Tables secrètes » :** En vue de promouvoir la région, les produits et le savoir-faire local, l'objectif est d'organiser un dîner confectionné par un restaurateur local, dans un lieu gardé secret jusqu'à 24h avant le repas. En 2017, le repas avait eu lieu à la scierie Leplang à Alle.
- **Organisation d'une balade gourmande « Les Gourmets au Fil de l'Eau » entre Alle et Membre :** Tout le long du parcours, plusieurs restaurateurs et producteurs de la commune ravivent les papilles des participants dans un menu du terroir, à déguster en pleine nature.

- **Organisation d'un marché du terroir** tous les 3èmes vendredis du mois à l'Espace Cognault d'avril à octobre.
- ...

3.2.3 Parc naturel de l'Ardenne Méridionale



Aux côtés des communes de Bertrix, Bièvre, Bouillon, Daverdisse, Gedinne, Herbeumont, Paliseul et Wellin, Vresse-sur-Semois fait partie du **Parc naturel de l'Ardenne Méridionale**. Évoluant de Groupe d'Action Locale (GAL) en tant que Parc naturel en mai 2019, il développe des projets autour de 5 secteurs : l'agriculture, la forêt et filière bois, le tourisme, l'action sociale et la communication.

Tableau 3 : Missions du Parc naturel de l'Ardenne Méridionale

Domaines d'actions	Missions
Tourisme	<ul style="list-style-type: none">▪ Mettre en valeur les guides du territoire ;▪ Développer un tourisme à mobilité douce ;▪ Promouvoir les promenades, circuits et randonnées ;▪ Accompagner les opérateurs du tourisme dans leurs démarches de professionnalisation ;
Action sociale	<ul style="list-style-type: none">▪ Le soutien, mise en réseau et renforcement des acteurs de l'action sociale et professionnelle ;▪ L'orientation des chercheurs d'emploi vers des filières professionnalisantes ;▪ Le développement d'une offre touristique accessible ;▪ La création des activités intergénérationnelles et pour les publics fragilisés ;
Agriculture	<ul style="list-style-type: none">▪ Développer des outils nécessaires à la transformation, au conditionnement et à la valorisation des matières premières agricoles ;▪ Fédérer les producteurs locaux pour améliorer leur circuit de distribution, leur promotion et trouver de nouveaux débouchés ;▪ Ouvrir des voies de diversification nouvelles dont la filière verger haute-tige voire la culture du chanvre ;
Filière bois - Forêt	<ul style="list-style-type: none">▪ Valorisation du bois local de qualité ;▪ Valorisation des petites forêts privées.

3.2.4 Parc national de la Vallée de la Semois

La Vallée de la Semois a été désignée Parc national le 9 décembre 2022 par le Gouvernement wallon. Cette reconnaissance atteste des nombreux atouts du territoire, naturels, paysagers et patrimoniaux.

Le Parc national de la Vallée de la Semois s'étend sur 28.903 hectares d'un seul tenant, répartis sur huit communes : Bertrix, Bouillon, Chiny, Florenville, Herbeumont, Paliseul, Tintigny et Vresse-sur-Semois qui est considérée comme une des portes d'entrée du parc national.

Programme Communal de Développement Rural
Partie 1 : Analyse des caractéristiques socio-économiques

Cette reconnaissance permettra de lancer, dès janvier 2023, une série d'actions visant à valoriser et préserver le patrimoine naturel, tout en favorisant un développement touristique durable.

3.2.5 Maison du Tourisme du Pays de Bouillon en Ardenne



Aux côtés des communes de Gedinne, Daverdisse, Bièvre, Paliseul, Bouillon, Bertrix et Herbeumont, Vresse-sur-Semois fait partie de la **Maison du Tourisme du Pays de Bouillon en Ardenne**. Elle a pour missions d'assurer l'accueil et l'information permanents du touriste et de l'excursionniste et, de soutenir les activités touristiques de son ressort. Cet opérateur touristique invite à découvrir les spécificités du territoire (patrimoine bâti et naturel, balades, gastronomie locale, activités,...).

3.2.6 Contrat de rivière Semois-Chiers



Le **contrat de rivière Semois-Chiers** rassemble les communes d'Arlon, Aubange, Bertrix, Bièvre, Bouillon, Chiny, Étalle, Florenville, Habay, Herbeumont, Léglise, Libramont-Chevigny, Meix-devant-Virton, Messancy, Musson, Paliseul, Rouvroy, Saint-Léger, Tintigny, Virton et Vresse-sur-Semois.

Il s'agit ici d'une démarche volontaire d'acteurs publics et privés qui s'engagent sur des objectifs visant à concilier les multiples fonctions et usages des cours d'eau, de leurs abords et des ressources en eau du bassin. La démarche permet de mettre en place une dynamique locale en vue de la gestion intégrée des ressources en eau du bassin hydrographique.

Le contrat de rivière a défini un plan d'actions sur la commune de Vresse-sur-Semois pour les années 2020-2022 :

Tableau 4 : Plan d'actions 2023-2025 sur la commune de Vresse-sur-Semois du Contrat de rivière Semois-Chiers

Intitulé de l'action	Description de l'action
Publication d'articles de sensibilisation fournis par le CR dans le bulletin communal, sur le site internet ou autre	Sensibiliser la population à l'assainissement autonome Informer et sensibiliser le grand public aux dangers des produits phytosanitaires Information relative aux espèces exotiques invasives Sensibiliser la population aux risques de déposer les tontes de pelouses sur les berges des cours d'eau
Informier le CR lors des travaux réalisés sur les cours d'eau	
Poursuite de la campagne "Ici commence la mer"	Placement des macarons et animations dans les écoles
Collaboration lors des différents appels à projets en matière d'eau	Biodivercité, PCDR, Parc national, PGRI
Organisation des « journées wallonnes de l'Eau ».	Durant la seconde quinzaine de mars (22 mars - journée mondiale de l'eau) : animations/visites/promenades

Programme Communal de Développement Rural
Partie 1 : Analyse des caractéristiques socio-économiques

	diverses pour les familles et les écoles
Installations de panneaux d'interdiction de nourrissage le long de la Semois	Une liste de sites doit être définie. Le CR fournit les panneaux et la Commune les mettra en place
Organisation du stage de pêche	Organisation d'un stage de pêche une semaine en juillet
Organisation de la journée pédagogique autour de l'île de Bohan	Organisation de la journée pédagogique autour de l'île de Bohan lors de l'installation des moutons sur l'île
Signalisation des ponts possédant un nom	Après inventaire, fourniture des panneaux manquants par le CR, pose à la charge de la commune
Réfection et/ou entretien des ponts qui le nécessitent	Sur base de l'inventaire du CR Semois-Chiers
Solutionner les points noirs prioritaires en zone collective équipée d'une STEP ou dont la STEP est en construction	Les STEP sont entretenues par l'INASEP, mais le réseau d'égouttage et le raccordement des citoyens (à la charge du citoyen) est sous la responsabilité de la commune
Dresser un bilan général de l'assainissement à l'échelle de la Commune de Vresse-sur-Semois avec la mise en place d'un groupe de travail pour mener une réflexion quant à la mise en œuvre d'assainissement autonome groupé et quant à l'épuration via des systèmes de type extensif	/
Recherche de solutions en vue d'améliorer la qualité de l'eau de la zone de baignade potentielle de Bohan	La campagne d'analyses de 2021 a montré une qualité d'eau insuffisante. Il faut donc trouver et appliquer des solutions pour améliorer la qualité de l'eau
Création d'un parcours de géocaches	Le long d'une promenade balisée existante, poser 4 à 5 géocaches mettant en valeur le patrimoine lié à l'eau
Recherche de solutions pour les entraves prioritaires	Sur base de l'inventaire du CR Semois-Chiers
Remise sous eau de la fontaine de Alle-sur-Semois	/
Restauration du lavoir de Hérisson	/
Collaboration avec la FHPSC dans le cadre du projet truite d'élevage au moulin brûlé à Sugny	L'écloserie est construite, il reste à enterrer le Socarex
Gestion de la balsamine de l'Himalaya	Poursuite de la gestion de la balsamine de l'Himalaya dans la vallée du Ruaumoulin et ses affluents (2 semaines en juillet et août)
Gestion de la berce du Caucase	Trois sites sont suivis
Recherche de solutions en vue de limiter les inondations à la rue du Herdier à Bohan	/
Participation financière (annuelle) au CR	3099€ par an (indexé)
Organisation de l'opération Be Wapp	Assainissement des dépôts de déchets inventoriés dans le cadre de l'inventaire
Organiser le nettoyage des cours d'eau qui le nécessitent	

3.2.7 Contrat de rivière Haute-Meuse



Le **contrat de rivière Haute-Meuse** rassemble les communes d'Andenne, Assesse, Beauraing, Cerfontaine, Chimay, Ciney, Couvin, Dinant, Doische, Eghezée, Fernelmont, Florennes, Gedinne, Gesves, Hamois, Hastière, La Bruyère, Mettet, Monignies, Namur, Ohey, Onhaye, Philippeville, Profondeville, Viroinval, Vresse-sur-Semois et Yvoir.

Comme il est précisé auparavant pour le contrat de rivière Semois-Chiers, le contrat de rivière Haute-Meuse est une démarche participative ayant pour objectif intégrée des cours d'eau, du milieu rivulaire et des ressources en eau à l'échelle des bassins versants.

Bien qu'il ne soit actif que sur une très petite partie du territoire vressois, le contrat de rivière Haute-Meuse réalise quelques actions dans la Commune, citons :

- Les inventaires des atteintes aux cours d'eau sur la partie de la Commune concernée ;
- Des animations scolaires sur le thème de l'eau (« Ici Commence La Mer » durant les Journées Wallonnes de l'Eau 2023 par exemple) ;
- Du recensement d'Espèces Exotiques Envahissantes et de la gestion de plantes invasives ;
- La participation du CRHM à la Commission Locale d'Information (CLI) de la Centrale de Chooz (France)

Le CRHM, représenté par son coordinateur, fait partie depuis décembre 2020 du Collège transfrontalier de la Commission Locale d'Information (CLI) de la Centrale de Chooz. Cette proposition émane d'une concertation que le Gouverneur a organisée avec les Bourgmestres des Communes frontalières pour que le CRHM y siège en tant que « représentant d'association de protection de l'Environnement ». Cela implique de participer aux Assemblées générales de la CLI et de suivre les travaux de celle-ci.

4 Plans et programmes de la commune de Vresse-sur-Semois

4.1 Plan de Cohésion Sociale

Depuis le 1^{er} janvier 2014, la commune de Vresse-sur-Semois dispose d'un **Plan de Cohésion Sociale** (PCS) répondant à deux objectifs :

- Réduire la précarité et les inégalités en favorisant l'accès effectif de tous aux droits fondamentaux :
 - Le droit au travail, à la formation, à l'apprentissage, à l'insertion sociale ;
 - Le droit au logement, à l'énergie, à l'eau, à un environnement sain et un cadre de vie adapté ;
 - Le droit à la santé ;
 - Le droit à l'alimentation ;
 - Le droit à l'épanouissement culturel, social et familial ;
 - Le droit de la participation citoyenne et démocratique, aux technologies de l'information et de la communication ;
 - Le droit à la mobilité.
- Contribuer à la construction d'une société solidaire et coresponsable pour le bien-être de tous.

En partenariat avec les opérateurs locaux, le PCS souhaite créer des synergies communes pour développer des actions pérennes. Un programme d'actions est en cours pour les années 2020-2025.

Tableau 5 : Actions du Plan de Cohésion Sociale de la commune de Vresse-sur-Semois

Droits fondamentaux	Actions
Droit à la santé	<ul style="list-style-type: none">(1) Médecine préventive : Sensibiliser, informer, communiquer sur la nécessité d'avoir un comportement préventif en termes de santé (Mammographie, soins buccodentaires, dépistage du diabète, etc.) à travers des conférences, ateliers, tracts d'information...(2) Life box : En partenariat avec le Conseil Communal Consultatif des Aînés (CCCA), mettre en place le projet Life Box visant à mettre en place des boîtes à tartines dans le frigo des aînés.(3) Maison médicale/Centre médical : Impulser la création de centres médicaux et prospecter pour attirer de nouveaux médecins généralistes et spécialistes.
Droit à l'alimentation	<ul style="list-style-type: none">(1) Alimentation saine et équilibrée : Mettre en place un atelier mensuel de cuisine pour apprendre à s'alimenter sainement, en collaboration avec Graines d'Adultes.(2) Donnerie alimentaire : Mettre en place un frigo partagé en collaboration avec le CPAS, les commerces locaux et les citoyens.(3) Potager cultivé collectivement ou scindés en parcelles individuelles : Apporter une aide financière pour pérenniser les jardins communautaires de Sugny et d'Alle.
Droit à l'épanouissement culturel, social et familial	<ul style="list-style-type: none">(1) Facilitation de la participation à des activités artistiques (chant, théâtre...) ou de loisirs : Avec l'aide de bénévoles, créer une troupe de théâtre pour les enfants.(2) Ateliers/activités interculturelles (cuisine, contes, musique, traditions...) : Mettre en place un atelier culinaire « Cuisine ardennaise VS Cuisine du monde » pour échanger entre les publics divers sur leurs traditions culinaires.(3) Sensibilisation à la différence : Organiser des stages

Programme Communal de Développement Rural
Partie 1 : Analyse des caractéristiques socio-économiques

	<p>intergénérationnels avec Graines d'Adultes et l'Espace Intergénérationnel mobile durant les vacances scolaires.</p> <p>(4) <u>Inclusion d'enfants handicapés</u> : Mettre en œuvre des initiatives d'inclusion des enfants handicapés (cours de psychomotricité, etc.).</p> <p>(5) <u>Sensibilisation aux risques de harcèlement sur les réseaux sociaux</u> : Sensibiliser les jeunes sur les risques liés à l'utilisation des réseaux sociaux.</p>
Droit à la participation citoyenne et démocratique, aux technologies de l'information et de la communication	<p>(1) <u>Organisation/animation du Conseil consultatif</u> (enfants, aînés, personnes handicapées...).</p> <p>(2) <u>Donnerie/brocante gratuite</u> : Une donnerie sera organisée lors de chaque Repaircafé mensuel.</p> <p>(3) <u>Accroître l'offre de formation/le conseil informatique/l'atelier d'aide à l'outil informatique d'un partenaire</u> : Collaborer avec l'Espace Public Numérique (EPN) pour augmenter son offre de formation pour les aînés.</p>

Droit à la mobilité	(1) Moyen de transport de proximité (Ex : Proximus, Flexitec, Taxi social) : Partenariat avec Mobilisud, Centrale d'appel pour améliorer la mobilité des citoyens.
----------------------------	---

4.2 Plan Énergie Climat de l'arrondissement de Dinant

Le **Plan Énergie Climat** est un plan conjoint qui engage les communes d'Anhée, Beauraing, Bièvre, Ciney, Dinant, Gedinne, Hamois, Hastière, Havelange, Houyet, Onhaye, Vresse-sur-Semois et Yvoir. Ces communes ont adhéré à la Convention des Maires en mars 2018 et s'engagent à réduire collectivement leurs émissions de CO₂ de 40 % à l'horizon 2030. Elles sont soutenues par le BEP, agissant en tant que coordinateur territorial de la Convention des Maires.

Le plan supracommunal identifie une série de mesures afin d'atteindre l'objectif de réduction d'ici 2030.

Tableau 6 : Mesures du Plan Énergie Climat de l'arrondissement de Dinant

Axes d'intervention	Mesures retenues
Axe structurel	(1) Désignation d'un référent en charge du pilotage de la politique Énergie Climat au sein du BEP. (2) Création d'un cadre communicationnel autour du Plan Énergie Climat. (3) Recherche de financements pour mettre en œuvre la politique Énergie Climat. (4) Création d'un fonds d'investissement citoyen (coopérative énergétique – crowdfunding – crowlending). (5) Désignation d'un responsable énergie dans l'ensemble des communes et les réunir dans la mise en œuvre du PAED.
Axe 2 : Amélioration de la performance énergétique des bâtiments communaux	(1) Mise en place d'une comptabilité énergétique et d'un cadastre énergétique des bâtiments communaux. (2) Amélioration de la performance énergétique de l'éclairage public. (3) Planification et mise en œuvre d'un programme de rénovation des bâtiments publics à l'échelle intercommunale. (4) Contrats de performance énergétique pour la rénovation des bâtiments communaux. (5) Rénovation de bâtiments communaux de manière exemplaire. (6) Mise en place d'éco-teams au sein des administrations communales
Axe 3 : Amélioration de la performance énergétique dans les logements	(1) Sensibilisation des ménages aux économies d'énergie. (2) Formation à la rénovation. (3) Création d'une plateforme de rénovation énergétique. (4) Mise en place de primes énergétiques. (5) Mise en place d'un groupement d'achats. (6) Mise en place de projets d'habitat groupé – écoquartiers dotés d'un réseau de chaleur.
Axe 4 : Amélioration de la performance énergétique dans les bâtiments tertiaires	(1) Sensibilisation des acteurs du tertiaire aux économies d'énergie. (2) Formation des acteurs du tertiaire à suivre leurs consommations énergétiques. (3) Accompagnement à la rénovation énergétique des bâtiments tertiaires. (4) Accompagnement des écoles à réduire leurs consommations d'énergie.

Axe n°5 : Améliorer la mobilité sur le territoire	(1) Mise en place de navettes pour les déplacements scolaires. (2) Planification et développement des infrastructures de mobilité douce sécurisées et entretenues sur le territoire. (3) Création d'incitants au covoitage sur le territoire. (4) Sensibilisation à l'éco-conduite. (5) Mise en place des infrastructures pour encourager le développement de la mobilité électrique sur le territoire. (6) Accompagnement des institutions publiques et privées à mettre en place des plans de déplacements.
Axe n°6 : Augmenter la quote-part de production renouvelable sur le territoire	(1) Planification et accompagnement de l'implantation des grands projets de production renouvelable sur le territoire. (2) Mise en place d'achats groupés de système de production d'énergie renouvelable. (3) Installation des ENR sur les bâtiments communaux.
Axe n°7 : Adaptation aux changements climatiques	(1) Adaptation aux risques de canicule. (2) Adaptation aux risques d'inondations. (3) Adaptation à la sécheresse. (4) Réduction de la vulnérabilité en matière de biodiversité. (5) Anticipation des impacts des changements climatiques sur le tourisme.

4.3 Schéma de Développement Communal

La commune de Vresse-sur-Semois dispose d'un Schéma de Structure Communal (SSC), appelé aujourd'hui un Schéma de Développement Communal (SDC), entré en vigueur en 2008. Apparaissant comme un outil d'aménagement et de gestion territoriale d'une commune, il donne l'opportunité aux autorités communales de réfléchir à l'avenir de leur territoire, d'arrêter une stratégie en matière d'aménagement et de gestion de celui-ci, et de mettre en œuvre des moyens pour la réaliser. Il permet une cohérence dans les décisions prises par la commune.

Le SDC de Vresse-sur-Semois a défini des objectifs généraux et spécifiques autour d'un défi central : **« Assurer un cadre de vie épanouissant »**. Ces derniers sont développés à la page 131.

5 Dynamique transcommunale et transfrontalière

La commune de Vresse-sur-Semois s'est saisie de l'importance de s'engager dans une dynamique transcommunale afin de mobiliser un territoire, ses ressources et moyens plus larges pour résoudre des problèmes structurants ou impacter le développement local.

Il convient ici de citer **les contrats de rivière Semois-Chiers et Haute-Meuse** dans lesquels la commune est engagée avec de nombreuses autres communes pour la protection de l'eau.

Dans un domaine plus large, aux côtés des communes de Wellin, Daverdisse, Gedinne, Bièvre, Paliseul, Bouillon, Bertrix et Herbeumont, Vresse-sur-Semois fait partie du **Parc naturel de l'Ardenne Méridionale**. Sur le plan touristique, la **Maison du Tourisme du Pays de Bouillon en Ardenne** agit également sur les communes citées précédemment pour le Parc naturel.

Dans le domaine économique et de l'emploi, la **Maison de l'emploi** est active sur les communes de Bièvre, Gedinne et Vresse-sur-Semois. Une **Agence de Développement Local** travaille également sur les communes de Bièvre et Vresse-sur-Semois.

Vresse-sur-Semois est associée aux communes de Bièvre et de Gedinne dans la gestion de la **Résidence Saint-Hubert** (maison de repos pour personnes âgées).

Dans le domaine énergétique, un **Plan Énergie Climat** est actif à l'échelle de l'arrondissement de Dinant, engageant les communes à réduire collectivement leurs émissions de CO₂ de 40 % à l'horizon 2030.

En termes de logements, Vresse-sur-Semois dépend de l'**Agence Immobilière Sociale Lo.G.D.Phi**, également active sur 16 autres communes.

A ces éléments, s'ajoutent d'autres liens pluricommunaux à travers les services de sécurité (**zone de police « Houille-Semois »** rassemblant 4 communes) et de secours (**zone de secours « Dinaphi »** rassemblant les 22 communes des arrondissements de Dinant et de Philippeville).

La commune de Vresse-sur-Semois est aussi affiliée à plusieurs intercommunales telles qu'**ORES**, **INASEP** et le **BEP Environnement**.

De manière plus spécifique, il est possible de citer le **projet européen « Ardenne Cyclo »** associant 28 partenaires belges et français, qui prévoit la création de deux véloroutes de longue distance à travers l'Ardenne transfrontalière sur 280 kilomètres d'itinéraires balisés, à travers le massif ardennais.

Programme Communal de Développement Rural
Partie 1 : Analyse des caractéristiques socio-économiques

Contrat de rivière « Semois-Chiers »	Contrat de rivière « Haute-Meuse »	Parc naturel l'Ardenne Méridionale	Maison du tourisme du Pays de Bouillon en Ardenne	Maison de l'emploi	Agence de Développement Local	Résidence Saint- Hubert	AIS Lo.G.D.Phi	Projet européen Ardenne Cyclo	Plan Énergie Climat de l'arrondissement de Dinant	Zone de police « Houille-Semois »	Zone de secours « Dinaphi »
Andenne	Andenne	Andenne	Andenne	Andenne	Andenne	Andenne	Andenne	Andenne	Andenne	Andenne	Andenne
Anhée	Anhée	Anhée	Anhée	Anhée	Anhée	Anhée	Anhée	Anhée	Anhée	Anhée	Anhée
Arlon	Arlon	Arlon	Arlon	Arlon	Arlon	Arlon	Arlon	Arlon	Arlon	Arlon	Arlon
Assesse	Assesse	Assesse	Assesse	Assesse	Assesse	Assesse	Assesse	Assesse	Assesse	Assesse	Assesse
Aubange	Aubange	Aubange	Aubange	Aubange	Aubange	Aubange	Aubange	Aubange	Aubange	Aubange	Aubange
Beauraing	Beauraing	Beauraing	Beauraing	Beauraing	Beauraing	Beauraing	Beauraing	Beauraing	Beauraing	Beauraing	Beauraing
Bertrix	Bertrix	Bertrix	Bertrix	Bertrix	Bertrix	Bertrix	Bertrix	Bertrix	Bertrix	Bertrix	Bertrix
Bièvre	Bièvre	Bièvre	Bièvre	Bièvre	Bièvre	Bièvre	Bièvre	Bièvre	Bièvre	Bièvre	Bièvre
Bouillon	Bouillon	Bouillon	Bouillon	Bouillon	Bouillon	Bouillon	Bouillon	Bouillon	Bouillon	Bouillon	Bouillon
Cerfontaine	Cerfontaine	Cerfontaine	Cerfontaine	Cerfontaine	Cerfontaine	Cerfontaine	Cerfontaine	Cerfontaine	Cerfontaine	Cerfontaine	Cerfontaine
Chimay	Chimay	Chimay	Chimay	Chimay	Chimay	Chimay	Chimay	Chimay	Chimay	Chimay	Chimay
Chiny	Chiny	Chiny	Chiny	Chiny	Chiny	Chiny	Chiny	Chiny	Chiny	Chiny	Chiny
Ciney	Ciney	Ciney	Ciney	Ciney	Ciney	Ciney	Ciney	Ciney	Ciney	Ciney	Ciney
CC ²⁰ Ardenne Rives de Meuse (19 communes françaises)	CC Ardenne Rives de Meuse (19 communes françaises)										
CC Vallées et Plateaux d'Ardenne (31 communes)	CC Vallées et Plateaux d'Ardenne (31 communes)	CC Vallées et Plateaux d'Ardenne (31 communes)	CC Vallées et Plateaux d'Ardenne (31 communes)	CC Vallées et Plateaux d'Ardenne (31 communes)	CC Vallées et Plateaux d'Ardenne (31 communes)	CC Vallées et Plateaux d'Ardenne (31 communes)	CC Vallées et Plateaux d'Ardenne (31 communes)	CC Vallées et Plateaux d'Ardenne (31 communes)	CC Vallées et Plateaux d'Ardenne (31 communes)	CC Vallées et Plateaux d'Ardenne (31 communes)	CC Vallées et Plateaux d'Ardenne (31 communes)

²⁰ Communauté de communes

Programme Communal de Développement Rural
Partie 1 : Analyse des caractéristiques socio-économiques

| françaises) |
|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|
| CC Portes du Luxembourg (50 communes françaises) |
| Couvin |
| Daverdisse |
| Dinant |
| Doische |
| Eghezée |
| Étalle |
| Fernelmont |
| Florennes |
| Florenville |
| Gedinne |
| Gesves |
| Habay |
| Hamois |
| Hastière |
| Havelange |
| Herbeumont |
| Houyet |
| La Bruyère |
| Léglise |
| Libin |
| Libramont-Chevigny |
| Meix-devant-Virton |
| Messancy |
| Mettet |
| Momignies |
| Musson |
| Namur |

Programme Communal de Développement Rural
Partie 1 : Analyse des caractéristiques socio-économiques

Neufchâteau												
Ohey												
Onhaye												
Paliseul												
Philippeville												
Profondeville												
Rochefort												
Rouvroy												
Saint-Léger												
Sainte-Ode												
Somme-Leuze												
Tintigny												
Viroinval												
Virton												
Vresse-sur-Semois												
Walcourt												
Wellin												
Yvoir												

6 Aperçu historique

Les éléments ci-dessous proviennent du Schéma de Développement Communal de Vresse-sur-Semois, approuvé en 2008.

Nafraiture :

Les tumuli gallo-romains érigés sur le territoire de Nafraiture témoignent d'une occupation du site en relation avec la romanisation de la région. Cette terre est connue jusqu'à la fin du 13^{ème} siècle sous le vocable « Fraiture », signifiant fraction ou section, et sa destinée historique illustre tout particulièrement cette dénomination. Elle constitue une dépendance du domaine de Louette-Saint-Denis et est comprise avec lui dans la donation que fait le 13 septembre 946 le comte Eilbert de Florennes en faveur d'un groupe de moines insulaires, venus s'établir à Waulsort et qui y ont fondé une abbaye comptant parmi les plus puissantes institutions ecclésiastiques du pays mosan. Ce monastère va garder durant tout l'Ancien Régime des liens étroits avec ses possessions ardennaises, encore accrues suite à des libéralités dues à Jacques d'Orchimont en 1284 et comprenant notamment des rentes foncières à Fraiture. La terre de Nafraiture est demeurée une dépendance de Louette-Saint-Denis au temporel comme au spirituel ; toutefois une chapelle érigée en l'honneur de sainte Anne dès avant le 16^{ème} siècle est muée en quatre chapelles en 1586 et dotée d'un statut paroissial, tout en demeurant à la collation du curé de Louette-Saint-Denis (v. Louette-Saint-Denis). Les habitants y ont coulé durant des générations la vie d'une communauté rurale traditionnelle, vouée à l'agriculture et à l'exploitation forestière, aux termes de droits d'usage coutumiers. Érigée en commune dans le cadre de la réorganisation territoriale imposée par la Révolution, Nafraiture couvre une superficie 629,83 hectares et compte, à l'aube de l'indépendance belge, une cinquantaine de maisons construites pour la plupart en pierres et couvertes d'ardoises brutes. La vie économique y est dominée par l'agriculture ; toutefois la superficie des terres cultivées, longtemps constante dans la proportion de 32 % du territoire communal, retombe à 20 % en 1950 tandis que les prairies ont progressé passant de 13 % de la surface cadastrale en 1834 à 25 % en 1950 mais sont réduites à 14 % en 1959 ; les bois par contre sont en augmentation constante et ils couvrent en 1959 54 % du territoire communal. Le secteur secondaire, représenté au 19^{ème} siècle par quelques métiers traditionnels, est actuellement nul. La vie politique y a été dominée jusqu'au bout par des personnalités locales.

Orchimont :

Campé sur un promontoire rocheux dominant la vallée de la Semois, le site d'Orchimont semble avoir été le siège d'un oppidum de la tribu gauloise des Ceresiens implantée en Ardenne avant la conquête romaine. Il est le siège d'une forteresse commandant, dès le 10^{ème} siècle, un important domaine démembré du fisc royal de Paliseul, qui est aux mains d'une puissante famille à laquelle il a donné son nom. En 1331, Jacques d'Orchimont vend sa terre au compte de Luxembourg, Jean l'Aveugle, et celle-ci devient l'enjeu de luttes entre le comte puis duc de Luxembourg, l'évêque de Liège et le comte de Namur. Elle est définitivement adjugée au duc de Luxembourg par la paix de Maastricht du 6 février 1357 et inféodée à de puissantes familles, les d'Audel (1412), les la Marck (1436), les Stolberg (1545), les Berlaymont (1573). En juin 1609, les Archiducs Albert et Isabelle remboursent l'engagère consentie à Louis de Berlaymont et réintègrent la terre d'Orchimont dans le domaine royal ; celle-ci constitue par la suite une prévôté qui est une des plus importantes circonscriptions administratives du Luxembourg à l'époque moderne, et où un fonctionnaire, le prévôt, exerce la juridiction au nom du Souverain. L'histoire d'Orchimont se cristallise autour de celle de son château, bâti à l'extrémité du rocher servant d'assise au village, un des repaires des Ecorcheurs, ces bandes de pillards qui ont

Programme Communal de Développement Rural

Partie 1 : Analyse des caractéristiques socio-économiques

dévasté la région à la faveur des troubles suscités par la lutte entre l'évêque de Liège et le duc de Bourgogne. Cette forteresse, dont quelques vestiges subsistent encore, a été investie par les Français en mai 1635, est démantelée et ne s'est jamais relevée de ses ruines. Erigée en commune dans le cadre de la réorganisation territoriale imposée par la Révolution, Orchimont couvre une superficie de 1.012,58 hectares et compte, à l'aube de l'indépendance belge, une ferme et 59 maisons bâties en pierres et couvertes d'ardoises brutes. La vie économique y est dominée par l'exploitation forestière ; les bois y sont en expansion continue, passant de 37 % de la superficie cadastrale de la commune en 1834 à 61 % en 1959 et ont conditionné l'exercice de métiers traditionnels qui ont disparu au cours du 19^{ème} siècle, passant de 10 % du territoire communal en 1834, les premières à 16 % et les secondes à 13 % en 1950, axées sur la culture du tabac, la spécialité de la région, et sur l'élevage de bovidés. La vie politique y a été animée jusqu'au bout par des personnalités locales.

Bohan :

L'histoire de Bohan est intimement liée à celle du comté puis de la prévôté d'Orchimont à laquelle l'unissent des liens de dépendances féodale et administrative jusqu'à la fin de l'Ancien Régime. Bohan constitue un fief éclissé du domaine primitif d'Orchimont en 1205 par le seigneur d'Orchimont, Baudoin d'Orchimont, en faveur de son frère cadet, Rigaud d'Orchimont, érigé en seigneurie hautaine en 1287, et le siège d'une Cour féodale dont relèvent les terres de Naomé, Bellefontaine, Membre et leurs écarts. La seigneurie de Bohan est restée jusqu'à la fin du 16^{ème} siècle dans l'apanage de la famille de Bohan tout en faisant, en 1559, l'objet d'un partage entre les deux filles et les fils de Gerlache de Bohan. La part dévolue à Jean de Bohan est acquise en 1605 par Jean-Baptiste van den Bosch, dit du Bois de Fiennes, officier au service du Roi, seigneur de Drogenbosch, gentilhomme brabançon dont la famille va se maintenir à Bohan jusqu'à la fin de l'Ancien Régime et qui parviendra à rassembler les différents éléments de la seigneurie. La paroisse est intégrée dans l'archidiocèse de Reims, qui s'étend jusqu'à la rive gauche de la Semois, laquelle fait sa limite avec le diocèse de Liège. L'église est donnée en 1190 à la collégiale de Saint-Pierre à Mézières par l'évêque de Reims, et les chanoines vont exercer jusqu'à la fin de l'Ancien Régime leurs droits de collation de la cure. Erigée en commune dans le cadre de la réorganisation territoriale imposée par la Révolution, Bohan couvre une superficie de 394,35 hectares et se présente, à l'aube de l'Indépendance belge, comme une agglomération relativement importante, regroupant environ 130 maisons, couvertes d'ardoises. La population, vouée essentiellement à l'agriculture et à l'exploitation des bois qui couvrent la plus grande partie du territoire, s'est aussi spécialisée au 19^{ème} siècle dans la fabrication de clous à domicile, assumée en 1896 dans 87 ateliers. Depuis 1876, elle s'adonne aussi à la culture du tabac, marquée par l'introduction de plants venus du Kentucky et qui ont proliférée de manière remarquable, favorisée par la nature alluvionnaire du sol et la douceur du climat de la vallée de la Semois, protégée des vents dominants par le massif ardennais. Les structures politiques sont jusqu'au bout demeurées sous l'influence de personnalités locales.

Membre :

Situé à l'endroit où la route romaine allant de Reims à Cologne franchit la Semois, le village de Membre semble s'être d'abord développé le long de la rive gauche de la rivière, ce qui expliquerait son appartenance au diocèse de Reims. Il participe à l'histoire de cette région de l'Ardenne, occupée par les Cérésiens avant la conquête romaine, démembrée plus tard en importants fiscs mérovingiens et carolingiens dont sont issus les grands domaines de l'époque féodale. Son histoire se résume dans son toponyme, cette terre ayant durant tout l'Ancien Régime constitué un « membre » de la seigneurie et de la paroisse de Bohan, passant des Bohan (1287) aux la Marck (1527) puis aux du Bois dit de Fiennes (vers 1560) qui s'y maintiennent jusqu'à la Révolution. Le village de Membre s'est illustré dans la personne d'un de ses enfants, Habrand de Membre, moine prémontré de l'abbaye de Saint-Paul à Verdun, abbé de son monastère en 1397, visiteur de la circarrie de Lorraine en 1399, mort en odeur

de sainteté en 1444 et qui figure au nécrologue hagiologique de l'Ordre de Prémontré. Situé en bordure de la France, le village a vécu tourné vers ce royaume et ses habitants ont des droits d'usage dans les terres françaises voisines. Membre a fait partie d'une série de villages liégeois et luxembourgeois cédés à Louis XIV suite aux stipulations de la paix de Nimègue du 10 août 1678 et restitués aux Pays-Bas et à la principauté de Liège par la paix de Rijswijck le 30 octobre 1667. Erigée en commune dans le cadre de la réorganisation territoriale imposée par la Révolution, Membre couvre une superficie de 381,17 hectares et compte, à l'aube de l'Indépendance belge, une quarantaine de maisons de pierres, couvertes d'ardoises brutes, alignées le long de la Semois. La vie économique y est dominée par l'exploitation forestière ; les bois représentent la plus grande partie de la superficie communale et sont en continué développement depuis la seconde moitié du 19^{ème} siècle, passant de 49 % de la superficie cadastrale en 1866 à 64 % en 1950 ; les terres cultivées, par contre, sont de faible étendue, couvrant à peine 11 % du territoire communal en 1950, et vouées presque exclusivement à la culture du tabac, une spécialité de la région. La vie politique y a été dominée par des personnalités locales jusqu'à la fusion volontaire avec Bohan décrétée le 7 juillet 1964 qui rétablit une situation séculaire.

Vresse-sur-Semois :

Intégré dès l'origine dans le comté d'Orchimont, le territoire de Vresse constitue un alleu dont une partie a été donnée à l'abbaye de Waulsort dans le courant du 11^{ème} siècle et qui figure parmi les biens dont l'évêque de Liège garantit la possession au monastère en 1178. La terre de Vresse est ensuite unie avec celle de Laforêt pour former la seigneurie d'Havresse, relevant du comté puis de la prévôté d'Orchimont, et dépendant au spirituel de l'évêque de Reims. Cette terre a figuré durant l'époque moderne de l'apanage des familles de Stolberg (1545) puis de Loewenstein (1597) qui possèdent d'immenses domaines et en confient la gestion à des tiers, aussi Vresse a été administrée par des notables locaux. Erigée en commune dans le cadre de la réorganisation territoriale imposée par la Révolution, Vresse couvre une superficie de 415,17 hectares et est comprise dans le département de Sambre-et-Meuse tout en dépendant au spirituel de l'archevêché de Reims. Lors de la constitution du royaume des Pays-Bas, une réorganisation paroissiale s'y impose en vue de soustraire la commune de Vresse à la juridiction d'ordinaires français et on en fait une dépendance de la paroisse de Chairière, dans le diocèse de Namur. C'est à l'aube de l'Indépendance belge un minuscule village, comptant à peine une trentaine de maisons, dont plusieurs encore en bois, couvertes d'ardoises brutes. La vie économique y est dominée par l'agriculture et l'exploitation forestière. Les terres cultivées s'étendent dans le courant du 19^{ème} siècle, passant de 11 % de la superficie cadastrale en 1834 à 33 % en 1866 mais retombent à 14 % en 1950 et sont pour la plupart destinées à la culture du tabac, la spécialité de la région. Les prairies se développent légèrement depuis le début du 20^{ème} siècle occupant 8 % du territoire en 1895 et 15 % en 1950 ; tandis que les bois sont en extension continue, passant de 24 % du territoire communal en 1834 à 50 % en 1950. Le secteur secondaire est axé sur la fabrication des différents produits dérivés du tabac tandis que le secteur tertiaire est dirigé essentiellement vers une activité hôtelière très intense, favorisée par la situation de la commune au cœur d'une contrée extrêmement pittoresque. Vresse constitue un des villages de la vallée de la Semois les plus appréciés des touristes et cette circonstance a pesé dans le choix qui en a été fait comme centre de la nouvelle entité constituée en 1977.

Laforêt :

La terre de Laforêt trouve son origine, comme son nom l'indique, dans un défrichement pratiqué dans le massif forestier surplombant la vallée de la Semois. C'est d'abord une simple dépendance de l'important domaine de Sugny, issu lui-même du démembrement d'une villa franque et coïncidant avec cette paroisse dans le ressort du diocèse de Reims. Dès le 12^{ème} siècle, elle appartient au seigneur d'Orchimont.

Les luttes féodales qui déchirent la région, mettant aux prises les comtes de Namur et de Luxembourg, les évêques de Liège et de Reims, ont eu leur incidence sur l'histoire de Laforêt, devenue indivise entre l'évêque de Liège et l'évêque de Reims. Ceux-ci s'accordent en février 1204 pour lui conférer un statut juridique inspiré de la loi de Beaumont, fixant les obligations des manants en matière de service militaire et déterminant les avantages respectifs des deux suzerains. En 1260, Laforêt est à nouveau dans l'apanage du seigneur d'Orchimont et depuis 1361 rattachée à la terre de Vresse dont elle partage la destinée jusqu'à la fin de l'Ancien Régime, sous l'égide des familles de Stolberg puis de Lozwenstein. Lors de la Révolution, les habitants de Laforêt ont pris parti contre leur seigneur, le prince de Loewenstein, et ont collaboré à la mise en vente de ses biens, tout en s'efforçant de protéger ceux de la chapelle locale. Erigée en commune dans le cadre de la réorganisation territoriale imposée par la Révolution, Laforêt couvre une superficie de 769,09 hectares et compte, à l'aube de l'indépendance belge, 55 maisons rurales construites en pierres et en bois et couvertes d'ardoises brutes. La vie économique y est dominée par l'agriculture et surtout l'exploitation forestière. La surface des terres cultivées a atteint en 1929, avec 14 % de la superficie cadastrale de la commune, sa plus grande extension, mais les bois dépassent alors 70 % du territoire, conditionnant la pratique de divers métiers traditionnels. La population de Laforêt s'adonne aussi à la culture du tabac qui caractérise, depuis la fin du 19^{ème} siècle, l'économie de la région. Elle a connu une vie politique animée par des personnalités locales jusqu'à sa fusion volontaire avec Vresse, décrétée le 18 juin 1964, restaurant une union vieille de plusieurs siècles.

Mouzaive :

Petit village situé sur la rive droite de la Semois, Mouzaive n'a guère d'histoire. C'est un fief foncier qui dépend de la seigneurie d'Havresse, relevant de la prévôté d'Orchimont. Une tradition ancienne fait de Mouzaive et particulièrement du lieu-dit Devant Mouzaive, sur la rive gauche de la Semois, le siège d'un atelier monétaire établi en 1364 par le duc Wenceslas de Luxembourg, mais on localise aussi cet atelier à Musson, dans le prévôté de Virton. La terre de Mouzaive est demeurée durant tout l'Ancien Régime partagée en deux éléments, l'un lié à Havresse et demeuré dans l'apanage des Stolberg puis des Loewenstein, l'autre inféodé à des seigneurs particuliers appartenant à des familles de notables locaux. Au début du 17^{ème} siècle, cette partie de Mouzaive est acquise par Nicolas de Vauthier, prévôt d'Orchimont, dont les descendants vont la conserver jusqu'à la fin de l'Ancien Régime, sans y avoir jamais résidé. Erigée en commune dans le cadre de la réorganisation territoriale imposée par la Révolution, Mouzaive couvre une superficie de 507,14 hectares ce qui en fait une des plus petites entités du canton de Gedinne sinon de la province de Namur tout entière. C'est à l'aube de l'Indépendance belge un minuscule village comptant à peine une quinzaine de maisons de pierres couvertes d'ardoises brutes, alignées le long de la Semois. La vie économique y est dominée par l'exploitation forestière, les bois couvrant en 1959 81 % du territoire communal et conditionnant l'activité de quelques petites entreprises assurant leur mise en œuvre. Les terres de culture sont peu étendues, elles ont plafonné à 10 % de la superficie cadastrale de la commune en 1929 mais son retombée à 5 % en 1950 et presque exclusivement consacrées à la culture du tabac, spécialité de la région. Les prairies sont très peu importantes, couvrant à peine 2 % du territoire communal. La vie politique y a été dominée par des personnalités locales jusqu'à la fusion volontaire avec Alle décrétée le 18 juin 1964.

Chairière :

Le toponyme de Chairière évoque la voie carrossable qui gravit le coteau dominant la Semois pour rejoindre le plateau où s'inscrit le village. Celui-ci appartient de temps immémorial à l'ancienne paroisse d'Oizy donnée à l'abbaye de Stavelot dans le courant du 8^{ème} siècle et dont les paroissiens participent régulièrement aux croix banales, processions propitiatoires qui se rendent à l'abbaye de Saint-Hubert pour porter des offrandes au patron de l'Ardenne. Cette terre jouxte deux importants

Programme Communal de Développement Rural

Partie 1 : Analyse des caractéristiques socio-économiques

domaines issus du démembrement du fisc royal de Paliseul, le duché de Bouillon et le comté d'Orchimont, et est contestée entre l'évêque de Liège, comme duc de Bouillon, et le seigneur d'Orchimont. En 1230, Jacques d'Orchimont cède certains territoires, dont une partie de Chairière, dite Chairière Grande, à l'évêque de Liège. L'aire de la future commune de Chairière se trouve dès lors divisée en deux sections distinctes, Chairière-Grande et Chairière-Petite, et cette distinction va perdurer jusqu'à la fin de l'Ancien Régime. Chairière-Grande constitue un arrière-fief de la seigneurie de Gros-Fays dans le duché de Bouillon. Chairière-Petite demeure dans le ressort du comté puis de la prévôté d'Orchimont, devenue à l'époque moderne une des principales circonscriptions administratives du duché de Luxembourg ; elle figure dans l'apanage des seigneurs de Bohan jusqu'en 1642, passe ensuite aux Lescuyer et se trouve, à la fin du 18^{ème} siècle, entre les mains de la famille de Vothier, des seigneurs de Vresse. Erigée en commune dans le cadre de la réorganisation territoriale imposée la Révolution, Chairière couvre une superficie de 667,19 hectares et compte à l'aube de l'indépendance belge 52 maisons construites en pierres et couvertes d'ardoises brutes, dans la campagne. L'étendue des terres de culture n'a guère évolué, occupant aujourd'hui encore environ 20 % de la surface cadastrale : celle des prairies a augmenté durant la seconde partie du 19^{ème} siècle passant de 15 % de la surface cadastrale en 1834 à plus de 25 % en 1900 mais pour retomber à 12 % en 1950. La plus grande partie du territoire est couverte de bois dont l'exploitation s'intensifie. La population s'est orientée aussi vers la fabrication des dérivés du tabac et l'industrie hôtelière qui occupait déjà une vingtaine de personnes en 1861 et dont le développement est en fonction de l'essor touristique de la vallée de la Semois. Elle a connu une vie politique influencée par des personnalités locales jusqu'à la fusion avec Alle effective depuis le 26 juillet 1964.

Alle :

Quelques pièces en silex taillé retrouvées sur son territoire rattachent le site de Alle à la période néolithique, mais la Pierre du Diable, mégalithe plat surplombant la Semois à la limite de Chairière, et où certains ont vu une pierre druidique ayant servi à des sacrifices rituels, n'est en fait qu'une curiosité naturelle ayant frappé l'imagination populaire. Intégrée dans le « pagus » d'Ardenne passé lui-même successivement dans l'apanage de Lothaire au traité de Verdun en août 843, dans celui de Charles le Chauve au traité de Meersen du 8 août 870 et dans celui de Louis de Saxe, fils de Louis le Germanique, en 879, la terre de Alle a été marquée par ces appartenances successives. Elles recouvrent des biens fonciers et féodaux dévolus à l'évêque de Liège, comme duc de Bouillon, et au seigneur d'Orchimont, que ceux-ci se partagent par un accord conclu à Bouillon en mai 1235. Alle est demeurée jusqu'à la fin de l'Ancien Régime une terre franche, où la haute justice est exercée conjointement par la cour souveraine de Bouillon et par la cour prévôtale d'Orchimont et dont les habitants, régis d'abord par la loi de Beaumont, sont soumis depuis 1628 à la coutume de Bouillon. La paroisse est demeurée jusqu'à la Révolution dans le ressort du diocèse de Reims, séparé de celui de Liège par la Semois, et à la collation de l'abbé de l'abbaye bénédictine de Mouzon. Erigée en commune dans le cadre de la réorganisation territoriale imposée par la Révolution, Alle couvre une superficie de 974,27 hectares et compte à l'aube de l'indépendance belge une centaine de maisons construites en pierres et couvertes d'ardoises. La population s'est partagée entre l'exploitation rurale et la mise en œuvre de gisements d'ardoises qui ont été abandonnés vers 1930. Depuis 1856, elle s'est spécialisée dans la culture du tabac, favorisée par la nature alluvionnaire du sol et la douceur du climat de la vallée de la Semois, protégée des vents dominants par le massif ardennais, culture qui fournit aujourd'hui encore des plants d'une qualité exceptionnelle. La commune de Alle bénéficie aussi d'un important essor touristique, vu le voisinage de sites célèbres, tel le point de vue de Rochehaut découvrant les multiples méandres de la Semois. L'arrêté royal du 18 juin 1964 lui a joint les communes de Chairière et de Mouzaive avec lesquelles elle a formé une entité nouvelle avant sa

Programme Communal de Développement Rural

Partie 1 : Analyse des caractéristiques socio-économiques

fusion actuelle avec Vresse-sur-Semois. La population, en expansion croissante, a connu une vie politique animée par des personnalités locales.

Sugny :

Coïncidant avec le territoire d'une très ancienne paroisse issue elle-même du démembrement d'un domaine franc, Sugny constitue durant tout l'Ancien Régime un écart de duché d'Ardenne, appelé ensuite le duché de Bouillon du nom de la puissante forteresse bâtie dès avant 773 près des vestiges d'un ancien camp romain. Ce duché de Bouillon figure en 945 dans l'apanage de Godefroid, duc de Basse-Lotharingie et à la fin du 11^{ème} siècle dans celui de Godefroid de Bouillon, le héros de la première croisade ; il passe ensuite dans les possessions de l'Eglise de Liège et les hasards de la guerre entre la France et l'Espagne amènent la mainmise de Louis XIV qui le cède en 1678 à Godefroid-Maurice de la Tour d'Auvergne. Le duché de Bouillon constitue depuis lors une sorte de petit Etat indépendant, au cœur d'une région de grande importance stratégique, tout en demeurant sous la souveraineté virtuelle de l'évêque de Liège. Sugny est l'un des trois bourgs du duché de Bouillon. C'est une seigneurie hautaine relevant de la Cour souveraine de Bouillon, une partie est demeurée dans le domaine ducal et une autre a été inféodée au seigneur de Bohan. Le 2 décembre 1655, Denis de Bohan vend sa part de Sugny à Jean de La Biche et les descendants de ce dernier vont s'y maintenir jusqu'à la fin de l'Ancien Régime. Les habitants de Sugny ont été affranchis dès avant 1267 selon la loi de Beaumont et ils participent aux milices bourgeoises du duché de Bouillon. Ils ont coulé durant des générations la vie d'une communauté rurale traditionnelle, axée essentiellement sur l'exploitation forestière. La répression des pratiques occultes a donné lieu à une spectaculaire collection de procès de sorcellerie qui est parvenue jusqu'à nous. Erigée en commune dans le cadre de la réorganisation territoriale imposée par la Révolution, Sugny couvre une superficie de 2.429 hectares et a fait partie du département des Ardennes avant de passer à la province de Luxembourg lors de la constitution du royaume des Pays-Bas. C'est à l'aube de l'Indépendance belge une agglomération relativement importante, comptant 290 maisons rurales. Le 14 avril 1847, le hameau de Donchery est attribué à la France dans le cadre d'une rectification de frontières ; le 25 mai 1859, les hameaux de Bagimont et de Pussemange sont érigés en communes distinctes et cette circonstance a pesé sur le chiffre de la population de Sugny qui diminue alors de moitié. La vie économique est marquée essentiellement par l'exploitation forestière, les bois couvrant aujourd'hui encore plus de 78 % du territoire et ils ont conditionné la pratique de métiers traditionnels qui ont progressivement disparu.

Pussemange :

Le toponyme de Pussemange, signifiant « puits profond », évoque la situation du village, blotti au fond de coteaux boisés. Ce territoire, dont l'histoire est intimement liée à celle de Bagimont, constitue une dépendance féodale du comté d'Orchimont et il partage les destinées de ce vaste domaine, âprement disputé au cours du Moyen Âge entre les comtes de Namur et de Luxembourg et l'évêque de Liège, et que la paix de Maastricht du 6 février 1357 rattache au Luxembourg. En juin 1609, les Archiducs Albert et Isabelle l'intègrent au domaine royal et le muent en une prévôté qui constitue durant les Temps modernes l'une des plus importantes circonscriptions administratives du Luxembourg. L'histoire de Pussemange coïncide avec celle d'une communauté rurale traditionnelle. Elle subit les effets des luttes féodales d'abord, de la résistance à la mainmise des ducs de Bourgogne ensuite et a souffert notamment des exactions des Ecorcheurs, bandes installées au milieu du 15^{ème} siècle dans le château d'Orchimont et qui ont mis tout le pays en coupe réglée. Cette communauté a été durant toute l'époque moderne au cœur des luttes endémiques entre la France et l'Espagne, vu son implantation dans une région d'une très grande importance stratégique. Elle est vouée à l'exploitation du sol, à la mise en œuvre des bois, à l'élevage du bétail suivant des normes et des coutumes ancestrales et participe aussi à l'activité industrielle du Luxembourg par la fabrication de clous à

Programme Communal de Développement Rural

Partie 1 : Analyse des caractéristiques socio-économiques

domicile. La réorganisation territoriale imposée par la Révolution érige Pussemange en commune autonome appartenant au canton des Mézières dans le département des Ardennes. Le 6 janvier 1815, une rectification des frontières entre la France et le royaume des Pays-Bas rattache Pussemange au canton de Bouillon dans la province du Luxembourg. Réuni à Sugny en 1823, Pussemange constitue à nouveau une entité distincte par arrêté royal du 25 mai 1859, recouvrant une superficie de 403 hectares dont la population active se compose d'agriculteurs et d'ouvriers frontaliers occupés dans le complexe industriel de Sedan. La vie politique y a été dominée par des personnalités locales jusqu'à la fusion volontaire avec Sugny décrétée par arrêté royal du 20 mars 1964.

Bagimont :

S'identifiant peut-être avec le mense Wangisisus donné en 815 à l'abbaye de Saint-Hubert par l'évêque de Liège Walcand, le territoire de Bagimont jumelé avec celui de Pussemange constitue au 12^{ème} siècle un écart de la seigneurie hautaine de Neufmanil, elle-même donnée en apanage à la fin du 12^{ème} siècle par le comte Baudoin d'Orchimont à son fils puîné Gilbert d'Orchimont. Comme Pussemange, Bagimont retourne dans le ressort direct du comté d'Orchimont suite à des circonstances qui demeurent inconnues mais qui sont sans doute liées aux luttes féodales qui ont déchiré la région aux 13^{ème} siècle et 14^{ème} siècle. Définitivement attribué au Luxembourg par la paix de Maastricht du 6 février 1357, le comté d'Orchimont s'est mué au cours des temps modernes en une importante prévôté rattachée au domaine royal par suite de l'acquisition qu'en ont fait les archiducs Albert et Isabelle. Le territoire de Bagimont comporte un fief distinct, celui de Hamechenoit, qui constitue une dépendance de la seigneurie de Bohan, elle-même éclissée d'Orchimont dès 1205 et qui figure depuis 1605 et jusqu'à la fin de l'Ancien Régime parmi les possessions de la famille du Bois dit de Fiennes. L'histoire de Bagimont est celle d'une communauté rurale traditionnelle dont les membres se sont partagés entre la culture du sol, l'exploitation forestière, l'élevage du bétail et une certaine activité industrielle représentée par la fabrication des clous, participant ainsi à la production métallurgique du Luxembourg. La Révolution française imposa une réorganisation territoriale qui a fait de Bagimont une commune distincte, appartenant au canton de Charleville dans le département des Ardennes. La rectification des frontières entre la France et le royaume des Pays-Bas en date du 6 janvier 1815 fait passer Bagimont dans le canton de Bouillon, dans la province du Luxembourg. Réuni à Sugny en 1823, Bagimont constitue à nouveau une entité propre par arrêté royal du 25 mai 1859 et recouvre un territoire de 378 hectares dont la population active se compose d'agriculteurs et d'ouvriers frontaliers allant travailler dans le complexe industriel de Sedan. La vie politique y a été dominée par des personnalités locales jusqu'à la fusion volontaire avec Sugny décrétée par un arrêté royal du 20 mars 1964.

7 Aperçu géographique

7.1 Situation géographique

La commune de Vresse-sur-Semois se situe à l'extrême sud-est de la Province de Namur. Elle fait partie de l'arrondissement administratif de Dinant. Frontalière avec la Province de Luxembourg, elle partage également ses frontières avec la France, notamment avec les communes des Hautes-Rivières, Gespunsart, Vrigne-aux-Bois, Donchery, Saint-Menges et Fleigneux.

Depuis 1977, suite à la fusion des anciennes communes, elle regroupe les douze villages de Vresse-sur-Semois, Alle, Bagimont, Bohan, Chairière, Laforêt, Membre, Mouzaive, Nafraire, Orchimont, Pussemange et Sugny.

Elle se caractérise par un territoire fortement forestier. 74,5 % du territoire communal sont boisés. La commune est composée de plateaux sur les hauteurs et de vallées escarpées creusées par la Semois.

Elle est située à proximité de pôles plus importants comme Beauraing, Bouillon, Bertrix ou Libramont, accessibles via la N95. Frontalière avec la France, elle peut aussi bénéficier de la proximité de Charleville-Mézières et Sedan, qui appartiennent à la communauté d'agglomérations Ardenne Métropole, offrant ainsi des opportunités commerciales et d'emplois aux Vressois.

Toutefois, la commune de Vresse-sur-Semois apparaît relativement éloignée des axes de communication. En effet, elle est située à environ 30 minutes de l'autoroute E411. Elle est traversée par des axes régionaux « moins importants » comme la N810 « Bouillon – Pussemange », la N935 « Gribelle (Gedinne) – Membre – Pussemange – Charleville-Mézières (France) », la N945 « Baillamont (N95) (Bièvre) – Vresse-sur-Semois – Alle », la N819 « Menuchenet (N089) (Bouillon) – Rochehaut (Bouillon) – Alle » à l'est du territoire, la N914 « Graide-Station (Bièvre) – Vresse-sur-Semois – Monthermé (en France) », la N943 « Liaison 945 – La Haizette N914 à Vresse-sur-Semois » et la N973 « Liaison Hérisson (N935) – Bohan ». La commune ne dispose pas d'infrastructure ferroviaire.

7.2 Occupation du sol

Tableau 7 : Principales occupations du sol - 2021 - Source : WALSTAT

Catégories d'utilisation du sol	Nombre d'hectares de Vresse-sur-Semois	Part de Vresse-sur-Semois	Arrondissement de Dinant	Région wallonne
Terrains artificialisés	Terrains résidentiels	152	1,5 %	3,1 %
	Terrains occupés par des commerces, bureaux et services	10	0,1 %	0,1 %
	Terrains occupés par des services publics et équipements communautaires	91	0,9 %	0,7 %
	Terrains à usage de loisirs et espaces verts urbains	91	0,9 %	0,8 %
	Terrains occupés par des bâtiments agricoles	10	0,1 %	0,4 %

Programme Communal de Développement Rural
Partie 1 : Analyse des caractéristiques socio-économiques

	Terrains à usage industriel et artisanal	10	0,1 %	0,3 %	1,0 %
	Carrières, décharges et espaces abandonnés	0	0,0 %	0,2 %	0,2 %
	Infrastructures de transport	10	0,1 %	0,2 %	0,4 %
	Autres espaces artificialisés	0	0,0 %	0,0 %	0,0 %
	Sous-total	375	3,7 %	5,8 %	10,7 %
Terrains non artificialisés	Terres arables et cultures permanentes	1.094	10,8 %	22,0 %	28,4 %
	Surfaces enherbées et friches agricoles	577	5,7 %	24,6 %	23,2 %
	Forêts	7.373	72,8 %	40,8 %	29,3 %
	Milieux semi-naturels	233	2,3 %	2,4 %	2,5 %
	Zones humides	0	0,0 %	0,0 %	0,3 %
	Eau	10	0,1 %	0,2 %	0,2 %
	Sous-total	9.287	91,7 %	90,0 %	83,9 %
Terrains de nature inconnue (dont non cadastré)		446	4,4 %	4,2 %	5,2 %
Total		10.128	100,0 %	100,0 %	100,0 %

Le territoire communal apparaît comme un territoire rural²¹ avec 91,7 % de terrains non artificialisés. 72,8 % du territoire représentent des forêts, ce qui est nettement supérieur aux valeurs de l'arrondissement de Dinant (40,8 %) et la Région wallonne (29,3 %).

Les terrains artificialisés, principalement représentés par des terrains résidentiels, concernent 1,5 % du territoire.

Il y a peu de terres arables et de cultures permanentes, avec seulement 10,8 % du territoire. Les surfaces enherbées et les friches agricoles sont encore plus rares (5,7 % du territoire).

²¹ Selon la note relative à l'indicateur de ruralité de la DG03, « un territoire rural est défini comme étant un secteur statistique dont la densité de population est strictement inférieure à 150 habitants/km², ou la densité de population est supérieure à 150 habitants/km² mais dont les espaces ruraux couvrent plus de 80 % de la surface totale du secteur statistique. »

(Source : https://agriculture.wallonie.be/documents/20182/39024/Indicateur_ruralite_SPW-DGO3.pdf/1af199a3-055b-4bc7-866e-2b1bac7f7087)

8 Environnement physique, naturel et paysager

Les éléments ci-dessous proviennent du Schéma de Développement Communal, anciennement Schéma de Structure Communale, approuvé en 2008.

8.1 Contexte physique

8.1.1 Géologie

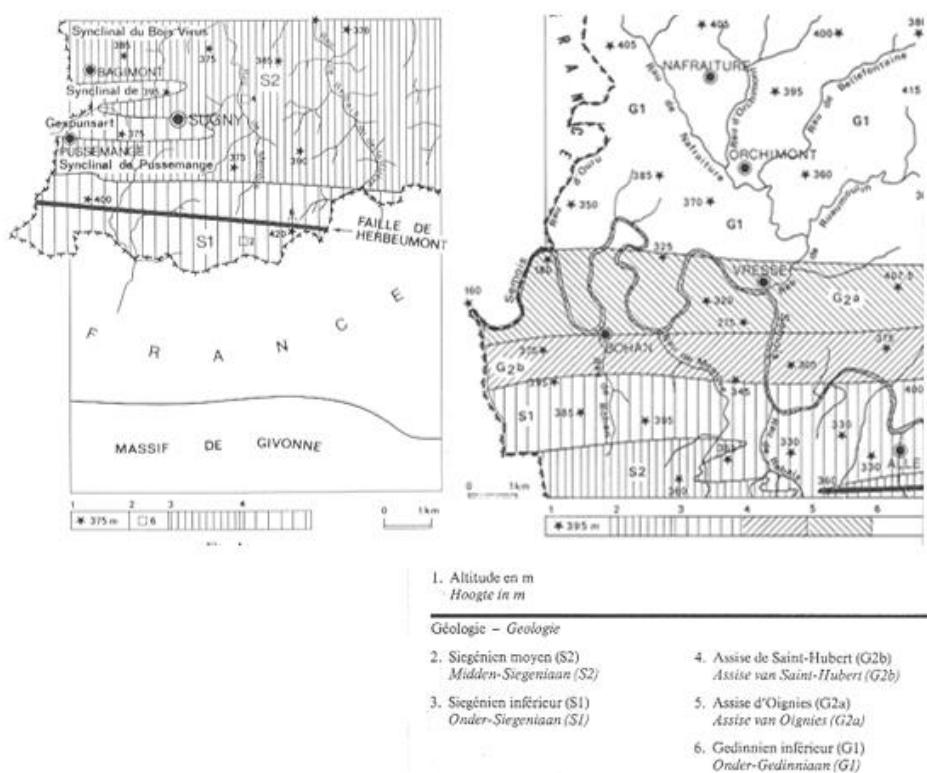
La commune de Vresse-sur-Semois s'étend à l'extrême occidentale de l'anticlinale de Serpont-Bastogne, en bordure sud-est du massif de Rocroi, en grande partie sur le Gedinnien inférieur qui constitue l'anticlinal de Monceau.

La partie septentrionale de la commune, comprenant les villages de Nafraire et d'Orchimont, est constituée du Gedinnien inférieur (G1).

La partie centrale du territoire voit se succéder les deux assises du Gedinnien supérieur en forme de bandes de direction Est-Ouest. L'assise d'Oignies (G2a) est large d'environ 1,6 kilomètre et passe par Membre et par Vresse. L'assise de Saint-Hubert (G2b) n'est large que d'environ 1 kilomètre et passe par Bohan, Laforêt et Chairière.

Au niveau des villages d'Alle et Mouzaive, s'étend le Siegenien inférieur (S1) faciès d'Anlier. La partie méridionale (villages de Sugny, Pussemange et Bagimont) est quant à elle formée par le Siegenien moyen (S2) faciès de Bouillon. Enfin, le Siegenien inférieur (S1) faciès d'Anlier apparaît de nouveau dans l'extrême sud de la commune, cette dernière étant traversée par la faille d'Herbeumont.

Figure 14 : Géologie – 2008 – Source : Schéma de Développement Communal



1) Quaternaire :

A la faveur de la dernière glaciation, des limons éoliens se sont déposés en couches minces. Cette couverture limoneuse a été mélangée par solifluxion et cryoturbation aux débris de roches du socle primaire et à leurs produits d'altération. Ces nappes de solifluxion ont subi des transports qui ont mélangé ces matériaux et recouvert des assises différentes de celles qui ont fourni les débris de roches et leurs altérations. Le mélange limono-caillouteux qui en est résulté forme le matériau dans lequel les sols se développent. Il peut avoir plusieurs mètres d'épaisseur.

Les dépôts postglaciaires sont représentés par deux accumulations de matériaux d'origine récente qui colmatent le fond des vallées et des dépressions. Ces dépôts ont été mis en place par les inondations des cours d'eau (alluvions) ou apportés par les eaux de ruissellement des pentes (colluvions). La texture de ces matériaux est limoneuse, sablo-limoneuse, limoneuse peu caillouteuse ou franchement limono-caillouteuse.

Les dépôts d'alluvions anciennes ou modernes sont surtout importants le long de la Semois, où localement une plaine alluviale relativement large s'est formée. Les sédiments y sont souvent sablo-limoneux, accessoirement limoneux, à charge graveleuse variable. Plusieurs méandres recoupés de la Semois sont à signaler : Alle, Mouzaive, Chairière et Laforêt. Ces méandres sont souvent bordés de longs versants rectilignes d'accumulation, développés par le colmatage plus ou moins important des méandres.

2) Primaire :

a) *Formation de Villé*

Les calcaréophyllades, qui caractérisent ce faciès, sont parfois très schisteux, finement feuilletés. Ils présentent alors l'apparence de phyllades avec lesquels la confusion est fréquente, au point qu'ils ont été exploités jadis comme ardoises à Alle.

Le Siegenien moyen est remarquable pour sa richesse en fossiles. Dans la plus grande partie de l'Ardenne, la zone d'affleurement de l'assise est soulignée par d'innombrables blocs et débris d'une roche brune, décalcarisée, cariée, poreuse et partiellement friable. Des fours à chaux existaient au 18^{ème} siècle au nord de Sugny. L'assise apparaît le long des chemins et des routes qui relient Sugny à Bohan et à Membre.

b) *Formation de Mirwart*

Les phyllades purs de ce faciès sont généralement finement feuilletés. Ils sont ardoisiers localement et ont été exploités dans la région d'Alle notamment. Phyllades et schistes sont bleu-noir ou bleu foncé. Par altération, ils deviennent le plus souvent gris clair, d'autre fois vert et jaunâtre ou encore rouge.

De nombreux affleurements de phyllades bleu foncé finement feuilletés se présentent le long des routes de Bohan et Sugny. A la confluence entre le ruisseau de Rebais et de la Semois, on observe des phyllades et des quartzophyllades. A la traversée par le chemin menant de Laforêt à Mouzaive (300 mètres en amont), on aperçoit des phyllades ardoisiers dans lesquels il y eut un début d'exploitation dans la première moitié du 19^{ème} siècle. Plus au sud, on trouve à diverses reprises des phyllades, des quartzophyllades et des quartzites. La bande est bien représentée sur les deux rives de la Semois à Mouzaive et le long de la route d'Alle à Rochehaut. Dans cette région, les phyllades ont donné lieu à des exploitations d'ardoises.

c) *Formation de Laforêt*

Les affleurements sont abondants au sud de Bohan et de Membre à Laforêt et à Chairière, le long des vallées dans lesquelles serpentent la Semois et ses affluents.

d) *Formation d'Anloy*

L'assise est bien visible dans la région de la Semois et plus particulièrement le long des routes de Bohan et de Membre vers Gedinne, de Membre à Vresse et le long du réseau de route à l'est de Vresse.

e) *Formation de Mondrepuis – Membre de Levrézy*

Le Gedinnien inférieur borde, à peu de distance vers le nord-ouest, le Revinien du massif de Rocroi. En dehors des couches de base, le Gedinnien inférieur est schisteux avec des quartzophyllades et quelques quartzites. On peut distinguer deux faciès : le faciès schisteux et le faciès phylladeux. C'est ce dernier qui caractérise le territoire de la commune de Vresse-sur-Semois.

Des affleurements caractéristiques de la partie phylladeuse de l'assise abondent le long du chemin de fer vicinal d'Houdrémont à Vresse et le long des routes et des cours d'eau qui descendent des plateaux d'Houdrémont vers la Semois.

f) Exploitation du sous-sol :

a. *Ardoisières d'Alle*

L'industrie d'exploitation des ardoises sur la commune de Vresse-sur-Semois a été introduite vers 1836 par une société de Sedan qui avait remarqué la fissibilité étonnante du schiste ardoisier dans la région.

L'exploitation des gisements d'ardoises a été abandonnée vers 1930. De cette industrie, il ne subsiste que quelques entrées discrètes de ces réseaux de galeries creusées dans la roche. Une de ces ardoisières a été transformée en musée (Ardois'Alle).

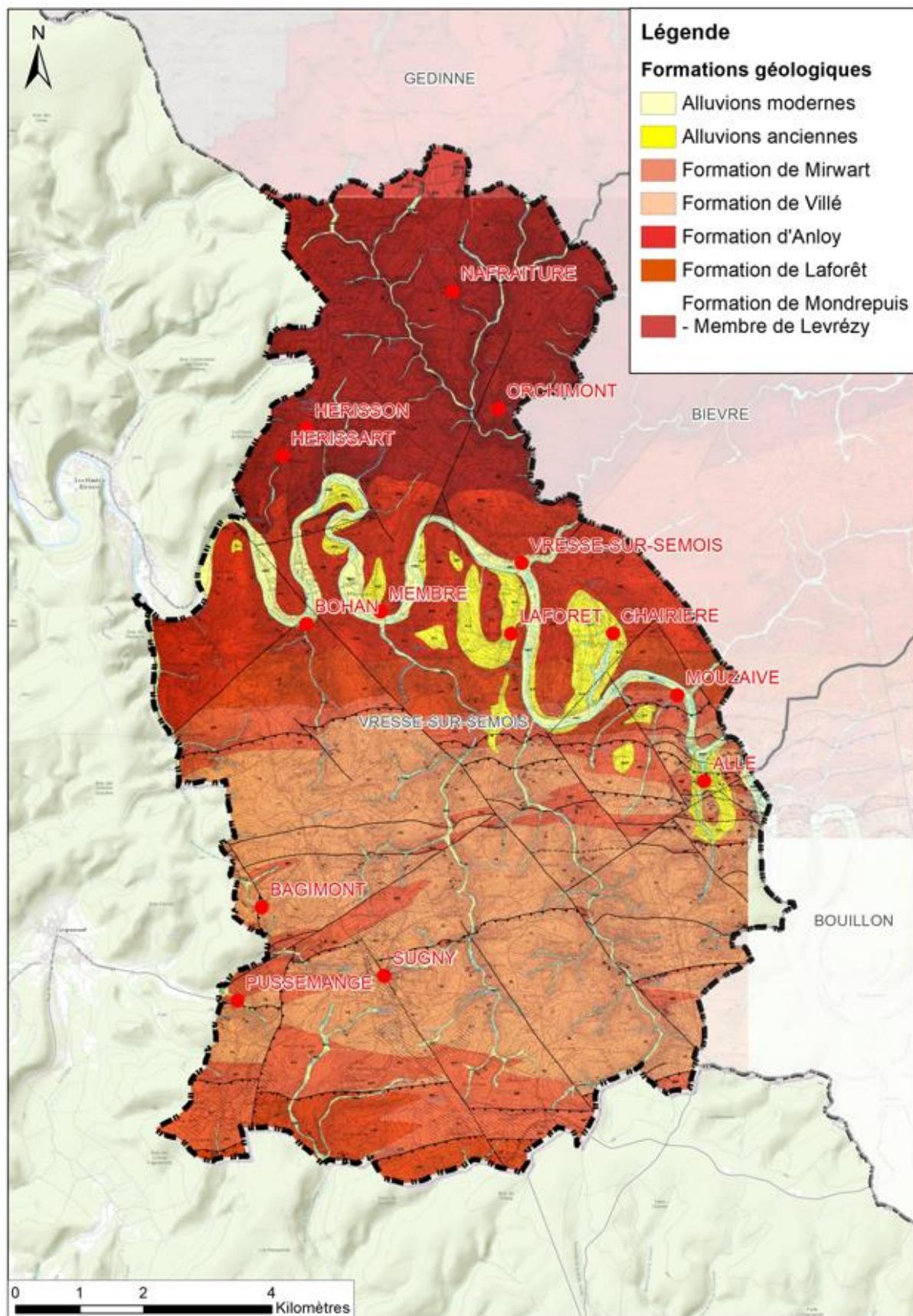
b. *Carrière de Mouzaive*

La carrière de Mouzaive est exploitée par la société Cardem depuis 1994. Quatre personnes sont employées par cette entreprise. Du grès schisteux y est extrait pour être utilisé comme moellons, angles et têtes de moules, mais également comme pierre pour l'aménagement de parc et jardin, d'étangs.

c. *Carrière de Ranhissart*

La carrière de Ranhissart exploite du grès schisteux.

Figure 15 : Géologie



8.1.2 Pédologie

1) Sols des plateaux et des pentes

Les sols des plateaux et des pentes peuvent être divisés en sols limoneux, sols limoneux peu caillouteux et sols limono-caillouteux.

Quelques lambeaux de sols limoneux couvrent des replats, des niveaux de terrasses et des pentes faibles bordant la Semois. Ces limons assez homogènes peuvent provenir d'origines diverses : limon alluvial, limon éolien, limon colluvionné ou soliflué, mélange ou non de limons divers. Une très faible charge caillouteuse peut localement encombrer ces limons.

Les sols limoneux peu caillouteux sont peu étendus sur la commune de Vresse-sur-Semois. Ils sont constitués de limons relativement homogènes et se localisent en position topographique assez calme (têtes de dépressions, petits plateaux, replats, pentes douces, niveaux de terrasses). Ces placages ne sont jamais très étendus et sont disséminés à travers la région. Leur apparition est plus fréquente sur la partie septentrionale. Ce sont toujours des sols bruns acides. Les phases profondes et moyennement profondes sont présentes. Cependant, souvent, la couche limoneuse assez homogène de surface repose à faible profondeur soit sur un horizon limono-caillouteux de solifluxion, soit sur une couche de limon d'altération de la roche, soit encore localement sur la roche en place dure ou altérée. Au contact d'anciens dépôts de terrasses, certains de ces sols peuvent contenir une faible charge graveleuse. Différentes classes de drainage ont été repérées. Les sols à drainage favorable sont cependant nettement majoritaires. Dans l'ancien méandre recoupé de Chairière ont été cartographiés quelques sols à drainage assez pauvre à pauvre. Il s'agit de sols blanchis par l'humidité, à couche humifère paratourbeuse et reposant sur un limon d'altération.

Les sols limono-caillouteux sont nettement prédominants et se localisent sur l'ensemble du territoire en positions topographiques diverses. Ils peuvent être divisés en plusieurs groupes d'après la nature de leur charge caillouteuse.

Les sols limoneux à charge schisto-phyladeuse sont de loin les plus répandus. Ce sont des sols bruns acides. La majorité de ces sols ont un drainage favorable. Ceux à drainage modéré ou imparfait n'ont qu'une apparition très furtive. Lorsque le drainage est assez pauvre à pauvre, ce qui est plutôt rare, la charge caillouteuse devient alors fortement altérée. Toutes les phases de profondeur et de pierrosité sont présentes. Les sols moyennement et peu profonds sont les plus importants du point de vue de leur étendue. Les sols superficiels et très caillouteux caractérisent surtout les points saillants du relief. Un caractère assez fréquent est la présence d'éléments caillouteux non phyllitiques, surtout quartzophyllades, grès et quartzites.

Du point de vue répartition, les sols limoneux à charge quartzo-phyladeuse se classent en deuxième position. Ils couvrent une certaine étendue du territoire, notamment dans la région très accidentée bordant la vallée de la Semois. Le drainage naturel est toujours favorable. Etant de texture plus grossière (fraction sableuse plus importante) que les sols schisto-phyladeux, ils sont plus perméables. Les eaux de pluie s'infiltrent facilement sans rencontrer de niveaux d'engorgement. Toutes les phases de profondeur et de pierrosité sont représentées. Ces sols sont couverts par la forêt feuillue. Des étendues considérables de ces sols et des sols schisto-phyladeux ont été cartographiées en phase de profondeur variable sur pentes fortes avec ou sans affleurements.

Les sols à charge schisto-gréseuse n'ont qu'une étendue très restreinte. Quoique représentés dans les différentes phases de profondeur et de pierrosité, ils ont une extension assez restreinte. Les plages les plus étendues se localisent aux alentours de Sugny. Leur drainage naturel est favorable, parfois

excessif. Cependant, quelques petites plages sont nettement hydromorphes. La charge caillouteuse peut parfois s'altérer en un matériau sableux.

Les sols limoneux à charge argilo-gréseuse ont une apparition très locale, notamment dans l'extrême Sud-Ouest de la commune. Ces sols se différencient des autres groupes par leur texture argileuse, malgré une charge schisto-gréseuse. Ils sont généralement moyennement profonds, peu profonds ou peu profonds très caillouteux. Ces sols ont un drainage naturel favorable.

Les sols limoneux à charge gréseuse ne se rencontrent qu'à l'état sporadique. Seule la phase superficielle très caillouteuse est représentée. Le drainage naturel peut être qualifié de légèrement excessif.

Les sols limoneux à charge graveleuse, quoique insignifiants au point de vue étendue, ont une importance certaine en ce qui concerne leur genèse. Ils sont développés sur des lambeaux d'anciennes terrasses encore intactes. Leur composition est assez hétérogène. Différentes phases de profondeur ont été distinguées. Le drainage naturel est toujours favorable.

2) Sols des vallées et des dépressions

Les sols des vallées et des dépressions comprennent les colluvions et les alluvions, c'est-à-dire les sols qui ont au moins 50 centimètres de dépôt récent et qui n'ont pas encore manifesté de développement de profil. Ils sont localisés dans les dépressions, les vallées et en amont d'obstacles ou en aval d'anciens fossés d'irrigation.

Parmi les colluvions, les sols secs ou relativement secs dominent. Leur texture est semblable à celle des sols autochtones voisins.

Les alluvions sont relativement étendues dans la plaine alluviale de la Semois. Elles sont de texture sablo-limoneuse, peu caillouteuse ou caillouteuse ou caillouteuse à charge graveleuse. Les sols à drainage favorable dominent largement, ceux à drainage modéré ou imparfait sont encore assez fréquents, tandis que les sols hydromorphes ne sont guère représentés.

Les fonds de nombreuses vallées à ruisseau permanent sont colmatés par un enchevêtrement d'alluvions (des colluvions peuvent s'y mêler) diversément humides limoneuses ou limono-caillouteuses.

Signalons enfin la présence de quelques plages de sols sur matériaux tourbeux.

Figure 16 : Principales associations des sols

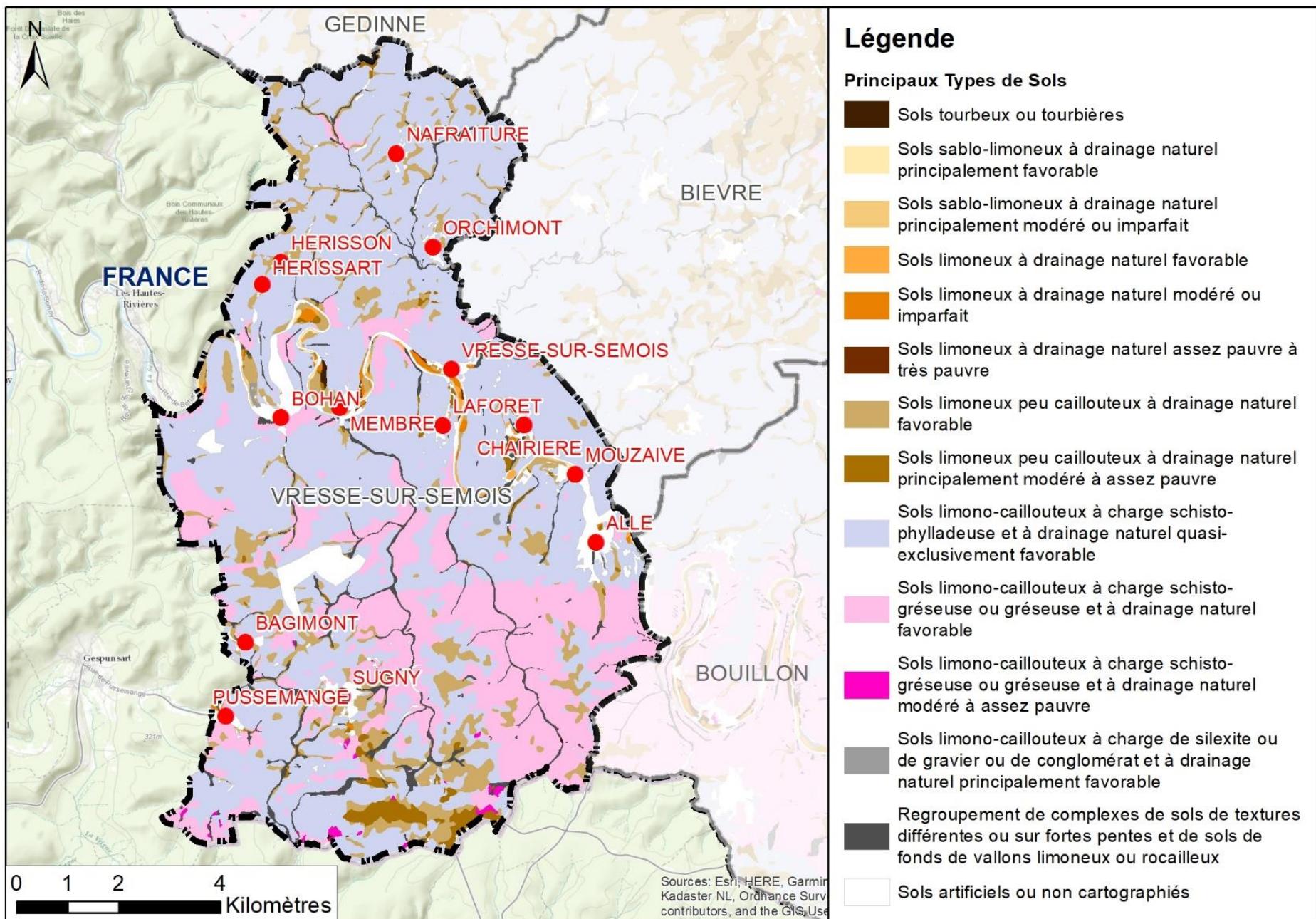
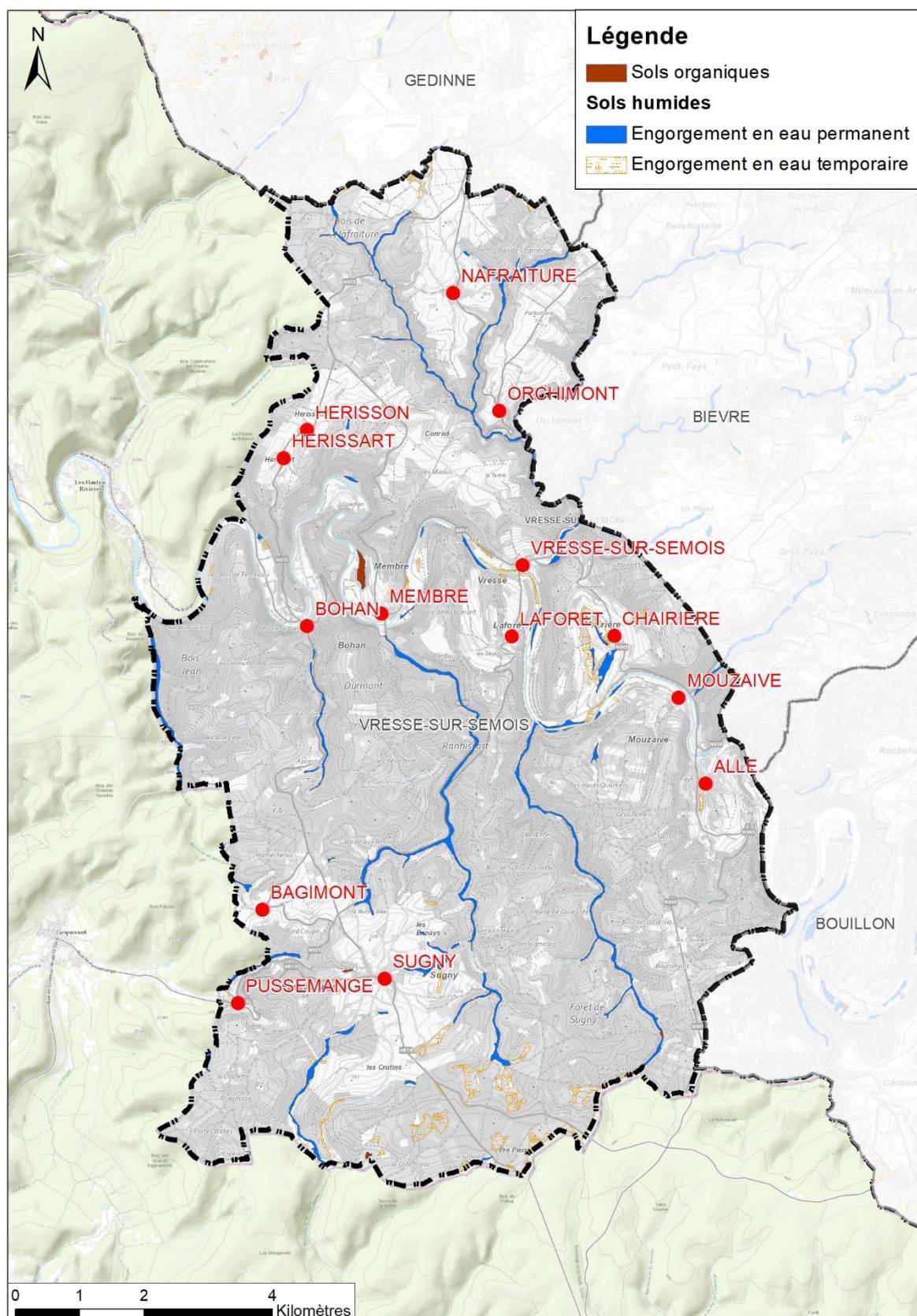


Figure 17 : Sols hydromorphes et organiques



8.1.3 Hydrographie

1) Description :

Le territoire de la commune de Vresse-sur-Semois appartient quasi exclusivement au bassin hydrographique de la Semois et donc de la Meuse. Le principal cours d'eau est la Semois qui, avec ses nombreux affluents, draine l'entièreté du territoire. La Semois s'écoule en longs méandres capricieux et occupe une position centrale au sein de la commune. Les villages situés le long de la Semois sont Alle, Mouzaive, Vresse, Laforêt, Membre et Bohan. En amont et en aval de Membre et de Bohan, elle a formé une plaine alluviale qui peut actuellement atteindre 250 mètres de largeur alors qu'ailleurs, cette plaine est beaucoup moins large, voire même inexistante. En aval de Bohan, la Semois sert également de frontière avec la France.

Ses nombreux affluents sont constitués d'une multitude de sous-affluents, alimentés eux-mêmes d'innombrables ruisseaux ou russelets sans appellation bien précise. Une foule de petits ravins et filets d'eau intermittents viennent compléter le réseau. Tous les ruisseaux prennent naissance sous forme de source et leur vallée s'incruste directement dans le paysage. Ce sont des ruisseaux cascadeurs, d'allure parfois torrentielle, étroits, au débit rapide. Le niveau bas de la Semois et sa proximité immédiate sont la cause de l'encaissement direct des ruisseaux.

Les principaux affluents de la rive gauche sont les ruisseaux de Mouzaive, de Rebais, de Membre, de Bohan et du Bois Jean. Ces ruisseaux reçoivent de petits affluents moins importants, coulent dans une direction Sud-Nord et prennent naissance dans les grands bois du Sud de la commune.

Au total, la commune de Vresse-sur-Semois est traversée par 168 kilomètres de ruisseaux dont 70 kilomètres de rivières non-classées et 20 kilomètres de cours d'eau non-définis. Le territoire compte 2 kilomètres de première catégorie, gérée par le Service Public de Wallonie. 35 kilomètres des ruisseaux concernent des cours d'eau de deuxième catégorie, gérés par la Province de Namur, et 16 kilomètres sont des cours d'eau de troisième catégorie, gérés par la commune de Vresse-sur-Semois.

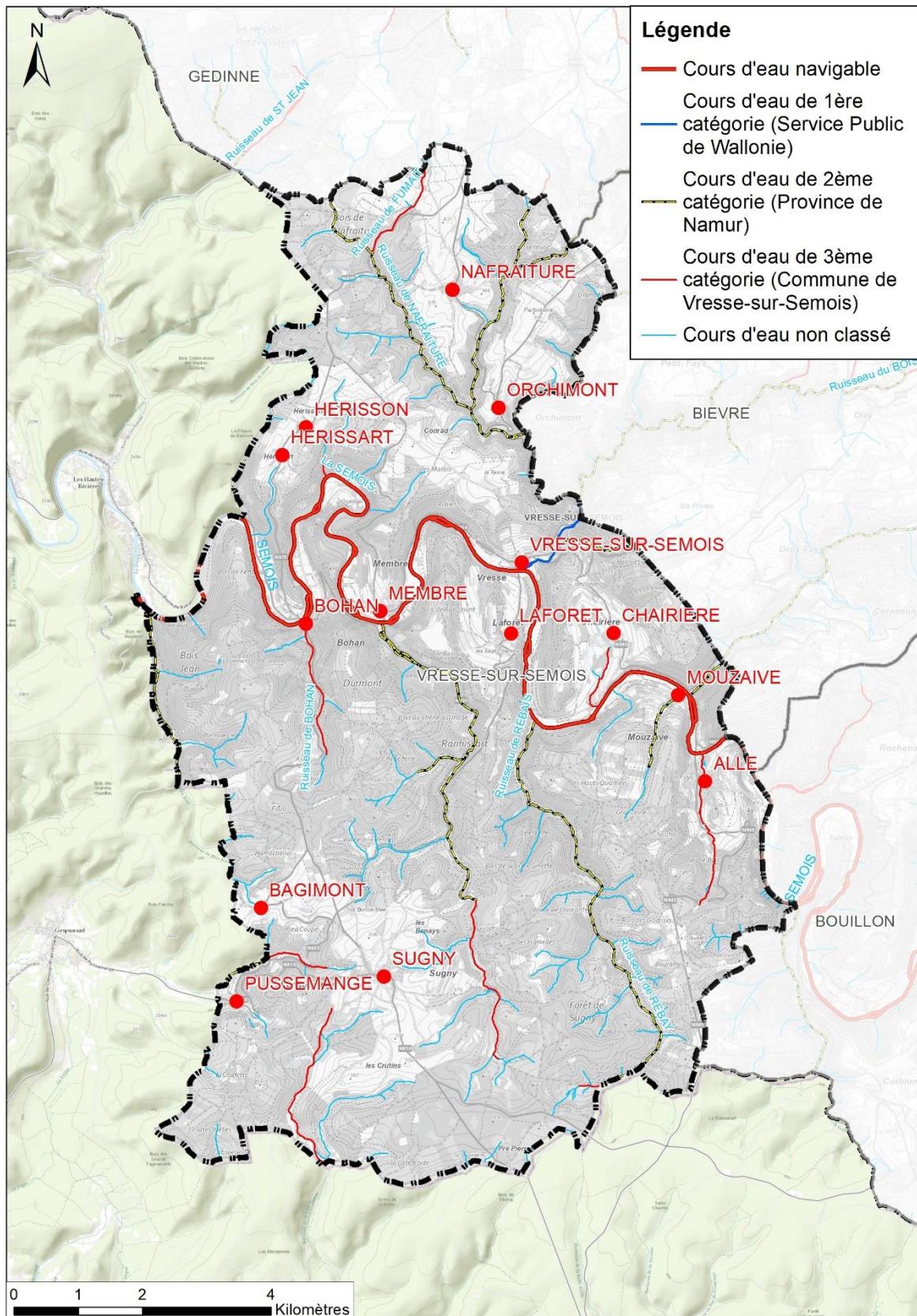
Tableau 8 : Inventaire des ruisseaux traversant le territoire

Bassins	Noms des cours d'eau	Catégorie	Longueur
Sous-bassin de la Meuse	Ruisseau de la Goutelle	2	550,5 mètres
	Ruisseau de la Goutelle	3	1.042,8 mètres
	Ruisseau du Moulin de Gicque	3	3.098,8 mètres
	Non-classé		8.737,7 mètres
	Non-défini		3.539,5 mètres
	Total du sous-bassin de la Meuse		16.969,3 mètres, soit 17 kilomètres

Programme Communal de Développement Rural
Partie 1 : Analyse des caractéristiques socio-économiques

	La Semois	Voies Navigables	25.064,1 mètres
Sous-bassin de la Semois-Chiers	Ruisseau du Rux au Moulin	1	1.952,0 mètres
	Ruisseau de Bellefontaine	2	1.908,7 mètres
	Ruisseau du Bois Jean	2	2.863,5 mètres
	Ruisseau de Charneuse	2	1.206,7 mètres
	Ruisseau du Fayait	2	1.028,6 mètres
	Ruisseau de Gros-Fays	2	811,2 mètres
	Ruisseau du Hêtre	2	1.360,4 mètres
	Ruisseau de Hourut	2	141,5 mètres
	Ruisseau de Membre	2	6.095,1 mètres
	Ruisseau de Nafraiture	2	3.334,2 mètres
	Ruisseau d'Orchimont	2	4.587,5 mètres
	Ruisseau 14010	2	1.229,8 mètres
	Ruisseau 14031	2	1.421,7 mètres
	Ruisseau de Rebay	2	4.798,0 mètres
	Ruisseau de Rebais	2	2.402,5 mètres
	Ruisseau de Torsanru	2	861,3 mètres
	Ruisseau d'Orchimont	N2	51,7 mètres
	Ruisseau de Bohan	3	2.313,4 mètres
	Ruisseau de Charneuse	3	29,1 mètres
	Ruisseau de Fumait	3	1.858,0 mètres
	Ruisseau de Lingue	3	1.204,4 mètres
	Ruisseau de Membre	3	2.876,3 mètres
	Ruisseau du Milieu du Village	3	2.394,5 mètres
	Ruisseau des Près des Douves	3	256,4 mètres
	Ruisseau de Rebay	3	307,1 mètres
	Ruisseau de Sautou	3	346,3 mètres
	Non-classé		61.766,8 mètres
	Non-défini		16.947,2 mètres
Total du sous-bassin de la Semois-Chiers			151.418,0 mètres soit 151,4 kilomètres
Total des rivières et ruisseaux			168,4 kilomètres

Figure 18 : Réseau hydrographique



2) Aléas d'inondation :

L'aléa d'inondation par débordement de cours d'eau comprend les zones dans lesquelles des inondations sont susceptibles de se produire, de façon plus ou moins importante et fréquente, suite au débordement « naturel » de cours d'eau. Il représente les zones où il existe un risque d'inondation, même aux endroits où aucune inondation n'est historiquement connue. Inversement, l'absence d'une zone d'aléa sur la carte ne peut garantir qu'une inondation ne s'y produira jamais.

Trois valeurs d'aléas d'inondation sont possibles : « Aléa Faible », « Aléa moyen » et « Aléa élevé ».

Dans la pratique, la valeur de l'aléa d'inondation est déterminée par la combinaison de deux facteurs : la récurrence d'une inondation (période de retour ou occurrence) et son importance (profondeur de submersion).

Les phénomènes d'inondation sont relativement fréquents le long de la Semois et les répercussions qui en résultent sont variables selon l'endroit. En effet, outre les territoires susceptibles d'être soumis à des inondations, il y a lieu d'étudier la vulnérabilité des éléments exposés à l'aléa inondation, c'est-à-dire que la vulnérabilité d'une prairie sera inférieure à celle d'une habitation.

La cartographie des zones inondables sur laquelle est superposée l'occupation de sol montre clairement que plusieurs endroits du territoire communal présentent une vulnérabilité élevée. Il s'agit de :

- **Alle-sur-Semois** : Les habitations et le camping à l'entrée d'Alle (en venant de Mouzaive) situés en rive droite ainsi que les constructions au lieu-dit « L'Applet » en bordure de Semois, le centre Récréalle et la rue Léon Henrard.
- **Mouzaive** : L'ensemble du centre historique du village, la route menant à Alle et l'ensemble des infrastructures touristiques (campings, secondes résidences...) en bordure de Semois ainsi que les constructions situées à la confluence entre le ruisseau de Gros-Fays et la Semois.
- **Laforêt** : Risque limité mais existant pour quelques constructions situées rue du Pont de Claines.
- **Vresse-sur-Semois** : Les habitations situées à la confluence entre le ruisseau Rux au Moulin et la Semois, c'est-à-dire la rue du Ruisseau, une partie de la rue Albert Raty, et le camping en direction de Membre.
- **Membre** : L'ensemble des infrastructures touristiques (secondes résidences, caravanes, campings...) situées dans la plaine alluviale de la Semois ainsi que les habitations de la rue d'En-Bas, de la rue du Coin et de la Chaussée Romaine de même que la résidence pour personnes âgées (rive gauche).
- **Bohan** : Les très nombreux campings et caravanes y compris « Les Fagnes », les habitations situées à proximité de la place (rue du Pont, rue de la Grotte...).

En conclusion, la problématique des zones inondables se répercute sur la plupart des villages de la Semois. Il s'agit essentiellement de zones comprenant des infrastructures touristiques. Les inondations pourraient être moins préjudiciables s'il s'agissait uniquement d'éléments mobiles (tentes, caravanes tractables...). Malheureusement, ce n'est pas le cas : les caravanes et autres constructions occupent des zones qui pourraient être naturellement inondées (plaine de Membre...). De ce fait, par la modification du régime hydrique provoquée, ces constructions amplifient les phénomènes d'inondation en amont principalement. Une double réflexion doit donc être menée en priorité : la relocalisation des zones de loisirs et la restauration des terrains naturellement inondables. En ce qui concerne les habitations déjà existantes et soumises à l'aléa d'inondation, il serait intéressant de prévoir toute une série de mesures pour réduire les dommages réels.

Figure 19 : Zones inondables

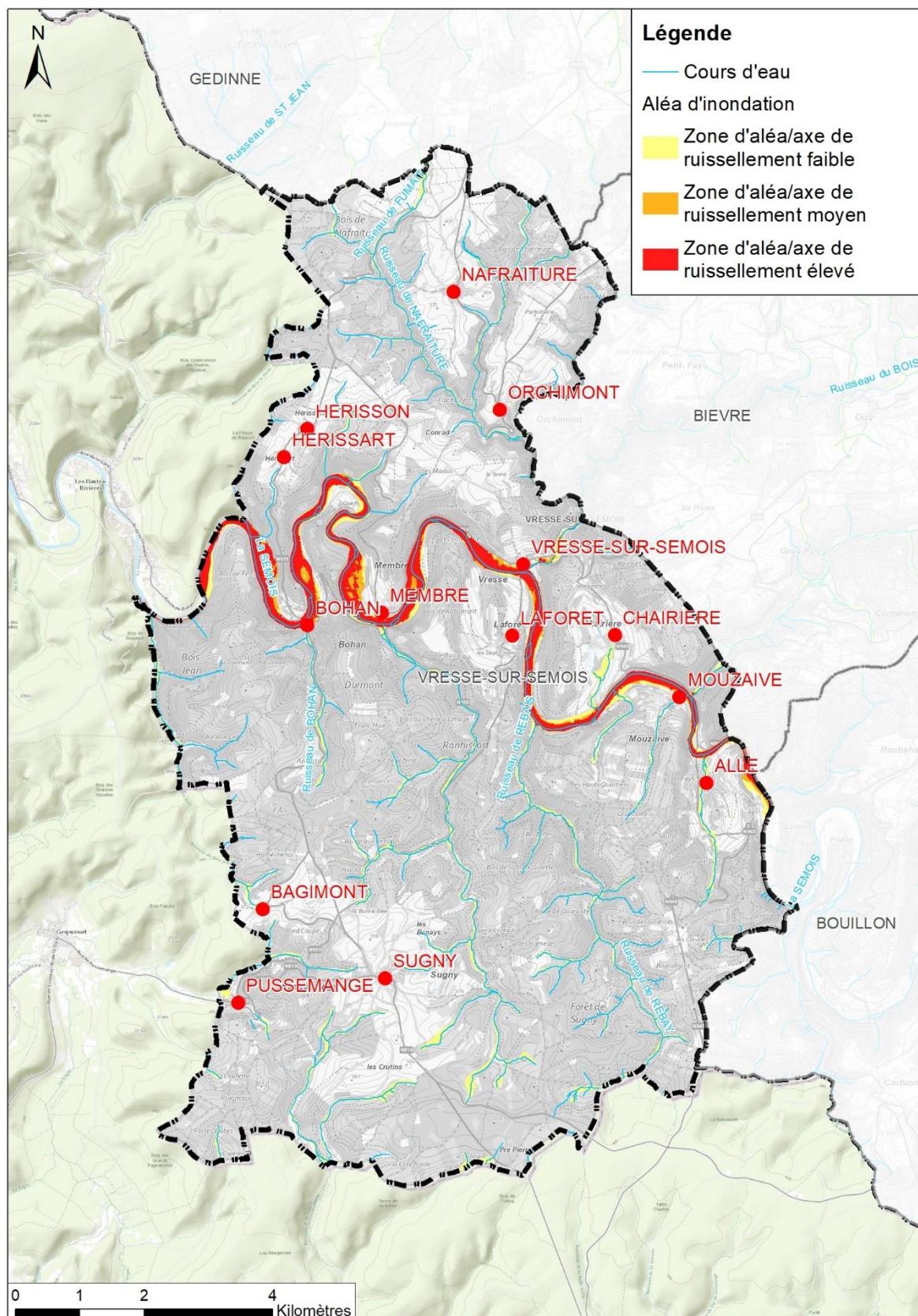
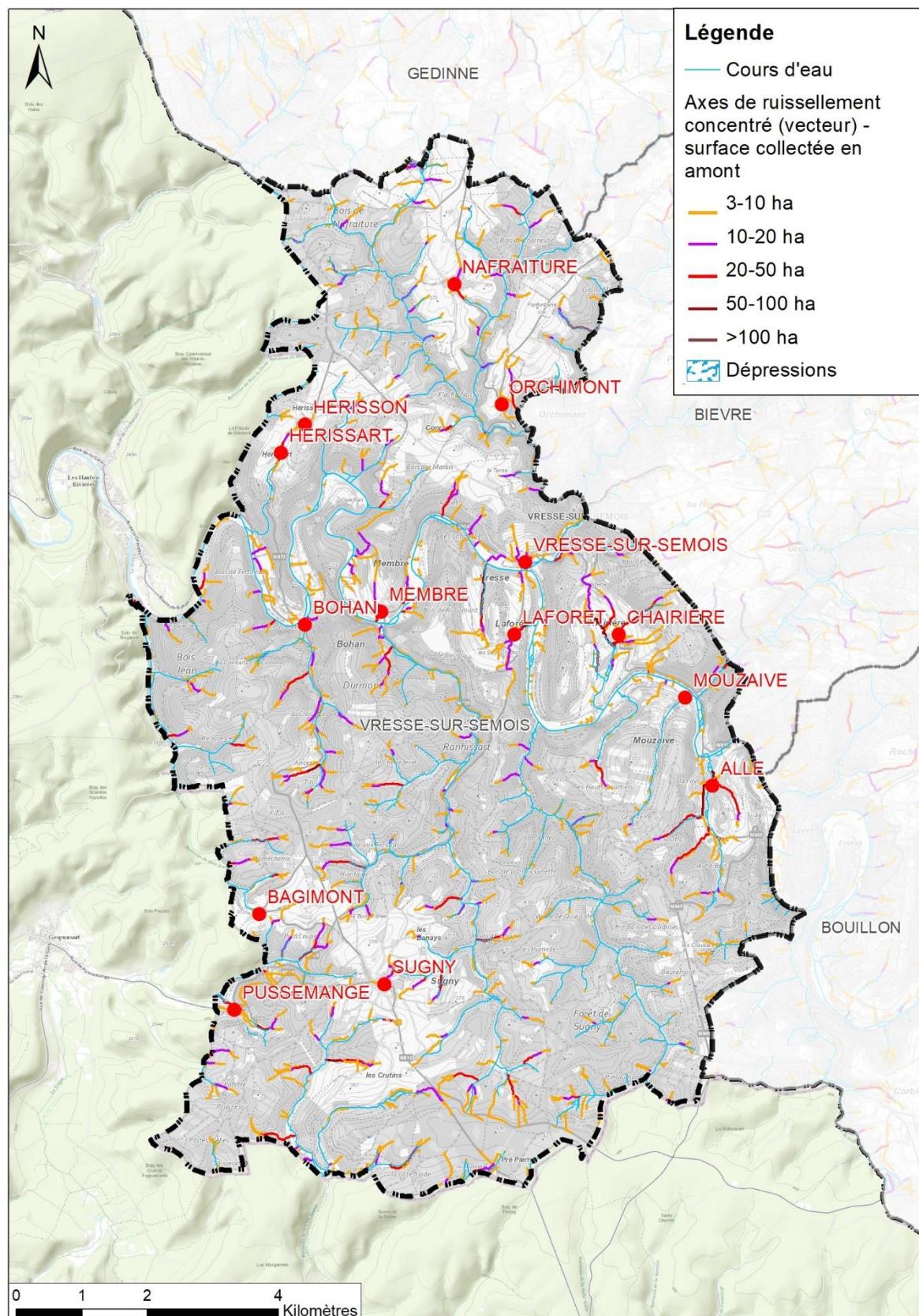


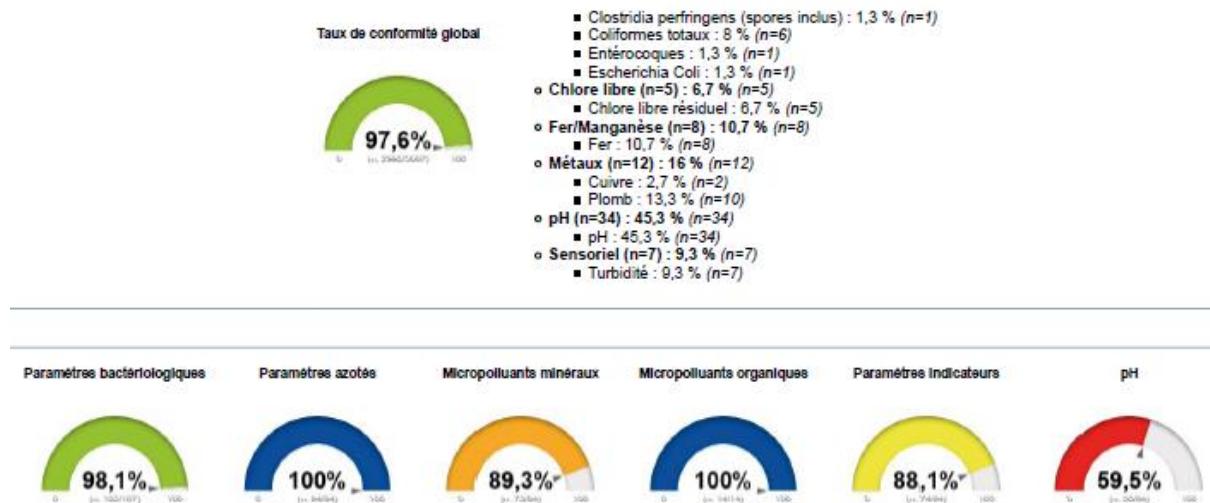
Figure 20 : Ruissellement LIDAXES



3) Qualité des eaux :

D'une manière générale, l'eau distribuée est de bonne qualité. Selon les rapports d'analyse fournis par l'administration communale, le taux de conformité global est de 97,6 % en 2020.

Figure 21 : Indicateurs sur la qualité de l'eau - 2020 - Source : Administration communale



Au regard des indicateurs de qualité ci-dessus, les indicateurs relatifs aux paramètres azotés et aux micropolluants sont excellents (100 %). L'indicateur relatif au pH est le moins bon (59,5 %).

Toutes les précautions et les mesures devront être prises pour préserver la qualité de la ressource en eau (construction de station d'épuration, pratiques agricoles adaptées...). Vu les nombreuses implantations et activités touristiques en bordure de Semois, il faut veiller à assurer une bonne épuration des eaux usées (traitement bactériologique) même en dehors des zones légales de baignade.

8.1.4 Relief

La commune se situe à cheval sur la Semois et l'érosion fluviale qui en résulte a modelé un relief fort tourmenté. D'une part, la Semois dessine de larges méandres dans une vallée profondément entaillée. Ses versants sont souvent abrupts et parsemés de nombreux affleurements qui parfois plongent à pic dans la rivière. Certaines pentes accusent une dénivellation de plus de 200 mètres. En plus des sinuosités actuelles de la rivière, on note la présence de quelques larges anciens méandres recoupés. C'est seulement en amont et en aval de Membre et Bohan que la Semois a creusé une réelle plaine alluviale qui peut atteindre 250 mètres de largeur. La Semois quitte la commune pour entrer en France à la cote 160. Cette dernière constitue évidemment le point le plus bas de la commune.

D'autre part, de nombreux ruisseaux au cours souvent torrentueux, affluents de la Semois, ont également inséré profondément le paysage. Leur naissance se fait sous forme de sources et directement leur vallée s'incruste au milieu de pentes excessivement déclives pour former de véritables ravins. Ici aussi, sur certaines pentes vertigineuses, les affleurements rocheux sont nombreux. Ces principaux ruisseaux sont eux-mêmes formés d'une multitude de petits affluents encaissés à filet d'eau permanent ou intermittent, ce qui tend encore à renforcer le caractère très tourmenté du relief. Beaucoup de petites dépressions sèches contribuent également au modelé du relief.

Programme Communal de Développement Rural
Partie 1 : Analyse des caractéristiques socio-économiques

La majorité des terrains sont en pente, tantôt forte, tantôt plus douce. A proximité de la Semois, des plateaux mêmes relativement peu étendus n'existent pas. De nombreuses crêtes se localisent à travers tout le territoire entre 350 et 400 mètres d'altitude. Certaines crêtes très étirées dans les interméandres de la Semois sont très étroites et essentiellement constituées d'affleurements rocheux. Dans les parages de la Semois apparaissent, à une altitude variable entre 220 et 345 mètres, quelques replats localisés sur des niveaux de terrasses.

Dans la partie nord de la commune, le relief devient plus calme et quelques plateaux plus ou moins ondulés prennent naissance vers 400-405 mètres d'altitude. Ces derniers sont cependant entrecoupés de vallées fortement incisées et occupées par des affluents de la Semois. De même dans la partie sud, le relief est nettement moins accusé. Dans cette partie, s'étire un plateau très étendu et limité de toutes parts par de longues pentes douces. Sur la frontière franco-belge apparaît un petit sommet à 420 mètres d'altitude, qui constitue le point culminant de la commune. La région occidentale de Pussemange et Sugny redevient mouvementée. De nombreux petits ruisseaux et dépressions secs façonnent le paysage.

Figure 22 : Modèle numérique de terrain

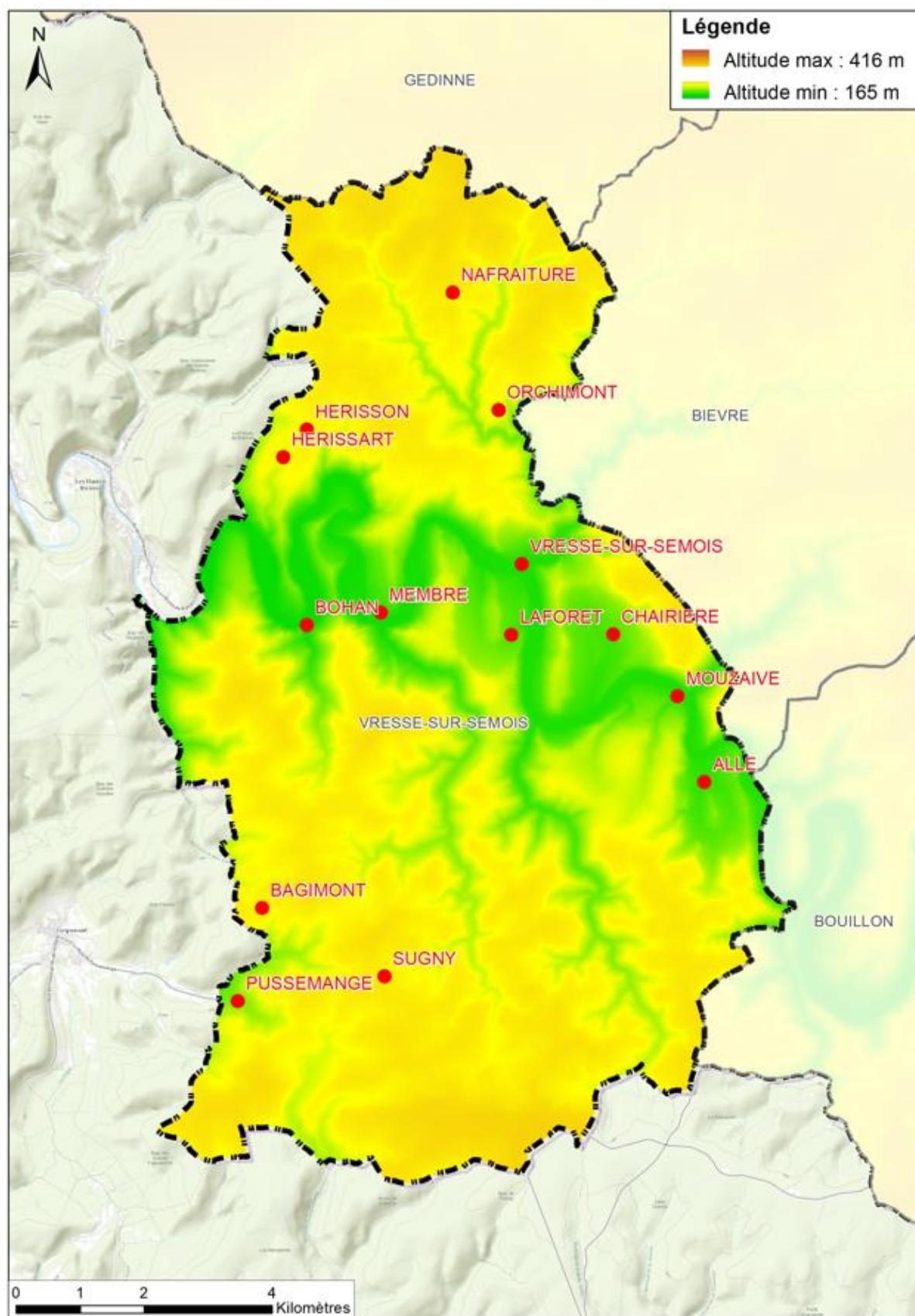
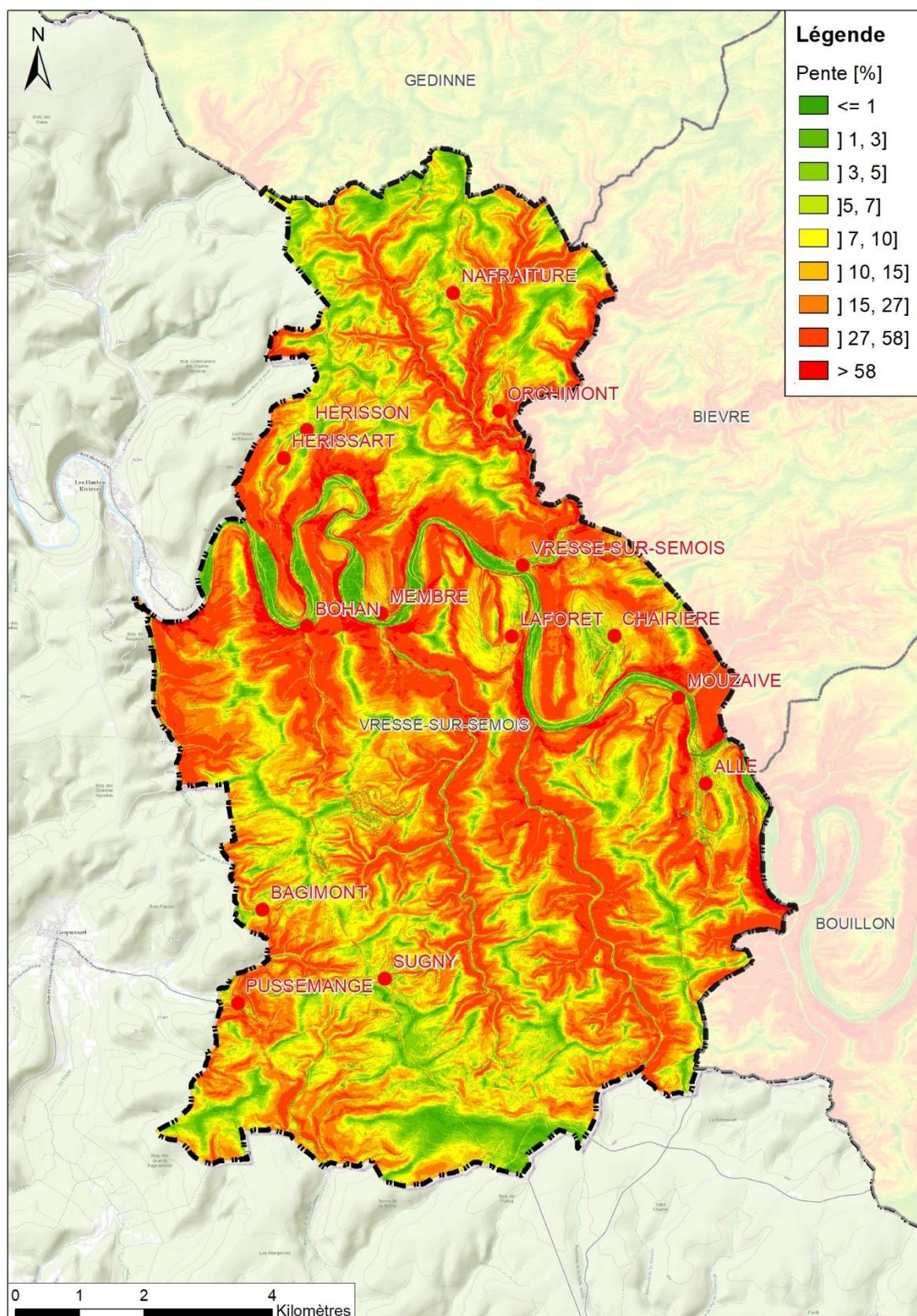


Figure 23 : Classes de pente



8.2 Contexte naturel

8.2.1 Natura 2000

Le réseau Natura 2000 a pour objectif de contribuer à préserver la diversité biologique sur l'ensemble du territoire de l'Union européenne. Il doit assurer le maintien ou le rétablissement dans un état de conservation favorable des habitats naturels et des habitats d'espèces de la flore et de la faune sauvage d'intérêt communautaire.

Il est composé de sites désignés spécialement par chacun des Etats membres en application des directives européennes dites « Oiseaux » et « Habitats » de 1979 et 1992.

- La Directive 79/409/CEE ou Directive « Oiseaux » vise la protection des oiseaux sauvages sur le territoire communautaire et des habitats d'espèces les plus menacées. Ces habitats sont érigés en zones de protection spéciale (ZPS) ;
- La Directive 92/43/CEE ou Directive « Habitats » ou encore Directive « Faune – Flore – Habitats » vise quant à elle le maintien ou le rétablissement dans un état de conservation favorable des habitats naturels et des espèces de faune et de flore sauvages d'intérêt communautaire. Ces habitats sont érigés en zones spéciales de conservation (ZSC).

5 sites Natura 2000 sont recensés et s'étendent sur 2.754,6 hectares du territoire communal, soit 27,2 % de la superficie de la commune de Vresse-sur-Semois. Les descriptions ci-dessous sont tirées du site relatif à la biodiversité en Wallonie²².

BE35047 – Vallée du Ruisseau de Rebais

Superficie : 518,8 hectares (en totalité sur le territoire communal)

Le site est une vallée de ruisseau ardennais typique, le ruisseau de Rebais, aux versants escarpés et couverts de forêts. Il serpente depuis la frontière française, à l'ouest du Ban d'Alle, jusqu'à sa confluence avec la Semois, à l'ouest de Mouzaive. Les milieux forestiers sont bien représentés avec des forêts alluviales, des érablières et de la hêtraie à luzule. C'est aussi un site d'intérêt pour l'avifaune forestière : on peut y rencontrer entre autres la Cigogne noire, la Gélinotte des bois ou le Pic noir.

BE35045 – Vallée de la Semois en aval d'Alle

Superficie : 1.796,9 hectares dont 1.787,9 hectares sur la commune de Vresse-sur-Semois

Le site est une portion de vallée typique de la Semois entre Alle et Bohan et comprenant, outre le lit majeur de la rivière, de nombreuses forêts de versant. Le périmètre retenu est important pour diverses espèces d'oiseaux forestiers, en particulier la Gélinotte des bois, mais aussi pour le Martin pêcheur sur la Semois. On peut signaler la présence de hêtraies de plateau et de haut de pente, de chênaies-charmaies accompagnées d'érablières et de rochers sur les pentes et de forêts alluviales en fond de vallée.

BE34042 – Bassin de la Semois de Bouillon à Alle

Superficie : 1.667,9 hectares dont 29,7 hectares sur la commune de Vresse-sur-Semois

Le site correspond au bassin de la Semois entre Bouillon et Alle et englobe, au nord de Rochehaut, le Bois de Djume. Il est caractérisé par la présence importante de forêts de versants escarpés avec de

²² Source : <http://biodiversite.wallonie.be/>

nombreux rochers et érablières, typiques de la vallée de la Semois. De ce fait, il présente un intérêt important pour l'avifaune forestière (Pic noir, Pic mar, Gélinotte des bois), ainsi que celle des cours d'eau (Martin pêcheur). Le périmètre retenu est aussi d'un grand intérêt chiroptérologique pour les anciennes ardoisières de Laviot et Gérardfosse à Rochehaut ; sites d'hibernation majeurs pour le Grand Rhinolophe et important pour le Grand Murin et le Vespertilion à oreilles échancrées.

BE35048 – Vallée du Ruisseau de la Goutelle

Superficie : 99 hectares (en totalité sur le territoire communal)

Le site est un massif forestier situé entre Pussemange et Sugny qui comprend de beaux peuplements forestiers. L'intérêt de ce site réside dans la qualité de ses forêts alluviales, de ses hêtraies à luzule.

BE35044 – Bassin du Ruisseau du Ru au Moulin

Superficie : 510,8 hectares dont 319,2 hectares sur la commune de Vresse-sur-Semois

Le site est un complexe de milieux forestiers et ouverts, diversifiés et typiques de la région, riches sur les plans floristique et faunistique et établis le long du Ruisseau d'Orchimont et du Ru au Moulin entre Nafraire et Vresse-sur-Semois. Il forme un intéressant complexe riverain avec la forêt alluviale présentant notamment une variante à ail des ours, peu commune sur l'Ardenne. Des parcelles d'érablières et de formations rocheuses y sont relativement fréquentes et intactes, particulièrement le long d'un des affluents du ruisseau des Blancs Cailloux. C'est un site forestier important pour la Gélinotte des bois et d'autres espèces forestières d'intérêt communautaire.

8.2.2 Réserves naturelles domaniales

La commune de Vresse-sur-Semois compte deux réserves naturelles domaniales, s'étendant sur 2,9 hectares du territoire communal. Les descriptions ci-dessous sont tirées du site relatif à la biodiversité en Wallonie²³.

6144 – Ardoisière de Laforêt

Superficie : 3,4 hectares dont 2,7 hectares sur la commune de Vresse-sur-Semois

Cette réserve naturelle est constituée des galeries souterraines d'une ancienne ardoisière située dans la vallée de la Semois, au sud du village de Laforêt. De cette ardoisière entièrement recolonisée par la forêt, il ne subsiste plus, en surface, que deux entrées murées, un minuscule pierrier ainsi que des vestiges de murs. C'est essentiellement son intérêt chiroptérologique qui a justifié sa mise sous statut de réserve naturelle domaniale.

6561 – Les Prés Fayet

Superficie : 0,2 hectare (en totalité sur la commune de Vresse-sur-Semois)

De création très récente, cette réserve naturelle domaniale est localisée au nord du village de Nafraire, le long du Ruisseau de Fumal, dans le bassin de la Semois ardennaise. Elle est constituée principalement d'une mosaïque de milieux humides comportant des mégaphorbiaies, des groupements fontinaux, des bas-marais acides, des jonçais, des saussaies, etc. Parmi les espèces remarquables de la

²³ Source : <http://biodiversite.wallonie.be/>

flore figure la wahlenbergie (*Wahlenbergia hederacea*), discrète campanulacée du bord des eaux courantes acidiphiles.

8.2.3 Zones humides d'intérêt biologique

La commune de Vresse-sur-Semois compte deux zones humides d'intérêt biologique, s'étendant sur 7,9 hectares du territoire communal. Les descriptions ci-dessous sont tirées du site relatif à la biodiversité en Wallonie²⁴.

6918 – Tourbière de Sofa

Superficie : 6,8 hectares (en totalité sur la commune de Vresse-sur-Semois)

Le site, peu connu des naturalistes, s'étend en Ardenne occidentale, au sud de Sugny, à deux pas de la frontière française. Inclus dans la vaste forêt des Ardennes, il est constitué d'un vallon humide et d'une boulai de tourbeuse riche en sphagnes. Cette formation forestière dominée par le bouleau pubescent (*Betula alba*), fréquente dans l'est du pays, notamment sur le plateau des Hautes-Fagnes, est ici par contre d'une grande rareté et mérite d'être conservée comme telle. Elle est entourée d'une chênaie acidiphile à myrtille (*Vaccinium myrtillus*) et molinie (*Molinia caerulea*) à flore assez variée. La flore locale renferme quelques espèces peu banales comme la fougère des montagnes (*Oreopteris limbosperma*), la violette des marais (*Viola palustris*), la laîche étoilée (*Carex echinata*), etc.

6416 – Ile de Membre

Superficie : 1,1 hectare (en totalité sur la commune de Vresse-sur-Semois)

Description indisponible.

8.2.4 Cavité souterraine d'intérêt scientifique

La commune de Vresse-sur-Semois compte une cavité souterraine d'intérêt scientifique, s'étendant sur 0,3 hectare, en totalité sur le territoire communal. La description ci-dessous est tirée du site relatif à la biodiversité en Wallonie²⁵.

6852 – Galerie souterraine de l'Ardoisière de Laplet

Ancienne ardoisière qui s'ouvre par deux entrées en bordure d'un chemin forestier parallèle à la Semois. Les entrées se situent à une quarantaine de mètres au-dessus du niveau de la rivière, à mi-hauteur dans le versant. L'exploitation s'est poursuivie jusque vers la fin de la première guerre mondiale. Il n'existe plus aucun bâtiment visible de l'ancienne exploitation d'ardoises à proximité des deux entrées.

Les deux porches d'entrée de forme triangulaire sont séparés par une quarantaine de mètres ; ils se prolongent par des galeries de forme également triangulaire (creusés suivant l'inclinaison de la stratification) et dont la hauteur varie entre 2 et 6 mètres. Les galeries principales s'enfoncent dans le massif suivant une orientation générale est-ouest.

²⁴ Source : <http://biodiversite.wallonie.be/>

²⁵ Source : <http://biodiversite.wallonie.be/>

La hauteur de ces galeries correspond à l'épaisseur de la couche d'ardoise exploitable. Les galeries ne comportent pas de piliers de soutènement ; par contre, tous les déchets d'exploitation n'ont pas été évacués et des murs de pierre sèche élevés au fur et à mesure de l'exploitation, encombrent certaines des galeries. Le réseau souterrain de Laplet est très étendu (plus de 500 mètres de développement). Il se compose d'une galerie principale relativement horizontale par où était évacuée l'ardoise à l'aide d'un petit train et de galeries latérales qui donnent accès à des niveaux supérieurs et inférieurs. Il existait probablement un puits qui donnait également sur le réseau depuis le plateau.

8.2.5 Réserve forestière

La commune de Vresse-sur-Semois compte une réserve forestière, s'étendant sur 52,4 hectares, en totalité sur le territoire communal (soit 0,5 % de la superficie communale).

6120 – Vresse-sur-Semois

Description indisponible.

8.2.6 Sites de grand intérêt biologique

18 sites de grand intérêt biologique (SGIB) sont recensés et s'étendent sur 263,4 hectares du territoire communal, soit 2,6 % de la superficie de la commune de Vresse-sur-Semois. Les descriptions ci-dessous sont tirées du site relatif à la biodiversité en Wallonie²⁶.

2048 – Ile de Quelhan

Superficie : 0,4 hectare (en totalité sur le territoire communal)

Description indisponible.

2037 – Iles de Mouzaive

Superficie : 1,0 hectare (en totalité sur le territoire communal)

Description indisponible.

2052 – Ile de Membroise

Superficie : 0,2 hectare (en totalité sur le territoire communal)

Description indisponible.

635 – Ardoisière de Laforêt

Superficie : 0,2 hectares (en totalité sur le territoire communal)

Cf. description de la réserve naturelle domaniale.

²⁶ Source : <http://biodiversite.wallonie.be/>

205 – Ile de Membre

Superficie : 1,1 hectare (en totalité sur le territoire communal)

Description indisponible.

484 – Tourbière de Sofa

Superficie : 6,8 hectares (en totalité sur la commune de Vresse-sur-Semois)

Cf. description de la zone humide d'intérêt biologique.

2001 – Forêt alluviale de Laforêt

Superficie : 3,2 hectares (en totalité sur le territoire communal)

Description indisponible.

211 – Ile du Pont de Claines

Superficie : 1,2 hectare (en totalité sur le territoire communal)

Description indisponible.

2006 – Forêt alluviale de Lamberfond

Superficie : 2,1 hectares (en totalité sur le territoire communal)

Description indisponible.

1427 – Ardoisière de Laplet

Superficie : 0,3 hectare (en totalité sur le territoire communal)

Cette ardoisière a été ouverte dans le versant gauche de la vallée de la Semois, presque en face du hameau de Laviot. Elle s'ouvre par deux entrées en bordure d'un chemin forestier parallèle à la Semois. Les entrées se situent à une quarantaine de mètres au-dessus du niveau de la rivière à mi-hauteur dans le versant. Les deux porches d'entrée de forme triangulaire se prolongent par des galeries dont la hauteur varie entre 2 et 6 mètres. Les galeries ne comportent pas de piliers de soutènement ; par contre, les déchets d'exploitation n'ont pas été évacués et des murs de pierres sèches élevés au fur et à mesure de l'exploitation encombrent certaines galeries.

Le versant boisé montre des traces d'extraction : vestiges de murs, topographie irrégulière, ancienne fosse et, au niveau du chemin inférieur, deux entrées encore pénétrables. Le cône de déblais schisteux est bien visible de la route longeant la Semois, à côté d'une série d'anciennes maisons ouvrières. Le terre-plein dominant la pente pierreuse est en partie loti (cabanons), en partie occupé par une friche. Le réseau souterrain sert de gîte hivernal aux chiroptères. Le verdou présente un intérêt surtout botanique.

2061 – Iles des Conquelles

Superficie : 0,8 hectare (en totalité sur le territoire communal)

Description indisponible.

2039 – Ile de Alle

Superficie : 0,3 hectare (en totalité sur le territoire communal)

Description indisponible.

2057 – Ile de la Roche aux Chevesnes

Superficie : 0,3 hectare (en totalité sur le territoire communal)

Description indisponible.

1 – Parc de Bohan-Membre

Superficie : 181,7 hectares (en totalité sur le territoire communal)

Le site se trouve dans la partie ardennaise de la vallée de la Semois, à peu de distance de la frontière française, entre les villages de Bohan et de Membre. Il comprend les versants escarpés et essentiellement forestiers (forêts de ravin, chênaie acidophile,...) d'un très ample méandre, ainsi que la zone alluviale constituée d'une mosaïque de milieux humides (roselières, caricaies, bois marécageux...). Les points de vue sur la vallée sauvage ne manquent pas. La flore et la faune y sont très diversifiées.

1194 – Carrière du Moulin de Gigue

Superficie : 0,4 hectare (en totalité sur le territoire communal)

Cette petite carrière creusée à flanc de coteau forme, dans un vaste massif forestier, une clairière déjà fortement envahie par des genêts et de jeunes ligneux pionniers (surtout saules et bouleaux). Elle comprend deux mares minuscules et de petites zones encore assez ouvertes. La végétation comprend diverses espèces acidiphiles, parmi lesquelles Pedicularis sylvatica, Isolepis setacea et Calluna vulgaris. Ce site présente un intérêt herpétologique.

150 – Orchimont

Superficie : 31,7 hectares dont 12,7 hectares sur le territoire communal

Description indisponible.

462 – Vallée de la Semois de Poupehan à Alle

Superficie : 287,6 hectares dont 48,6 hectares sur le territoire communal

Ce tronçon de la vallée de la Semois, situé au nord de Bouillon, est particulièrement pittoresque du fait de la présence de plusieurs pointements rocheux dont certains sont bien connus, comme la Roche des Corbeaux. Outre la très grande valeur paysagère de l'endroit, la végétation et la flore sont également d'un intérêt exceptionnel.

1826 – Les Prés Fayet

Superficie : 3,4 hectares dont 2,1 hectares sur le territoire communal

Cf. description de la réserve naturelle domaniale.

8.2.7 Espèces invasives

La problématique des espèces invasives est présente sur le territoire communal, notamment par la présence de la Berce du Caucase, de la Renouée du Japon et de la Balsamine de l'Himalaya. La commune est principalement sujette à la présence de la Balsamine de l'Himalaya, concentrée le long de la Semois et au nord de la rivière.

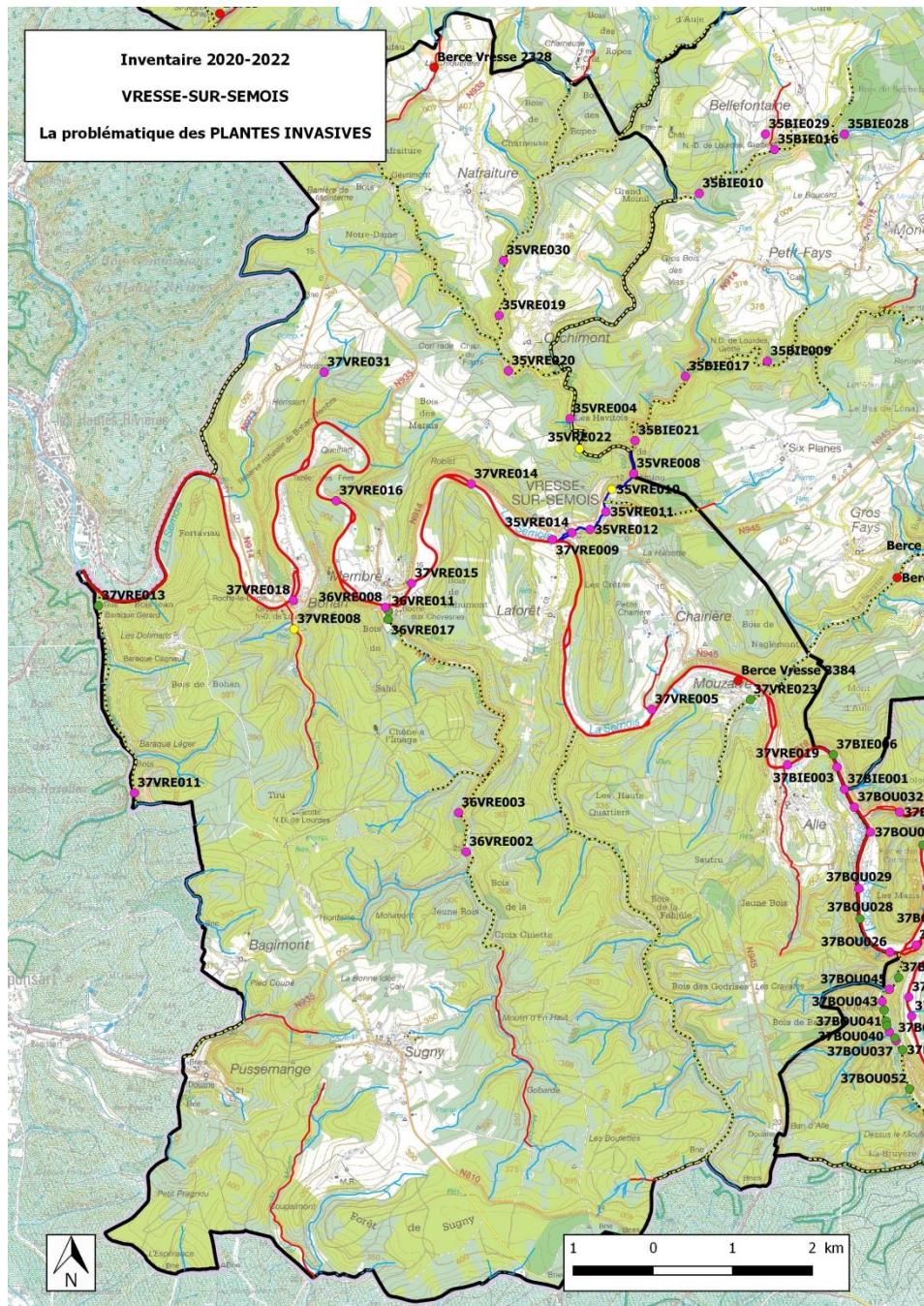
Les localités les plus concernées par la présence d'espèces invasives sont Orchimont, Vresse-sur-Semois, Membre, Bohan et Mouzaive.

La gestion de la Berce du Caucase est faite par le contrat de rivière Semois-Chiers. Deux espèces de ce type sont recensées au nord du territoire, à la frontière de Gedinne, et à l'est du territoire communal, à la frontière de Bièvre.

Depuis deux ans, le contrat de rivière gère également l'arrachage de la Balsamine de l'Himalaya dans la vallée du Ruaumoulin dans le cadre du projet de restauration de l'habitat de la loutre, en collaboration avec le WWF-Belgique.

Dans une moindre mesure, le contrat de rivière Haute-Meuse a identifié la présence de quelques Balsamines de l'Himalaya sur la localité de Bagimont et trois Renouées du Japon autour du ruisseau de la Goutelle, à l'ouest de Sugny.

Figure 24 : Localisation des espèces invasives – Source : Contrat de rivière Semois-Chiers



8.2.8 Arbres et haies remarquables

Arbres remarquables :

La commune de Vresse-sur-Semois compte 38 arbres remarquables, répertoriés dans le tableau ci-dessous. Cette liste répond aux critères précis de la définition des arbres remarquables par la Région Wallonne. D'autres arbres existants sur le territoire communal peuvent être impressionnantes par la taille ou leur diamètre mais ne répondent pas à tous les critères.

Tableau 9 : Inventaire des arbres remarquables – 2023 (Source : WalOnMap)

Sections	Adresse	Dénomination latine	Dénomination française
Alle	Rue la Ringe	<i>Fagus sylvatica purpurea</i>	Hêtre pourpre
	Rue Chour de Vaux	<i>Tilia x europaea</i>	Tilleul de Hollande
	Rue Chour de Vaux, 14	<i>Tilia x europaea</i>	Tilleul de Hollande
	Rue d'Alle	<i>Tilia platyphyllos</i>	Tilleul à grandes feuilles
	Rue du Sacré-Cœur – Lieu-dit « Sautru »	<i>Quercus robur</i>	Chêne pédonculé
	Rue Champ du Rôt	<i>Quercus rubra</i>	Chêne rouge d'Amérique
	Rue de Laplet	<i>Sequoiadendron giganteum</i>	Séquoia géant
	Lieu-dit « Le Faliseul »	<i>Quercus robur</i>	Chêne pédonculé
Mouzaive	Rue de Liboichant	<i>Tilia x europaea</i>	Tilleul de Hollande
	Rue de Liboichant	<i>Juglans regia</i>	Noyer commun
	Rue de Liboichant	<i>Tilia x europaea</i>	Tilleul de Hollande
	Rue Bertrand Fontaine – Lieu-dit « Vieille Église »	<i>Quercus robur</i>	Chêne pédonculé
Bohan	Rue du Vieux Moulin	<i>Quercus petraea</i>	Chêne sessile
	Rue du Vieux Moulin – Lieu-dit « Bois de Sahu »	<i>Quercus petraea</i>	Chêne sessile
	Rue Bois Jean, 141	<i>Alnus glutinosa</i>	Aulne glutineux
Sugny	Rue des Crutins	<i>Quercus petraea</i>	Chêne sessile
	Rue des Crutins	<i>Quercus robur</i>	Chêne pédonculé
	Rue des Crutins	<i>Quercus petraea</i>	Chêne sessile
	Rue Abbé Muller	<i>Sequoiadendron giganteum</i>	Séquoia géant
	Rue de Bouillon	<i>Quercus robur</i>	Chêne pédonculé
	N819 – Lieu-dit « Les Pierres du Diable »	<i>Quercus robur</i>	Chêne pédonculé
	N935 – Lieu-dit « La Grande Motte » -Nagimont	<i>Quercus petraea</i>	Chêne sessile
	Lieu-dit « Laid Laquai »	<i>Quercus petraea</i>	Chêne sessile
Bagimont	Rue du Calvaire – Lieu-dit « Le Corai »	<i>Quercus robur</i>	Chêne pédonculé
	Rue du Calvaire – Lieu-dit « Le Corai »	<i>Quercus robur</i>	Chêne pédonculé
	Rue du Calvaire – Lieu-dit	<i>Quercus robur</i>	Chêne pédonculé

Programme Communal de Développement Rural
Partie 1 : Analyse des caractéristiques socio-économiques

	« Le Corai »		
Chairière	Rue Grande	<i>Tilia x europaea</i>	Tilleul de Hollande
	Rue Grande	<i>Tilia x europaea</i>	Tilleul de Hollande
	Rue Lieutenant Colas – Lieu-dit « Dri L'église »	<i>Tilia x europaea</i>	Tilleul de Hollande
	Rue Saint-Walfroid, 17	<i>Tilia x europaea</i>	Tilleul de Hollande
Nafraiture	Rue Sainte-Anne	<i>Tilia cordata</i>	Tilleul à petites feuilles
Pussemange	Lieu-dit « Petit Bois »	<i>Quercus petraea</i>	Chêne sessile
Vresse-sur-Semois	N935 – Lieu-dit « Taille Tasquin »	<i>Quercus petraea</i>	Chêne sessile
	N935 – Lieu-dit « Taille Tasquin »	<i>Quercus petraea</i>	Chêne sessile
	Haut de la Côte de Rabumont	<i>Quercus robur</i>	Chêne pédonculé
	Haut de la Côte de Rabumont	<i>Quercus robur</i>	Chêne pédonculé
	Haut de la Côte de Rabumont	<i>Quercus robur</i>	Chêne pédonculé
	Haut de la Côte de Rabumont	<i>Quercus robur</i>	Chêne pédonculé

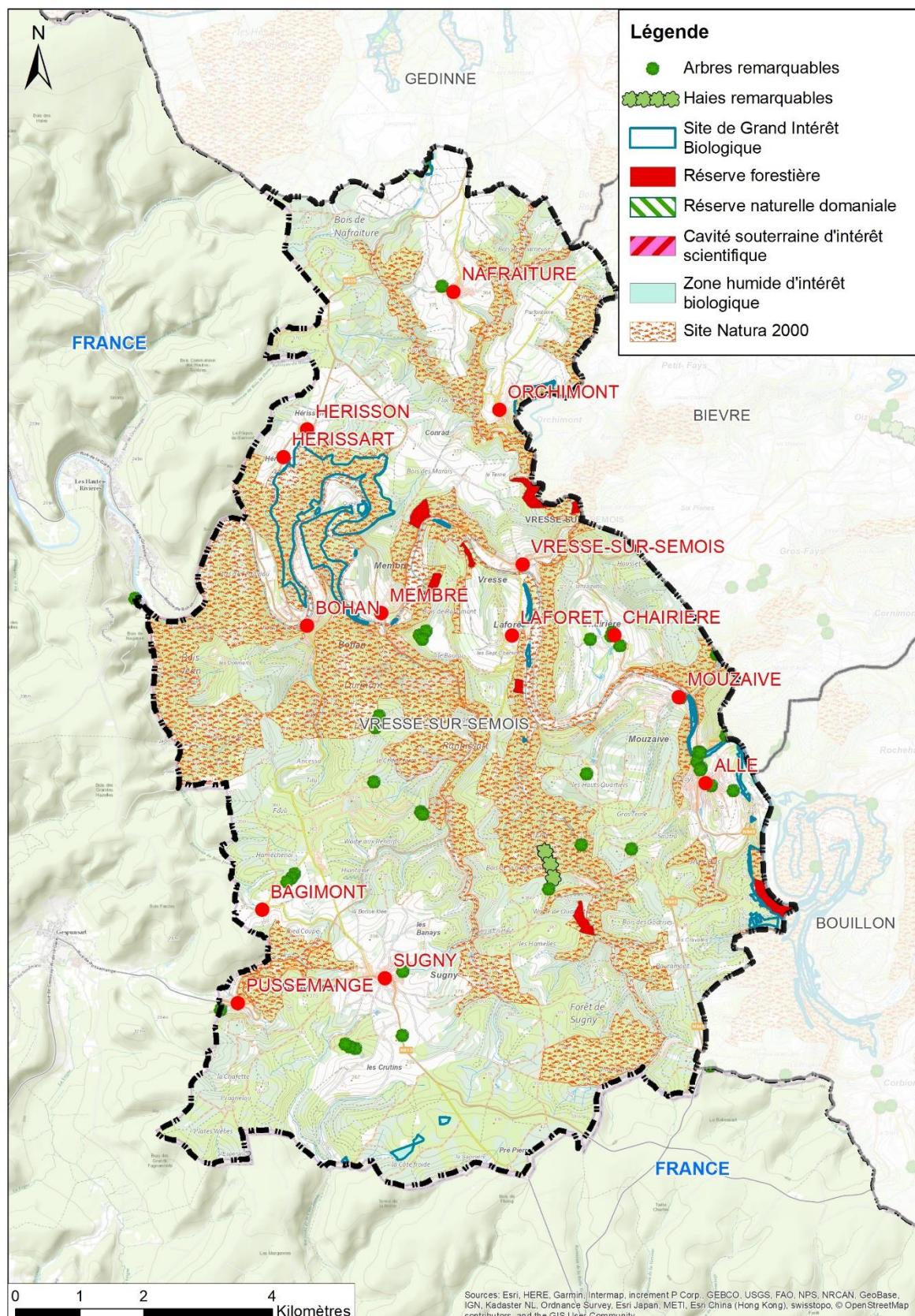
 **Haies remarquables :**

La commune de Vresse-sur-Semois compte une haie remarquable, répertoriée dans le tableau ci-dessous.

Tableau 10 : Inventaire des haies remarquables – 2023 (Source : WalOnMap)

Sections	Adresse	Dénomination latine	Dénomination française
Alle	Lieu-dit « Virée des Malheurs »	<i>Quercus robur</i>	Chêne pédonculé

Figure 25 : Sites naturels



8.3 Contexte paysager

8.3.1 Description paysagère

Figure 26 : Ensembles paysagers - 2004 – Source : CPDT



Selon la cartographie des territoires paysagers de la CPDT (2004), la commune de Vresse-sur-Semois appartient à l'ensemble paysager du haut plateau de l'Ardenne centrale.

« *Le haut plateau de l'Ardenne centrale fait partie du massif schisteux rhénan qui regroupe les plateaux les plus hauts de l'Eifel allemand et de l'Ardenne du nord-est, puis, à un niveau inférieur, l'Oesling luxembourgeois, l'Ardenne centrale et, au-delà de la Meuse, le bout du plateau de l'Ardenne occidentale. Le plateau central ardennais descend lentement par paliers, de 550 mètres au nord-est à environ 400 mètres au sud-ouest. Au sud comme au nord, les cours d'eau entament fortement ses bordures en y creusant des vallées parfois profondes, isolant des hauts plateaux résiduels tels que la Croix-Scaille (505 mètres) et le plateau de Saint-Hubert (598 mètres). L'Ardenne centrale est caractérisée par des plateaux centraux agricoles au relief tranquillement ondulé et des bordures forestières au relief disséqué. L'habitat de cet ensemble est relativement homogène, caractérisé par le groupement des maisons en villages. A l'ouest, les villages sont plutôt concentrés tandis qu'à l'est, villages et hameaux sont plus lâches.* »

8.3.2 Périmètres d'intérêt paysager et points de vue remarquable

Selon l'ADESA²⁷, la commune de Vresse-sur-Semois compte 8 périmètres d'intérêt paysager (PIP) sur son territoire, numérotés de la façon suivante :

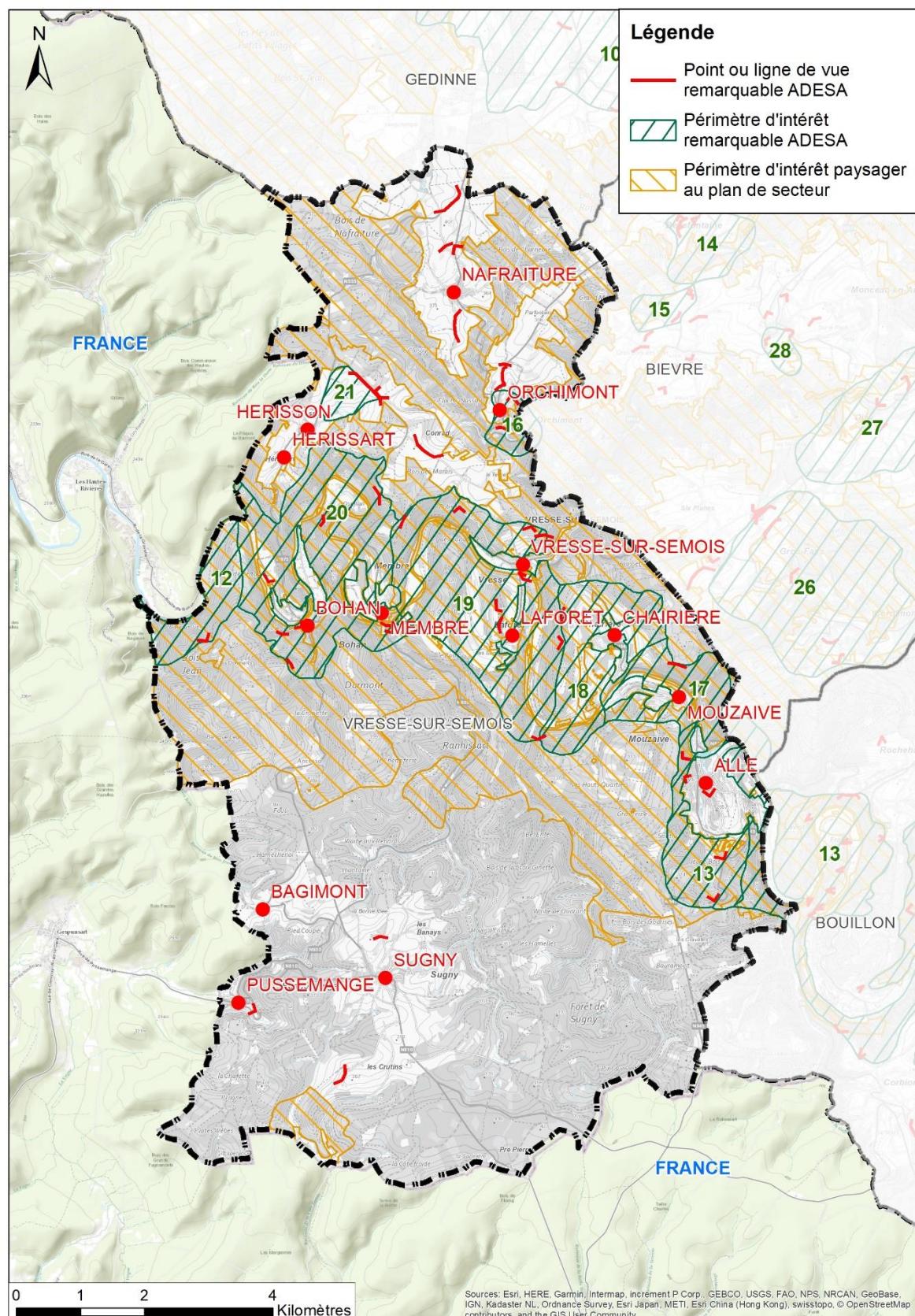
- PIP n°12 de la Semois à Haute-Rivièrre ;
- PIP n°13 de la Semois à Alle ;
- PIP n°16 d'Orchimont ;
- PIP n°17 de la Semois à Mouzaive ;
- PIP n°18 de Chairière ;
- PIP n°19 de la Semois à Laforêt et Vresse ;
- PIP n°20 de la Semois à Bohan et Membre ;
- PIP n°21 de Hérisson.

L'ADESA identifie également divers points (ou lignes) de vue remarquable sur l'ensemble du territoire.

Notons qu'une grande partie du territoire communal est reprise en périmètre d'intérêt paysager au plan de secteur.

²⁷ Action et Défense de l'Environnement de la vallée de la Senne et de ses Affluents (ADESA)

Figure 27 : Périmètres d'intérêt paysager et points de vue remarquable



8.4 **Programmes mis en place en faveur de l'environnement**

La commune de Vresse-sur-Semois est engagée dans plusieurs programmes et mesures en faveur de l'environnement, à savoir :

Adhésion au Parc naturel de l'Ardenne Méridionale :

Aux côtés des communes de Bertrix, Bièvre, Bouillon, Daverdisse, Gedinne, Herbeumont, Paliseul et Wellin, Vresse-sur-Semois fait partie du **Parc naturel de l'Ardenne Méridionale**.

Adhésion aux contrats de rivière Semois-Chiers et Haute-Meuse :

Comme il est précisé dans la partie relative aux partenaires, la commune de Vresse-sur-Semois adhère aux **contrats de rivière Semois-Chiers et Haute-Meuse**.

Les actions relatives aux contrats de rivière ont été précisées dans le chapitre dédié à la présentation des partenaires communaux.

Participation à l'évènement « Semaine de l'arbre » :

Vresse-sur-Semois participait également à l'évènement annuel « Semaine de l'arbre ». Selon Walstat, en 2019, la commune a déposé 11 candidatures. Chaque année, une distribution de plants grand public a été organisée. L'édition 2020 a porté sur les arbres fruitiers et l'édition 2021 sur l'Aulne. Notons que l'appel à candidatures de la Région wallonne invitait à découvrir « le plus beau représentant des Aulnes glutineux de Belgique », situé à Vresse-sur-Semois, occupant en 1999 une circonférence de 470 cm pour une hauteur de 26 mètres.

Participation au Plan Maya :

Le Plan Maya avait pour objectif de sauvegarder les populations d'abeilles et d'insectes butineurs en Wallonie. Il est maintenant intégré dans l'appel à projets BiodiverCité.

Appel à projets BiodiverCité :

L'appel à projets BiodiverCité rassemble depuis 2021 en un seul outil les demandes qui étaient portées jusque là par les subventions de la **Semaine de l'arbre**, du **Plan Paya** et des Plans communaux de développement de la nature (PCDN) et des Cimetières Nature. Une seule demande peut donc concerner plusieurs projets/actions pour autant que le montant maximal de 10.000€ ne soit pas dépassé.

Opération « Fauchage tardif » :

Le fauchage annuel tardif s'applique aux zones pouvant accueillir sans danger pour la sécurité des usagers de la route, une végétation herbacée ayant atteint sa taille maximale.

Opération Combles et Clochers :

L'opération vise à restaurer et développer la capacité d'accueil des combles et clochers de bâtiments publics (comme les églises, les écoles, les maisons communales...) vis-à-vis de la faune sauvage (chauve-souris, chouette effraie, choucas des tours, martinet noir, ...).

Projet Life Connexions :

Le projet Life Connexions en abrégé signifie « Actions prioritaires pour la connexion de prairies, pelouses, forêts humides et espèces associées en régions wallonne (BE) et Grand Est (FR) ».

L'objectif est de restaurer la biodiversité sur au moins 500 hectares d'habitats naturels menacés, sur une large zone reprenant 40 sites Natura 2000.

8.5 Éléments de synthèse

Contexte physique	<ul style="list-style-type: none"> ▪ La commune de Vresse-sur-Semois s'étend à l'extrême occidentale de l'anticlinale de Serpont-Bastogne, en grande partie sur le Gedinnien inférieur (anticlinal de Monceau). ▪ Partie septentrionale : Nafraiture et Orchimont (Gedinnien inférieur, G1). ▪ Partie centrale du territoire : Deux assises du Gedinnien supérieur (l'assise d'Oignies (G2a) et l'assise de Saint-Hubert (G2b)). ▪ Partie méridionale : Sugny, Pussemange et Bagimont (Siegenien moyen (S2) faciès de Bouillon). ▪ Siegenien inférieur (S1) faciès d'Anlier : Alle, Mouzaive et extrémité sud de la commune. ▪ Exploitation du sous-sol : Anciennement les ardoisières d'Alle, Carrière de Mouzaive, Carrière de Ranhissart. ▪ Principal cours d'eau : la Semois, occupant une position centrale sur la commune et traversant les villages d'Alle, Mouzaive, Vresse-sur-Semois, Laforet, Membre et Bohan. ▪ Phénomènes d'inondation fréquents le longs de la Semois, où se trouvent des infrastructures touristiques. ▪ Bonne qualité de l'eau avec un taux de conformité global de 97,6 %. ▪ Pédologie : <ul style="list-style-type: none"> → Sols des plateaux et des pentes : Sols limoneux, sols limoneux peu caillouteux et sols limono-caillouteux. → Sols des vallées et des dépressions : Colluvions et alluvions.
Contexte naturel	<ul style="list-style-type: none"> ▪ 5 sites Natura 2000 sont recensés et s'étendent sur 2.754,6 hectares (27,2 % du territoire communal). ▪ 2 réserves naturelles sont recensées et s'étendent sur 2,9 hectares du territoire communal. ▪ 2 zones humides d'intérêt biologique sont recensées et s'étendent sur 7,9 hectares du territoire communal. ▪ 1 cavité souterraine d'intérêt scientifique est recensée et s'étend sur 0,3 hectare du territoire communal. ▪ 1 réserve forestière est recensée et s'étend sur 52,4 hectares du territoire communal. ▪ 18 sites de grand intérêt biologique sont recensés et s'étendent sur 263,4 hectares (2,6 % du territoire communal). ▪ Espèces invasives : Présence en majorité de la Balsamine de l'Himalaya, concentrée le long de la Semois et au nord de la rivière. Quelques Renouées du Japon et Berces du Caucase sur la commune. ▪ 38 arbres remarquables recensés. ▪ 1 haie remarquable recensée.
Contexte paysager	<ul style="list-style-type: none"> ▪ La commune appartient à l'ensemble paysager du haut plateau de l'Ardenne centrale. ▪ 8 périmètres d'intérêt paysager par l'ADESA. ▪ Plusieurs points (ou lignes) de vue remarquable sur le territoire communal identifiés par l'ADESA. ▪ Grande partie du territoire reprise en périmètre d'intérêt paysager au

Programme Communal de Développement Rural
Partie 1 : Analyse des caractéristiques socio-économiques

	plan de secteur.
Programmes en faveur de l'environnement	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Adhésion au Parc naturel de l'Ardenne Méridionale. ▪ Adhésion aux contrats de rivière Semois-Chiers et Haute-Meuse. ▪ Participation à l'évènement annuel « Semaine de l'arbre ». ▪ Participation au Plan Maya ▪ Appel à projets Biodiversité ▪ Opération « Fauchage tardif » ▪ Opération Combles et Clochers ▪ Pojet Life Connexions
Enjeux, perspectives et besoins	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Préservation et valorisation de la structure paysagère et naturelle particulièrement remarquable. ▪ Engagement communal pour la protection de l'environnement.

9 Environnement bâti

9.1 Structure et typologie du bâti

Les éléments ci-dessous proviennent du Schéma de Développement Communal, anciennement Schéma de Structure Communal, approuvé en 2008.

⊕ Vresse-sur-Semois :

Le noyau villageois doit sa compacité à sa situation encaissée entre la Semois au sud et un versant de méandre au nord. Il est formé d'une cinquantaine de constructions en phyllades de schiste et grès schisteux, dont quelques-unes sont encore recouvertes d'enduit. Ces bâties sont implantées sur

Figure 28 : Carte de Ferraris 1770 –
Source : SDC 2008

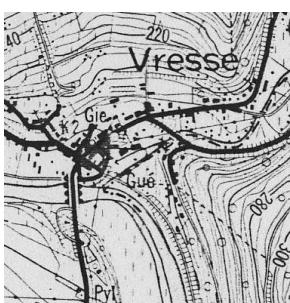


l'alignement et délimitent l'espace de la rue Albert Raty et de la rue du Ruisseau. Le parcellaire est peu profond au pied de la pente.

La carte de Ferraris ci-contre permet de distinguer la structure en « L » de Vresse autour de la rue Raty (utilisation des noms actuels des rues) complétée de l'ilot formé par la rue du Ruisseau. La position de l'église est également clairement perceptible. Il n'y avait à l'époque pas encore de pont ni de rue Sainte Agathe, et le passage vers Laforêt s'effectuait via un gué. La ruelle à l'arrière des maisons implantées au nord de la rue était déjà présente. Le tronçon ouest de la rue Raty s'arrêtait au carrefour avec la rue de la chapelle et le chemin des blaireaux. A l'est, seule la rue de Petit Fays existait, alors vierge de toute construction.

L'église fut reconstruite en 1768 et le clocher fut ajouté en 1837. A l'intérieur de celle-ci, les murs sont décorés par un chemin de croix peint par des artistes coutumiers du village. L'entité de Vresse-sur-Semois a toujours été un centre culturel et artistique et conserve aujourd'hui encore un attrait pour les artistes. Au confluent de la Semois et du ruisseau de Petit-Fays (Rux au Moulin), le pont Saint Lambert, enjambant le ruisseau de trois arches, est un bien classé, avec ses alentours. Il fut reconstruit en 1774 après sa destruction par les glaces.

Figure 29 : Extrait carte IGN 1969 –
Source : SDC 2008



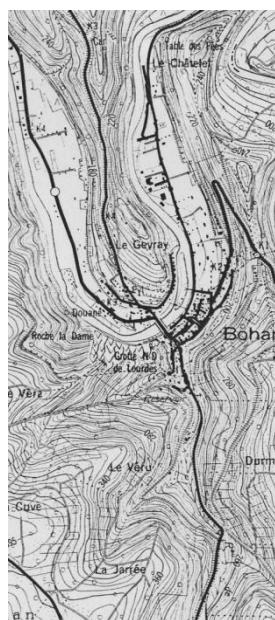
La morphologie du village n'évolue guère jusqu'au 20^{ème} siècle. La route vers Membre (RN914) n'est pas encore longée de constructions en 1908. A l'est, les maisons le long de la rue de Petit-Fays apparaissent après 1920. La route vers Membre voit aussi arriver les premières maisons à cette époque. La fin du 20^{ème} siècle voit l'apparition de l'habitat pavillonnaire, quelques maisons le long de la RN914 vers Membre, et un nouveau quartier autour d'une impasse sur les hauteurs de la rue Hameau des Crêtes. Enfin, quelques constructions légères sont apparues, dans les hauteurs de la rue de la Chapelle. Le camping le long de la Semois à l'ouest ne figure pas encore sur la carte IGN ci-contre, mais bien sur celle de 1985. Hormis les entrées dans le village en provenant de Membre et de Petit-Fays où l'on perçoit d'abord le bâti isolé, Vresse-sur-Semois a su garder une structure groupée, son développement étant limité par les contraintes topographiques.

 Bohan :

*Figure 30 : Carte de Ferraris 1770 –
Source : SDC 2008*



Figure 31 : Extrait
carte IGN 1969 –
Source : SDC 2008



Bohan est situé dans la courbe d'un beau méandre (dont il tire son nom : bo han) au sein d'un site naturel remarquable. Le cœur du village, la longue place Henry de la Lindi, est tout à la fois la place de l'église au clocher trapu et l'endroit où sont situés les principaux commerces et restaurants de l'entité, ce qui en fait également le lieu de rassemblement des touristes. Une des bâties de la place, la maison dite « du Marichaux » au n°25, est classée. L'église St Léger a été construite en 1760 sur l'emplacement d'une ancienne église datant d'avant le 12^{ème} siècle. Sa décoration intérieure et son mobilier sont simples, car l'édifice a été soumis aux inondations à toutes les époques. L'église, tout comme les anciennes maisons du village, est en pierre locale de schiste. Ses encadrements de baies sont en pierre de France jaune, extraite de la carrière de Don-le-Mesnil, près de Charleville. Entre l'église et la Semois, le square arboré au centre duquel se dresse un énorme tilleul planté pour le centenaire de la Belgique, rappelle l'ancien cimetière. Le cimetière actuel est situé sur les hauteurs à l'intérieur du méandre de la Semois.

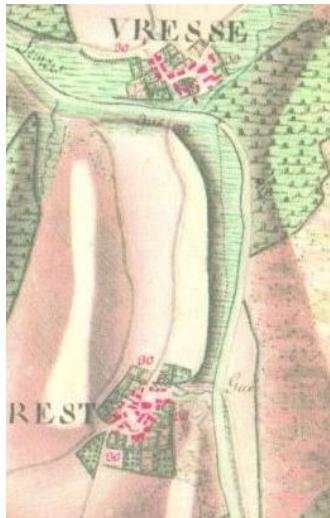
Côté nord, Bohan tourne un peu le dos à la Semois. Les berges de la rivière sont le point de départ d'un haut lieu de promenade et de discussion qu'est la rue Mont les Champs, qui longe également plusieurs campings importants. Au sud-est, la rue Fernande Pierrard est si encaissée entre le village et le pied des hauts versants rocheux, que son étroitesse lui confère un caractère presque moyenâgeux. L'extension du village vers le sud est également très encaissée entre deux collines : les deux rues du vieux Moulin et du Herdier sont très étroites et possèdent un parcellaire très peu profond. Si la place Henry de la Lindi est le lieu des cafés et restaurants, les autres ruelles comportent une bonne mixité de logements, ateliers et petites boutiques.

Le centre de Bohan tel qu'il apparaît aujourd'hui dans sa structure semble peu différent de celui représenté sur la carte de Ferraris. La surface plane entre la Semois et le versant abrupt de la vallée ne fait que 120 mètres de large. Le noyau ayant dès l'origine occupé tout cet espace, il restait très peu de latitude pour des extensions. Certaines maisons du centre ont bien été reconstruites, et des rues prolongées avec un maximum de densité au pied de la pente, comme la rue du Vieux Moulin par exemple.

Les développements de la fin du 20^{ème} siècle n'ont pu se faire qu'à l'extrême nord de Bohan (campings du Mont les Champs à l'est de la Semois et quelques maisons en surplomb de la rue de Membre) et de l'autre côté de la Semois, le long de la rue de France (RN914) jusqu'au lieu-dit « Les Fagnes », le long de la rue du Vicinal et de la rue des Épautés. Les extensions dans ces directions ont débuté à la fin du 19^{ème} siècle (premières marques sur la carte de 1922) mais ont principalement eu lieu à la fin du 20^{ème}. Ces extensions pavillonnaires et de maisons de vacances sont en rupture de typologie, mais heureusement peu en relation avec le « vieux » Bohan. Quelques séchoirs à tabac subsistent à proximité de la rue de la Centenaire, entre le village et la zone de camping et chalets.

 **Laforêt :**

Figure 32 : Carte de Ferraris 1770 – Source : SDC 2008

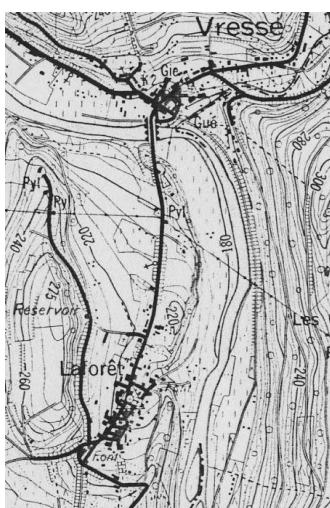


Le village de Laforêt est aujourd’hui repris dans la liste des plus beaux villages de Wallonie. Il est également couvert par le RGBSR, dans un but de protection du bâti existant et d’intégration des constructions futures.

Le village a conservé une grande partie de ses caractéristiques traditionnelles : Laforêt possède encore son ancienne forge devenue musée, d’anciens séchoirs à tabac réaffectés à de multiples usages et un pont de claies comme ceux que l’on rencontrait autrefois un peu partout sur la Semois pendant la belle saison.

Il est constitué d’un axe nord-sud par les rues Ste Agathe et rue aux Claines se rejoignant régulièrement en « arête de poisson », et englobant des regroupements de bâtisses traditionnelles au caractère ardennais très typé. Cette structure est bien différente de celle de Sugny et Bagimont par exemple, où la structure est plutôt celle d’un village-rue. A chaque extrémité du vieux village se trouve une fontaine : l’une accompagnée d’un lavoir et d’un puits, l’autre d’un abreuvoir.

Figure 33 : Extrait carte IGN 1969 – Source : SDC 2008



Le village possède sa petite école primaire au coeur du noyau originel. Le bâtiment et sa cour bien délimitée participent au charme du centre. L’église est implantée un peu plus au nord et, enfin, le cimetière se trouve à l’extrémité nord, à mi-chemin entre Laforêt et Vresse.

Le village comporte trois éléments bâtis sur la liste des biens classés : Les deux abreuvoirs et leurs alentours et une maison dans la rue du Pont de Claines (n° 21-22).

Il est malheureusement à déplorer les extensions tentaculaires par du bâti pavillonnaire au nord comme au sud, de part et d’autre de la rue Ste Agathe, et de la rue la Cherreau, qui faussent la première lecture du village. La majorité de ces nouvelles constructions sont ultérieures à 1969 et même à 1985, et dévalorisent fortement le paysage villageois, malgré le RGBSR. Par contre, le village ne possède, comme les villages de la vallée, quasi pas d’implantation agricole moderne de grand gabarit.

 **Chairière :**

Figure 34 : Carte de Ferraris 1770 – Source : SDC 2008

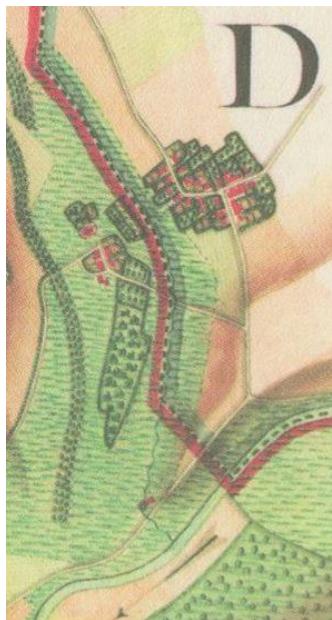
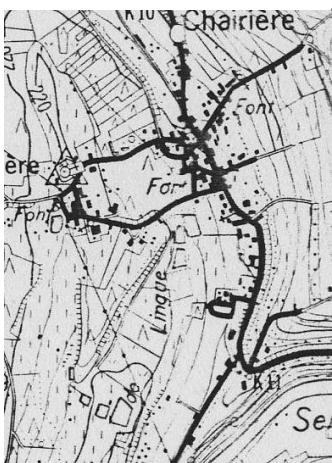


Figure 35 : Extrait carte IGN 1969 – Source : SDC 2008



Les deux hameaux sont implantés de part et d'autre du ruisseau de Lingue, un peu plus écarté de la Semois que les villages précédents.

Grande-Chairière à l'est s'organise en longueur sur la RN945 (rue Grande) qui relie Alle à Vresse-sur-Semois, dédoublant la rue Saint-Walfroid, initialement seule rue traversante. Ce quartier regroupe les maisons les plus typiques, dont l'agencement génère de très beaux espaces publics. Plusieurs activités de services donnent à Grande-Chairière une allure de petit centre économique. Le hameau comporte une école primaire et maternelle.

Petite-Chairière, à l'ouest, a gardé un caractère pittoresque. Le hameau est constitué d'une douzaine de bâtisses d'époque et d'une église typique de la région, encore entourée de son cimetière. Le hameau s'est récemment agrandi d'une demi-douzaine de maisons pavillonnaires vers le ruisseau.

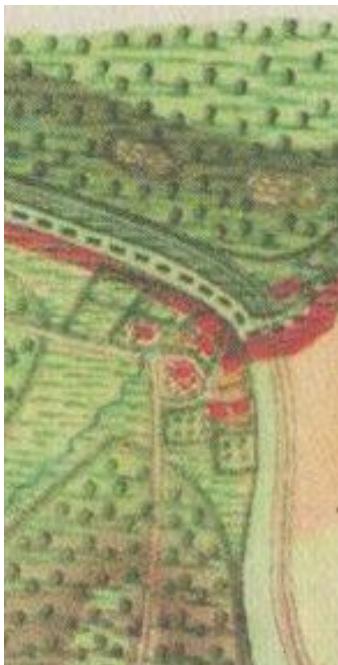
La séparation entre les deux hameaux se remarque encore plus depuis que des plantations d'épicéas ont pris la relève des vergers et des cultures situés entre eux. Le reboisement des terres agricoles conduit souvent à resserrer l'étau de la forêt autour des villages en grignotant l'aire dégagée que constituait généralement la zone de cultures et de vergers du village. Il en résulte comme ici à Chairière un morcellement du village qui brise l'harmonie que pourrait présenter un ensemble groupé mais dégagé.

Des constructions récentes se sont implantées aux sorties du village sur la rue Grande, la rue Haute et la rue de l'Ecole. Les constructions sur la rue Grande vont maintenant jusqu'à la Semois, d'où l'on peut percevoir le camping de Mouzaive.

De nouvelles implantations agricoles et artisanales sont quant à elles apparues, à chaque extrémité du village sur la rue Grande (N945), qui représentent environ une dizaine de bâtiments se démarquant de l'habitat villageois.

 **Mouzaive :**

Figure 36 : Carte de Ferraris 1770 – Source : SDC 2008



Mouzaive a connu une grande stabilité du bâti jusqu'à la moitié du 20^{ème} siècle. Les vieilles demeures, coincées entre la rivière et les collines rocheuses, enserrent avec beaucoup de pittoresque la petite chapelle (construite en 1856). Le Moulin est un bien classé. Seules quelques maisons se sont installées dans la rue Albert Wilemme et la rue d'Alle à la fin du 19^{ème} et au début du 20^{ème} siècle.

Le village a littéralement explosé dans les années 1960 à 1990, voyant apparaître une multitude de résidences de vacances éparpillées sur la colline (rue Bertrand Fontaine, rue et ruelles de la Carrière, rue des Rochettes) et à l'intérieur du méandre de la Semois. La surface occupée a alors décuplé, sans apporter la moindre qualité, au contraire.

La plupart de ces bâtiments se fondent dans la forêt sur la colline à laquelle le hameau est adossé. On distingue très clairement le vieux noyau qui a gardé son cachet, des résidences récentes.

A Mouzaive, la Semois est enjambée, non par un pont mais par une passerelle, qui a succédé à un de ces ponts de claires jadis nombreux, semblable à celui de Laforêt.

Le point de vue de Naglémont offre une belle vue sur le vaste massif que constituent les collines de Mouzaive. De là, le regard est attiré par une ouverture béante dans la colline, qui marque le paysage : la carrière de Mouzaive d'où l'on extrait un très beau grès schisteux.

 **Alle :**

Figure 37 : Carte de Ferraris 1770 – Source : SDC 2008



Dans ce village, on assiste à une nette évolution de la structure du bâti durant le dernier siècle. La carte de Ferraris illustre un village constitué de trois axes principaux : la rue la Ringe formant une place au croisement avec la rue docteur Hensenne, et la rue de Jolémont. L'élargissement de la vallée à cet endroit permet un relatif étalement du parcellaire. L'église au clocher bulbeux date de 1824.

On observe un léger remodelage de l'espace public de la place centrale, certaines vieilles fermes ayant sans doute été démolies et remplacées entre-temps. Le village possède encore en 1908, date à laquelle sa population est estimée à 700 habitants, une structure très proche de celle de la carte de Ferraris. A cette structure sont venues s'ajouter les maisons ouvrières des scailtions, qui forment des alignements homogènes. On observe également sur la carte de cette époque l'apparition de la rue des Faubourgs.

En 1969, l'urbanisation s'est étendue sur la rue du Sacré-coeur et la rue de la Fays à l'ouest, et autour de la rue du Champ du Roi au sud. Durant cette période, des maisons du début du siècle (R+2, toits à la mansard) se sont également insérées au sein du tissu ancien. Tout en se démarquant des fermes traditionnelles, ces maisons (hôtels et auberges) implantées en mitoyenneté participent à la continuité de l'espace rue, tout comme les alignements de maisons ouvrières.

Les extensions pavillonnaires vers l'est (rue des Perlins, rue de l'Aplet, rue de l'Opimont), vers le nord (rue L. Henrard) et vers le sud (rue du petit Monceau) se sont effectuées depuis 1970

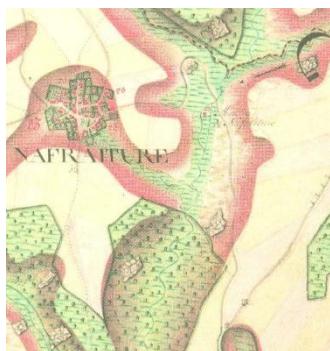
jusqu'aujourd'hui. L'implantation, le caractère architectural et la volumétrie de ces maisons d'habitation et maisons de vacances sont en rupture avec le modèle rural du centre. Alle a également débordé sur le quartier de Liboichant et en direction du centre de loisirs Récréalle.

A Alle, le lit de la Semois et ses berges sont classés, en amont comme en aval du pont. De nombreux séchoirs à tabac (ou hangars à tabac) éparpillés dans le village témoignent de l'importance qu'a eu cette culture, et font partie du patrimoine bâti de la région. Ces hangars ont pour la plupart trouvé une nouvelle affectation. Les conversions les plus réussies sont celles de l'abri du bois de chauffage, du foin, du matériel agricole ou des animaux de ferme à condition que l'on n'ait pas remplacé la toiture d'ardoises par des tôles ondulées.

Il y a lieu de relever à Alle quelques bâtiments se démarquant de la typologie de l'habitat villageois. Il y a peu de hangars agricoles de grand gabarit, mais par contre quelques bâtiments à caractère artisanal ou industriel, principalement à l'extrémité sud du village. A ces bâtiments s'ajoutent le complexe Récréalle au Nord, et la structure d'accueil pour personnes handicapées, qui par leur fonction et leur ampleur ne peuvent être assimilées aux gabarits de l'habitat traditionnel.

Nafraiture :

Figure 38 : Carte de Ferraris 1770 – Source : SDC 2008



Nafraiture, au sommet du plateau, est situé à l'extrémité nord de la commune vers Gedinne. Le parcellaire est plus large et surtout plus profond que dans les autres villages. Les maisons s'organisent autour d'une place triangulaire, la place Baron Léon Frédéric, à laquelle aboutissent la plupart des rues du village. Les rues Grande Voie et Gurnifalize forment à l'est de la place un îlot de quelques fermes, ce qui donne au noyau du village une forme concentrique. De l'autre côté de la place, à l'ouest, l'église de style néo-gothique construite en 1862 polarise également quelques bâtisses. Le cimetière est situé en bordure du village à l'est au-dessus de l'église.

Orchimont :

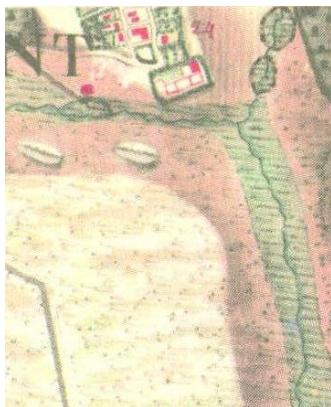
Figure 39 : Carte de Ferraris 1770 – Source : SDC 2008



La localité d'Orchimont, aujourd'hui fortement reconvertis vers les secondes résidences, est toujours révélatrice d'une ancienne bourgade médiévale. Dominant le paysage, le village surplombe le point de confluence des ruisseaux de Bellefontaine et de Nafraiture.

Quelques maisons récentes ont réussi à s'imbriquer dans le tissu ancien, mais la majeure partie du village à proximité du promontoire a su garder le caractère de ses vieilles bâtisses, les extensions étant impossible du côté de ces ravins à pic. La montée du château vers l'église donne au village un caractère montagnard.

Figure 40 : Carte de Ferraris 1770 – Source : SDC 2008

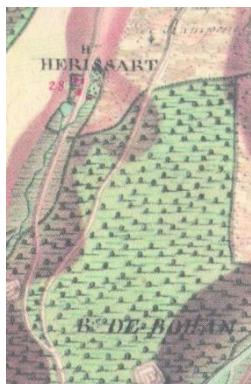


L'église de style néo-gothique fut construite en 1863. Orchimont garde une très bonne cohérence du bâti jusqu'au carrefour des rues de Bièvre et de Nafraiture. Au-delà, le village s'effiloche par des maisons pavillonnaires et des chalets sans accroche au caractère local. Il en va de même pour la rue d'Angleterre, qui dès qu'on s'éloigne du village, perd de sa cohésion.

Le cimetière est implanté au nord le long de la rue de Bièvre. Au centre du village, la salle polyvalente forme, avec l'église qui la surplombe, le point focal de la vie sociale. Le village possède très peu d'entreprises commerciales ou artisanales. On dénombre deux unités agricoles aux grands gabarits contemporains à l'est du village, qui sont peu perceptibles par le promeneur de l'intérieur du village.

Hérisson, Hérissart et Conrad :

Figure 41 : Carte de Ferraris 1770 – Source : SDC 2008



A l'époque, la voirie principale vers Bohan n'est pas l'actuelle N973, mais un autre chemin à l'est en parallèle. Le plan de 1870 n'est pas très clair sur le nombre de bâtiments présents à ce moment, mais on perçoit déjà la structure définitive de chaque village. La carte de 1908 comporte tous les bâtiments repris en « noyau villageois ancien » sur la carte de relevé de la structure du bâti. A l'heure actuelle, les deux villages de Hérisson et Hérissart comportent en tout une quarantaine de bâtisses, d'habitation et agricoles. Quelques hangars modernes sont ici en rupture de l'architecture agricole traditionnelle. Comme dans les autres villages, quelques maisons isolées se sont implantées les dernières décennies au bout des voies d'accès.

Le hameau de Conrad est quant à lui constitué d'une ferme, de deux maisons pavillonnaires et d'un ensemble de quelques chalets retirés dans le bois.

Bagimont :

Figure 42 : Carte de Ferraris 1770 – Source : SDC 2008

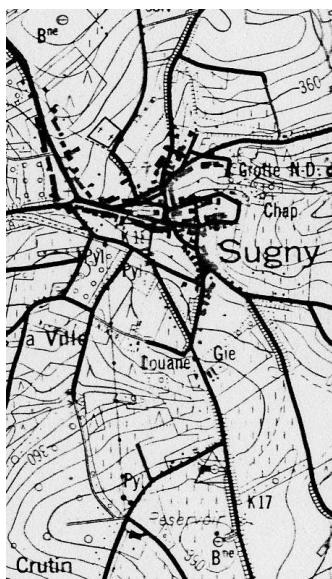


La carte de Ferraris montre un village quasi identique au Bagimont d'aujourd'hui. Le village était alors constitué par des bâtisses construites en bande autour de la seule rue du Calvaire, avec à son extrémité la place autour de l'église. L'église est la seule de style néo-roman de la commune de Vresse-sur-Semois. Elle possède la particularité d'être implantée sur la ligne de partage des eaux : le pan gauche de la toiture déverse ses eaux de pluie dans le bassin hydrologique de la Semois, celui de droite dans le bassin de la Meuse.

Aujourd'hui, hormis deux bâtisses supplémentaires accolées à la rue de la frontière, et une maison pavillonnaire au bout de la rue de la Masure, le village a gardé son visage originel. Il reste encore ici et là des traces d'enduit sur les façades, mais la plupart ont été décapées pour mettre à jour les phyllades de schiste.

 **Sugny :**

**Figure 43 : Extrait carte
IGN 1969 - SDC 2008**



Sugny étant situé en limite de l'aire agro-géographique de l'Ardenne, les caractéristiques ardennaises laissent place aux influences des régions limitrophes. La structure du bâti, en bandes mitoyennes continues avec un usoir important, fait plutôt penser à la Lorraine et la Picardie. Le parcellaire est donc très étroit, mais aussi très profond.

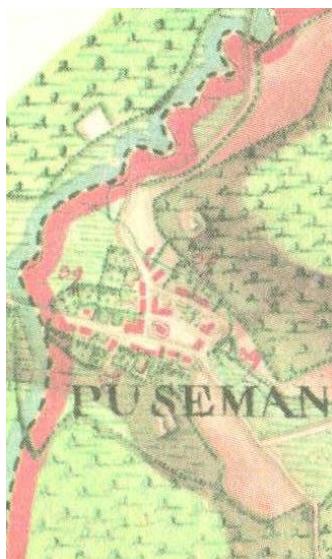
Les rues, très larges, forment à chaque croisement des espaces de dimensions de places bien délimitées. L'église, de style gothique à quatre clochetons, polarise l'espace central d'une grande place triangulaire dont le côté supérieur suit la courbe de niveau. Les deux autres côtés se rejoignent sous l'église sur une succession de trois placettes : Place de la Brasserie, Place du Grand Robin, Place du Vivier. Derrière l'église, le quartier formé par les rues Sans Soucis et des Abroyes n'est constitué que de vieilles bâties de caractère, hormis un bâtiment agricole moderne en bordure du village. Les deux abreuvoirs de la rue du Vivier et du centre, ainsi que les façades et toitures de la maison n°38 rue de la Paroisse, sont repris dans les biens classés.

Sugny ne comporte quasi pas de bâtiments de la première moitié du 20^{ème} siècle, et relativement peu de la seconde moitié, mais une fois

encore ceux-ci apparaissent au niveau des voies d'accès et faussent la première impression. Quelques bâtiments neufs ont été bâties sur les hauteurs (rue Dessus la ville, lieu-dit « la Pommeraie ») mais sont peu perceptibles à partir du centre. En périphérie également, quelques bâtiments agricoles témoignent de la vocation plus agricole du plateau.

 **Pussemange :**

**Figure 44 : Carte de
Ferraris 1770 - SDC 2008**



Le village occupe un creux de vallon à proximité de la vallée de la Goutelle. L'église surtout domine tout le village de sa taille imposante. Ses deux tours d'inspiration des cathédrales gothiques marquent le paysage. Le cimetière est quant à lui implanté à la sortie du village vers Sugny. L'ancienne gare vicinale, aujourd'hui abandonnée, est un grand bâtiment qui répond à l'église à partir des contreforts de la colline. Pussemange jouxte la France : sa rue principale se termine à la douane.

Tout comme à Sugny, les maisons sont accolées et accentuent la linéarité de la rue, mais ici plus à front de rue à cause de la faible largeur du vallon dont découle également une faible profondeur du parcellaire. La structure suit la voirie traversante, dédoublée en contrebas de l'église par la rue du Moulin aux bâties traditionnelles.

Quatre ou cinq maisons à quatre façades sont implantées le long de la voirie d'accès, et quelques « chalets » se sont intercalés au sein du noyau originel.

9.2 **Espaces publics structurants**

Lors de la précédente opération de développement rural, deux places ont été aménagées ; celle de Alle-sur-Semois et celle de Nafraiture. Hormis ces 2 places, peu de coeurs de village sont actuellement aménagés en tant qu'espaces publics structurants.

9.3 **Patrimoine**

9.3.1 **Zones de protection, monuments et sites classés**

La commune dispose de 4 sites et 10 monuments classés, à savoir :

Sites classés :

- ⊕ Pont Saint-Lambert et ses abords immédiats à Vresse-sur-Semois – arrêté du 10/06/1963 ;
- ⊕ Alentours de l'abreuvoir, situé rue du Pont à Claines à Laforêt – arrêté du 10/05/1982 ;
- ⊕ Alentours de l'abreuvoir, situé rue Sainte-Agathe, face au n°47 à Laforêt – arrêté du 18/08/1982 ;
- ⊕ Lit de la Semois et ses berges jusqu'à leurs points les plus élevés, en amont et en aval du pont à Alle – arrêté du 26/11/1985 ;

Monuments classés :

- ⊕ Pont Saint-Lambert à Vresse-sur-Semois – arrêté du 10/06/1963 ;
- ⊕ Moulin de Mouzaive (n°58-60) – arrêté du 20/11/1972 ;
- ⊕ Maison dite « du Marichaux », place Josué Henry de la Lindi, n°25 à Bohan – arrêté du 28/05/1973 ;
- ⊕ Abreuvoir, situé près du centre du village de Sugny – arrêté du 28/01/1981 ;
- ⊕ Abreuvoir, situé rue du Pont à Claines, à gauche du n°18 à Laforêt – arrêté du 10/05/1982 ;
- ⊕ Abreuvoir, situé rue du Vivier à Sugny – arrêté du 18/02/1981 ;
- ⊕ Abreuvoir, situé rue Sainte-Agathe, face au n°47 à Laforêt – arrêté du 18/08/1982 ;
- ⊕ Maison (façades et toitures), située rue de la Paroisse, n°38 à Sugny – arrêté du 23/09/1988 ;
- ⊕ Maison (façades et toitures), située rue du Pont de Claines, n°22 à Laforêt – arrêté du 13/07/1990 ;
- ⊕ Maison (façades et toitures), située rue du Pont de Claines, n°21 à Laforêt – arrêté du 07/05/1992.

9.3.2 **Autres éléments patrimoniaux**

219 édifices à Vresse-sur-Semois sont repris sur la liste du patrimoine monumental de Belgique. Des bénévoles de la commune ont réalisé un inventaire entre 2019 et 2021 listant les éléments du petit patrimoine populaire (lavoirs et fontaines, abreuvoirs, croix, puits, jeux de quilles, hangars à tabac etc.). La liste se trouve ici : [Inventaire — Vresse-sur-Semois](#).

La tradition agricole du territoire est fortement marquée à travers les fermes présentes dans toutes les entités communales.

Quelques lavoirs, abreuvoirs, bornes-fontaines et moulins témoignent de la vie communautaire rurale d'autrefois. Notons aussi la présence d'édifices liés aux cultes religieux (église et chapelles) dans une majorité des entités communales. Quelques croix et un édicule sont également repris à l'inventaire.

La maison communale ou encore le Centre touristique et culturel sont également inscrits à l'inventaire.

9.3.3 Description cartographique des villages

Les cartes suivantes illustrent la structure urbanistique des différentes localités de Vresse-sur-Semois ainsi que les éléments patrimoniaux recensés.

Seuls les villages disposant d'éléments patrimoniaux, d'arbres ou haies remarquables sont représentés ci-après.

Figure 45 : Structure du bâti d'Alle

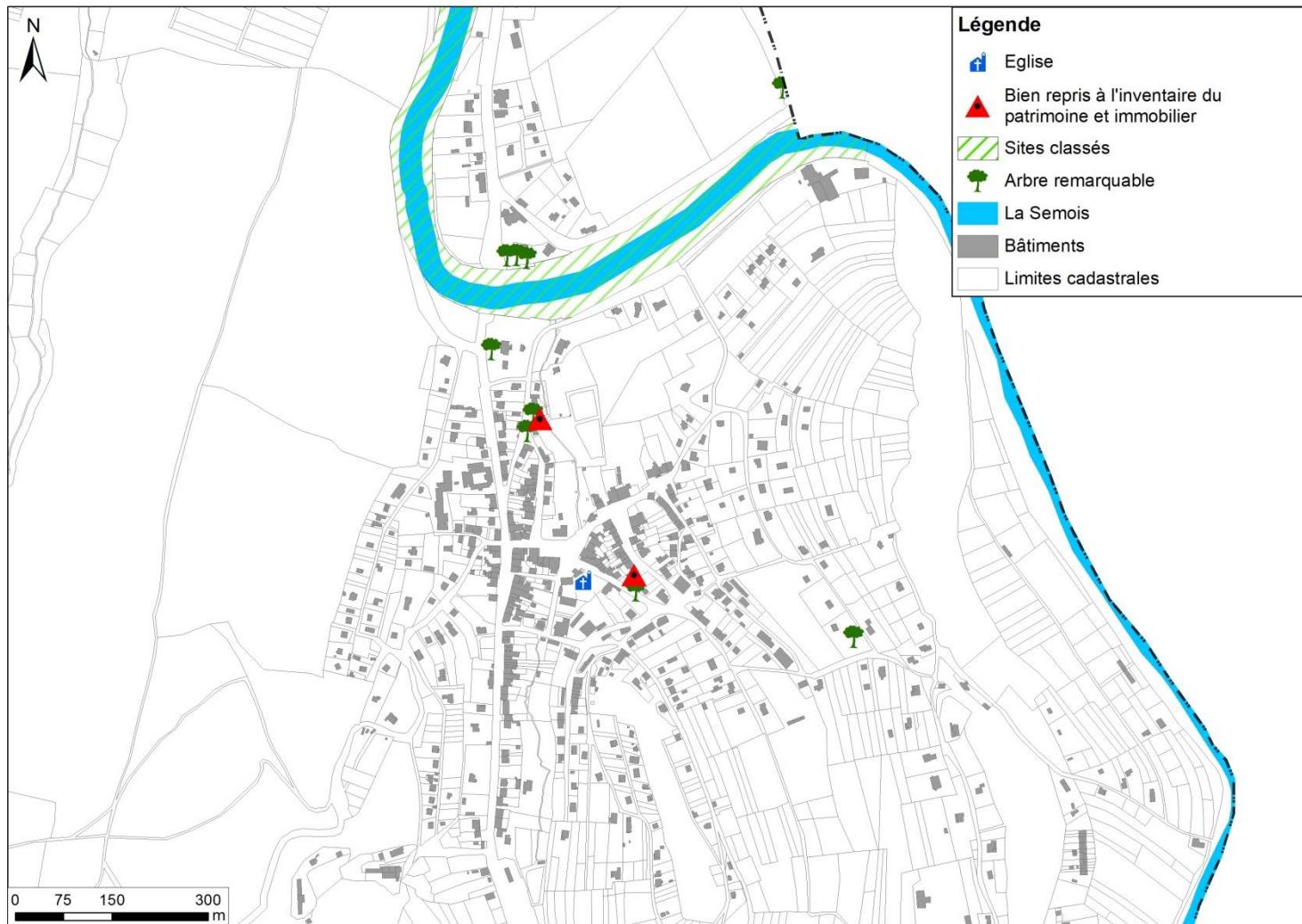


Figure 46 : Structure du bâti de Bagimont



Figure 47 : Structure du bâti de Bohan

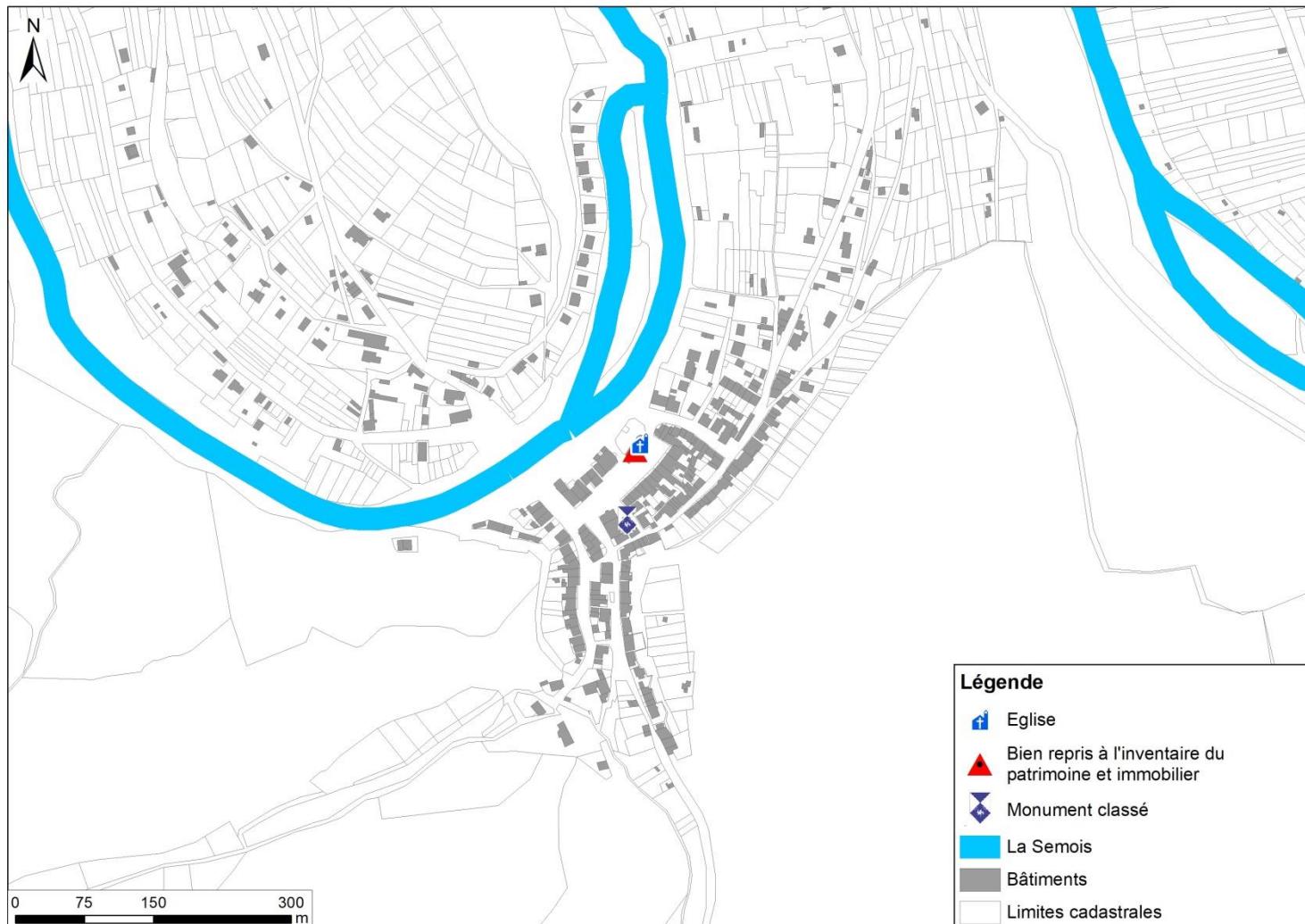


Figure 48 : Structure du bâti de Chairière

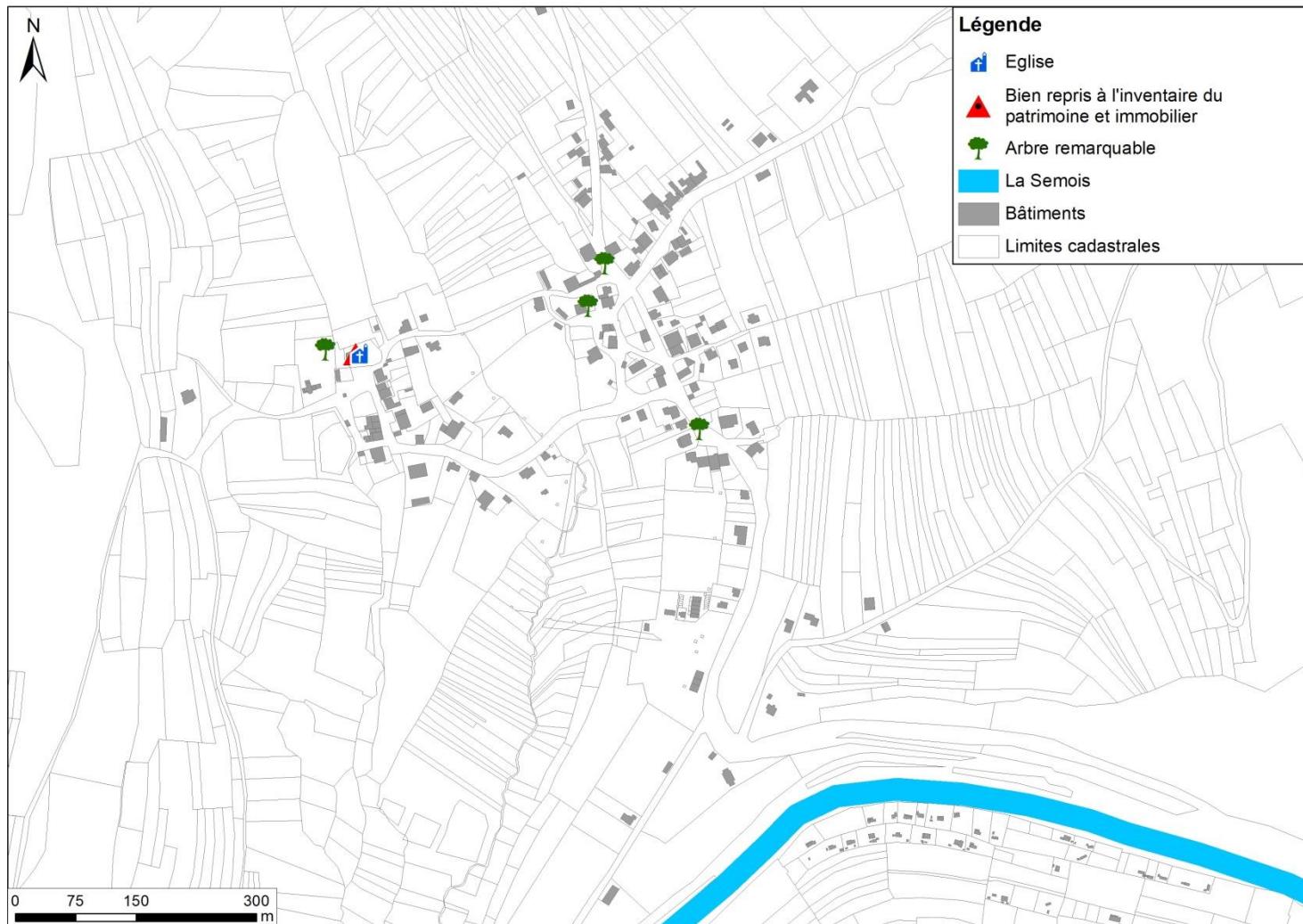


Figure 49 : Structure du bâti de Laforêt

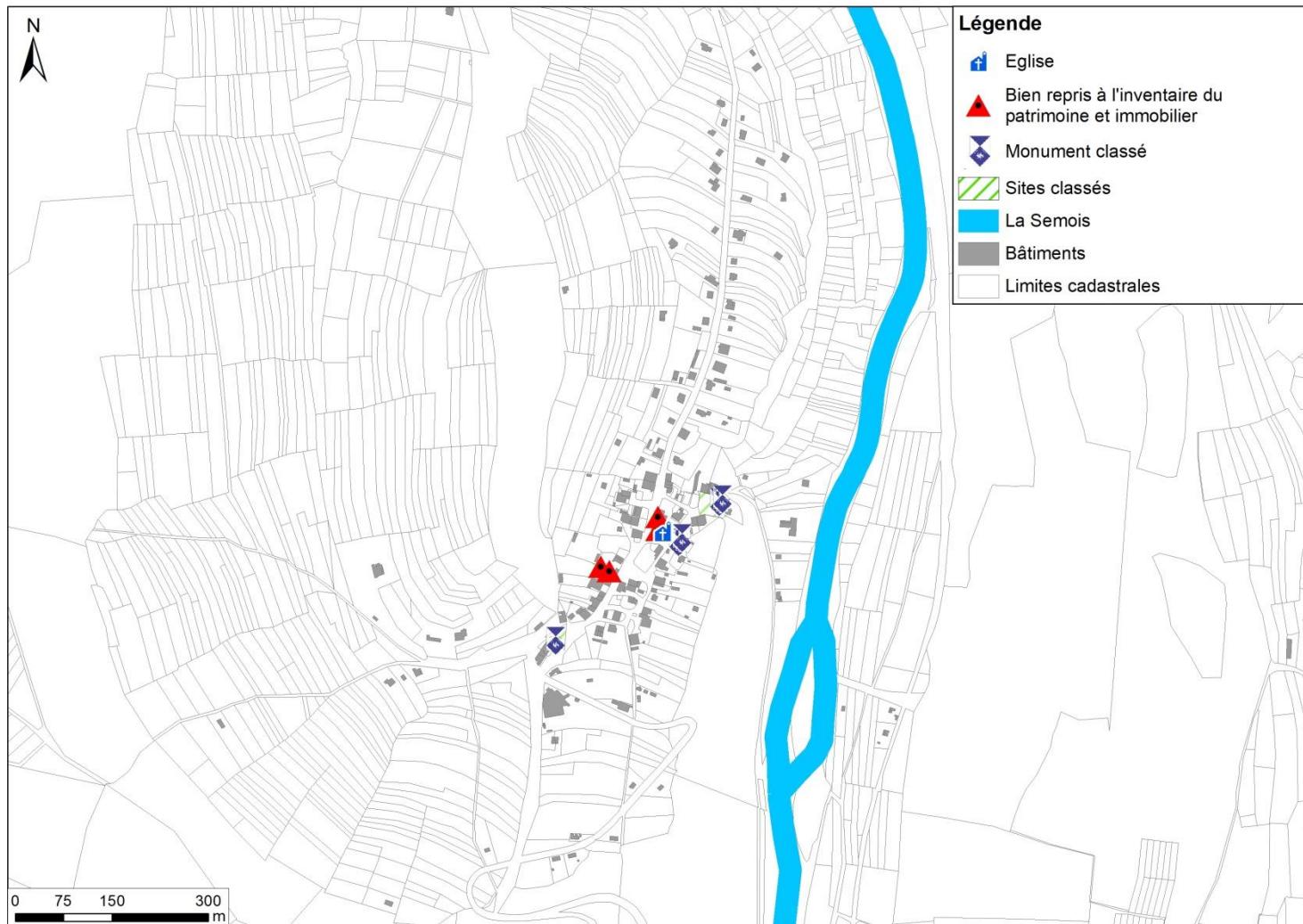


Figure 50 : Structure du bâti de Membre

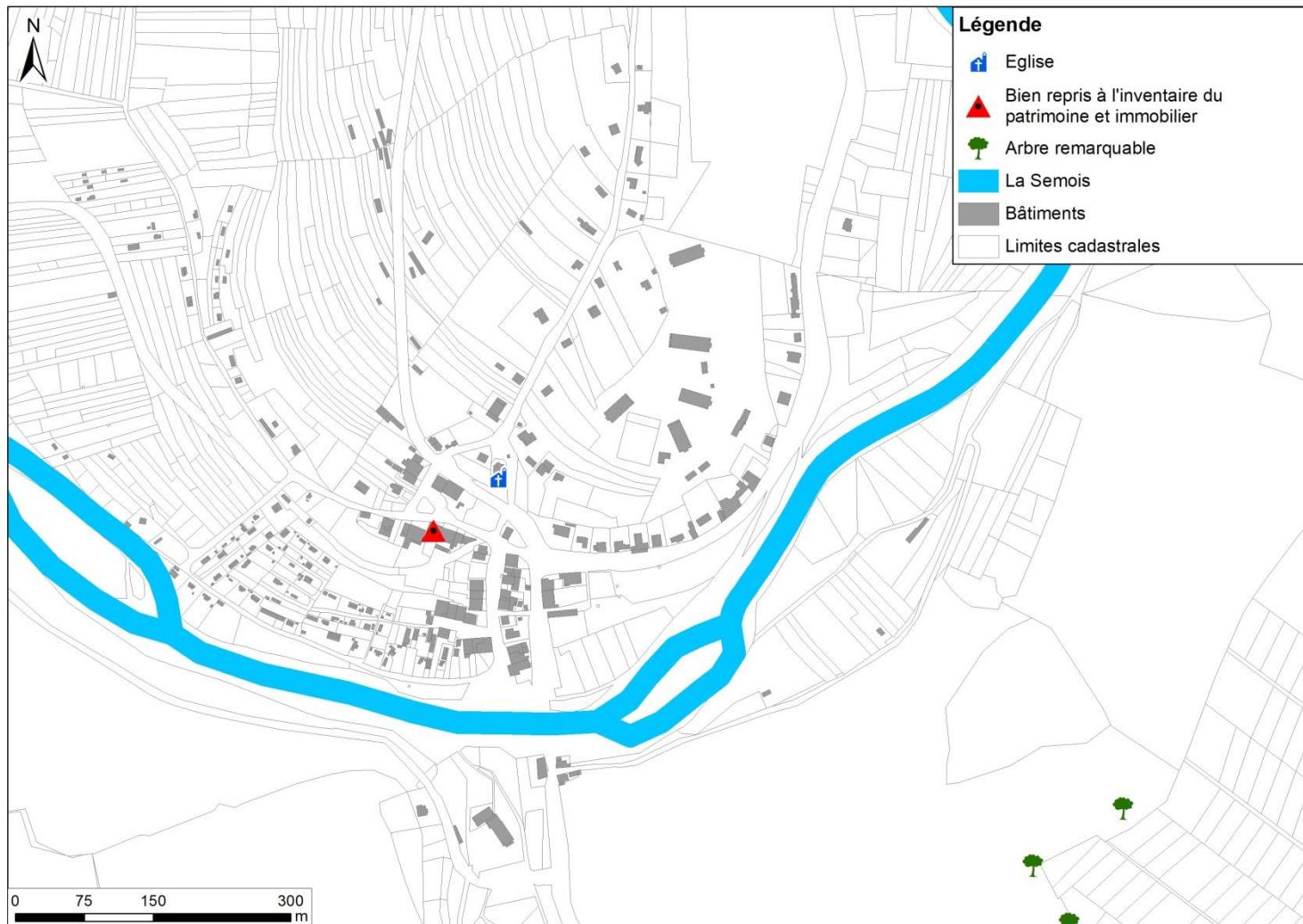


Figure 51 : Structure du bâti de Mouzaive



Figure 52 : Structure du bâti de Nafraiture

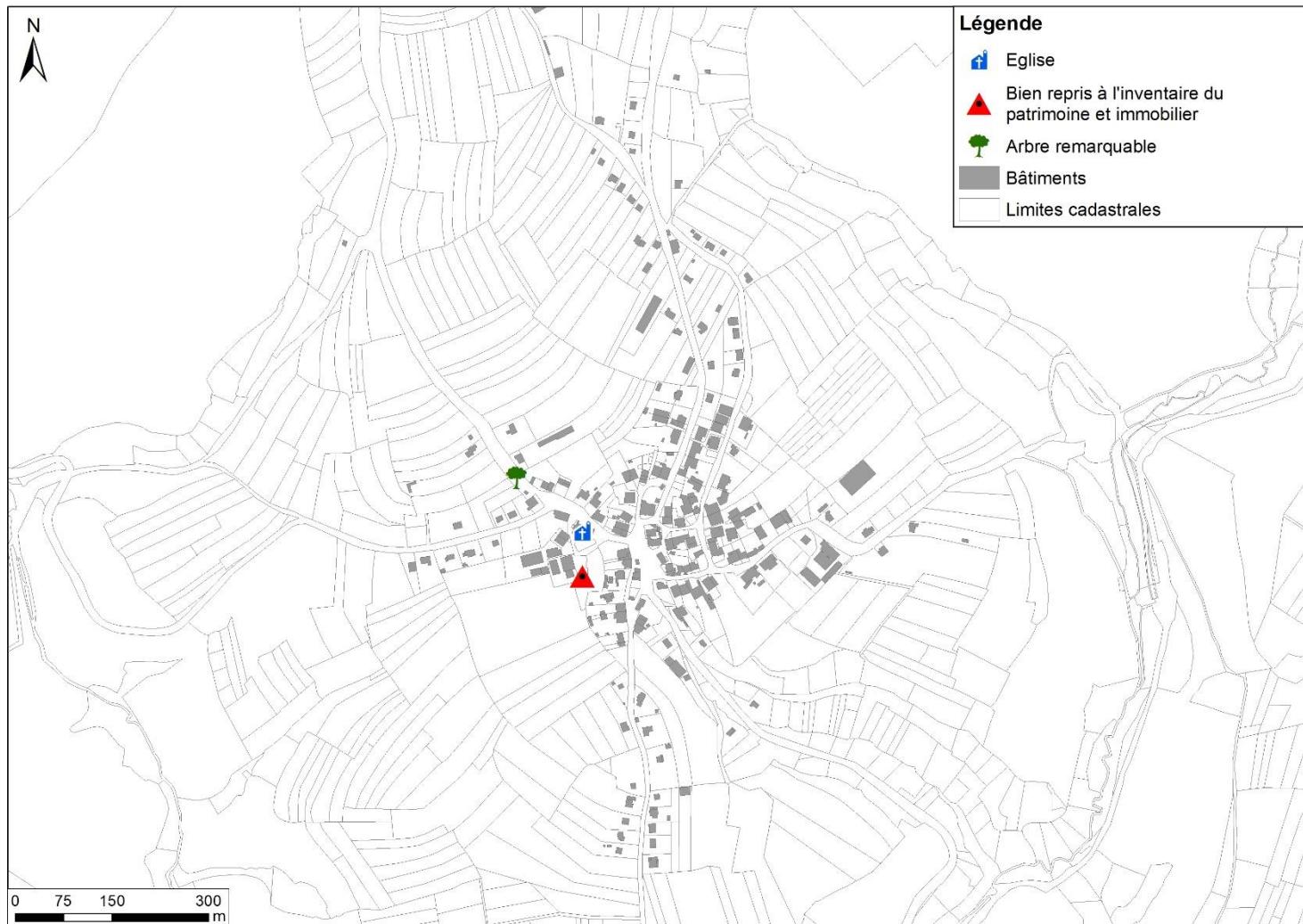


Figure 53 : Structure du bâti d'Orchimont

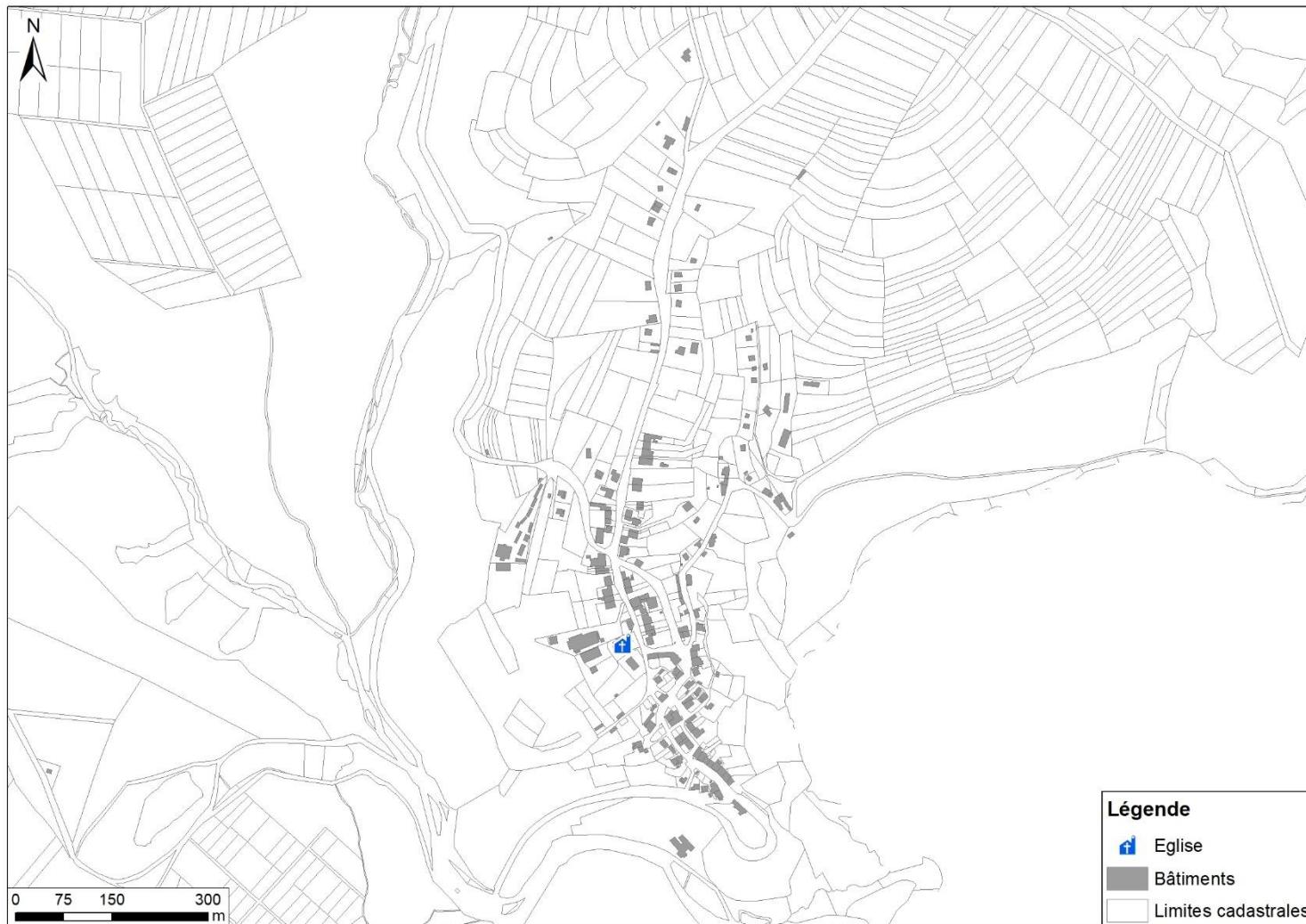


Figure 54 : Structure du bâti de Pussemange

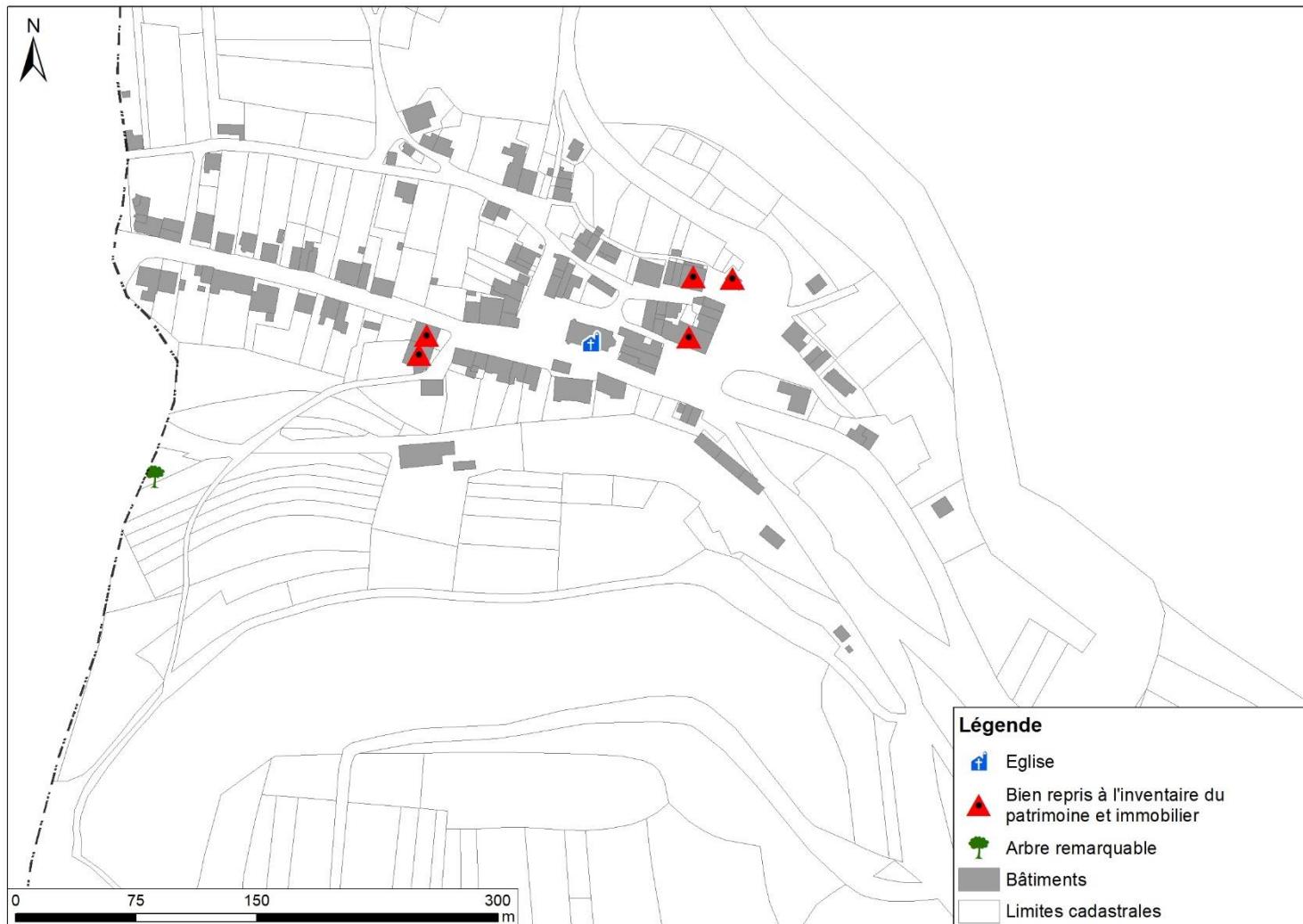


Figure 55 : Structure du bâti de Sugny

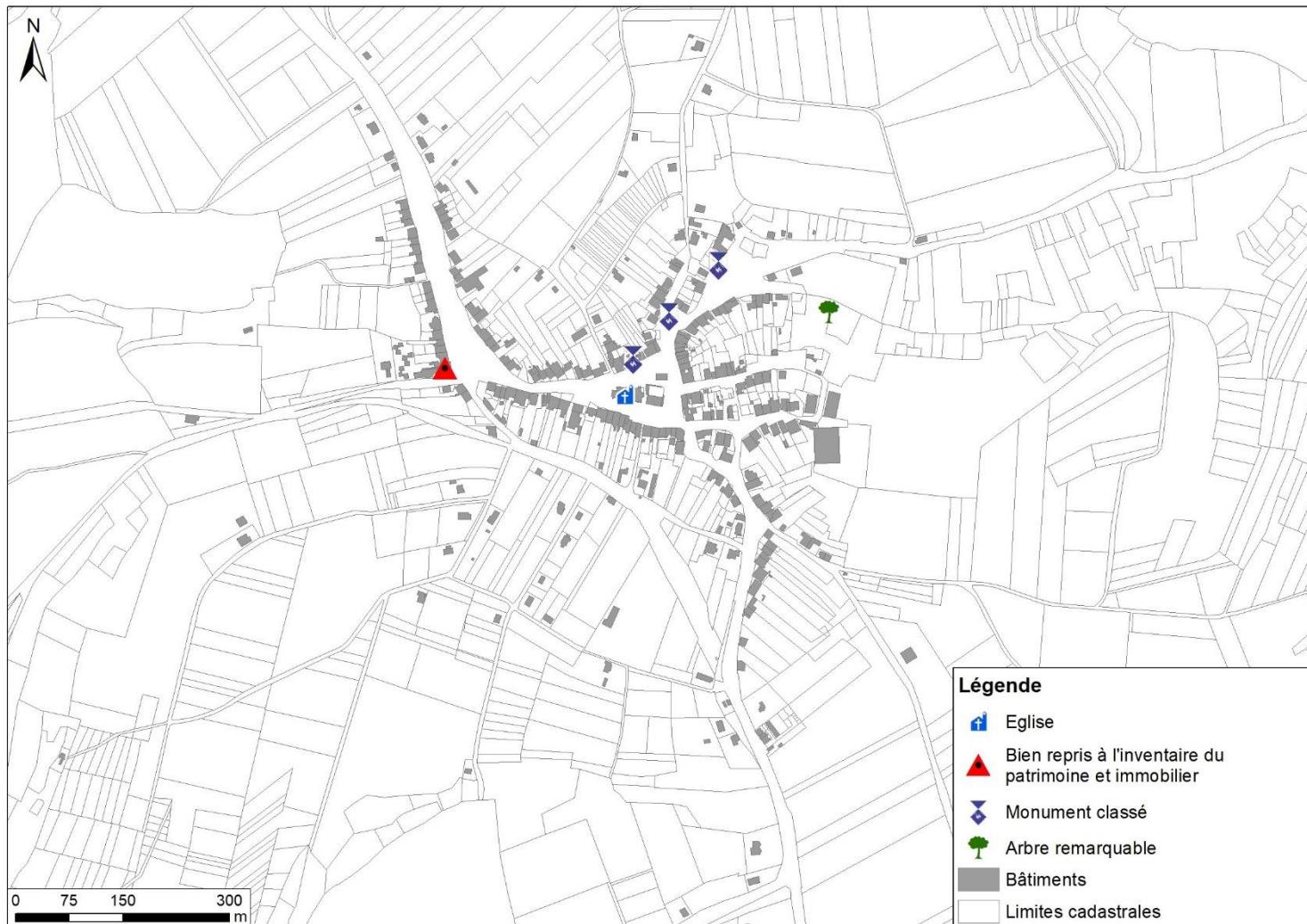


Figure 56 : Structure du bâti de Vresse-sur-Semois



9.4 Éléments de synthèse

Caractéristiques urbanistiques architecturales	<ul style="list-style-type: none">▪ Des spécificités architecturales par village : Des noyaux anciens particulièrement intéressants ;▪ Laforêt, repris comme l'un des plus beaux villages de Wallonie
Patrimoine	<ul style="list-style-type: none">▪ 4 sites classés par la Région Wallonne :<ul style="list-style-type: none">→ 1 site classé à Vresse-sur-Semois ;→ 2 sites classés à Laforêt ;→ 1 site classé à Alle ;▪ 10 monuments classés par la Région wallonne :<ul style="list-style-type: none">→ 1 monument classé à Vresse-sur-Semois ;→ 1 monument classé à Mouzaive ;→ 1 monument classé à Bohan ;→ 3 monuments classés à Sugny ;→ 4 monuments classés à Laforêt.▪ 219 édifices repris sur la liste du patrimoine monumental de Belgique : vue partielle des éléments patrimoniaux de la commune ;▪ Tradition agricole et ouvrière fortement marquée.
Enjeux, perspectives et besoins	<ul style="list-style-type: none">▪ Préservation et mise en valeur du patrimoine bâti.

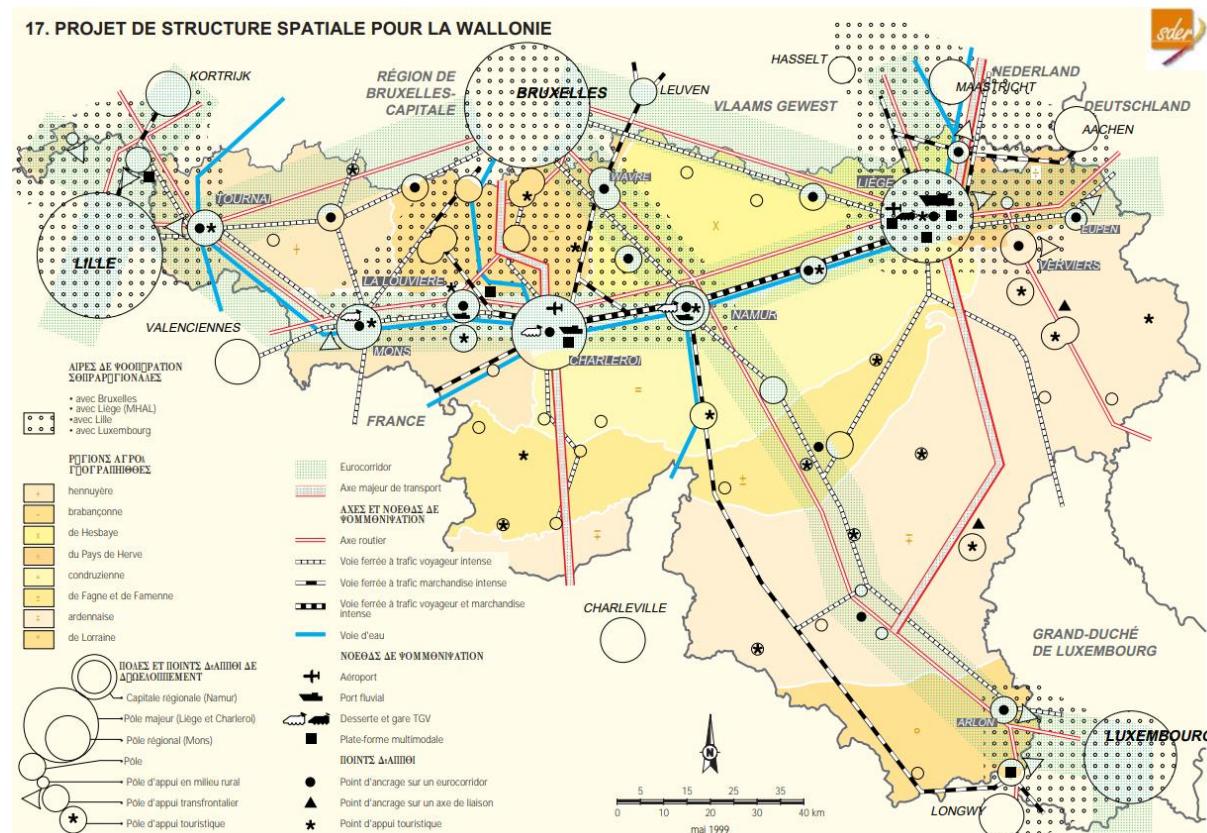
10 Aménagement du territoire

10.1 Schéma de Développement du Territoire

Datant de 1999, le Schéma de Développement de l'Espace Régional (SDER), devenu Schéma de Développement du Territoire (SDT) en 2017, est un instrument de conception de l'aménagement du territoire wallon. Il s'agit d'un document transversal et évolutif. Il oriente les révisions des plans de secteur et sert de référence pour les décisions concernant l'habitat, le cadre de vie, les déplacements, l'implantation des activités économiques, l'urbanisme ou encore la conservation des milieux naturels.

Notons qu'un nouveau projet de Schéma de Développement du Territoire a été adopté le 30 mars 2023 par le Gouvernement wallon. Le contenu de ce dernier, fruit de plusieurs travaux préparatoires, est établi sur la base d'une analyse contextuelle, il vise à mieux anticiper et à répondre aux besoins futurs de la population. Le projet de SDT propose des mesures concrètes permettant d'optimiser le territoire en maîtrisant l'artificialisation et en luttant contre l'étalement urbain. Il est soumis à enquête publique du 30 mai au 14 juillet 2023 avant approbation, il n'est donc pas encore entré en vigueur à ce jour.

Figure 57 : Projet de structure spatiale pour la Wallonie - 1999 – Source : SDT



Le projet de structure spatiale pour la Wallonie défini par le SDT mentionne peu d'informations spécifiques sur la commune. Quelques points méritent d'être mentionnés : **l'appartenance à la région agro-géographique ardennaise et la proximité de Bouillon, classé comme point d'appui touristique.**

Vresse-sur-Semois appartient à la région agro-géographique ardennaise. Le SDT précise que « *L'Ardenne est généralement présentée comme emblématique de l'espace rural wallon. Elle offre une*

faible densité d'urbanisation, de vastes superficies de pâturages et de bois, des sites d'intérêt écologique et des paysages spécifiques. La vocation touristique de cette région n'est plus à démontrer. La richesse et les contrastes du milieu naturel, la présence de pôles historiques et de loisirs doivent pouvoir s'appuyer sur quelques pôles ruraux pour lesquels il convient de poursuivre l'amélioration de la qualité du cadre de vie et des espaces publics. ».

Comme précisé, Bouillon est classé comme « point d'appui touristique ». Ce sont « *des lieux (mais non des villes) touristiques dont certains ont déjà actuellement une renommée internationale. Ils peuvent servir de point d'appui à un développement touristique d'envergure et de renom international. Ils requièrent dès lors des aménagements et infrastructures d'accueil de très grande qualité.* ».

Le SDT approuvé en 2019 mais non encore entré en vigueur mentionne quelques éléments sur la commune. Le SDT a identifié l'objectif suivant : « *Inscrire l'économie wallonne dans la société de la connaissance et dans l'économie de proximité, et (re)former sur son territoire les chaînes de transformation génératrices d'emploi* ». L'économie wallonne souhaite renforcer son ancrage territorial en valorisant les ressources naturelles et primaires, notamment les ressources du sous-sol. Le grès schisteux à Bièvre, Paliseul et Vresse-sur-Semois est classé comme une ressource à valoriser, à l'échelle régionale. Un autre objectif identifié par le SDT concerne le développement touristique, à savoir « *Faire des atouts du territoire un levier de développement touristique* ». Plusieurs sites et territoires touristiques ont été recensés. La commune de Vresse-sur-Semois a été classée comme une ville à haut indice de touristicité, au sens du Commissariat Général au Tourisme (CGT).

10.2 Plan de secteur

10.2.1 Généralités

La commune de Vresse-sur-Semois se situe sur le plan de secteur n°13 « Beauraing – Gedinne (Arrêté du 29 janvier 1981) sur les planchettes IGN 63/4, 63/7, 63/8, 64/5, 66/4 et 67/1 et au plan de secteur n°22 « Bertrix – Libramont – Neufchâteau (Arrêté du 5 décembre 1984) sur les planchettes IGN 63/8, 66/3 et 66/4 (villages de Sugny, Pussemange et Bagimont).

Tableau 11 : Plan de secteur

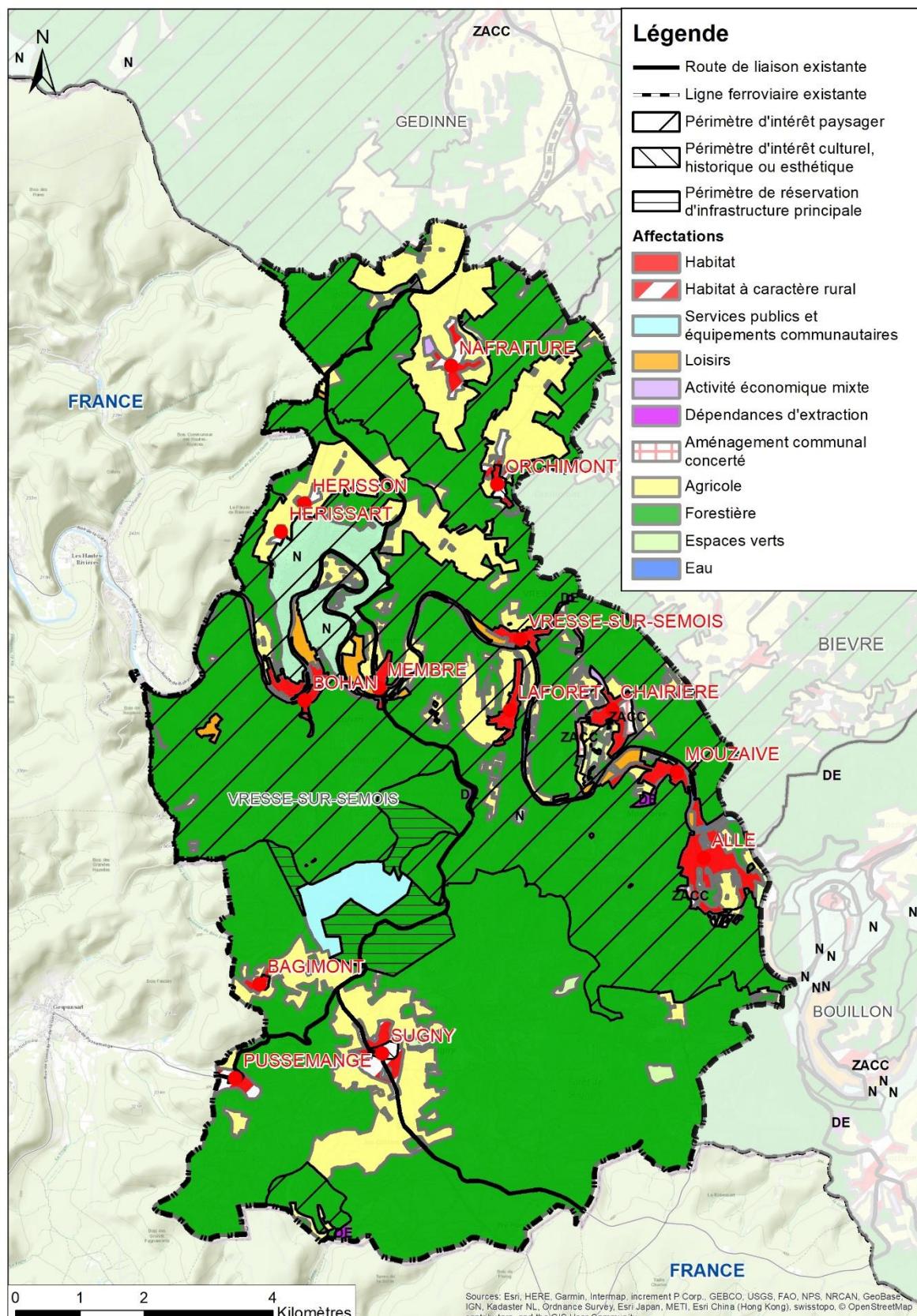
Zones	Superficie	%
Zones d'habitat	232	2,3 %
Zones d'habitat à caractère rural	145	1,4 %
Zones de services publics et d'équipements communautaires	122	1,2 %
Zones de loisirs	81	0,8 %
Zones d'activité économique mixte	9	0,1 %
Zones de dépendances d'extraction	12	0,1 %
Zones urbanisables	601	5,9 %
Zones d'aménagement communal concerté	18	0,2 %
Zones agricoles	1.509	14,9 %
Zones forestières	7.538	74,5 %
Zones d'espaces verts	108	1,1 %
Plans d'eau	95	0,9 %
Zones naturelles	259	2,6 %
Zones non-urbanisables	9.509	94,0 %
Total	10.118	100 %

Programme Communal de Développement Rural
Partie 1 : Analyse des caractéristiques socio-économiques

Les zones non-urbanisables représentent 94,0 % du territoire communal. Les zones forestières (7.538 hectares) occupent 74,5 % de la superficie communale. Les zones agricoles représentent environ 15,0 % du territoire communal. Les zones urbanisables représentent environ 6,0 %, avec une surreprésentation des zones d'habitat (232 hectares).

Programme Communal de Développement Rural
Partie 1 : Analyse des caractéristiques socio-économiques

Figure 58 : Plan de secteur



10.2.2 Affectations

Zones d'habitat :

Selon l'article D.II.24 du CoDT, « *la zone d'habitat est principalement destinée à la résidence. Les activités d'artisanat, de service, de distribution, de recherche ou de petite industrie, les établissements socioculturels, les constructions et aménagements de services publics et d'équipements communautaires, les exploitations agricoles et les équipements touristiques ou récréatifs peuvent également y être autorisés pour autant qu'ils ne mettent pas en péril la destination principale de la zone et qu'ils soient compatibles avec le voisinage. Cette zone doit aussi accueillir des espaces verts publics.* »

Les zones d'habitat représentent 232 hectares, soit 2,3 % du territoire communal. Elles se concentrent au cœur d'Alle, de Mouzaive, de Chairière, de Vresse-sur-Semois, de Laforêt, de Membre et de Bohan.

Zones d'habitat à caractère rural :

Selon l'article D.II.25. du CoDT, « *La zone d'habitat à caractère rural est principalement destinée à la résidence et aux exploitations agricoles ainsi qu'à leurs activités de diversification. Les activités d'artisanat, de service, de distribution, de recherche ou de petite industrie, les établissements socioculturels, les constructions et aménagements de services publics et d'équipements communautaires de même que les équipements touristiques ou récréatifs peuvent également y être autorisés pour autant qu'ils ne mettent pas en péril la destination principale de la zone et qu'ils soient compatibles avec le voisinage. Cette zone doit aussi accueillir des espaces verts publics.* »

Les zones d'habitat à caractère rural s'étendent sur 145 hectares, soit 1,4 % du territoire communal. Les localités de Pussemange, Bagimont, Sugny, Hérisart, Hérisson, Orchimont et Nafrature y sont inscrites.

Zones de services publics et d'équipements communautaires :

Selon l'article D.II.26. du CoDT, « *La zone de services publics et d'équipements communautaires est destinée aux activités d'utilité publique ou d'intérêt général. Elle ne peut comporter que des constructions ou aménagements destinés à satisfaire un besoin social assuré par une personne publique ou une personne privée à laquelle les pouvoirs publics ont confié la réalisation d'un projet. Elle peut également comporter des constructions ou aménagements qui ont pour finalité de promouvoir l'intérêt général.* »

Les zones de services publics et d'équipements communautaires s'étendent sur 122 hectares, soit à 1,2 % du territoire communal. Elles concernent les cimetières d'Orchimont, de Membre, de Bohan, de Laforêt, de Chairière et d'Alle. Alle compte deux zones de services publics et d'équipements communautaires : le cimetière et Récréalle. Sugny compte trois zones de ce type : le cimetière, le terrain de foot RSC et l'ancienne base de l'OTAN.

Zones de loisirs :

Selon l'article D.II.27. du CoDT, « *La zone de loisirs est destinée aux équipements récréatifs ou touristiques, en ce compris l'hébergement de loisirs. Le logement de l'exploitant peut être admis pour autant que la bonne marche de l'équipement l'exige. Il fait partie intégrante de l'exploitation. Pour autant qu'elle soit contiguë à une zone d'habitat, à une zone d'habitat à caractère rural ou à une zone d'aménagement communal concerté mise en oeuvre et affectée en tout ou partie à la résidence, la zone*

de loisirs peut comporter de l'habitat ainsi que des activités d'artisanat, de services, des équipements socioculturels, des aménagements de services publics et d'équipements communautaires. »

Les zones de loisirs s'étendent sur 81 hectares, soit 0,8 % du territoire communal. Une zone se trouve au nord-ouest du territoire, à la frontière française, autour de la Barrière de Mointerne. Les zones de loisirs recensent plusieurs campings, notamment le camping des Bouleaux (Bohan), le camping Le Jardinier et le camping La Membrette (Membre), une zone située le long de la Semois (rue Albert Raty) à Vresse-sur-Semois, le centre Dolimarts, le camping Le Trou du Cheval, le camping Le Héron et deux zones entre ces deux structures, le camping de l'Ami Pierre (Chairière) et trois zones à Sugny.

Zone d'activité économique mixte :

Selon l'article D.II.29, « *la zone d'activité économique mixte est destinée aux activités d'artisanat, de service, de distribution, de recherche ou de petite industrie. Les halls et installations de stockage y sont admis.* ».

Les zones d'activité économique mixte s'étendent sur 9 hectares, soit 0,1 % du territoire communal. Deux zones sont situées à Alle et contournent la zone d'aménagement communal concerté. Une autre zone est située au nord de Chairière et englobe la Pépinière des crêtes.

Zone de dépendances d'extraction :

Selon l'article D.II.33, « *la zone de dépendances d'extraction est destinée à l'exploitation des carrières et de leurs dépendances ainsi qu'au dépôt des résidus de l'activité d'extraction dans le respect et de la gestion rationnelle du sol et du sous-sol.*

Le regroupement de déchets inertes pour une durée limitée ou la valorisation de terres et cailloux peut y être autorisée aux conditions et selon la procédure déterminées par le gouvernement.

Dans les zones ou parties de zones de dépendances d'extraction non-encore exploitées, d'autres actes et travaux peuvent être autorisés pour une durée limitée pour autant qu'ils ne soient pas de nature à mettre en péril l'exploitation future du gisement. »

Les zones de dépendances d'extraction s'étendent sur 12 hectares, soit 0,1 % du territoire communal. Quatre zones sont recensées sur la commune : une zone au nord de Vresse-sur-Semois, en face de l'Hôtel l'Eau Vive, une zone située au sud de Mouzaive, le long de la rue de la Carrière, une zone au sud de Laforêt, le long de la rue du Charleville, et une zone située au sud du territoire communal, à la limite de la frontière française, à proximité de l'ancien Moulin du Gigue.

Zones d'aménagement communal concerté :

Selon l'article D.II.42. du CoDT, « *La zone d'aménagement communal concerté est destinée à toute affectation déterminée :*

- *soit en fonction de la localisation, du voisinage, de la proximité de zones d'initiatives privilégiées, de la proximité aux pôles urbains et ruraux, de la performance des réseaux de communication et de distribution, des coûts induits par l'urbanisation à court, à moyen et à long terme, ainsi que des besoins de la commune et de l'affectation donnée à tout ou partie de toute zone d'aménagement communal concerté située sur le territoire communal concerné et sur les territoires communaux limitrophes si elle existe ;*
- *soit en fonction des indications du schéma de développement pluricommunal ou communal.*

La mise en oeuvre de tout ou partie de la zone est subordonnée à l'adoption par le conseil communal, soit d'initiative, soit dans le délai qui est imposé par le Gouvernement, du schéma d'orientation local, et à son approbation par le Gouvernement. Toutefois, lorsque la mise en oeuvre de tout ou partie de la zone porte exclusivement sur une ou plusieurs affectations non destinées à l'urbanisation, le schéma bénéficie d'un contenu simplifié défini par le Gouvernement.

À défaut pour les autorités communales de satisfaire dans le délai fixé, ainsi qu'en cas de refus du schéma d'orientation local soumis à son approbation, le Gouvernement peut s'y substituer pour adopter ou réviser le schéma d'orientation local. »

Les zones d'aménagement communal concerté s'étendent sur 18 hectares, soit 0,2 % du territoire communal. Deux zones englobent Chairière et une autre zone est située à Alle.

Zones agricoles :

Selon l'article D.II.36. du CoDT, « *La zone agricole est destinée à accueillir les activités agricoles c'est-à-dire les activités de production, d'élevage ou de culture de produits agricoles et horticoles, en ce compris la détention d'animaux à des fins agricoles ou le maintien d'une surface agricole dans un état qui la rend adaptée au pâturage ou à la culture sans action préparatoire allant au-delà de pratiques agricoles courantes ou du recours à des machines agricoles courantes. Elle contribue au maintien ou à la formation du paysage ainsi qu'à la conservation de l'équilibre écologique.*

Elle ne peut comporter que les constructions et installations indispensables à l'exploitation et le logement des exploitants dont l'agriculture constitue la profession. Elle peut également comporter des activités de diversification complémentaires à l'activité agricole des exploitants.

Dans la zone agricole, les modules de production d'électricité ou de chaleur, qui alimentent directement toute construction, installation ou tout bâtiment situé sur le même bien immobilier, sont admis pour autant qu'ils ne mettent pas en cause de manière irréversible la destination de la zone.

Elle peut également comporter une ou plusieurs éoliennes pour autant que :

- *elles soient situées à proximité des principales infrastructures de communication ou d'une zone d'activité économique aux conditions fixées par le Gouvernement ;*
- *elles ne mettent pas en cause de manière irréversible la destination de la zone.*

Elle peut être exceptionnellement destinée aux activités récréatives de plein air pour autant qu'elles ne mettent pas en cause de manière irréversible la destination de la zone. Pour ces activités récréatives, les actes et travaux ne peuvent y être autorisés que pour une durée limitée sauf à constituer la transformation, l'agrandissement ou la reconstruction d'un bâtiment existant.

Les refuges de pêche ou de chasse et les petits abris pour animaux y sont admis pour autant qu'ils ne puissent être aménagés en vue de leur utilisation, même à titre temporaire, pour la résidence ou l'activité de commerce. Peuvent également y être autorisés des boisements ainsi que la culture intensive d'essences forestières, les mares et la pisciculture. »

Les zones agricoles s'étendent sur 1.509 hectares, soit 14,9 % du territoire communal. Elles se situent en majorité sur les plateaux dominant la Semois, autour de Nafrature, Orchimont, Hérisson et Hérisart. Des zones agricoles sont également situées au sud du territoire communal, principalement autour de Sugny et Bagimont.

 **Zones forestières :**

Selon l'article D.II.37. du CoDT, « *La zone forestière est destinée à la sylviculture et à la conservation de l'équilibre écologique. Elle contribue au maintien ou à la formation du paysage. La culture de sapins de Noël y est admise aux conditions fixées par le Gouvernement. Elle ne peut comporter que les constructions indispensables à l'exploitation, à la première transformation du bois et à la surveillance des bois. La production et la valorisation d'électricité ou de chaleur au départ de la biomasse issue principalement des résidus d'exploitation forestière et de la première transformation du bois y sont admises en tant qu'activité accessoire à l'activité forestière.*

Elle peut également comporter une ou plusieurs éoliennes pour autant que :

- *elles soient situées à proximité des principales infrastructures de communication aux conditions fixées par le Gouvernement ;*
- *elles ne mettent pas en cause de manière irréversible la destination de la zone.*

Les refuges de chasse et de pêche y sont admis, pour autant qu'ils ne puissent être aménagés en vue de leur utilisation, même à titre temporaire, pour la résidence ou l'activité de commerce. La pisciculture peut également y être autorisée.

Le Gouvernement détermine les conditions de délivrance dans la zone forestière du permis relatif aux constructions indispensables à la surveillance des bois, à leur exploitation et à la première transformation du bois, aux unités de valorisation énergétiques de la biomasse, à la pisciculture et aux refuges de chasse et de pêche.

La zone forestière peut exceptionnellement comporter, à la lisière des peuplements, des activités d'accueil du public à des fins didactiques, d'initiation à la forêt, d'observation de la forêt, récréative ou touristique, à l'exclusion de l'hébergement, pour autant que les élévations des équipements et constructions soient réalisées principalement en bois. L'hébergement de loisirs, dont la liste est fixée par le Gouvernement, peut être autorisé pour une durée limitée pour autant qu'il ne mette pas en cause de manière irréversible la destination de la zone et que le projet s'inscrive dans le cadre du projet régional de valorisation touristique des massifs forestiers développé par la Région wallonne ou d'un projet de valorisation touristique des forêts développé par la Communauté germanophone.

La zone forestière peut exceptionnellement comporter des activités de parc animalier zoologique pour autant que les élévations des constructions, notamment d'accueil du public et d'abris pour les animaux, soient réalisées principalement en bois. Ces activités sont admissibles pour autant qu'elles soient situées à proximité d'une voirie publique suffisamment équipée en eau, électricité et égouttage, pourvue d'un revêtement solide et d'une largeur suffisante compte tenu de la situation des lieux ainsi que d'une ou plusieurs aires de stationnement des véhicules proportionnées à la capacité d'accueil de ces activités.

À titre exceptionnel, le déboisement à des fins agricoles peut être autorisé en zone forestière pour autant qu'il soit contigu à la zone agricole. Ce déboisement ne peut entraîner la suppression de bois et bosquets isolés dans une plaine agricole. »

Les zones forestières s'étendent sur 7.538 hectares, soit 74,5 % du territoire communal. Elles se trouvent sur l'ensemble du territoire, particulièrement au-dessous de la Semois.

 **Zones d'espaces verts :**

Selon l'article D.II.38. du CoDT, « *La zone d'espaces verts est destinée au maintien, à la protection et à la régénération du milieu naturel. Elle contribue à la formation du paysage ou constitue une transition végétale adéquate entre des zones dont les destinations sont incompatibles. »*

Programme Communal de Développement Rural

Partie 1 : Analyse des caractéristiques socio-économiques

Les espaces verts s'étendent sur 108 hectares, soit 0,9 % du territoire communal. Ils se répartissent sur l'ensemble du territoire communal.

Zones naturelles :

Selon l'article D.II.39, « *la zone naturelle est destinée au maintien, à la protection et à la régénération de milieux naturels de grande valeur biologique ou abritant des espèces dont la conservation s'impose, qu'il s'agisse d'espèces des milieux terrestres ou aquatiques. Dans cette zone ne sont admis que les actes et travaux nécessaires à la protection active ou passive de ces milieux ou espèces.* »

Les zones naturelles s'étendent sur 259 hectares, soit 2,6 % du territoire communal. Elles se situent principalement entre Membre et Bohan, autour de la Semois. Dans une moindre mesure, une zone est située au sud de Laforêt.

Plans d'eau :

Les plans d'eau s'étendent sur 95 hectares, soit 0,9 % du territoire communal. La Semois coupe le territoire en deux, traversant les villages d'Alle, Mouzaive, Laforêt, Vresse-sur-Semois, Membre et Bohan. Chairière dispose de plusieurs petits plans d'eau sur sa localité.

10.3 Schéma de Développement Communal

La commune de Vresse-sur-Semois dispose d'un Schéma de Structure Communal (SSC), appelé aujourd'hui un Schéma de Développement Communal (SDC), entré en vigueur en 2008. Apparaissant comme un outil d'aménagement et de gestion territoriale d'une commune, il donne l'opportunité aux autorités communales de réfléchir à l'avenir de leur territoire, d'arrêter une stratégie en matière d'aménagement et de gestion de celui-ci, et de mettre en œuvre des moyens pour la réaliser. Il permet une cohérence dans les décisions prises par la commune.

Le SDC de Vresse-sur-Semois, a défini des objectifs généraux et spécifiques autour d'un défi central : **« Assurer un cadre de vie épanouissant ».**

Tableau 12 : Objectifs d'aménagement et d'urbanisme du Schéma de Structure Communal (SSC) - 2008

Défi	Objectifs généraux	Objectifs spécifiques
Assurer un cadre de vie épanouissant	Valoriser le patrimoine naturel et paysager ainsi que le patrimoine bâti dans toute sa diversité	Préserver les éléments intéressants du paysage : points et lignes de vue, zone ouverte agricole, plaine alluviale de la Semois, etc.
		Déclasser les zones urbanisables impropre à la construction (zone inondable, topographie, etc.)
		Définir des prescriptions strictes dans les zones sensibles bâties et non bâties à protéger
		Développer un bâti contemporain de qualité et intégré au bâti ancien, participant au renforcement de la structure et de la densité de l'habitat (éviter le développement linéaire)
	Contribuer à la création d'emplois et de richesses parallèlement à la mise en place d'un projet touristique intégré et de qualité	Diversifier les activités économiques et promouvoir les emplois locaux
		Proposer et aménager des petites zones destinées à accueillir des activités économiques artisanales compatibles avec le milieu rural
		Poursuivre le développement du tourisme axé sur la qualité ainsi que sa promotion en insistant sur les spécificités et les richesses locales
		Relocaliser éventuellement les zones de loisirs inondables en préservant les qualités paysagères du territoire
		Gérer la pression touristique en harmonie avec le contexte local
	Maintenir la population jeune sur place et favoriser un accroissement de la population intégré au contexte local, tout en promouvant une mixité sociale	Maintenir et diversifier l'activité agricole en profitant de l'attractivité touristique pour conserver l'emploi mais surtout pour assurer la gestion paysagère du territoire
		Adapter l'offre en logements à la demande et éventuellement proposer de nouvelles zones d'habitat tout en évitant sa dispersion
		Mener une politique foncière communale volontariste pour faciliter l'accès au logement de la population locale
		Poursuivre et développer les alternatives à la mobilité automobile
		Assurer une jonction aisée vers les régions limitrophes et plus particulièrement vers Sedan (TGV) et Charleville (soins de santé)
		Améliorer l'offre en services pour l'ensemble de la population (maintien des écoles, accueil des réfugiés, encadrement des personnes âgées et handicapées, etc.)
		Continuer à aménager des espaces publics et des équipements de qualité comme lieux de vie et d'échange

10.4 **Schéma d'Orientation Local**

Le territoire compte un Schéma d'Orientation Local (SOL) en vigueur, à savoir le PCA (Plan Communal d'Aménagement) révisionnel « Nouvelle zone d'activité économique de Nafraiture » à Nafraiture, selon l'arrêté ministériel du 13 décembre 2012. Ce dernier a reçu une première décision défavorable le 17 juin 2014 avant de recevoir une décision favorable par arrêté ministériel le 5 mars 2015. Ce dernier propose l'aménagement de trois zones, respectivement affectée à une zone d'activité économique mixte, à une zone agricole et à une zone forestière, en vue d'aménager une nouvelle zone d'activité économique mixte à Nafraiture. Le PCA a été approuvé le 30 juillet 2018.

D'autres PCA ont été initiés, notamment en révision du plan de secteur, mais n'ont pas abouti : « Carrière de Ranhissart » à Mouzaive, « Zone de loisirs Lingue » à Sugny, « Nouvelle ZAE » à Sugny, « Les Dolimarts » à Bohan et « Plaine de Membre ».

10.5 **Guide régional d'urbanisme**

Suite à l'entrée en vigueur du CoDT en 2017, la terminologie et la valeur des outils d'aménagement du territoire ont été modifiées en Wallonie. Le guide régional d'urbanisme (GRU) devient le seul outil en matière d'urbanisme à l'échelle régionale. Adopté par le gouvernement, il regroupe des normes (valeur réglementaire) et des indications (valeur indicative) urbanistiques. Il compile divers règlements généraux, notamment le Règlement Général sur les Bâtisses en Site Rural (RGBSR).

Un GRU de ce type a été recensé sur le territoire communal, à savoir le village de Laforêt.

Figure 59 : Schémas d'Orientation Locaux

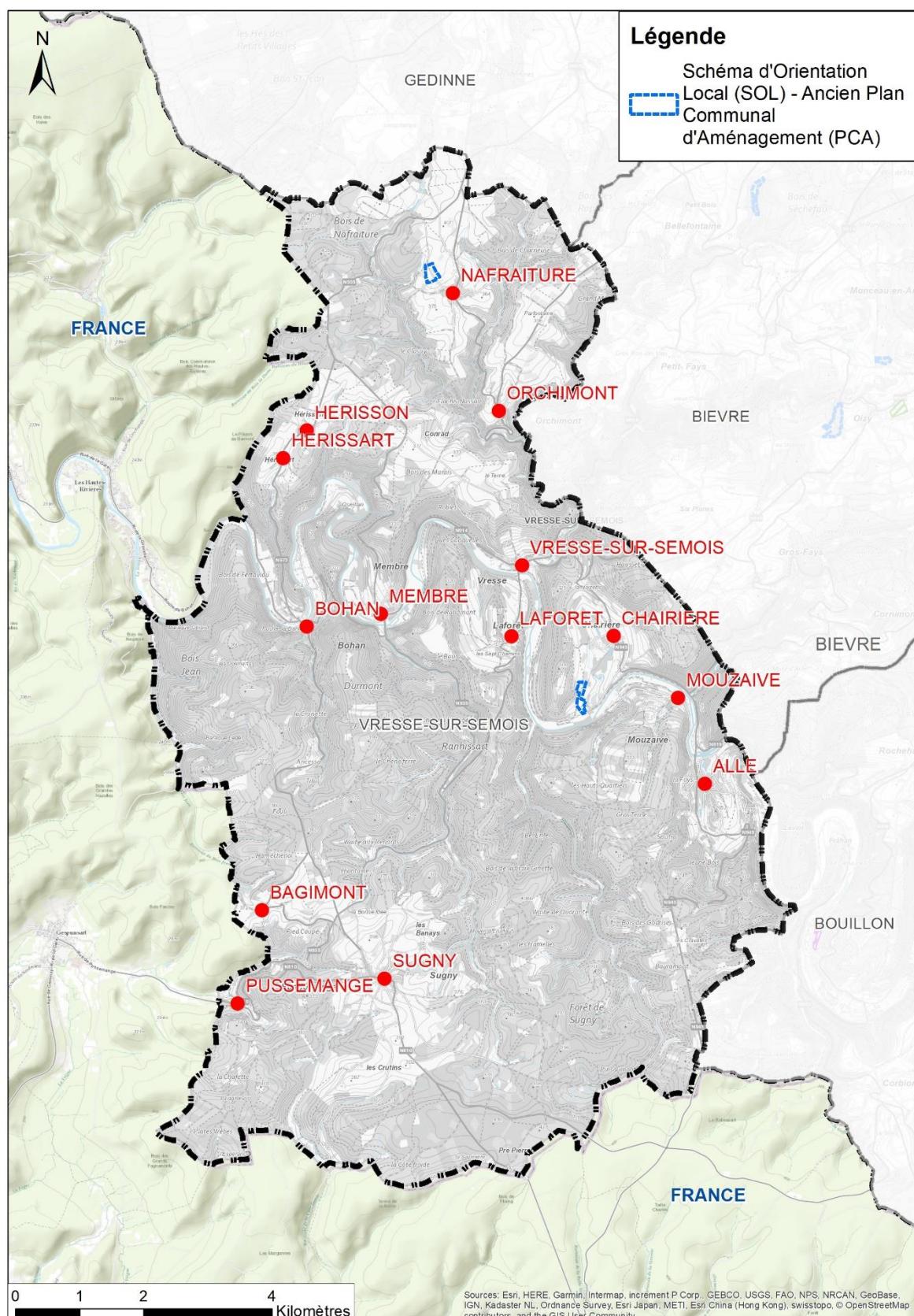
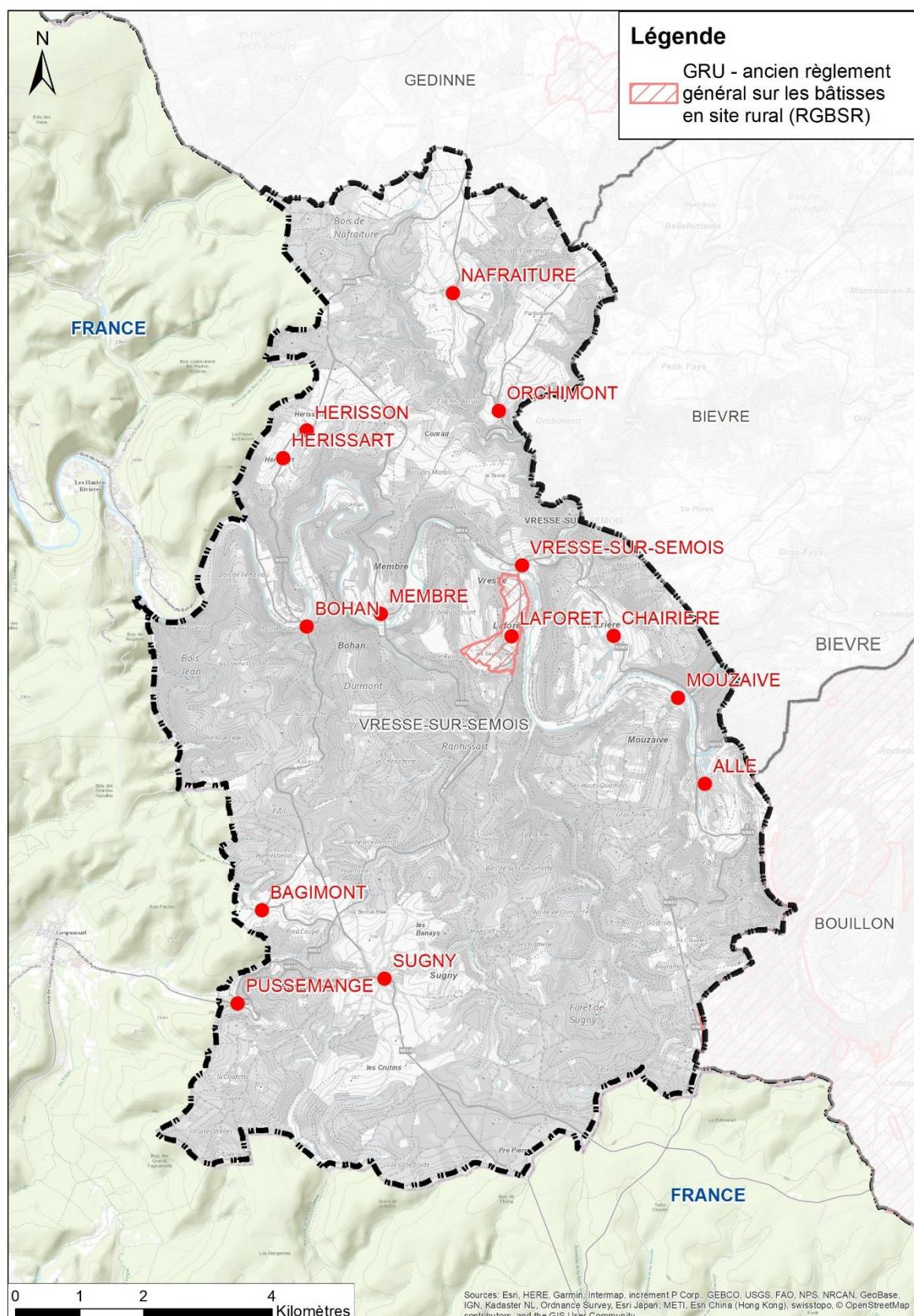


Figure 60 : Guide Régional d'Urbanisme



10.6 Guide communal d'urbanisme

Le Guide Communal d'Urbanisme (GCU) est l'un des outils d'orientation en matière d'urbanisme à l'échelle communale. Les Règlements Communaux d'Urbanisme (RCU) et les Règlements Communaux de Bâtisses (RCB) sont assimilés à des GCU. Ceux-ci possédaient auparavant une valeur règlementaire. Dans le CoDT, le GCU ne comporte que des indications (valeur indicative) compilées dans un document unique. Le contenu est défini de manière similaire à celui du GRU.

Aucun GCU de ce type n'est recensé sur la commune de Vresse-sur-Semois.

10.7 Sites à réaménager

Selon la définition donnée par l'article D.V.1.1° du Code du Développement Territorial (CoDT), un site à réaménager (SAR) est un « bien immobilier ou un ensemble de biens immobiliers qui a été ou qui était destiné à accueillir une activité autre que le logement et dont le maintien dans son état actuel est contraire au bon aménagement des lieux ou constitue une déstructuration du tissu urbanisé... ». A titre d'exemple, les sites d'activité économique désaffectés et sites où ont eu lieu des activités sociales, installations sportives, culturelles, à caractère public ou à destination publique peuvent être qualifiés de SAR.

La commune de Vresse-sur-Semois compte un SAR reconnu sur le territoire : le « Séchoir à tabac » à Laforêt, selon l'arrêté du 31 octobre 1986.

Plusieurs autres sites sont repris à l'inventaire des sites à réaménager, à savoir :

- L'accueil du camping du Gué, rue Albert Raty à Vresse-sur-Semois ;
- Le domaine des Dolimarts, rue du Vieux Moulin à Bohan ;
- Le Pensionnat de Sugny, rue de Bagimont à Sugny ;
- La gare de Pussemange, rue de la Gare à Pussemange.

10.8 Périmètre de reconnaissance économique

La commune de Vresse-sur-Semois compte 4 hectares dédiés à l'activité économique.

Libellé	Superficie	Date de décision
Nafraiture	4 ha	07/05/2019

Le schéma de structure communal de Vresse-sur-Semois recommande le développement d'une petite zone d'activité économique mixte à Nafraiture afin de répondre aux besoins exprimés par les entreprises locales. Notons que la commune ne possède pas de périmètre de reconnaissance sur son territoire et possède peu de possibilités d'urbanisation permettant l'accueil de petites et moyennes entreprises. Elle fait face également à des demandes d'entreprises, principalement dans le secteur de la construction, qui aspirent à s'agrandir et qui souhaitent rester à proximité de leur marché actuel.

En vue de développer l'activité économique sur la commune, le site sera voué à la création d'un parc d'activité économique mixte destiné à l'accueil d'environ une dizaine de TPE et PME, notamment aux activités d'artisanat, de service, de distribution, de recherche ou de petites industries non polluantes. Cette offre nouvelle en terrains à vocation économique renforcera le caractère attractif de Vresse-sur-Semois pour les entreprises. Comme précisé précédemment, le PCA concerné a été approuvé le 30 juillet 2018 pour le développement de la zone d'activité économique.

10.9 Éléments de synthèse

Schéma de Développement du Territoire	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Schéma de Développement de l'Espace Régional : <ul style="list-style-type: none"> → Appartenance à la région agro-géographique ardennaise. → Proximité de Bouillon, classé point d'appui touristique. ▪ Schéma de Développement du Territoire : <ul style="list-style-type: none"> → Le grès schisteux à Bièvre, Paliseul et Vresse-sur-Semois est classé comme une ressource à valoriser, à l'échelle régionale. → La commune de Vresse-sur-Semois a été classée comme une ville à haut indice de touristicité.
Plan de secteur	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Superficie communale : 10.118 hectares. <ul style="list-style-type: none"> → Les zones non-urbanisables représentent 94,0 % du territoire communal. → Le territoire se compose à 74,5 % de zones forestières (7.538 hectares). → Les zones urbanisables représentent 6,0 % du territoire communal.
Plans communaux d'aménagement et de développement territoriaux	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Schéma de Développement Communal (anciennement Schéma de Structure Communal), entré en vigueur en 2008. ▪ Un schéma d'orientation local en vigueur. ▪ Un guide régional d'urbanisme recensé : Village de Laforêt. ▪ Aucun guide communal d'urbanisme recensé.
Sites à réaménager	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Un site à réaménager reconnu sur la commune : Le séchoir à tabac à Laforêt. ▪ 4 autres sites repris à l'inventaire des sites à réaménager : Accueil du camping du Gué (Vresse-sur-Semois), Domaine des Dolimarts (Bohan), Pensionnat de Sugny (Sugny) et la gare de Pussemange (Pussemange)
Périmètre de reconnaissance économique	<ul style="list-style-type: none"> ▪ 4 hectares classés comme « périmètre de reconnaissance économique » à Nafraire : PCA approuvé le 30 juillet 2018 pour le développement d'une zone d'activité économique.
Enjeux, perspectives et besoins	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Potentialités à la mise en place de programmes stratégiques : Schéma de Développement Communal, Schéma d'Orientation Local (PCA), SAR, etc.

11 La population

11.1 Nombre d'habitants et son évolution

11.1.1 Au niveau communal

Comptabilisant 2.540 habitants (1.300 hommes et 1.240 femmes) au 1^{er} janvier 2021²⁸, la commune de Vresse-sur-Semois présente une densité de population de 25,0 habitants/km². Cette densité est nettement inférieure à celle de l'arrondissement de Dinant (70,0 habitants /km²) et de la Région wallonne (215,9 habitants/km²).

Tableau 13 : Densité de population – 2021 (communes belges) et 2018 (communes françaises) – Sources : WALSTAT (communes belges) et INSEE (communes françaises)

Communes	Densités de population
Fleigneux (FR)	15,3 habitants/km ²
Vresse-sur-Semois	25,0 habitants/km²
Bièvre	30,9 habitants/km ²
Gedinne	30,7 habitants/km ²
Bouillon	36,5 habitants/km ²
Les Hautes-Rivières (FR)	46,7 habitants/km ²
Gespunsart (FR)	49,3 habitants/km ²
Donchery (FR)	74,2 habitants/km ²
Saint-Menges (FR)	78,6 habitants/km ²
Vrigne-aux-Bois (FR)	159,4 habitants/km ²

La micro-région présente des densités démographiques variant entre 25,0 et 36,5 habitants/km². Elle est dominée par le centre de Bouillon, avec la densité la plus élevée de l'ensemble des communes (36,5 habitants/km²). Vresse-sur-Semois présente la densité de population la plus faible. Ces chiffres témoignent du caractère « rural » de la micro-région et de la faible urbanisation du territoire.

Comparativement aux communes françaises limitrophes, les communes belges ont la particularité de couvrir de plus vastes territoires. Il en résulte des densités différenciées d'un pays à l'autre. Vrigne-aux-Bois présente une densité démographique plus importante (159,4 habitants/km²), expliquant le découpage plus resserré du territoire français. En effet, la France compte près de 35.000 communes.

Tableau 14 : Évolution de la population - 1992-2022 - WALSTAT

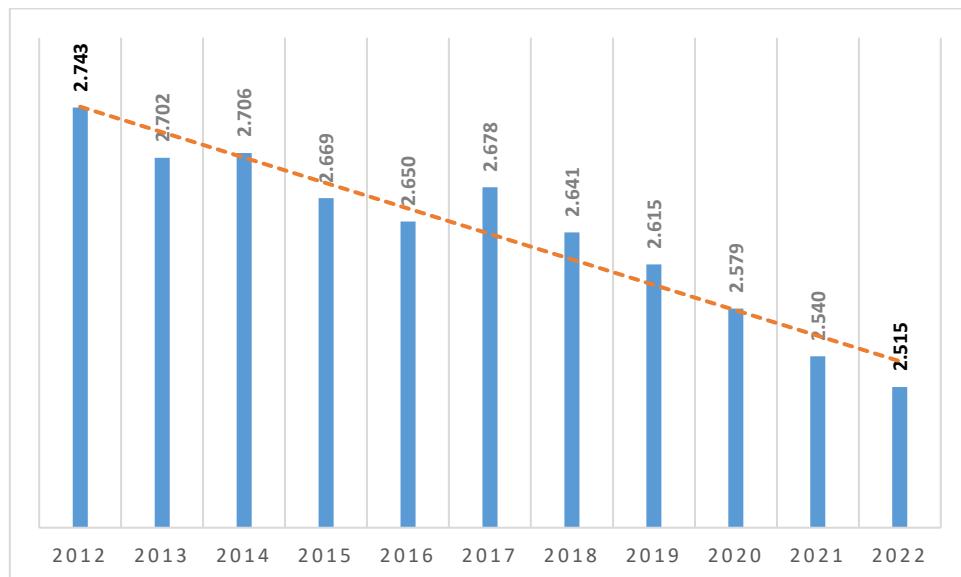
Années	Nombre d'habitants	Évolution absolue	Évolution relative	Indice 1992
1992	2.645	/	/	100,0
1993	2.669	+ 24	+ 0,9	100,9
1994	2.680	+ 11	+ 0,4	101,3
1995	2.716	+ 36	+ 1,3	102,6
1996	2.753	+ 37	+ 1,4	104,0
1997	2.775	+ 22	+ 0,8	104,8
1998	2.758	- 17	- 0,6	104,2
1999	2.804	+ 46	+ 1,7	105,9

²⁸ Au 1er janvier 2023, Vresse-sur-Semois comptabilise 2.505 habitants (1.291 hommes et 1.214 femmes), soit une diminution relative de 1,38 % par rapport à 2021. La densité de population atteint 24,7 habitants/km².

Programme Communal de Développement Rural
Partie 1 : Analyse des caractéristiques socio-économiques

2000	2.810	+ 6	+ 0,2	106,1
2001	2.867	+ 57	+ 2,0	108,1
2002	2.847	- 20	- 0,7	107,4
2003	2.872	+ 25	+ 0,9	108,3
2004	2.836	- 36	- 1,3	107,0
2005	2.870	+ 34	+ 1,2	108,2
2006	2.842	- 28	- 1,0	107,2
2007	2.861	+ 19	+ 0,7	107,9
2008	2.801	- 60	- 2,1	105,8
2009	2.770	- 31	- 1,1	104,7
2010	2.767	- 3	- 0,1	104,6
2011	2.776	+ 9	+ 0,3	104,9
2012	2.743	- 33	- 1,2	103,7
2013	2.702	- 41	- 1,5	102,2
2014	2.706	+ 4	+ 0,1	102,3
2015	2.669	- 37	- 1,4	100,9
2016	2.650	- 19	- 0,7	100,2
2017	2.678	+ 28	+ 1,1	101,3
2018	2.641	- 37	- 1,4	99,9
2019	2.615	- 26	- 1,0	98,9
2020	2.579	- 36	- 1,4	97,5
2021	2.540	- 39	- 1,5	96,0
2022	2.515	- 25	- 0,9	95,1

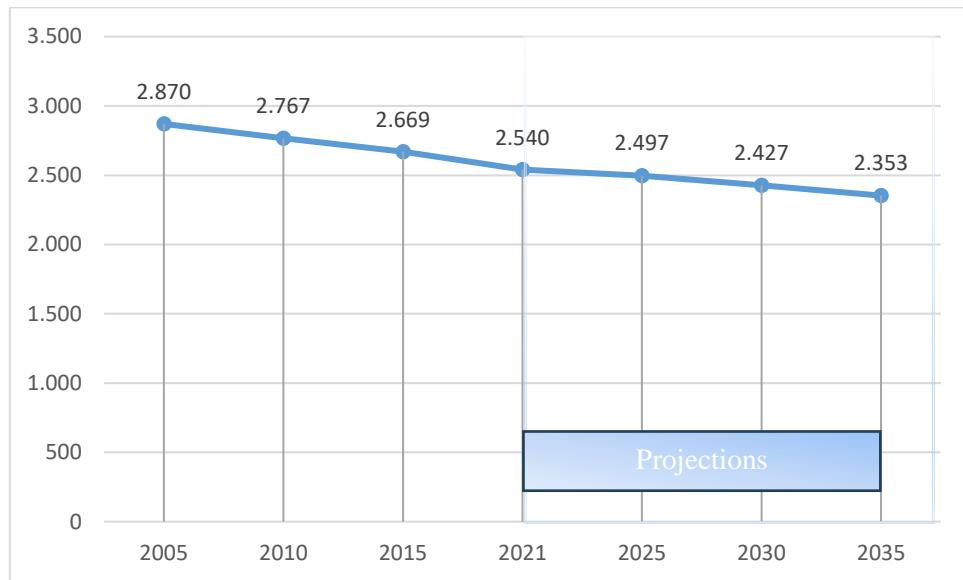
Graphique 1 : Évolution de la population - 2012-2022 – Source : WALSTAT



Depuis 2012, Vresse-sur-Semois a perdu 228 habitants, soit une diminution relative de 8,3 %. En dix ans, la commune de Vresse-sur-Semois voit sa population diminuer de manière régulière, mis à part une légère hausse en 2017 avec 2.678 habitants. Au regard des chiffres ci-dessus, la commune de Vresse-sur-Semois semble démographiquement peu attractive, que ce soit au niveau du solde migratoire ou du solde naturel, les chiffres variant en fonction des années observées (cfr. Chapitre sur les mouvements de population).

 **Perspectives démographiques du nombre d'habitants :**

Graphique 2 : Projections démographiques à horizon 2035 - 2005-2035 – Source : WALSTAT



Selon les projections démographiques de l'IWEPS²⁹, Vresse-sur-Semois comptera 2.353 habitants en 2035, soit une diminution relative de 7,4 % par rapport à 2021 (- 187 habitants). En effet, l'IWEPS projette une diminution progressive en quinze ans.

11.1.2 Au niveau des localités

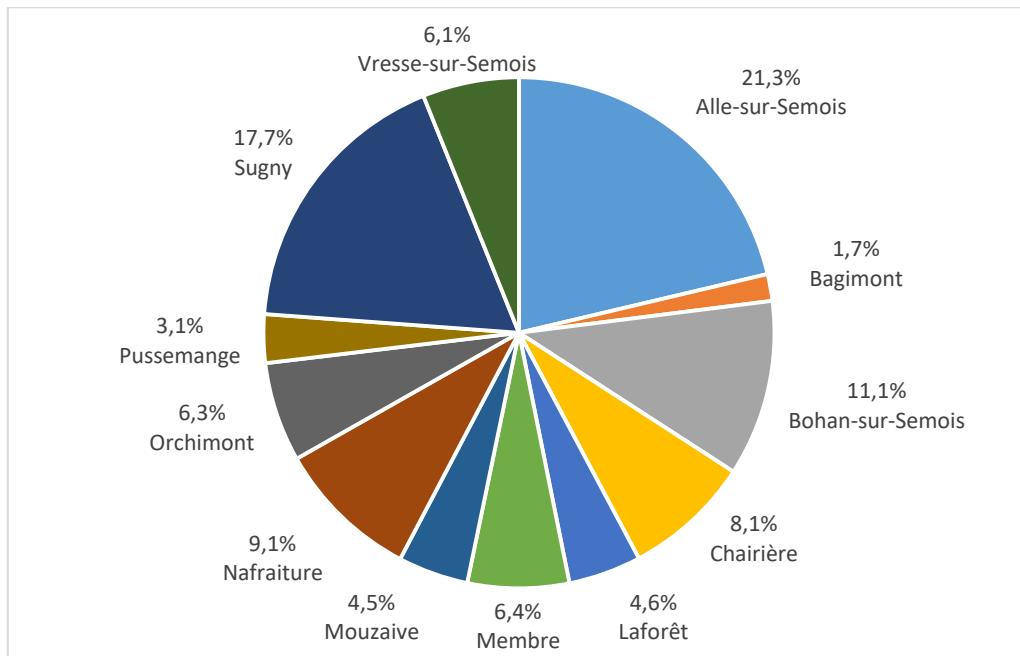
La commune fusionnée comprend les 12 localités suivantes : Vresse-sur-Semois, Membre, Laforêt, Sugny, Pussemange, Bagimont, Alle, Mouzaive, Chairière, Orchimont, Nafraiture et Bohan.

Tableau 15 : Évolution de la population par village – 2012-2022 – Source : Administration communale

Villages	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	Évolution relative
Alle	631	642	632	619	610	604	586	568	559	541	543	- 13,9 %
Bagimont	29	32	35	33	35	37	38	33	38	43	42	+ 44,8 %
Bohan	312	299	312	299	298	292	297	287	287	283	278	- 10,9 %
Chairière	243	233	228	233	218	243	228	226	229	205	201	- 17,2 %
Laforêt	114	107	112	117	113	116	106	110	109	117	114	+ 0,0 %
Membre	189	184	179	176	185	171	157	170	173	163	153	- 19,0 %
Mouzaive	107	114	107	111	110	120	118	117	111	113	116	+ 8,4 %
Nafraiture	268	264	264	256	242	250	250	246	231	231	235	- 12,3 %
Orchimont	161	159	150	141	134	146	154	140	165	160	148	- 8,0 %
Pussemange	76	75	79	75	79	75	73	77	71	78	82	+ 7,9 %
Sugny	457	453	455	453	447	447	458	456	437	450	444	- 2,8 %
Vresse-sur-Semois	158	149	164	156	173	173	175	185	167	155	146	- 7,6 %
Total	2745	2711	2717	2669	2644	2674	2640	2615	2577	2539	2502	- 8,9 %

²⁹ Institut wallon de l'évaluation, de la prospective et de la statistique

Graphique 3 : Répartition de la population par localité - 2021 - Source : Administration communale



La localité d'Alle est la plus peuplée de la commune avec 541 habitants, soit 21,3 % de la population communale totale. Elle est suivie par Sugny (450 habitants, soit 17,7 % de la population communale totale). Bagimont et Pussemange sont les localités les moins peuplées, mais en croissance, avec moins de 100 habitants (respectivement, 43 et 78 habitants).

Les évolutions démographiques entre 2012 et 2021 diffèrent d'une localité à l'autre. Bagimont, Laforêt, Mouzaive et Pussemange ont vu leur nombre augmenter sur la période – Bagimont connaissant l'évolution la plus importante (+ 48,3 % sur la période). A l'inverse, Alle, Bohan, Chairière, Membre, Nafraiture, Orchimont, Sugny et Vresse-sur-Semois ont vu leur population diminuer – Chairière (- 15,6 %) et Alle (- 14,3 %) connaissant les évolutions négatives les plus importantes.

11.1.3 Au niveau de la micro-région

Tableau 16 : Évolution de la population au sein de la micro-région - 2012-2022 – Source : WALSTAT

Communes	2012	2022	Évolution absolue	Indice 2012
Vresse-sur-Semois	2.743	2.515	- 228	91,7
Bièvre	3.218	3.447	+ 229	107,1
Gedinne	4.457	4.672	+ 215	104,8
Bouillon	5.427	5.433	+ 6	100,1
Arrondissement de Dinant	107.593	112.383	+ 4.790	104,5
Région wallonne	3.546.329	3.662.495	+ 116.166	103,3

Bouillon constitue le pôle démographique le plus important de la micro-région, avec 5.433 habitants. Vresse-sur-Semois est la commune la moins peuplée de la micro-région. Les communes ont vu leur

population évoluer différemment entre 2012 et 2022. Les communes de Gedinne (+ 4,8 %), Bièvre (+ 7,1 %) et dans une moindre mesure Bouillon (+ 0,1 %) connaissent une croissance démographique sur la période, alors que seule Vresse-sur-Semois (- 8,3 %) a vu sa population diminuer.³⁰ À l'échelle territoriale supérieure, l'arrondissement de Dinant et la Région wallonne ont vu leur population augmenter de 4,5 % et 3,3 %.

Da manière générale, l'axe situé en basse Semois apparaît peu attractif, de par son éloignement des axes de communication et des pôles d'emploi.

Comparaison avec les communes françaises limitrophes :

Tableau 17 : Évolution de la population au sein des communes françaises limitrophes - 2008-2018 - Sources : Insee (communes françaises) et WALSTAT

Communes	2008	2018/2021	Évolution absolue	Évolution relative
Saint-Menges (FR)	1.049	960	- 89	- 8,5 %
Gespunsart (FR)	1.133	1.036	- 97	- 8,6 %
Les Hautes-Rivières (FR)	1.725	1.464	- 261	- 15,1 %
Donchery (FR)	2.409	2.029	- 380	- 15,8 %
Vresse-sur-Semois	2.801	2.540³¹	- 261	- 9,3 %
Vrigne-aux-Bois (FR)	3.920	3.598	- 322	- 8,2 %

Comparativement à ses communes françaises voisines, Vresse-sur-Semois figure comme l'un des territoires les plus peuplés, derrière la commune de Vrigne-aux-Bois (4.659 habitants en 2018). Soulignons que l'ensemble de la micro-région connaît une décroissance démographique, témoignant d'un déficit d'attractivité de la région. Vresse-sur-Semois se trouve dans la moyenne de celles des communes voisines. Donchery et Les Hautes-Rivières connaissent les évolutions les plus importantes, avec une diminution respective de 15,8 % et 15,1 % entre 2008 et 2018.

11.2 Population étrangère

En août 2021, la population étrangère de Vresse-sur-Semois représente 6,9 %³² de la population communale, soit 167 personnes.³³ Les données proposées par Walstat³⁴ et celles de l'administration communale se rejoignent. Ainsi, comparativement aux deux échelles de référence, la proportion communale est bien supérieure à celle de l'arrondissement de Dinant (3,9 %) et est inférieure au taux régional (10,5 %).

³⁰ La tendance de la commune de Vresse-sur-Semois à la décroissance se confirme avec une diminution de 0,4 % de sa population entre 2022 et 2023. La commune de Bouillon présente également une décroissance de sa population (-0,6 %) durant cette période. Les autres communes continuent d'avoir une population croissante.

³¹ Population de Vresse-sur-Semois au 01/01/2021

³² Source : Administration communale de Vresse-sur-Semois

³³ En 2023, la population étrangère représente 7,54 % de la population communale, soit 189 habitants.

³⁴ Selon Walstat, la part de non-belges à Vresse-sur-Semois est de 6,85 % au 01 janvier 2021.

Tableau 19 : Principales nationalités étrangères – Source : Administration communale

France	52,9 %
Pays-Bas	7,5 %
Italie	5,7 %
Slovaquie	4,6 %
Royaume-Uni	2,9 %
Vietnam	2,3 %
Luxembourg	2,3 %
Espagne	1,7 %
Guinée	1,7 %
Autres	18,4 %

En 2021, la population étrangère communale se répartit en 28 nationalités différentes. Elle est représentée en majorité par des français (52,7 %). Cette forte proportion peut s'expliquer par la position frontalière de Vresse-sur-Semois avec la France. Puis, les nationalités les plus représentées proviennent des Pays-Bas (9,0 %), d'Italie (7,2 %) et de Slovaquie (4,8 %). Dans une moindre mesure, la commune de Vresse-sur-Semois compte également des luxembourgeois, des vietnamiens, des anglais, des ukrainiens, des espagnols et d'autres nationalités.

Tableau 20 : Évolution du nombre d'étrangers par localité - 2012-2021 - Source : Administration communale

Localités	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	Évolution absolue
Alle	24	24	29	30	33	29	29	27	26	+ 2
Bagimont	0	1	1	1	2	2	2	2	2	+ 2
Bohan	27	16	16	14	16	16	16	23	23	- 4
Chairière	11	11	11	13	14	12	11	12	12	+ 1
Laforêt	7	6	6	6	7	6	5	6	7	0
Membre	20	17	11	11	10	9	9	12	11	- 9
Mouzaive	1	1	1	1	1	1	1	1	7	+ 6
Nafraiture	2	2	2	1	1	1	1	1	2	0
Orchimont	11	8	9	9	9	9	4	8	5	- 6
Pussemange	19	19	19	13	13	14	23	19	19	0
Sugny	41	49	47	45	38	50	43	39	43	- 2
Vresse-sur-Semois	13	74	19	19	22	18	18	17	16	+ 3
Total	176	228	171	163	166	167	162	167	173	

Entre 2013 et 2021, la population étrangère évolue de manière irrégulière. Elle se stabilise sur la période. 2014 est l'année comptabilisant le plus d'étrangers, avec 228 habitants. Sugny est la localité comptant le plus d'étrangers, suivie par Alle et Bohan. Ce constat peut s'expliquer par la présence du centre d'accueil Fédasil pour demandeurs d'asile.

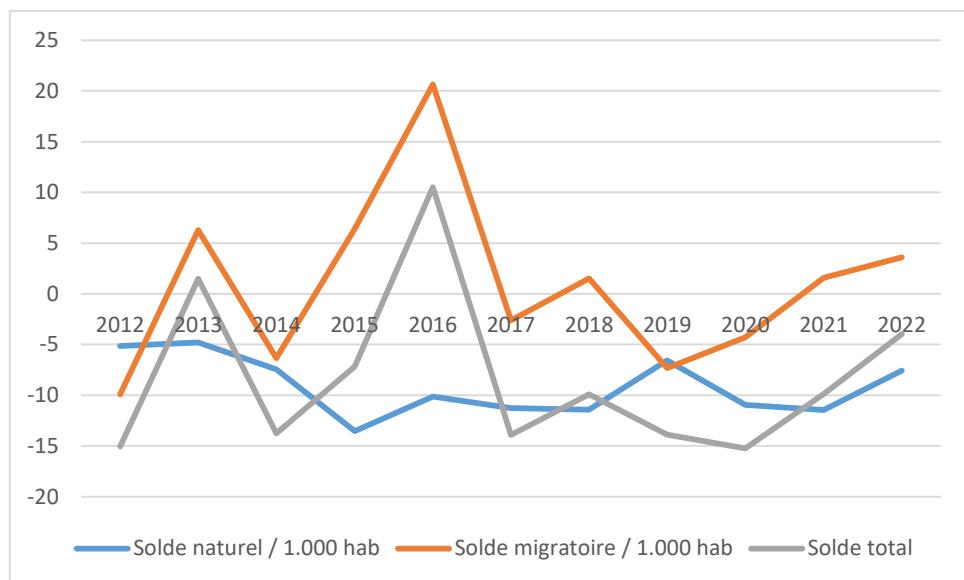
11.3 Mouvements de la population

Les mouvements de la population s'étudient selon le solde naturel³⁵ et le solde migratoire³⁶.

Tableau 21 : Mouvements de la population - 2012-2022 – Source : WALSTAT

Années	Solde naturel / 1.000 hab	Solde migratoire / 1.000 hab	Solde total
2012	- 5,14	- 9,92	- 15,06
2013	- 4,81	6,29	1,48
2014	- 7,44	- 6,33	- 13,77
2015	- 13,54	6,39	- 7,15
2016	- 10,14	20,65	10,51
2017	- 11,28	- 2,63	- 13,91
2018	- 11,42	1,52	- 9,9
2019	- 6,55	- 7,32	- 13,87
2020	- 10,94	- 4,30	- 15,24
2021	- 11,47	1,58	- 9,89
2022	- 7,57	3,59	- 3,98

Graphique 4 : Mouvements de la population - 2012-2022 – Source : WALSTAT



Entre 2012 et 2022, le solde naturel est négatif. Sur l'ensemble de la période, la commune de Vresse-sur-Semois comptabilise plus de décès que de naissances. Le solde migratoire est plus aléatoire, conditionnant l'évolution de la démographie constatée. Les années 2012, 2014, 2017, 2019 et 2020

³⁵ Le solde naturel est le nombre de naissances moins le nombre de décès enregistrés à une période. Si le solde est positif, il y a plus de naissances que de décès.

³⁶ Indépendant de la nationalité, le solde migratoire est le nombre de personnes immigrées (entrées) moins le nombre de personnes émigrées (sorties). Si le solde est positif, il y a plus d'entrées sur le territoire.

Programme Communal de Développement Rural
Partie 1 : Analyse des caractéristiques socio-économiques

connaissent un départ de l'habitant. Depuis 2021, la tendance s'inverse et le solde migratoire devient positif.³⁷

Tableau 22 : Détails du solde migratoire - 2019 – Source : WALSTAT

	Entrées	Sorties
Depuis/vers une des communes de l'arrondissement (ancienne découpe)	46	32
Depuis/vers une commune d'un autre arrondissement de la province	8	15
Depuis/vers une commune flamande	23	26
Depuis/vers une commune wallonne d'une autre province	59	100
Depuis/vers une commune bruxelloise	10	7

Les habitants quittent majoritairement le territoire vers une commune wallonne d'une autre province. Les années 2010, 2013, 2015, 2016 et 2018 voient l'arrivée de nouveaux habitants au sein de la population, provenant également d'une commune wallonne d'une autre province.

Tableau 23 : Communes principales d'arrivée et de destination - 2020 – Source : STATBEL

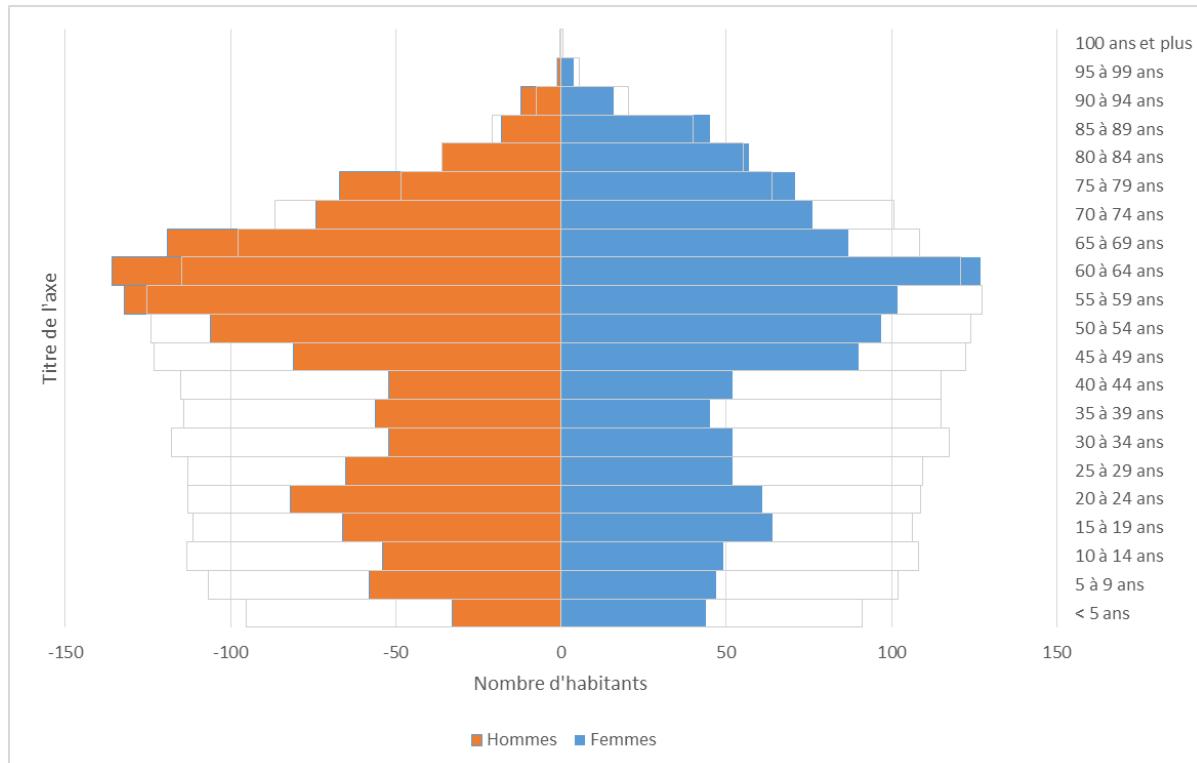
Arrivées		Départs	
Bièvre	13,0 %	Bièvre	8,9 %
Gedinne	8,2 %	Paliseul	7,2 %
Bouillon	4,8 %	Gedinne	5,6 %
Courcelles	4,1 %	Bertrix	4,4 %
Rochefort	4,1 %	Fleurus	4,4 %

13,0 % des arrivées proviennent de la commune de Bièvre et 8,2 % des arrivées proviennent de la commune de Gedinne. Dans une moindre mesure, suivent les communes de Bouillon (4,8 %), Courcelles (4,1 %) et Rochefort (4,1 %). A l'inverse, 8,9 % des départs vont vers la commune de Bièvre (8,9 %), 7,2 % des départs vers Paliseul et 5,6 % des départs vers Gedinne. Dans une moindre mesure, suivent les communes de Bertrix et Fleurus (4,4 % pour chaque).

³⁷ L'année de 2023 connaît un solde naturel également négatif (-7,57 /1000 habitants). De même, en 2023, le solde migratoire est également négatif (3,59 /1000 habitants). Ces deux facteurs conditionnent la diminution de la population.

11.4 Structure d'âge

Graphique 5 : Pyramides des âges - 2021 – Source : STATBEL



La pyramide des âges de Vresse-sur-Semois présente une base étroite, avec une faible proportion d'enfants en bas âge. Les sexagénaires sont la tranche d'âge la plus représentée au sein de la population communale (18,5 %). Ils sont suivis de près par les cinquantenaires (17,2 %). Une moindre représentation est néanmoins constatée pour les enfants de moins de 10 ans (7,2 %), les trentenaires (8,1 %) et les jeunes âgés de 10 à 19 ans (9,2 %). La commune apparaît peu attractive pour les jeunes actifs en termes d'emplois et d'activités.

Tableau 18 : Comparaison des tranches d'âge de la population avec celles de l'arrondissement de Dinant et de la Région wallonne - 2021 – Source : STATBEL

Tranches d'âge	Vresse-sur-Semois	Arrondissement de Dinant	Région wallonne
Moins de 9 ans	7,2 %	10,7 %	10,8 %
De 10 à 19 ans	9,2 %	11,7 %	12,0 %
De 20 à 29 ans	10,2 %	11,8 %	12,2 %
De 30 à 39 ans	8,1 %	12,4 %	12,7 %
De 40 à 49 ans	10,8 %	12,4 %	13,0 %
De 50 à 59 ans	17,2 %	14,2 %	13,7 %
De 60 à 69 ans	18,5 %	12,9 %	12,1 %
De 70 à 79 ans	11,3 %	8,4 %	8,2 %
De 80 à 89 ans	6,1 %	4,3 %	4,2 %
De 90 à 99 ans	1,4 %	1,0 %	1,0 %
Plus de 100 ans	0,0 %	0,0 %	0,0 %

Programme Communal de Développement Rural
Partie 1 : Analyse des caractéristiques socio-économiques

L’arrondissement de Dinant présente les mêmes caractéristiques que la commune de Vresse-sur-Semois, avec une surreprésentation des cinquantenaires (14,2 %) et des sexagénaires (12,9 %), bien que la part communale soit nettement supérieure. Vresse-sur-Semois a une population plus âgée que celles de l’Arrondissement de Dinant et la Région, avec une part supérieure des personnes de plus de 50 ans. La proportion communale des moins de 50 ans est nettement inférieure (45,4 %) à celles de l’arrondissement de Dinant (59,1 %) et la Région wallonne (60,8 %).

 **Comparaison avec les communes belges limitrophes :**

Tableau 19 : Répartition de la population par tranches d’âge au sein des communes belges limitrophes - 2021 - Source : WALSTAT

Tranches d’âge	Vresse-sur-Semois	Bièvre	Bouillon	Gedinne
0 à 17 ans	14,09 %	21,46 %	18,41 %	19,89 %
18 à 24 ans	7,87 %	8,21 %	7,18 %	7,90 %
25 à 49 ans	23,5 %	29,41 %	28,03 %	15,40 %
50 à 64 ans	27,56 %	21,14 %	21,37 %	21,80 %
65 à 74 ans	14,02 %	11,43 %	13,84 %	12,63 %
75 ans ou plus	12,95 %	8,36 %	11,18 %	10,07 %

Vresse-sur-Semois a une proportion de personnes de plus de 50 ans plus élevée que dans les communes limitrophes. A l’inverse, la proportion d’enfants entre 0 et 17 ans est plus faible à Vresse-sur-Semois que dans les autres communes.

 **Comparaison avec les communes françaises limitrophes :**

Tableau 20 : Répartition de la population par tranches d’âge au sein des communes françaises limitrophes - 2018 - Source : INSEE

Tranches d’âge	Vresse-sur-Semois	Les Hautes-Rivières	Gespunsart	Donchery	Saint-Menges	Vrigne-aux-Bois
0 à 14 ans	11,2 %	15,0 %	14,2 %	14,3 %	17,3 %	18,1 %
15 à 29 ans	15,4 %	15,2 %	12,8 %	17,0 %	17,1 %	17,0 %
30 à 44 ans	12,2 %	16,8 %	17,6 %	15,4 %	18,2 %	16,6 %
45 à 59 ans	23,9 %	22,3 %	23,4 %	23,3 %	21,0 %	21,4 %
60 à 74 ans	24,4 %	19,7 %	24,9 %	18,5 %	18,7 %	18,4 %
75 ans ou plus	13,0 %	11,1 %	7,1 %	11,6 %	7,7 %	8,5 %

Vresse-sur-Semois présente des caractéristiques démographiques similaires avec ses communes françaises limitrophes, avec une surreprésentation des habitants âgés entre 45 et 59 ans, et ceux âgés entre 60 et 74 ans. Néanmoins, la proportion communale des plus de 60 ans est bien supérieure à toutes les autres. A l’inverse, elle détient moins de jeunes habitants (11,2 % des habitants ont moins de 14 ans) et de ceux âgés entre 30 et 44 ans (12,2 % de la population), témoignant d’une population plus âgée sur la commune de Vresse-sur-Semois.

Zoom sur les indicateurs démographiques (01/01/21) :

- **Âge moyen** : 48,5 ans (42,3 ans pour l’arrondissement de Dinant et 41,7 ans pour la Région wallonne)³⁸ ;
- **Indice de dépendance**³⁹ : 76,4 (72,9 pour l’arrondissement de Dinant et 72,1 pour la Région wallonne) ;
- **Indice de vieillissement**⁴⁰ : 165,1 (88,2 pour l’arrondissement de Dinant et 83,1 pour la Région wallonne).
- **Indice d’intensité du vieillissement**⁴¹ : 27,9 (26,9 pour l’arrondissement de Dinant et 27,0 pour la Région wallonne).

L’âge moyen de la population de Vresse-sur-Semois est de 48,5 ans, contre 42,3 ans pour l’arrondissement de Dinant et 41,7 pour la Région wallonne. L’âge moyen communal est nettement supérieur à ceux des échelles de référence. Notons que la commune présente l’âge moyen démographique le plus élevé de la Région wallonne, devant Chaudfontaine et Hastière (46,0 ans pour les deux communes).

L’indice de dépendance de la commune est de 76,4, traduisant une part plus importante de la population en âge d’activité. Il est supérieur à ceux de l’arrondissement de Dinant (72,9) et la Région wallonne (72,1).⁴²

Avec un indice de vieillissement de 165,1, la part communale des plus de 65 ans (27,0 %) est supérieure à celle des moins de 20 ans (16,3 %). L’indice de vieillissement communal est nettement supérieur aux deux échelles de référence. Vresse-sur-Semois présente l’indice le plus élevé de la Région wallonne, devant Spa (136,1) et Gerpinnes (135,0). La part communale des moins de 20 ans est la plus faible de la Région wallonne.

L’indice d’intensité du vieillissement est égal à 27,9, traduisant une part supérieure des plus de 65 ans (27,0 %) que celle des plus de 80 ans (7,5 %).⁴³ L’indice communal est supérieur à ceux de l’arrondissement de Dinant (26,9) et la Région wallonne (27,0).

³⁸ En 2023, l’âge moyen de la population communale s’élève à 48,9 ans. Il est légèrement plus élevé que la moyenne de 2021. Comparativement aux deux échelles de référence, il est supérieur à la moyenne de l’arrondissement de Dinant (42,6 ans) et à la Région wallonne (41,9 ans).

³⁹ L’indice de dépendance est le rapport entre le nombre de non-actifs (population âgée de moins de 20 ans et de plus de 65 ans) et la population âgée de 20 à 64 ans. Un indice inférieur à 100 indique une part plus importante de la population en âge d’activité.

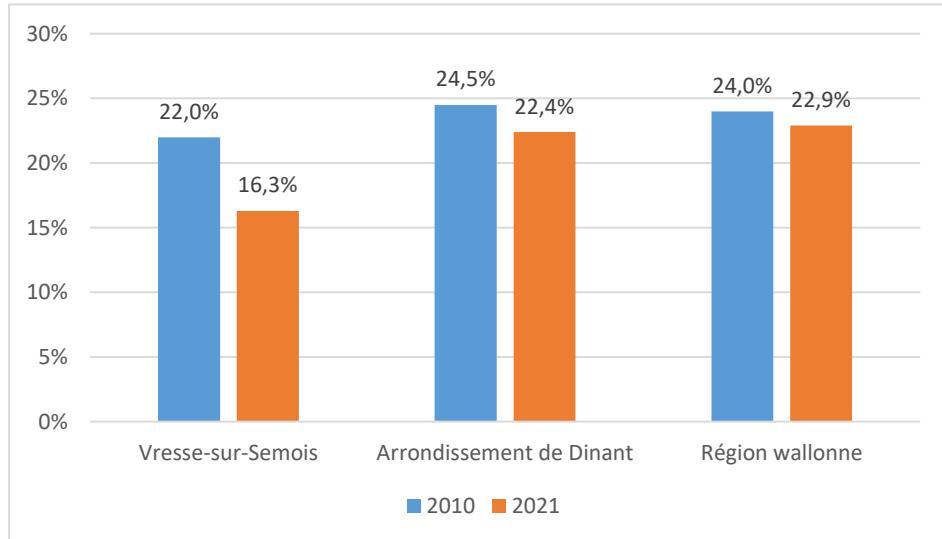
⁴⁰ L’indice de vieillissement est le rapport entre la population des personnes âgées de 65 ans et plus et la population des moins de 20 ans. Un indice supérieur à 100 indique que la part des plus 65 ans est supérieure à celle des moins de 20 ans.

⁴¹ L’indice d’intensité du vieillissement est le rapport entre la population des personnes âgées de 80 ans et plus et la population âgée de 65 ans et plus. Il permet de mesurer la part des personnes les plus âgées (ayant un plus grand risque de perte d’autonomie) parmi les 65 ans.

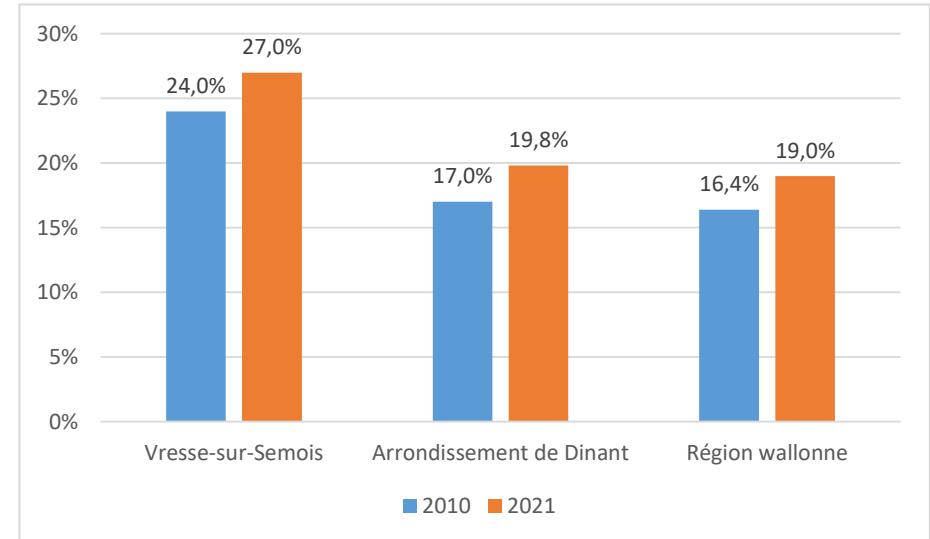
⁴² En 2023, l’indice de dépendance de la commune est de 79,6, traduisant toujours une part plus importante de la population en âge d’activité, malgré une légère augmentation de l’indice.

⁴³ En 2023, l’indice de vieillissement est égal à 176,1, traduisant une part supérieure des plus de 65 ans (28,3 %) est que celle des moins de 20 ans (16,0 %). La commune de Vresse-sur-Semois présente donc une population plutôt agée.

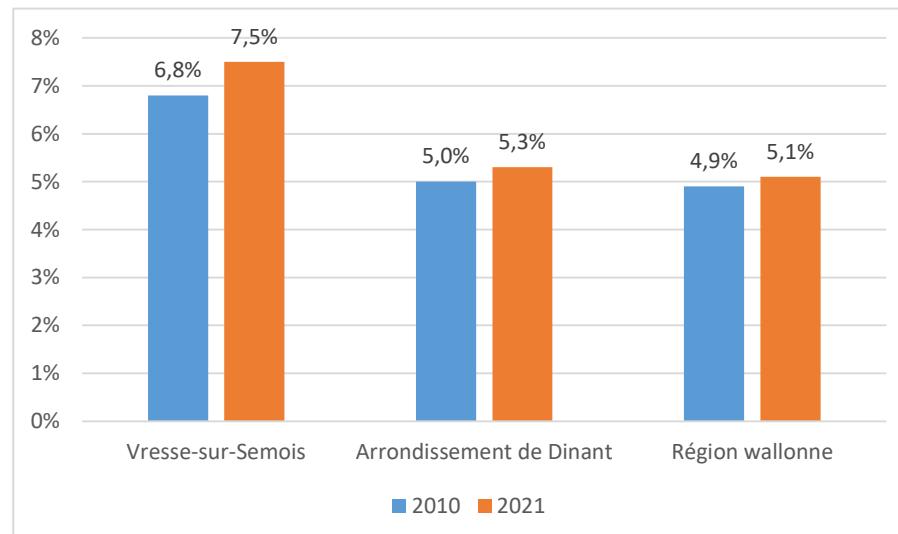
Graphique 8: Évolution et répartition des moins de 20 ans - 2010-2021 –
Source : WALSTAT



Graphique 6 : Évolution et répartition des plus de 65 ans - 2010-2021 –
Source : WALSTAT



Graphique 7 : Évolution et répartition des plus de 80 ans -2010-2021 –
Source : WALSTAT

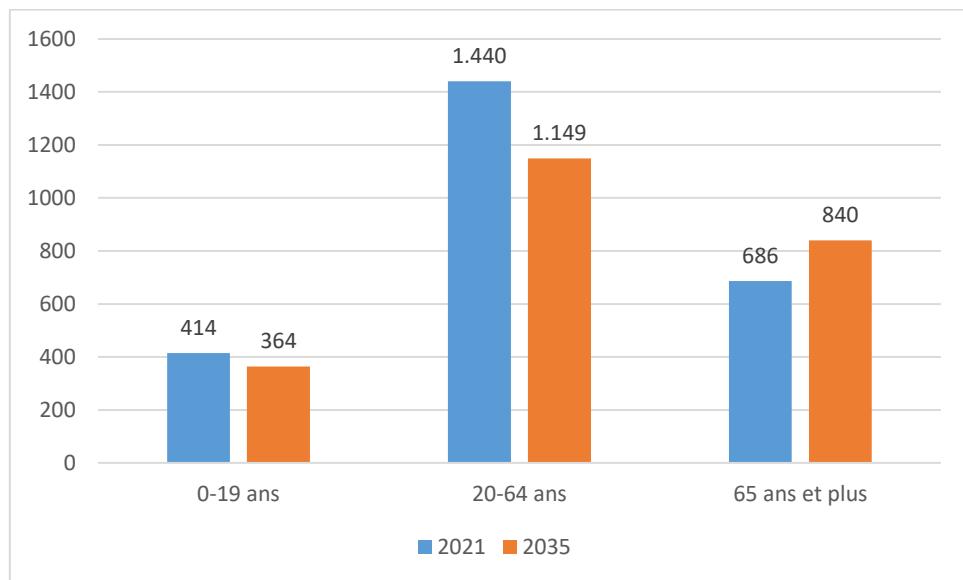


Comparativement aux deux échelles de référence, la commune de Vresse-sur-Semois présente des indicateurs démographiques peu favorables, avec une population plus âgée :

- **En 2021, la part communale des moins de 20 ans s'élève à 16,3 %.** Étant la plus faible de la Région wallonne, l'arrondissement de Dinant (22,4 %) et la Région wallonne (22,9 %) présentent des proportions plus élevées. Entre 2010 et 2021, la commune a vu sa jeune population diminuer de 5,7 points. Cette diminution peut également être constatée au sein des échelles de référence, mais dans une moindre mesure.
- **En 2021, la part communale des 65 ans et plus s'élève à 27,0 %,** qui est nettement supérieure à celles de l'arrondissement de Dinant (19,8 %) et la Région wallonne (19,0 %). Sur la période 2010-2021, les plus de 65 ans ont augmenté de 3 points. L'arrondissement de Dinant et la Région wallonne constatent également une hausse de leurs jeunes retraités, avec l'augmentation respective de 2,8 et 2,5 points.
- **En 2021, la part communale des plus de 80 ans s'élève à 7,5 %.** Cette dernière est supérieure à celles de l'arrondissement de Dinant (5,3 %) et la Région wallonne (5,1 %). Cette augmentation est également constatée au sein de l'arrondissement de Dinant et la Région wallonne qui connaissent une hausse respective de 0,3 et 0,2 point sur la période.

 **Perspectives démographiques par tranches d'âge :**

Graphique 9 : Perspectives démographiques par tranches d'âge - 2021-2035 – Source : WALSTAT



Comme il est précisé précédemment, selon les projections démographiques de l'IWEPS, Vresse-sur-Semois comptera 2.353 habitants en 2035, soit une diminution relative de 7,4 % par rapport à 2021.

Si nous nous intéressons aux tranches d'âge de la population à horizon 2035, l'IWEPS projette une diminution des moins de 20 ans (- 12,1 %) et des habitants âgés entre 20 et 64 ans (- 20,2 %). A l'inverse, la part des 65 ans et plus augmenterait de 22,4 %, laissant ainsi présager un vieillissement de la population dans les années à venir. La population communale actuelle est déjà très âgée qui le sera encore plus dans une quinzaine d'années, ce qui va avoir des répercussions sur les services, les infrastructures et les activités.

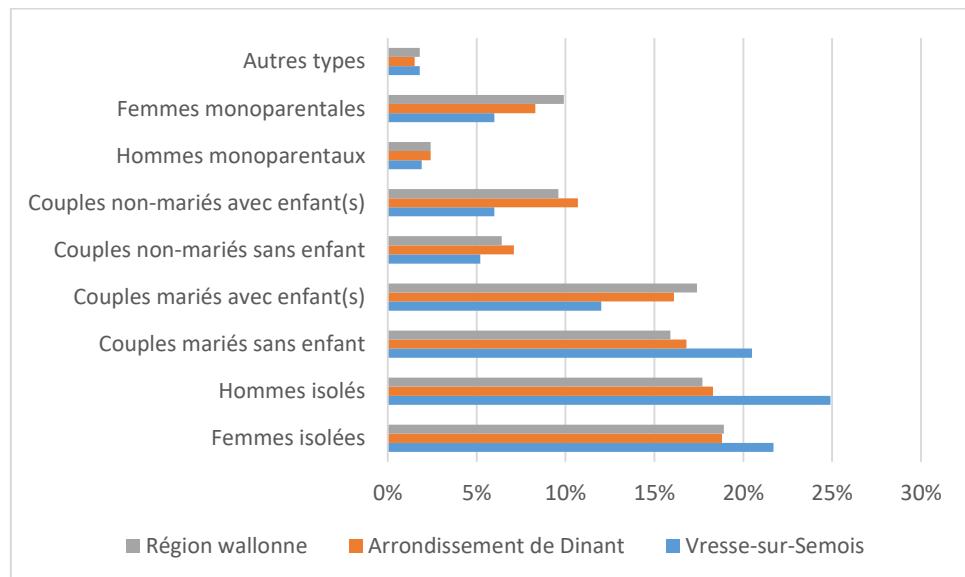
11.5 Structure des ménages

En 2021, Vresse-sur-Semois compte 1.270 ménages dont 1.262 ménages privés⁴⁴ et 8 ménages collectifs⁴⁵. Le nombre de ménages a diminué de 1,4 % par rapport à 2010.⁴⁶

Tableau 21 : Structure des ménages privés par type - 2021 – Source : STATBEL

Types de ménages	Vresse-sur-Semois	Arrondissement de Dinant	Région wallonne
Femmes isolées	21,7 %	18,8 %	18,9 %
Hommes isolés	24,9 %	18,3 %	17,7 %
Couples mariés sans enfant	20,5 %	16,8 %	15,9 %
Couples mariés avec enfant(s)	12,0 %	16,1 %	17,4 %
Couples non-mariés sans enfant	5,2 %	7,1 %	6,4 %
Couples non-mariés avec enfant(s)	6,0 %	10,7 %	9,6 %
Hommes monoparentaux	1,9 %	2,4 %	2,4 %
Femmes monoparentales	6,0 %	8,3 %	9,9 %
Autres types	1,8 %	1,5 %	1,8 %

Graphique 10 : Structure des ménages privés par type - 2021 – Source : STATBEL



⁴⁴ On entend par ménage privé « l'ensemble des personnes occupant habituellement un même logement et vivant en commun. Le ménage est constitué soit par une personne vivant habituellement seule, soit par deux ou plusieurs personnes qui sont unies ou non par des liens de parenté. » (Source : Statbel)

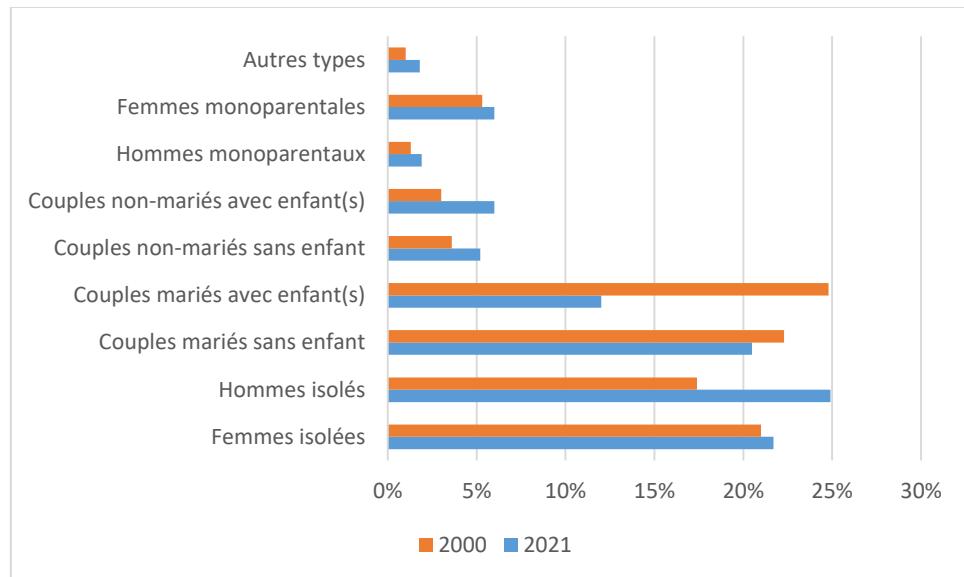
⁴⁵ Les ménages collectifs rassemblent « les communautés religieuses, les maisons de repos, les orphelinats, les logements pour étudiants ou travailleurs, les institutions hospitalières et les prisons. » (Source : Statbel)

⁴⁶ En 2023, le nombre de ménages est de 1.267 (1.258 ménages privés et 9 ménages collectifs). Il y a donc une diminution du nombre de ménages.

Programme Communal de Développement Rural
Partie 1 : Analyse des caractéristiques socio-économiques

Aussi constatée au sein de l'arrondissement de Dinant, une surreprésentation des ménages d'une personne caractérise la commune de Vresse-sur-Semois (46,6 % dont 24,9 % d'hommes isolés et 21,7 % de femmes isolées).⁴⁷ Elle compte une part plus importante de couples mariés sans enfant (20,5 %) que l'arrondissement de Dinant (16,8 %) et la Région wallonne (15,9 %). A l'inverse, elle détient moins de familles monoparentales (7,8 %) que les deux échelles de référence (Arrondissement de Dinant : 10,7 % et Région wallonne : 12,3 %).

Graphique 11 : Évolution des types de ménages privés - 2000-2021 – Source : WALSTAT



La commune de Vresse-sur-Semois a vu la part de plusieurs de ses types de ménages augmenter, à savoir les ménages d'une personne (+ 21,4 %), les couples non mariés avec et sans enfant (+ 69,7 %) et les familles monoparentales (+ 19,7 %). A l'inverse, le nombre de couples mariés avec et sans enfant diminue de 31,0 % entre 2000 et 2021.

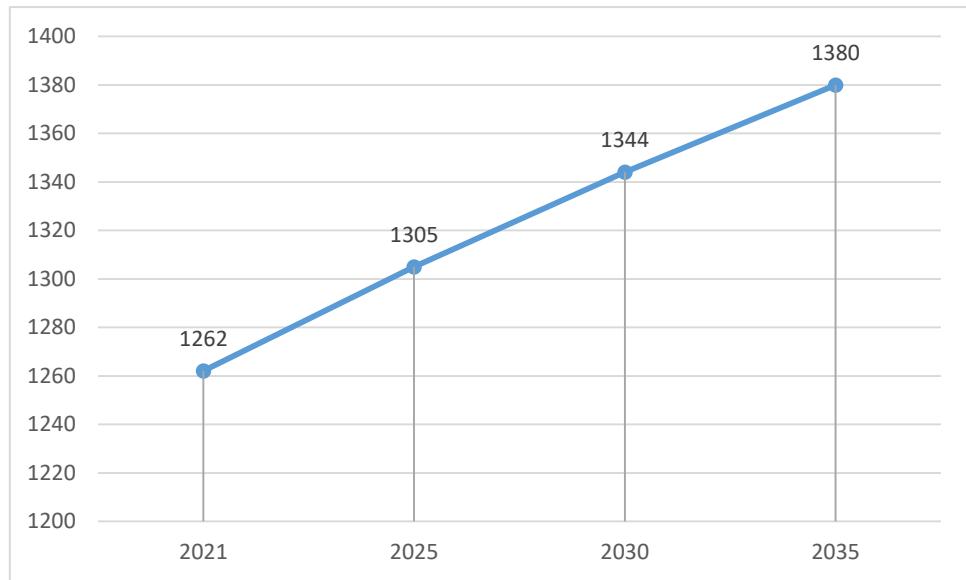
La taille moyenne des ménages privés est de 1,94 personne,⁴⁸ ce qui est inférieur à celles de l'arrondissement de Dinant (2,23 personnes) et la Région wallonne (2,25 personnes).

⁴⁷ En 2023, les ménages de la commune sont surreprésentés par les ménages d'une personne (47,8 %). Ils devancent les ménages composés de couples sans enfants (19,9 %).

⁴⁸ En 2023, la taille moyenne des ménages privés est de 1,91 personnes.

 **Projections du nombre de ménages :**

Graphique 12 : Projections du nombre de ménages privés à horizon 2035 - 2020-2035 – Source : WALSTAT



Avec une tendance générale à la hausse, Vresse-sur-Semois devrait voir son nombre de ménages privés augmenter dans les années à venir. En effet, selon les projections démographiques de l'IWEPS, la commune comptera 1.380 ménages privés en 2035, soit une augmentation relative de 9,4 % par rapport à 2021. Ces évolutions vont entraîner des conséquences sur les besoins en logements des habitants. L'offre en logements sera également à adapter en fonction du vieillissement de la population.

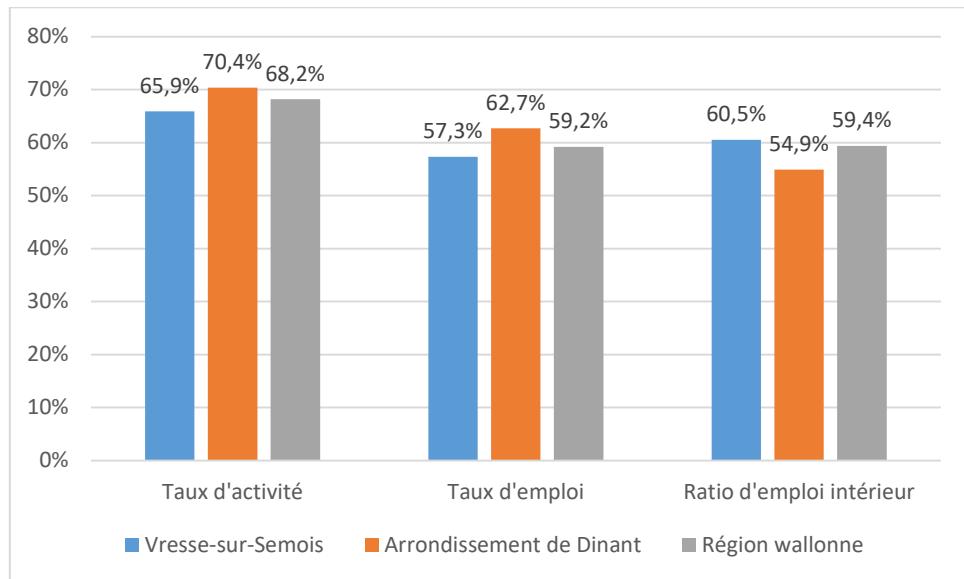
11.6 Structure socio-économique de la population

11.6.1 Taux d'activité, taux d'emploi et ratio d'emploi

Tableau 22 : Population active, taux d'activité, taux d'emploi et ratio d'emploi – 2021 – Sources : FOREM/WALSTAT

	Population en âge de travailler	Population active	Population active inoccupée	Taux d'activité	Taux d'emploi	Ratio d'emploi intérieur (2019)
Vresse-sur-Semois	1.640	1.081	559	65,9 %	57,3 %	60,5 %
Arrondissement de Dinant	70.942	49.933	21.009	70,4 %	62,7%	54,9 %
Région wallonne	2.286.635	1.559.233	727.402	68,2 %	59,2 %	59,4 %

Graphique 13 : Taux d'activité, taux d'emploi et ratio d'emploi intérieur - 2021 – Sources : FOREM/WALSTAT



Selon le FOREM, en mai 2021, Vresse-sur-Semois présente un taux d'activité de 65,9 %⁴⁹ et un taux d'emploi⁵⁰ à 57,3 %.⁵¹ Le taux d'activité communal est inférieur à ceux de l'arrondissement de Dinant (70,4 %) et la Région wallonne (68,2 %). Le taux d'emploi est également inférieur aux deux échelles de référence (Arrondissement : 62,7 % et Région wallonne : 59,2 %).

A l'inverse, le ratio d'emploi intérieur communal est de 60,5 %. Il est supérieur à ceux de l'arrondissement de Dinant (54,9 %) et la Région wallonne (59,4 %).

11.6.2 Taux de demande d'emploi et profil des demandeurs d'emploi

En mai 2021, le taux de demande d'emploi de la commune s'élève à 12,6 %.⁵² Depuis 2017, il est en légère augmentation, passant de 12,1 % à 12,6 %. Le taux communal est supérieur à celui de l'arrondissement de Dinant (10,7 %) et est équivalent à celui de la Région wallonne (12,4 %).

Notons que les deux échelles de référence ont vu une baisse de leur taux de demande d'emploi entre 2017 et 2021.

⁴⁹ Le taux d'activité exprime le rapport à la population d'âge actif (15 à 64 ans) des personnes qui se présentent sur le marché du travail, qu'elles soient occupées ou chômeuses. Ce taux traduit donc un comportement par rapport au marché du travail, comportement qui est lui-même fonction d'un nombre considérable de variables tenant autant à l'individu, à sa famille et à sa culture, qu'au contexte économique et institutionnel dans lequel il évolue. » (Source : Iweps)

⁵⁰ Le taux d'emploi rapporte le nombre de personnes qui ont un emploi (population active occupée) à la population de 15 à 64 ans, en moyenne annuelle. Il permet d'informer de la participation effective à l'emploi d'une population qui pourrait potentiellement travailler. » (Source : Iweps)

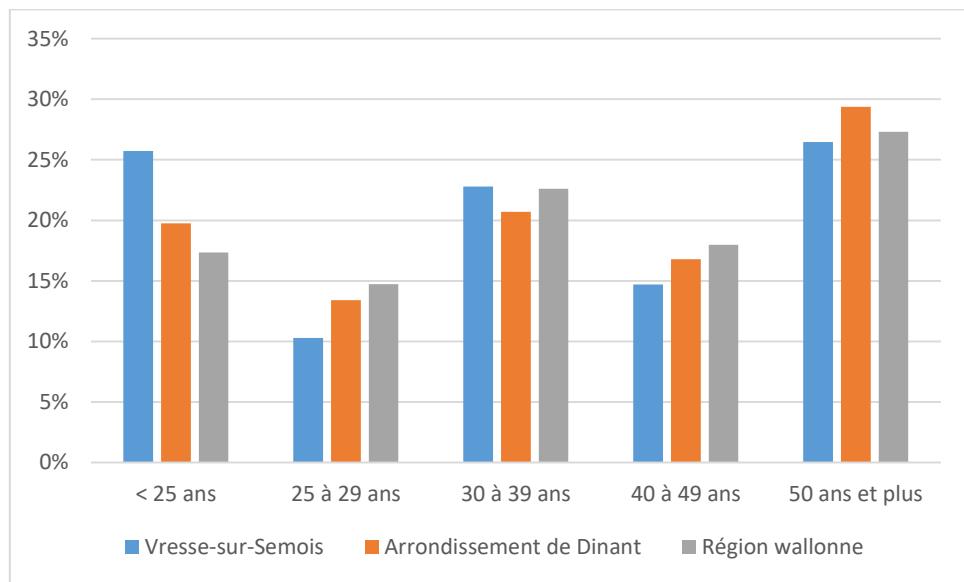
⁵¹ En janvier 2024, Vresse-sur-Semois présente un taux d'activité de 70,1 % et un taux d'emploi de 61,8 %.

⁵² En janvier 2024, le taux de demande d'emploi de la commune s'élève à 12,3 %. Les demandeurs d'emploi sont représentés en majorité par les jeunes de 20 à 34 ans (17,1 %). Ils sont suivis par ceux âgés de 15 à 19 ans (16,5 %).

 **Profil des demandeurs d'emploi :**

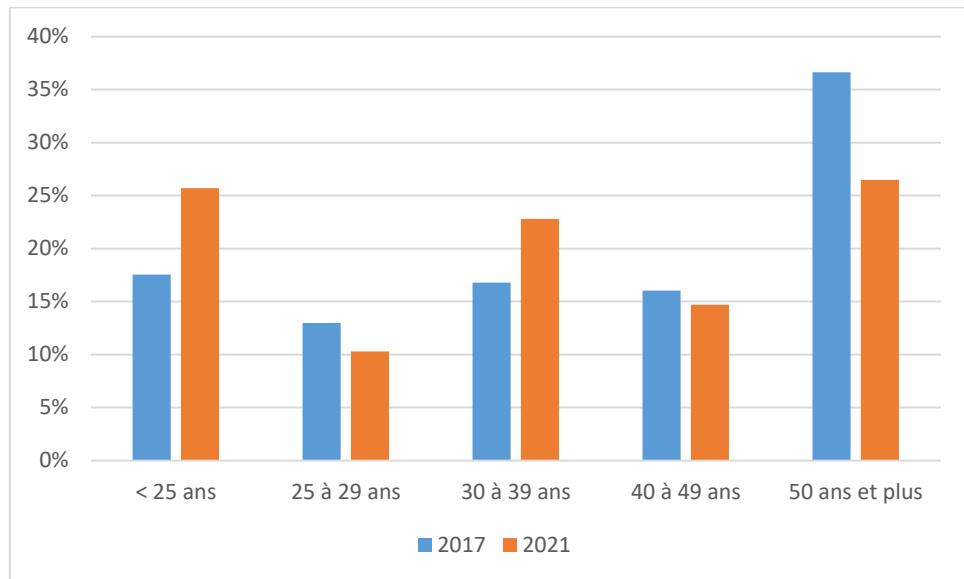
Les taux masculin et féminin sont relativement différents. 9,3 % des demandeurs d'emploi sont des femmes et 15,4 % sont des hommes. Sur la période 2017-2021, les taux évoluent différemment : La part des femmes a diminué de 10,6 % alors que la part des hommes a augmenté de 13,2 %.

Graphique 14 : Répartition du nombre de demandeurs d'emploi en fonction de leur âge - 2021 – Source : FOREM



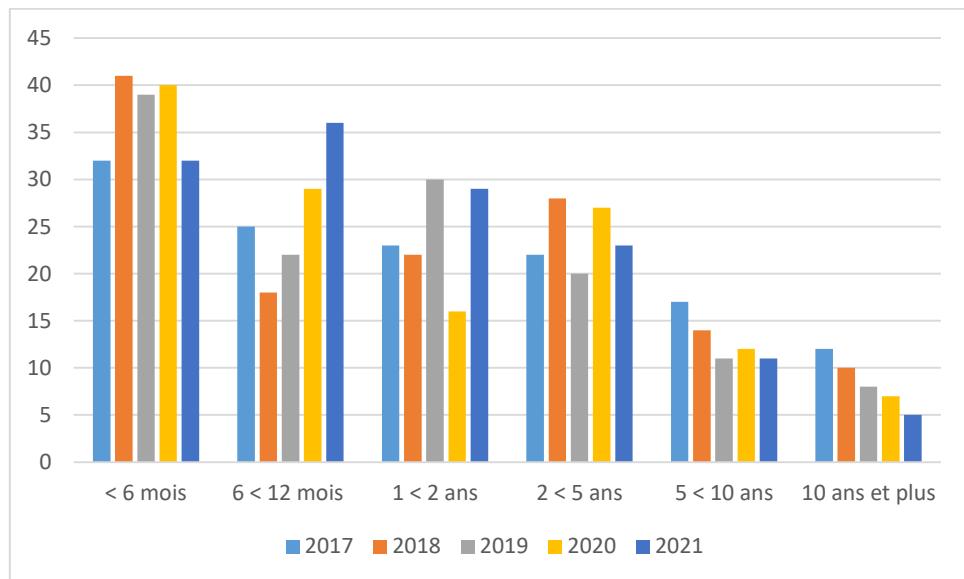
Les demandeurs d'emploi de la commune de Vresse-sur-Semois sont majoritairement âgés de plus de 50 ans (26,5 %). Ils sont suivis de près par les jeunes adultes de moins de 25 ans (25,7 %). A l'inverse, les demandeurs âgés de 25 à 29 ans sont les moins représentés sur la Commune (10,3 %). L'arrondissement de Dinant et la Région wallonne connaissent également une surreprésentation des demandeurs d'emploi plus âgés (50 ans et plus).

Graphique 15 : Évolution du nombre de demandeurs d'emploi en fonction de leur âge - 2017-2021
– Source : FOREM



L'évolution du nombre de demandeurs d'emploi au sein de la commune de Vresse-sur-Semois diffère selon les tranches d'âge. Entre 2017 et 2021, la commune a vu augmenter le nombre de demandeurs âgés de moins de 25 ans (+ 8,1 points) et ceux âgés entre 30 et 39 ans (+ 6 points). A l'inverse, elle compte moins de demandeurs d'emploi âgés entre 25 et 29 ans (- 2,7 points), entre 40 et 49 ans (- 1,3 point) et ceux de plus de 50 ans (- 10,1 points).

Graphique 16 : Évolution du nombre de demandeurs d'emploi en fonction de leur durée d'inoccupation - 2017-2020 – Source : FOREM

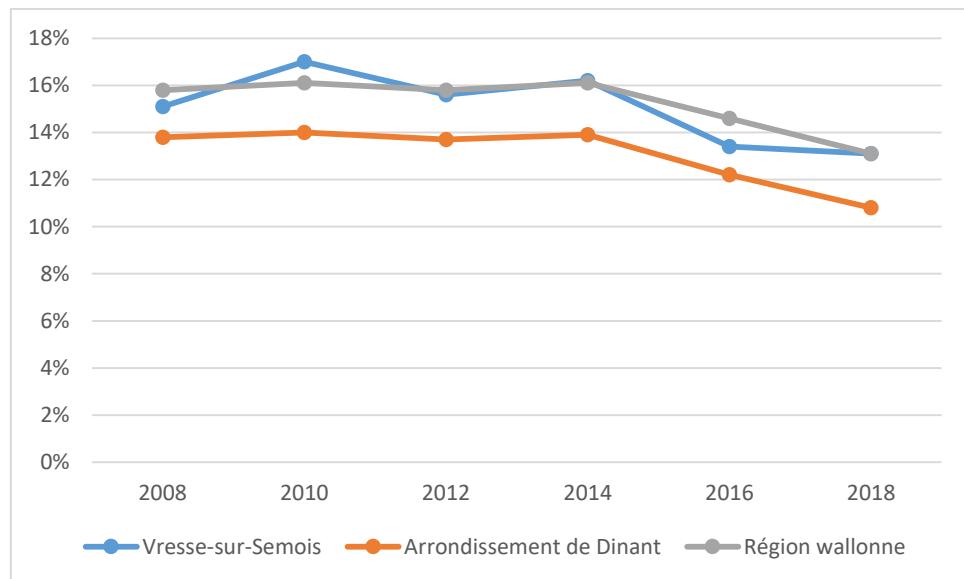


En 2021, la durée d'inoccupation des demandeurs d'emploi la plus représentée est de 6 à 12 mois. D'une manière générale, entre 2017 et 2021, le nombre de demandeurs est en hausse, quelle que soit la durée d'inoccupation, hormis ceux inoccupés entre 5 et 10 ans (- 6 unités) et ceux inoccupés depuis plus de 10 ans (- 5 unités).

11.6.3 Taux de chômage

En 2018, le taux de chômage administratif des 15-64 ans de la commune de Vresse-sur-Semois s'élevait à 13,1 %. Le taux communal est supérieur à celui de l'arrondissement de Dinant (10,8 %) et est égal au taux régional (13,1 %).⁵³

Graphique 17 : Évolution du taux de chômage administratif des 15-64 ans - 2008-2018 – Source : WALSTAT



D'une façon globale, les taux de chômage ont diminué depuis 2008. En effet, ce constat peut être fait au sein de l'arrondissement de Dinant (- 27,8 %) et la Région wallonne (- 17,1 %). Le taux communal est passé de 15,1 % à 13,1 %, soit une diminution relative de 13,2 % entre 2008 et 2018.

➤ Comparaison avec les communes limitrophes françaises :

Tableau 23 : Indicateurs d'emploi pour les communes limitrophes françaises - 2018 - Source : INSEE (communes françaises)

Indicateurs	Vresse-sur-Semois	Les Hautes-Rivières	Gespunsart	Donchery	Saint-Menges	Vrigne-aux-Bois
Taux d'activité ⁵⁴	65,9 %	71,4 %	73,9 %	74,4 %	71,4 %	69,6 %
Taux d'emploi ⁵⁵	57,3 %	60,9 %	61,2 %	63,1 %	59,6 %	55,0 %
Taux de chômage ⁵⁶	13,1 %	14,6 %	17,2 %	15,2 %	16,6 %	20,9 %

⁵³ En 2023, le taux de chômage administratif provisoire des 15-64 ans de la commune de Vresse-sur-Semois s'élevait à 11,3 %. Le taux communal est maintenant inférieur à celui de l'arrondissement de Dinant (11,6 %) et au taux régional (13,4 %)

⁵⁴ Selon l'INSEE, le taux d'activité est le « rapport entre le nombre d'actifs (actifs occupés et chômeurs) et l'ensemble de la population correspondante ».

⁵⁵ Selon l'INSEE, « le taux d'emploi d'une classe d'individus est calculé en rapportant le nombre d'individus de la classe ayant un emploi au nombre total d'individus dans la classe ».

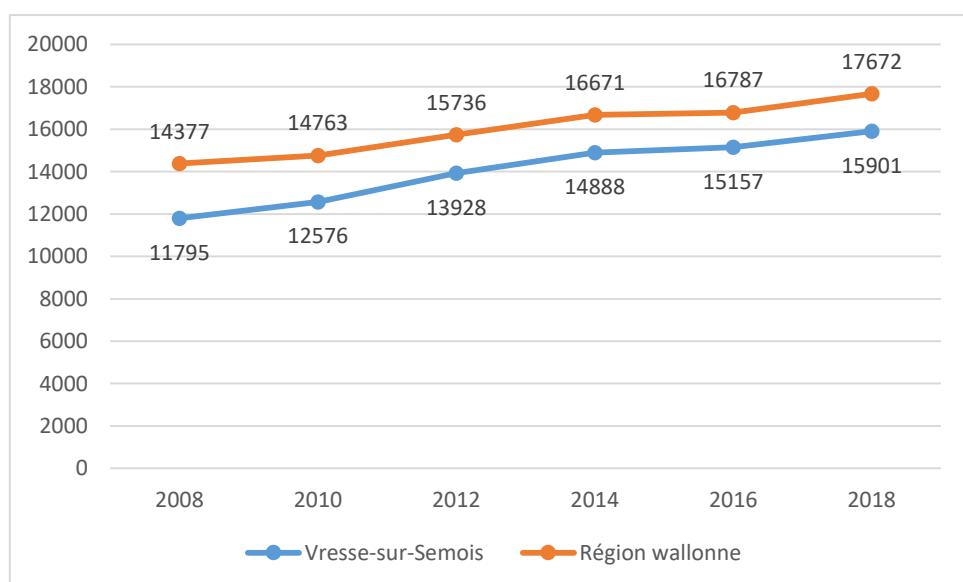
La commune de Vresse-sur-Semois présente des indicateurs d'emploi inférieurs à ceux des communes limitrophes françaises. En effet, elle détient les taux d'activité et d'emploi plus faibles que ceux des Hautes-Rivières, Gespunsart, Donchery, Saint-Menges et Vrigne-aux-Bois. Donchery présente les indicateurs plus élevés, avec un taux d'activité de 74,4 % et un taux d'emploi de 63,1 %.

A l'inverse, le taux de chômage de Vresse-sur-Semois est le plus faible par rapport aux communes françaises voisines. Vrigne-aux-Bois présente un taux de chômage plus élevé que les autres (20,9 % en 2018).

11.6.4 Niveau de vie

En 2017, selon les déclarations réalisées en 2018, le revenu moyen par habitant de la commune de Vresse-sur-Semois s'élevait à 15.901 € net. Il est inférieur à ceux de l'arrondissement de Dinant (17.362 €) et la Région wallonne (17.672 €).⁵⁷

Graphique 18 : Évolution du revenu net moyen par habitant - 2005-2017 – Source : WALSTAT



Depuis 2007, le revenu moyen par habitant de la commune de Vresse-sur-Semois a augmenté de 4.106 €, soit une augmentation relative de 34,8 %. Comparativement à la Région wallonne (+ 22,9 %), l'évolution du revenu communal est la plus importante.

Les chiffres concernant l'évolution du revenu par habitant à l'échelle de l'arrondissement de Dinant ne sont pas disponibles à l'analyse entre 2007 et 2017.

⁵⁶ Selon l'INSEE, « le taux de chômage est le pourcentage de chômeurs dans la population active (actifs occupés + chômeurs) ».

⁵⁷ En 2021, selon les déclarations réalisées en 2022, le revenu moyen par habitant de la commune de Vresse-sur-Semois s'élevait à 17.769 € net. Il y a donc une augmentation relative de 11,7 % depuis 2017. Il est inférieur à ceux de l'arrondissement de Dinant (18.983 €) et la Région wallonne (19.192 €).

Graphique 19 : Répartition des déclarations fiscales par tranches de revenus - 2018 – Source : WALSTAT

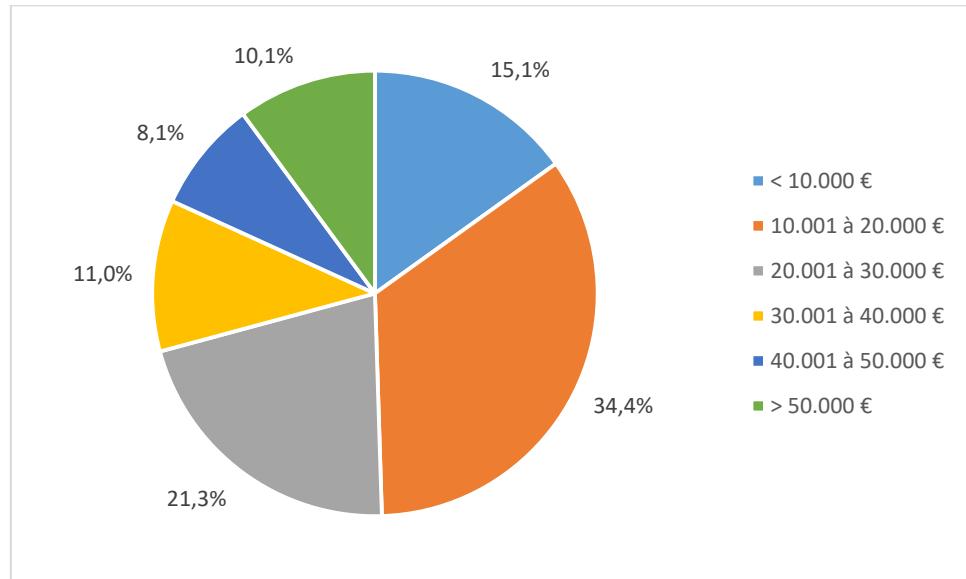


Tableau 24 : Répartition des déclarations fiscales par tranches de revenus - 2018 – Source : WALSTAT

	< 10.000 €	10.001 à 20.000 €	20.001 à 30.000 €	30.001 à 40.000 €	40.001 à 50.000 €	> 50.000 €
Vresse-sur-Semois	15,1 %	34,4 %	21,3 %	11,0 %	8,1 %	10,1 %
Arrondissement de Dinant	14,3 %	28,2 %	21,0 %	13,0 %	8,2 %	15,5 %
Région wallonne	14,1 %	27,8 %	21,3 %	13,0 %	7,8 %	16,0 %

Aussi constatée pour l'arrondissement de Dinant (28,2 %) et la Région wallonne (27,8 %), la tranche de revenus nets la plus représentée au sein de la commune est celle entre 10.001 et 20.000 €. Elle compte moins de hauts revenus que les deux échelles de référence. Près de la moitié de la population communale touche moins de 20.000 € (49,5 % de la population), contre 42,5 % pour l'arrondissement de Dinant et 41,5 % pour la Région wallonne.

11.6.5 Bénéficiaires d'aides sociales :

✚ Bénéficiaires de l'Intervention Majorée :

En 2019, 24,6 % des habitants de la commune de Vresse-sur-Semois sont Bénéficiaires de l'Intervention Majorée (BIM), soit 634 habitants.⁵⁸ Ils bénéficient d'un remboursement plus élevé pour les frais de soins de santé, les transports en commun et l'énergie. La proportion communale est supérieure à celle de l'arrondissement de Dinant (19,2 %) et la Région wallonne (21,8 %). Le fait d'être bénéficiaire du BIM indique une situation de précarité. Quel que soit l'échelon territorial, sont dénombrées de plus en plus de personnes précaires.

⁵⁸ En 2020, 23,79 % des habitants de la commune de Vresse-sur-Semois sont Bénéficiaires de l'Intervention Majorée (BIM), soit 596 habitants. Le nombre de bénéficiaires du BIM a donc diminué de 0,81 % depuis 2019.

 **Bénéficiaires d'un Revenu d'Intégration Sociale (RIS) ou équivalent (ERIS) :**

En 2019, 1,6 % de la population communale (18-64 ans) bénéficie du Revenu d'Intégration Sociale (RIS) ou équivalent (ERIS)⁵⁹, soit 41 habitants. La proportion communale est inférieure à celles de l'arrondissement de Dinant (2,5 %) et la Région wallonne (3,4 %). Depuis 2008, Vresse-sur-Semois compte de plus en plus de bénéficiaires (+ 1 point). Ce constat peut également être fait au sein de l'arrondissement (+ 1,2 point) et au niveau régional (+ 1,4 point).

11.7 Éléments de synthèse

Démographie	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Nombre d'habitants : 2.505 habitants au 01/01/23. <ul style="list-style-type: none"> → Décroissance démographique depuis 2012 (- 8,3 %). → Alle concentre 21 % de la population communale et Sugny rassemble 18 % des habitants. ▪ Micro-région démographiquement peu attractive. ▪ Densité de population : 24,7 habitants par km² au 01/01/23. ▪ 6,9 % de la population est étrangère (167 personnes) en 2021. <ul style="list-style-type: none"> → Population étrangère communale répartie en 28 nationalités différentes. → 52,7 % de la population étrangère est française. → La population étrangère se concentre à Sugny : en raison de la présence du centre d'accueil Fédasil ? ▪ Solde naturel négatif de 2012 à 2022 : Vresse-sur-Semois comptabilise plus de décès que de naissances. ▪ Solde migratoire plus aléatoire entre 2012 et 2021 : Bièvre étant la commune principale d'arrivée et de destination. ▪ Perspectives démographiques : 2.353 habitants en 2035 (- 7,4 % par rapport à 2021, soit une baisse de 187 habitants).
Structure d'âge	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Âge moyen : 48,5 ans au 01/01/21. <ul style="list-style-type: none"> → Âge moyen le plus élevé de la Région wallonne. ▪ Surreprésentation des sexagénaires (18,5 %) et des cinquantenaires (17,2 %). ▪ 27,0 % de la population a plus de 65 ans. ▪ 16,3 % de la population a moins de 20 ans. ▪ Indice de vieillissement le plus élevé de la Région wallonne. ▪ Projections démographiques en 2035 : Vieillissement de la population présagé avec une baisse de 12,1 % des moins de 20 ans et une augmentation de 22,4 % des plus de 65 ans par rapport à 2021.

⁵⁹ « Le **Revenu d'Intégration Sociale (RIS)** est un revenu minimum attribué par le CPAS aux personnes qui ne disposent pas de ressources suffisantes et ne peuvent y prétendre et qui ne sont en mesure de se les procurer, soit par leur effort personnel, soit par d'autres moyens. L'**équivalent au RIS (ERIS)** est une aide financière qui est attribuée par le CPAS dans le cadre du Droit à l'aide sociale aux personnes qui, pour des raisons déterminées, n'entrent pas en ligne de compte pour le droit à l'intégration sociale. Les montants sont identiques à ceux du RIS. » (Source : Iweps)

Structure des ménages	<ul style="list-style-type: none"> 1.270 ménages dont 1.262 ménages privés et 8 ménages collectifs au 01/01/21. Surreprésentation des ménages d'une personne (46,6 %). Augmentation importante (+ 69,7 %) des couples non mariés avec et sans enfant entre 2000 et 2021. Projections démographiques en 2035 : 1.380 ménages privés (+ 9,4 % par rapport à 2021). Taille moyenne des ménages privés : 1,94 personne.
Structure socio-économique de la population	<ul style="list-style-type: none"> Taux d'activité : 65,9 % (70,4 % pour l'arrondissement de Dinant et 68,2 % pour la Région wallonne). Taux d'emploi : 57,3 % (62,7 % pour l'arrondissement de Dinant et 59,2 % pour la Région wallonne). Ratio d'emploi intérieur : 60,5 % (54,9 % pour l'arrondissement de Dinant et 59,4 % pour la Région wallonne). Taux de demande d'emploi : 12,6 % (10,7 % pour l'arrondissement de Dinant et 12,4 % pour la Région wallonne). <ul style="list-style-type: none"> Majorité des demandeurs d'emploi âgés de plus de 50 ans (26,5 %) et des jeunes adultes de moins de 25 ans (25,7 %). Taux de chômage : 13,1 % (10,8 % pour l'arrondissement de Dinant et 13,1 % pour la Région wallonne). Revenu moyen par habitant : 15.901 € net (17.362 € pour l'arrondissement de Dinant et 17.672 € pour la Région wallonne). <ul style="list-style-type: none"> Augmentation de 28,6 % du revenu moyen par habitant depuis 2007 (+ 5.740 €). Tranche de revenus nets la plus représentée au sein de la commune : 10.001 à 20.000 € (34,4 %) <ul style="list-style-type: none"> Près de la moitié de la population touche moins de 20.000 € (49,5 % de la population).
Bénéficiaires d'aides sociales	<ul style="list-style-type: none"> 634 habitants (24,6 % de la population communale) sont Bénéficiaires de l'Intervention Majorée (BIM) : Remboursement plus élevé pour les frais de soins de santé, les transports en commun et l'énergie. Les bénéficiaires du BIM indiquent une situation de précarité. 41 habitants (1,6 % de la population totale) sont bénéficiaires du Revenu d'Intégration Sociale (RIS) ou équivalent : Revenu attribué par le CPAS.
Enjeux, perspectives et besoins	<ul style="list-style-type: none"> Une situation démographique et socio-économique très préoccupante : <ul style="list-style-type: none"> Maintenir la population jeune sur le territoire ; Anticiper le vieillissement de la population prévu par les projections démographiques ; Des services à adapter et à pérenniser au regard des mutations socio-économiques ; Une offre en logements à développer et à diversifier pour répondre aux besoins nouveaux (augmentation du nombre de ménages, vieillissement de la population, etc.).

11.8 Actualisation des principales données statistiques

Au 1er janvier 2023, Vresse-sur-Semois comptabilise 2.505 habitants (1.291 hommes et 1.214 femmes), soit une diminution relative de 1,38 % par rapport à 2021. La densité de population atteint 24,7 habitants/km².

La tendance de la commune de Vresse-sur-Semois à la décroissance se confirme avec une diminution de -0,4% de sa population entre 2022 et 2023. La commune de Bouillon présente également une décroissance de sa population (-0,6%) durant cette période. Les autres communes continuent d'avoir une population croissante.

En 2023, la population étrangère représente 7,54 % de la population communale, soit 189 habitants.

L'année de 2023 connaît un solde naturel également négatif (-7,57 /1000 habitants). De même, en 2023, le solde migratoire est également négatif (3,59 /1000 habitants). Ces deux facteurs conditionnent la diminution de la population.

En 2023, l'âge moyen de la population communale s'élève à 48,9 ans. Il est légèrement plus élevé que la moyenne de 2021. Comparativement aux deux échelles de référence, il est supérieur à la moyenne de l'arrondissement de Dinant (42,6 ans) et à la Région wallonne (41,9 ans).

En 2023, l'indice de dépendance de la commune est de 79,6, traduisant toujours une part plus importante de la population en âge d'activité, malgré une légère augmentation de l'indice.

En 2023, l'indice de vieillissement est égal à 176,1, traduisant une part supérieure des plus de 65 ans (28,3 %) est que celle des moins de 20 ans (16,0 %). La commune de Vresse-sur-Semois présente donc une population plutôt agée.

En 2023, le nombre de ménages est de 1.267 (1.258 ménages privés et 9 ménages collectifs). Il y a donc une diminution du nombre de ménages.

En 2023, les ménages de la commune sont surreprésentés par les ménages d'une personne (47,8 %). Ils devancent les ménages composés de couples sans enfants (19,9 %).

En 2023, la taille moyenne des ménages privés est de 1,91 personnes.

En janvier 2024, Vresse-sur-Semois présente un taux d'activité de 70,1 % et un taux d'emploi de 61,8 %.

En janvier 2024, le taux de demande d'emploi de la commune s'élève à 12,3 %. Les demandeurs d'emploi sont représentés en majorité par les jeunes de 20 à 34 ans (17,1 %). Ils sont suivis par ceux âgés de 15 à 19 ans (16,5 %).

En 2023, le taux de chômage administratif provisoire des 15-64 ans de la commune de Vresse-sur-Semois s'élevait à 11,3 %. Le taux communal est maintenant inférieur à celui de l'arrondissement de Dinant (11,6 %) et au taux régional (13,4 %).

En 2021, selon les déclarations réalisées en 2022, le revenu moyen par habitant de la commune de Vresse-sur-Semois s'élevait à 17.769 € net. Il y a donc une augmentation relative de %. Il est inférieur à ceux de l'arrondissement de Dinant (18.983 €) et la Région wallonne (19.192 €).

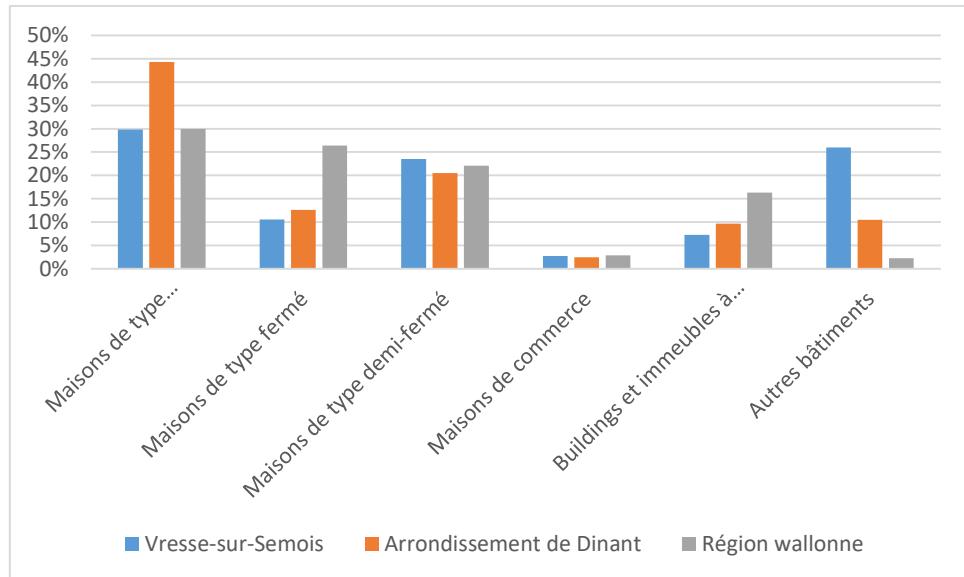
En 2020, 23,79 % des habitants de la commune de Vresse-sur-Semois sont Bénéficiaires de l’Intervention Majorée (BIM), soit 596 habitants. Le nombre de bénéficiaires du BIM a donc diminué de 0,81 % depuis 2019.

12 Le logement

12.1 Parc du logement

En 2023, le parc immobilier de Vresse-sur-Semois compte 2.195 compteurs d'eau que l'on peut assimiler au nombre de logements⁶⁰. La superficie bâtie représente 3,0 % de la superficie totale.

Graphique 20 : Répartition des logements selon leur type – 2019 – Source : WALSTAT

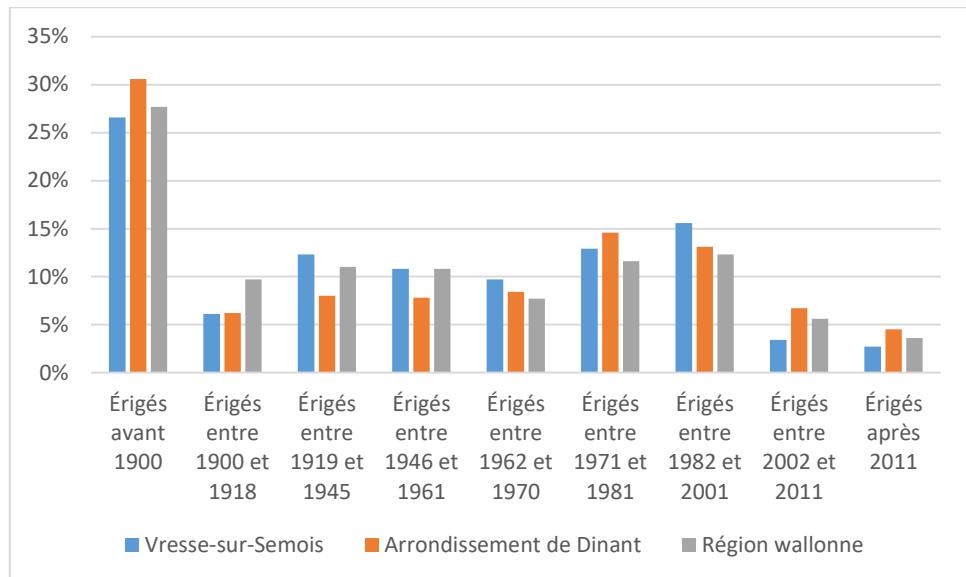


Les bâtiments les plus représentés au sein de la commune sont les maisons de 4 façades ou plus, de type ouvert, les fermes et châteaux (29,8 %).⁶¹ Ce constat peut être fait pour les deux autres échelles de référence. L’arrondissement de Dinant détient la proportion la plus importante de maisons ouvertes (44,3 %) alors que la proportion communale se rapproche de la proportion régionale.

⁶⁰ Le nombre de logements en fonction des compteurs d'eau en services est à relativiser car il existe des compteurs pour les entreprises et certains champs agricoles.

⁶¹ En 2022, c'est la proportion des autres batiments qui est la plus importante (43,6 %) suivie par les maisons de type ouvert, les fermes et châteaux (25 %).

Graphique 21 : Répartition des logements selon l'année de construction - 2019 – Source : WALSTAT



Le parc immobilier de Vresse-sur-Semois dispose d'une majorité de bâtiments érigés avant 1900 (26,6 %). Ce constat peut également être fait pour l'arrondissement de Dinant (30,6 %) et la Région wallonne (27,7 %), bien que la proportion communale soit inférieure. La vétusté de certains bâtiments risque d'engendrer des enjeux importants, notamment énergétiques ou d'utilisation, pouvant mettre à mal leur destination actuelle, leur intérêt, leur pérennité et donc, causer des coûts supplémentaires d'entretien et de gestion pour les propriétaires.

Notons que la commune dispose de plus de logements érigés entre 1982 et 2001 (15,6 %) que les deux autres échelles de référence. Vresse-sur-Semois dispose également de moins de bâtiments construits récemment, après 2002 (6,1 %) que l'arrondissement de Dinant (11,2 %) et la Région wallonne (9,2 %).

12.2 Marché immobilier

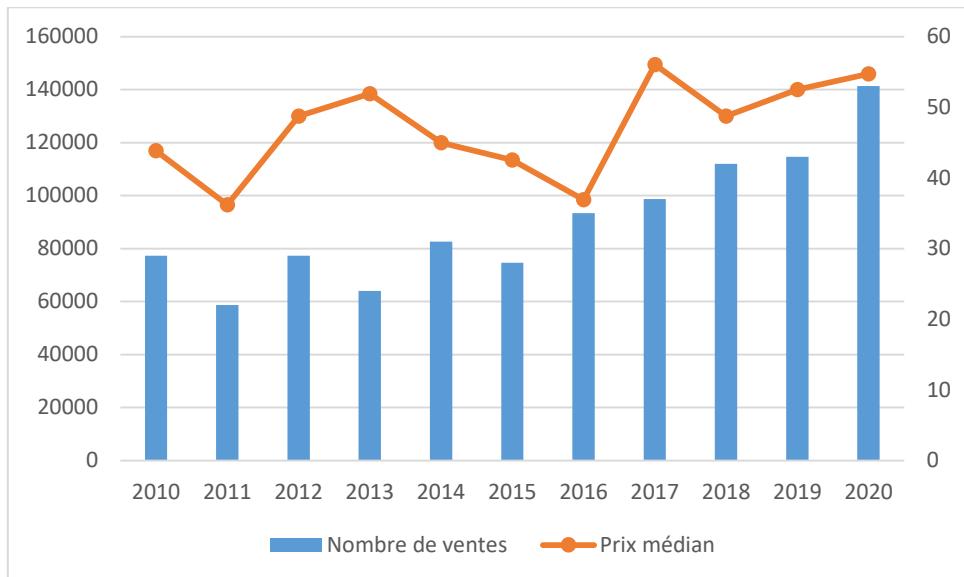
Afin d'analyser le marché immobilier sur la commune, nous allons nous intéresser aux transactions immobilières (évolution du nombre de ventes et du prix médian de vente) des maisons de type ouvert (avec 4 façades et plus), des maisons de type fermé et demi-fermé (2 ou 3 façades) et des terrains à bâtir. Cette analyse repose sur des données de STATBEL.

12.2.1 Les transactions immobilières des maisons avec 4 façades et plus (de type ouvert)

Comme il est précisé précédemment, les maisons de type ouvert, avec 4 façades et plus, représentent 29,8 % du parc immobilier de la commune de Vresse-sur-Semois.⁶²

⁶² En 2022, les maisons de type ouvert, avec 4 façades et plus, représentent 25 %.

Graphique 22 : Évolution du marché immobilier des maisons avec 4 façades ou plus - 2010-2020 –
Source : STATBEL

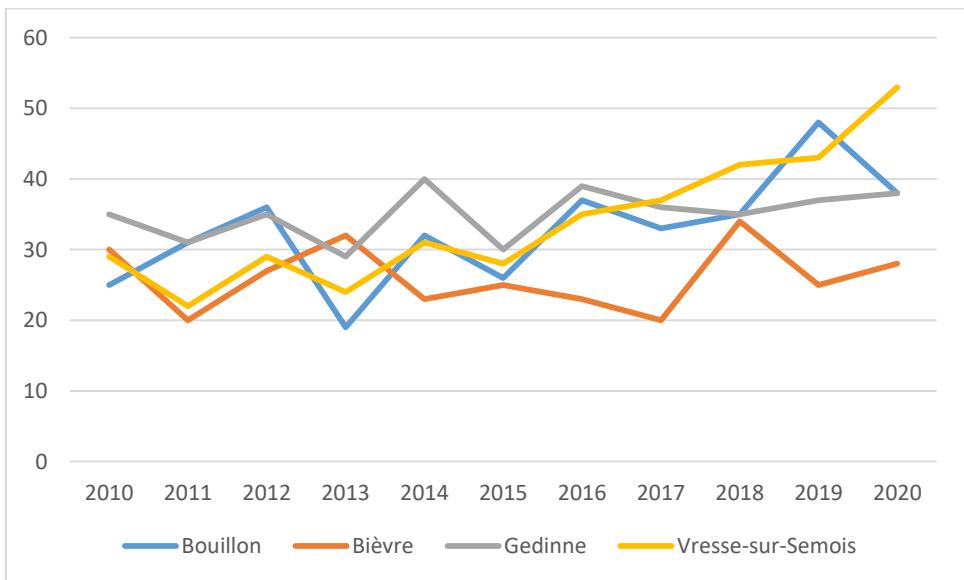


Malgré des diminutions constatées en 2011, 2013 et 2015, le nombre de ventes de maisons avec 4 façades ou plus est en augmentation, passant de 29 ventes en 2010 à 53 ventes en 2020, soit une augmentation relative de 82,8 % sur la période. Le nombre moyen de ventes de maisons de type ouvert s'élève à 34 entre 2010 et 2020.

A l'inverse, le prix médian de vente évolue de manière irrégulière, passant de 117.000 € en 2010 à 146.000 € en 2020, soit une augmentation relative de 24,8 %.⁶³

📊 Comparaison avec la micro-région :

Graphique 23 : Évolution des transactions immobilières de maisons avec 4 façades et plus au sein de la micro-région - 2010-2020 –
Source : STATBEL

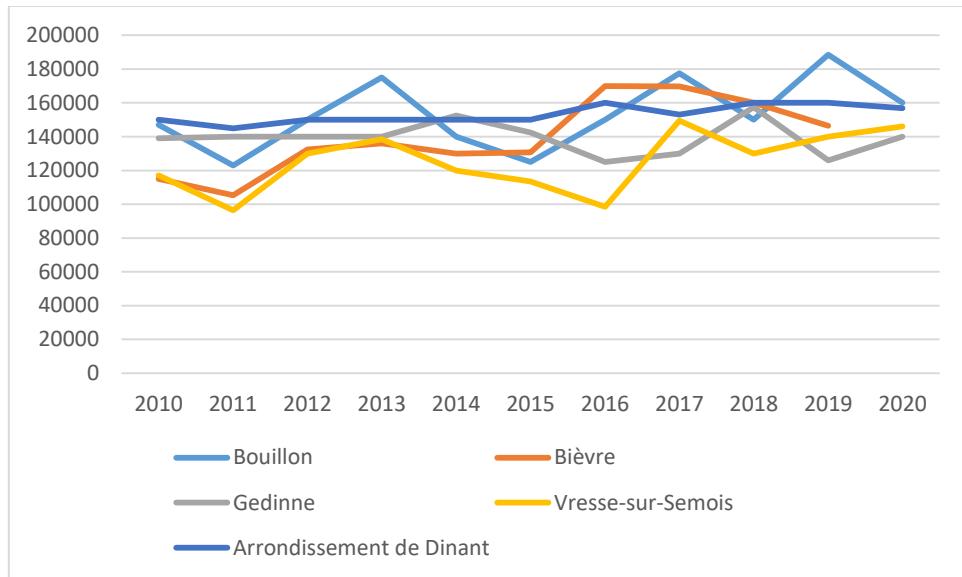


⁶³ Aucune donnée plus actuelle disponible.

Programme Communal de Développement Rural
Partie 1 : Analyse des caractéristiques socio-économiques

Entre 2010 et 2020, le nombre de transactions immobilières de maisons avec 4 façades et plus reste relativement proche entre les communes de la micro-région. Bièvre se démarque néanmoins avec un nombre de transactions plus faible sur la période. Gedinne semble connaître le plus de transactions immobilières entre 2010 et 2020.

Graphique 24 : Évolution du prix médian des maisons avec 4 façades et plus au sein de la micro-région - 2010-2020 – Source : STATBEL

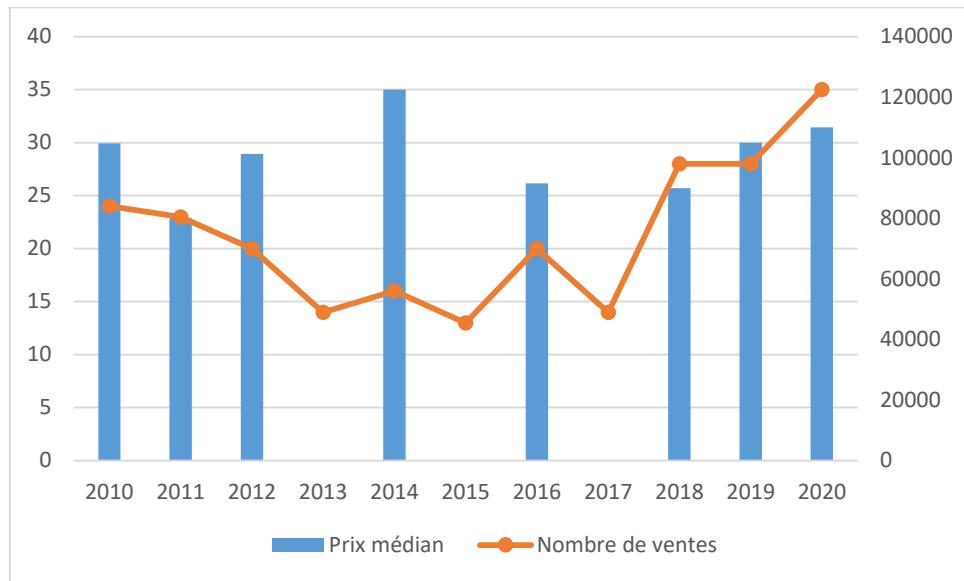


En 2020, les prix médians de vente sont également relativement proches au sein de la micro-région. Gedinne connaît le prix médian le plus faible (140.000 €) alors que Bouillon détient le prix de vente le plus élevé (160.000 €). D'une manière générale, toutes les communes de la micro-région ont vu leur prix augmenter entre 2010 et 2020. Bièvre (+ 27,4 % entre 2019 et 2020 – la donnée de 2020 n'étant pas disponible à l'analyse) et Vresse-sur-Semois (+ 24,8 %) connaissent les augmentations les plus importantes.

12.2.2 Les transactions immobilières des maisons avec 2 ou 3 façades (de type fermé et demi-fermé)

Comme il est précisé précédemment, les maisons de type fermé et demi-fermé (2 ou 3 façades) représentent 34,1 % du parc immobilier de la commune de Vresse-sur-Semois.

Graphique 25 : Évolution du marché immobilier de maisons de 2 ou 3 façades - 2010-2020 –
Source : STATBEL

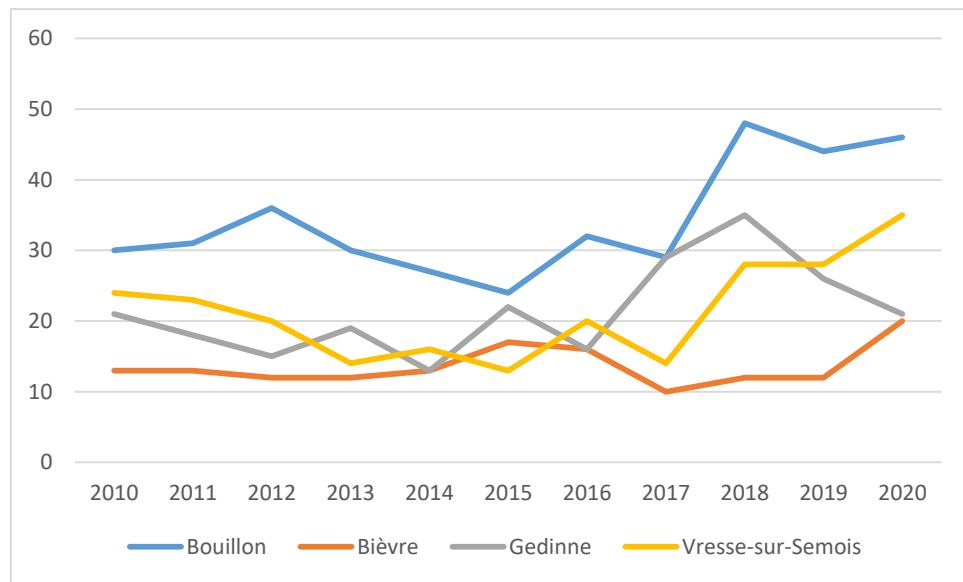


En 2020, 35 maisons de 2 à 3 façades ont été vendues pour un prix médian de 110.000 €. Entre 2010 et 2020, le nombre de transactions est passé de 24 à 35 ventes, soit une augmentation relative de 45,8 %. Le nombre moyen de ventes de maisons de 2 à 3 façades s'élève à 21 sur la période.

Le prix médian de vente a également augmenté, passant de 104.725 € en 2010 à 110.000 € en 2020, soit une augmentation relative de 5,0 % sur la période.

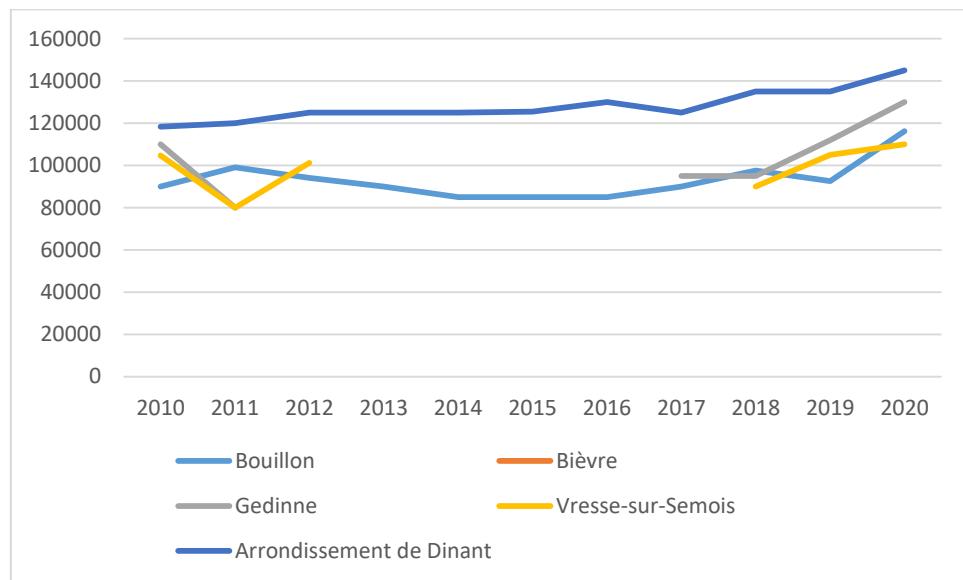
 **Comparaison avec la micro-région :**

Graphique 26 : Évolution du nombre de transactions de maisons de 2 ou 3 façades au sein de la micro-région - 2010-2020 – Source : STATBEL



Bouillon détient le nombre de ventes de maisons de 2 ou 3 façades le plus élevé de la micro-région, contrairement à Bièvre qui connaît des transactions immobilières plus faibles sur son territoire.

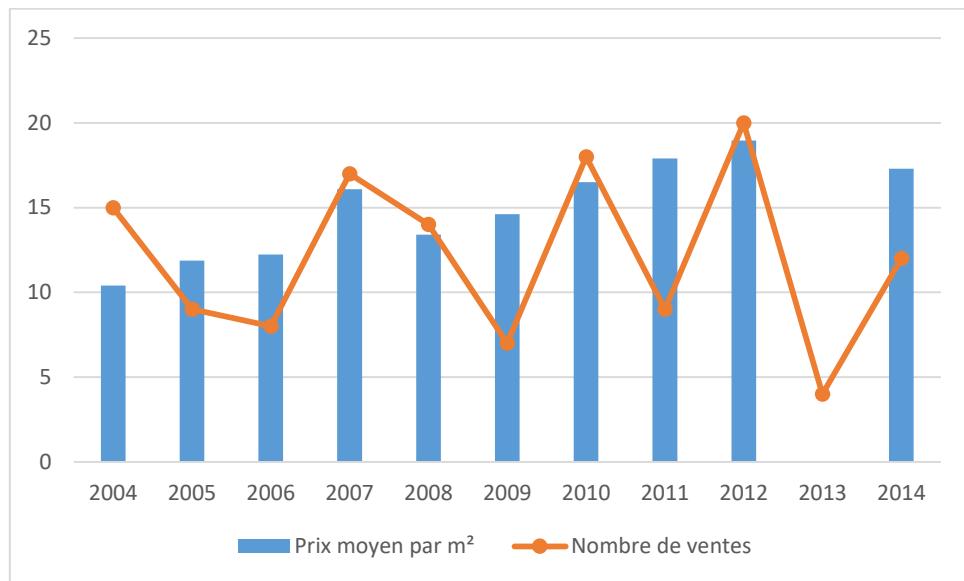
Graphique 27 : Évolution du prix médian de vente des maisons de 2 ou 3 façades au sein de la micro-région - 2010-2020 - STATBEL



L'évolution des prix médians n'est pas disponible pour toutes les communes de la micro-région entre 2010 et 2020. Il est néanmoins possible de constater que les prix immobiliers augmentent sur la période. Les prix à l'échelle de l'arrondissement de Dinant restent les plus élevés.

12.2.4 Les transactions immobilières de terrains à bâtir

Graphique 28 : Évolution du marché immobilier des terrains à bâtir - 2004-2014 – Source : STATBEL



Le nombre moyen de ventes de terrains à bâtir est de 12 entre 2004 et 2014. Il est inférieur à celui des transactions immobilières de maisons sur le territoire. L'évolution du nombre de ventes est irrégulière sur la période. L'année 2012 marque les ventes les plus importantes (20 ventes de terrains à bâtir). Après une forte diminution en 2013 (4 ventes), les ventes repartent à la hausse en 2014.

En 2014, le prix moyen du terrain à bâtir s'élevait à 17,29 €. La commune de Vresse-sur-Semois détient l'un des prix moyens les plus faibles de la Région wallonne, derrière Paliseul (15,87 €/m²) et Burg-Reuland (15,02 €/m²).

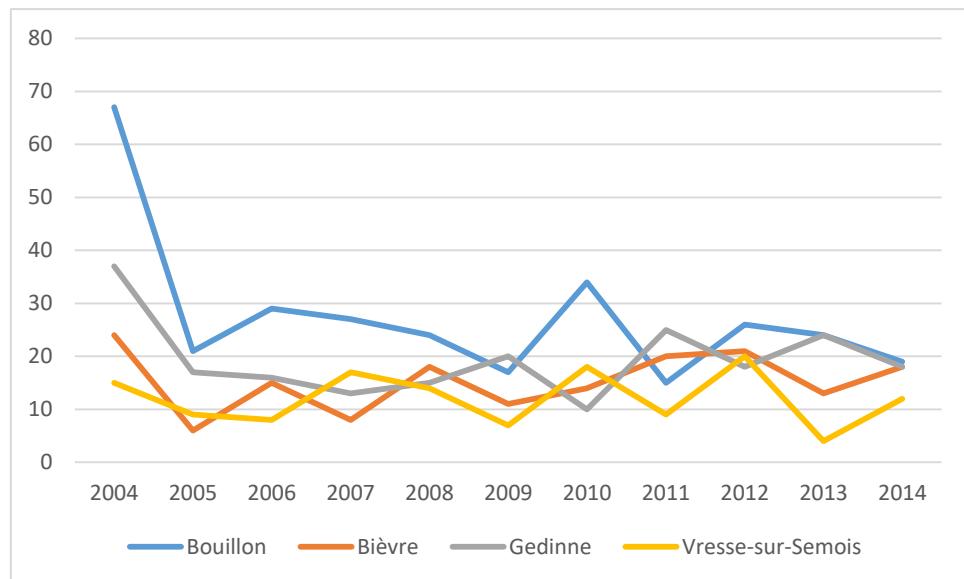
Le prix communal est passé de 10,41 € en 2004 à 17,29 € en 2014, soit une augmentation de 66,1 % sur la période. Après une diminution en 2008, le prix moyen par m² repart à la hausse jusqu'en 2014. Notons que la donnée pour 2013 n'est pas disponible.

Selon l'agence notariale, le prix moyen par m² s'élève à 28,00 €⁶⁴ pour la période octobre 2018 – octobre 2021, ce qui démontre l'augmentation progressive des prix de vente.

⁶⁴ Sur base de 12 ventes de terrains à bâtir (pour tous types de constructions) entre le 13 octobre 2018 et le 13 octobre 2021.

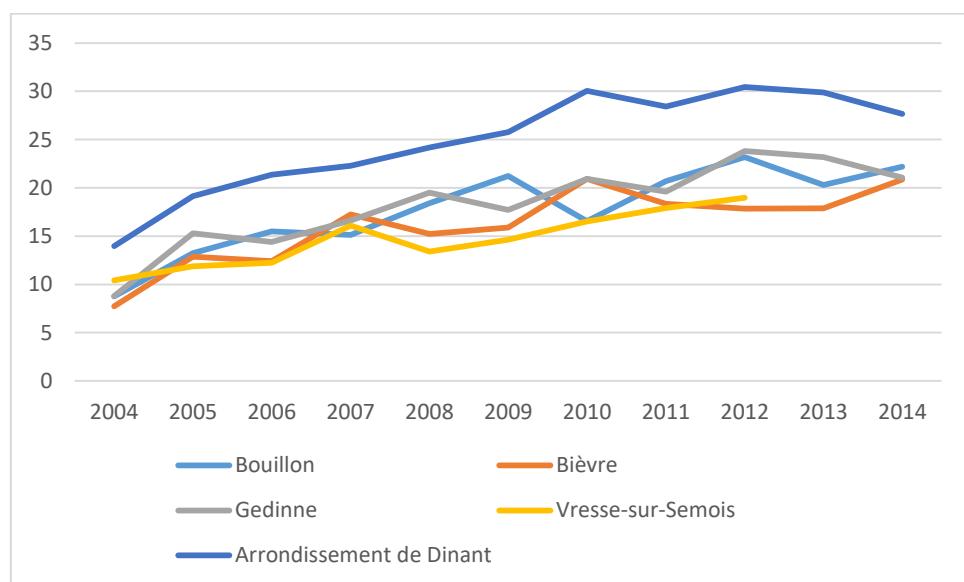
 **Comparaison avec la micro-région :**

Graphique 29 : Évolution des transactions immobilières des terrains à bâtir - 2004-2014 – Source : STATBEL



Au sein de la micro-région, Bouillon comptabilise le plus de transactions immobilières de terrains à bâtir. Sur la période 2004-2014, Vresse-sur-Semois est la commune qui détient le moins de transactions immobilières de la micro-région.

Graphique 30 : Évolution du prix moyen par m² au sein de la micro-région - 2004-2014 – Source : STATBEL



Vresse-sur-Semois détient le prix moyen par m² le plus faible de la micro-région. Comme précisé précédemment, elle possède l'un des prix moyens les plus faibles de la Région wallonne, derrière Paliseul (15,87 €/m²) et Burg-Reuland (15,02 €/m²). Les prix à l'échelle de l'arrondissement de Dinant sont les plus élevés.

12.3 Permis d'urbanisme

En 2019, 12 dossiers de demandes de rénovation et/ou transformation et 14 dossiers de demandes de nouvelles constructions ont été introduits sur la commune de Vresse-sur-Semois.

En 2020, 18 dossiers de demandes de rénovation et/ou transformation et 8 dossiers de demandes de nouvelles constructions ont été introduits sur la commune de Vresse-sur-Semois.⁶⁵

Les chiffres semblent démontrer une tendance à la rénovation plutôt qu'à la construction sur le territoire.

12.4 Résidences secondaires

En 2022, la commune de Vresse-sur-Semois comptabilise 1080 résidences secondaires.

Tableau 29 : Évolution du nombre de résidences secondaires entre 2019 et 2022 – Source : Administration communale

Le tableau ci-dessous montre l'évolution du nombre de logements par village et par année depuis 2019 :

	2019	2020	2021	2022
Vresse	85	87	95	87
Laforêt	59	56	51	49
Membre	259	251	248	244
Nafraiture	31	31	28	28
Orchimont	84	85	88	92
Alle	161	159	155	159
Chairière	50	47	49	50
Mouzaive	92	88	84	84
Bagimont	22	18	18	18
Pussemange	27	28	27	30
Sugny	38	36	38	39
Bohan	207	212	200	200
TOTAL	1115	1098	1081	1080

12.5 Logements publics

Agence Immobilière Sociale (AIS) Lo.G.D.Phi :

Aux côtés des communes d'Anhée, Yvoir, Dinant, Houyet, Beauraing, Gedinne, Bièvre, Onhaye, Hastière, Florennes, Walcourt, Cerfontaine, Philippeville, Doische, Viroinval, Couvin, la commune de Vresse-sur-Semois dépend de l'**Agence Immobilière Sociale (AIS) Lo. G. D. Phi** dont la mission est

12 logements sont gérés par l'AIS. Ils sont situés aux adresses suivantes :

- Rue de Membre (76A-1, 76A-2, 76A-4, 76A-5, 76A-6, 76A-7) à Bohan ;
- Place de la Goutelle, 233 à Sugny ;
- Rue du Pont (2/2, 2/8) à Bohan ;

⁶⁵ En 2021, 14 dossiers de demande de rénovation et/ou transformation et 7 dossiers de demande de nouvelle construction ont été introduits. En 2022, 10 dossiers de demande de rénovation et/ou transformation et 12 dossiers de demande de nouvelle construction ont été introduits.

- Rue du Herdier (160A, 160C) à Bohan ;
- Rue de Gurnifalize, 1 à Nafraiture.

Société de Logement de Service Public (SLSP) Ardenne et Lesse :

Aux côtés des communes de Rochefort, Wellin, Tellin, Sainte-Ode, Libin, Daverdisse, Beauraing, Gedinne, Houyet, Saint-Hubert et Bièvre, la commune de Vresse-sur-Semois est affiliée à la **Société de Logement de Service Public (SLSP) Ardenne et Lesse** dont les missions sont la gestion et la location de logements publics.

9 logements sont gérés par la SLSP. Ils sont situés aux adresses suivantes :

- Rue Albert Raty (34, 35, 36, 37) à Vresse-sur-Semois ;
- Rue de Charleville, 33 à Membre ;
- Place Saint-Hilaire (14, 14a, 14b) à Pussemange ;
- Rue de Gurnifalize, 3 à Nafraiture.

Autres logements :

Le CPAS gère également **un logement d'insertion** (situé rue de la source, 67 à Vresse-sur-Semois) et **un logement d'urgence** (situé rue Albert Raty, 67 à Vresse-sur-Semois). Un **logement social**, situé rue de Bohan, 111 est également géré par le Fonds du Logement de Wallonie (FLW). Un **logement de transit**, géré par l'Administration communale, est situé à Rue de Charleville, 46 à Membre.

Au total, 25 logements publics sont recensés sur le territoire communal. 47 personnes y sont domiciliées, soit 1,9 % de la population communale totale.

Notons qu'un **logement tremplin** est situé Place Saint-Martin, 205 à Sugny.

12.6 **Plan Habitat Permanent (PHP)**

L'objectif principal du Plan Habitat Permanent (PHP) est de lutter contre la pauvreté, l'exclusion sociale et de favoriser l'accès de l'ensemble de la population wallonne. A travers l'égalité des chances, l'objectif est d'assurer la réinsertion socio-économique des personnes résidant dans un équipement à vocation touristique. Par son action, il entend réduire la précarité des personnes qui vivent en permanence dans ces équipements. Cette précarité peut revêtir diverses facettes :

- Précarité matérielle pour ceux dont les moyens sont insuffisants pour pouvoir satisfaire leurs besoins primaires ;
- Précarité sociale pour ceux que les aléas de la vie ont progressivement isolés des contacts sociaux ;
- Précarité juridique liée pour la majorité à leur installation en zone de loisirs, c'est-à-dire une zone où l'habitat permanent n'est pas permis.

Le PHP se décline en deux phases :

- La Phase 1 veut favoriser la réinsertion dans un logement décent des personnes qui vivent dans un équipement fonctionnant sur le modèle d'un « camping » ou dans un autre équipement situé en zone inondable ; elle vise aussi à empêcher toute nouvelle installation de résident permanent ;

- La Phase 2 concerne les autres équipements situés hors zone inondable : pour ces derniers, les options sont plus ouvertes, certains pourraient être reconvertis en zone habitable tandis que pour d'autres, il conviendra de maîtriser les entrées et de reloger progressivement les habitants permanents.

4 zones sur la commune de Vresse-sur-Semois sont concernées par le PHP :

- Phase 1 – Rue de Mont-les-Champs à Bohan ;
- Phase 1 – Le Gué à Vresse-sur-Semois ;
- Phase 2 – Parc résidentiel de week-end « Pré aux Charmes » à Orchimont ;
- Phase 2 – L'ancien « village de vacances Les Hochets » à Membre.

Au 31 décembre 2020, la commune de Vresse-sur-Semois dénombrait 31 personnes en zones PHP.

Dans le cadre de son Programme Stratégique Transversal (PST) 2019-2024, la commune souhaite favoriser les logements de qualité sur son territoire et lutter contre les immeubles inoccupés et/ou insalubres. L'objectif est de sensibiliser les propriétaires sur la nécessité de mettre un terme à l'inoccupation des immeubles et à mettre en location des immeubles de qualité.

Le dernier **plan d'ancrage du logement** date de 2014-2016. Au 1^{er} janvier 2013, trois bâtiments inoccupés ont été identifiés :

- Rue de Charleville, 46 à Membre dont le propriétaire est l'administration communale ;
- Rue Sainte-Agathe, 57 à Laforêt dont le propriétaire est l'administration communale ;
- Rue la Ringe, 127 à Alle dont le propriétaire est l'Opérateur de transport de Wallonie.

Un seul projet a été retenu : il s'agit de la création d'un logement de transit situé à Membre.

12.7 Éléments de synthèse

Parc du logement	<ul style="list-style-type: none">▪ Parc immobilier : 2.195 logements▪ Majorité de maisons de type ouvert/4 façades ou plus (29,8 %).▪ Majorité des bâtiments érigés avant 1900 (26,6 %).▪ Proportion communale de bâtiments récents inférieure (6,1 %) que l'arrondissement de Dinant (11,2 %) et la Région wallonne (9,2 %).
Marché immobilier	<ul style="list-style-type: none">▪ Nombre moyen de ventes de maisons avec 4 façades ou plus : 34 ventes entre 2010 et 2020.▪ Prix médian de vente des maisons avec 4 façades ou plus : 146.000 € en 2020. → Augmentation de 24,8 % du prix depuis 2000.▪ Nombre moyen de ventes de maisons de 2 à 3 façades : 21 ventes entre 2010 et 2020.▪ Prix médian de vente des maisons de 2 et 3 façades : 110.000 € en 2020. → Augmentation de 5,0 % du prix depuis 2000.▪ Nombre moyen de ventes de terrains à bâtir : 12 ventes entre 2004 et 2014.▪ Prix moyen par m² : 17,29 € en 2014. → Augmentation de 66,1 % du prix moyen par m² entre 2004 et 2014. → Données notariales : 28,00 € par m² en octobre 2021. → L'un des prix moyens par m² les plus faibles de la Région wallonne.

Permis d'urbanisme	<ul style="list-style-type: none"> Tendance à la rénovation plutôt qu'à la construction : 18 dossiers de rénovation/transformation introduits en 2020 contre 8 dossiers de demandes de nouvelles constructions.
Résidences secondaires	<ul style="list-style-type: none"> En 2022, 1.080 secondes résidences. Environ 1100 emplacements de camping. En 2022, 206 gîtes. 10 propriétaires de chambre d'hôtes proposant un total de 34 chambres. 10 hôtels pour un total de 194 chambres.
Logements publics	<ul style="list-style-type: none"> Agence Immobilière Sociale (AIS) Lo.G.D.Phi dont la mission est de promouvoir l'accès au logement salubre à des personnes qui sont en état de précarité et de développer une véritable pédagogie de l'habiter. → 12 logements gérés par l'AIS. Société de Logement et de Service Public (SLSP) Ardenne dont la mission est la gestion et la location de services publics. → 9 logements gérés par la SLSP. 1 logement d'insertion et 1 logement d'urgence situés à Vresse-sur-Semois ; 1 logement social géré par le Fond du Logement en Wallonie. 1 logement de transit situé à Membre. Au total, 25 logements publics sont situés sur le territoire communal. 47 personnes y sont domiciliées. 1 logement tremplin situé à Sugny.
Plan Habitat Permanent et initiatives communales	<ul style="list-style-type: none"> Mise en œuvre d'un Plan Habitat Permanent (PHP). → 4 zones concernées par le PHP : Rue de Mont les Champs à Bohan (Phase 1), Le Gué à Vresse-sur-Semois (Phase 1), Parc résidentiel de week-end « Pré aux Charmes » à Orchimont (Phase 2), ancien village de vacances « Les Hochets » à Membre (Phase 2). Plan d'ancre du logement 2014-2016 : projet de création d'un logement de transit à Membre.
Enjeux, perspectives et besoins	<ul style="list-style-type: none"> Enjeux énergétiques ou d'utilisation dus à la vétusté des bâtiments anciens ; Volonté communale de favoriser des logements de qualité sur le territoire en luttant contre les immeubles inoccupés et/ou insalubres ; Renforcement et diversification des logements en vue de répondre aux besoins de la population actuelle et future : Augmentation du nombre de ménages et vieillissement de la population d'ici 2034.

12.8 Actualisation des principales données statistiques

En 2022, c'est la proportion des autres bâtiments qui est la plus importante (43,6 %) suivie par les maisons de type ouvert, les fermes et châteaux (25 %).

En 2021, 14 dossiers de demande de rénovation et/ou transformation et 7 dossiers de demande de nouvelle construction ont été introduits. En 2022, 10 dossiers de demande de rénovation et/ou transformation et 12 dossiers de demande de nouvelle construction ont été introduits.

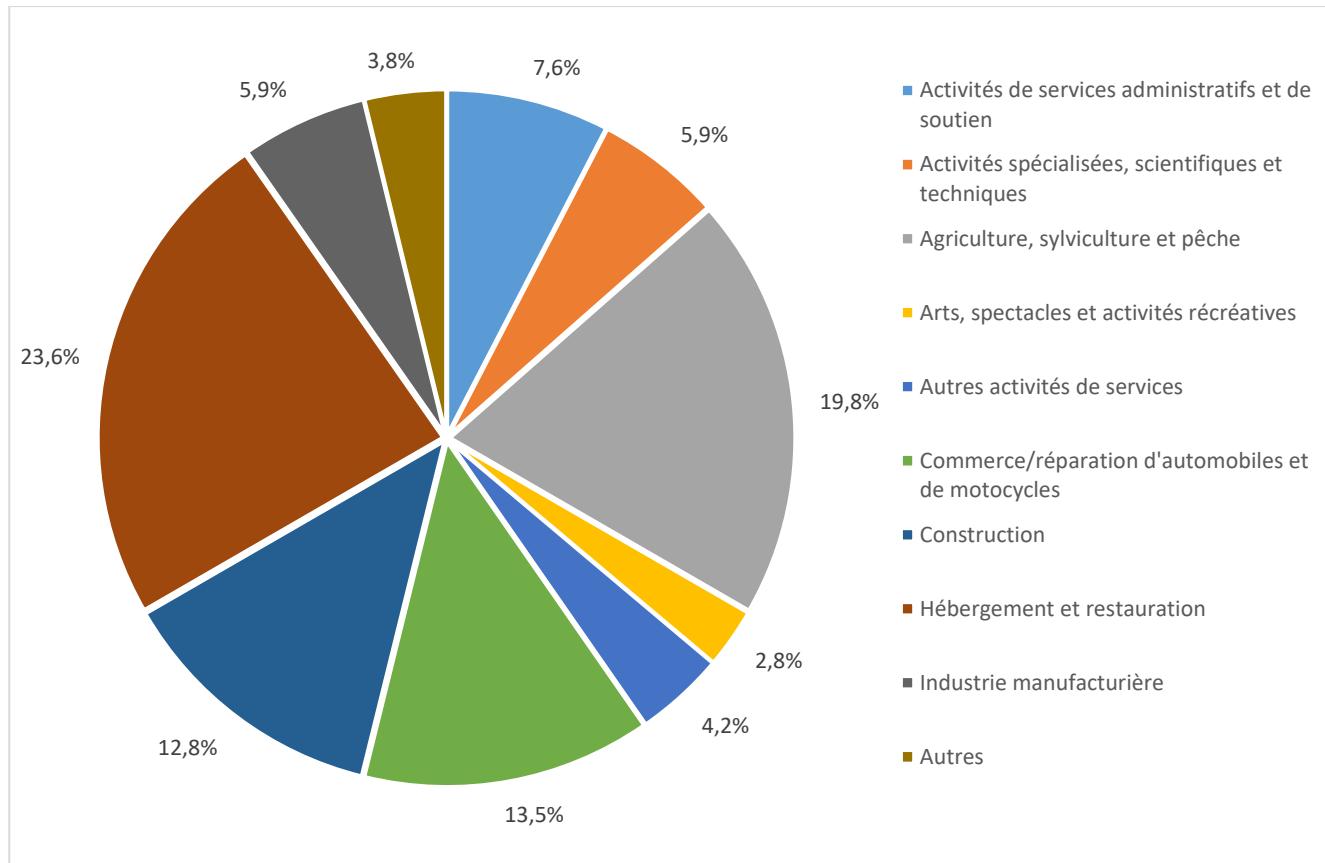
13 L'économie et l'emploi

13.1 Entreprises

13.1.1 Entreprises assujetties à la TVA

En 2019, la commune de Vresse-sur-Semois comptabilise 288 entreprises assujetties à la TVA, soit une augmentation de 24,7 % par rapport à 2009.⁶⁶

Graphique 31 : Répartition des entreprises assujetties à la TVA - 2019 – Source : STATBEL



Vresse-sur-Semois se caractérise par plusieurs grands secteurs d'activités, à savoir :

- **L'hébergement et la restauration :** 68 entreprises, soit 23,6 % des entreprises totales. Cette distribution nous confirme ainsi la vocation « touristique » du territoire communal. A titre d'exemples, citons les hôtels Au Cœur de Bohan, l'Auberge d'Alle, l'Auberge Saint-Martin, le Fief de Liboichant, l'Hôtel « La Sapinière », l'Hôtel « Les Roches », L'Eau Vive, le Charme de la Semois ou encore le Moulin Simonis. Il existe également de nombreux établissements de restauration : brasseries et petite restauration, cafés et salons de thé, friteries et snacks, glaciers et restaurants.

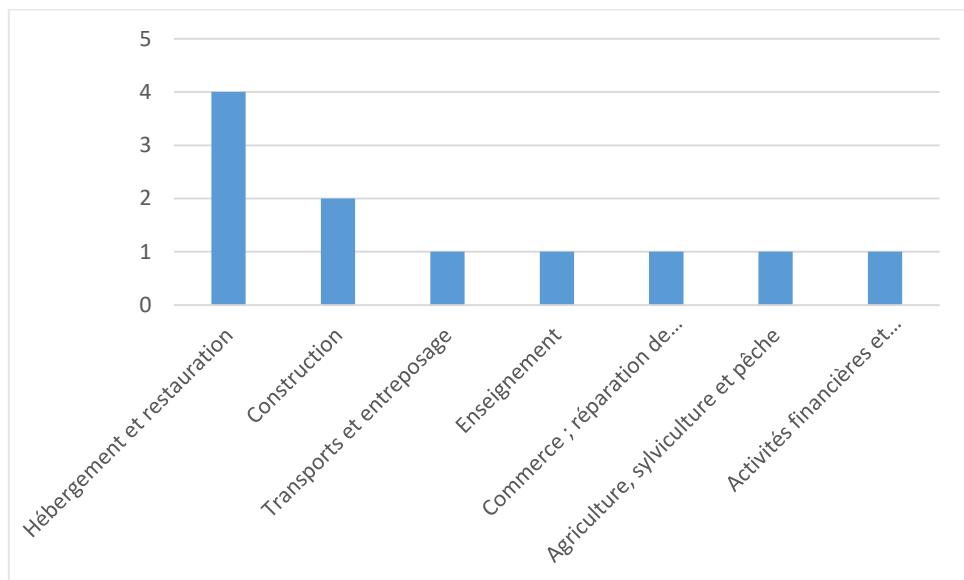
⁶⁶ En décembre 2021, la commune de Vresse-sur-Semois comptabilise 294 entreprises assujetties à la TVA, soit une augmentation de 2,1 % par rapport à 2019. Les secteurs d'activités les plus représentés sont toujours identiques.

- **L'agriculture, la sylviculture et la pêche :** 57 entreprises, soit 19,8 % des entreprises totales. Citons les Pépinières Poncelet, l'entreprise de travaux forestiers R&R LaForêt, les scieries Bernard Danloy et Leplang.
- **Le commerce/réparation d'automobiles et de motocycles :** 39 entreprises, soit 13,5 % des entreprises totales. Citons par exemple la carrosserie Mecardennes à Alle.

13.1.2 Entreprises reconnues en faillite

Entre 2009 et 2019, 11 entreprises ont été reconnues en faillite sur le territoire communal.

Graphique 32 : Répartition des sociétés en faillite par secteurs d'activités - 2009-2019 – Source : INASTI



Le secteur de l'hébergement et de la restauration est le plus touché, avec la perte de 4 entreprises entre 2009 et 2019. Il est suivi par celui de la construction (2 entreprises). Dans une moindre mesure, les secteurs des transports et de l'entreposage, de l'enseignement, du commerce et de la réparation de véhicules automobiles et de motocycles, de l'agriculture, la sylviculture et la pêche, et les activités financières et d'assurance, immobilières, spécialisées, scientifiques et techniques connaissent la faillite d'une entreprise sur cette période.

13.2 Emplois salariés

En 2019, la commune de Vresse-sur-Semois comptait 655 postes salariés, soit 60,6 % de la population active communale.⁶⁷ Elle détient une part de salariés supérieure à celle de l'arrondissement de Dinant (54,6 %) et inférieure à celle de la Région wallonne (69,0 %).

⁶⁷ En juin 2022, 728 postes salariés sont comptabilisés sur le territoire, soit une augmentation relative de 11,1 % depuis 2019.

Tableau 25 : Répartition des emplois salariés selon le secteur d'activité - 2009-2019 – Source : WALSTAT

Secteurs d'activités	Vresse-sur-Semois (2009)	Vresse-sur-Semois (2019)	Arrondissement de Dinant (2019)	Région wallonne (2019)
Industrie	12,2 %	3,5 %	7,3 %	13,1 %
Agriculture, sylviculture et pêche	0,2 %	1,1 %	1,5 %	0,4 %
Construction	6,7 %	1,1 %	7,0 %	5,6 %
Commerce, transports et Horeca	18,3 %	22,4 %	20,3 %	20,4 %
Information et communication	0,0 %	0,0 %	0,2 %	1,5 %
Finances et assurances	0,5 %	0,0 %	1,0 %	1,7 %
Immobilier	0,0 %	0,0 %	0,5 %	0,6 %
Services spécialisés et administratifs	1,9 %	2,6 %	7,6 %	11,7 %
Administration, défense, enseignement, santé et social	53,8 %	64,7 %	49,9 %	41,6 %
Autres services	6,5 %	4,6 %	4,7 %	3,4 %

Le secteur comprenant le plus de salariés sur la commune de Vresse-sur-Semois est l'administration, la défense, l'enseignement, la santé et le social, représentant 64,7 % de l'emploi salarié total. La proportion communale est nettement supérieure à celles de l'arrondissement de Dinant (49,9 %) et la Région wallonne (41,6 %). En effet, la commune apparaît être bien dotée en termes d'équipements scolaires, à savoir 7 implantations scolaires (Alle, Bohan, Laforêt, Nafraiture, Pussemange, Sugny, Chairière). Elle dispose également de plusieurs services, représentant un nombre important d'emplois (administration communale, centre public d'action sociale, centre touristique et culturel, police, etc.).⁶⁸ La commune dispose également de deux structures d'accueil pour personnes adultes souffrant de déficiences mentales, une maison de repos pour personnes âgées et un centre Fédasil.

Les secteurs d'activité ont évolué de manière différente entre 2009 et 2019. Les secteurs de l'agriculture, sylviculture et pêche, du commerce, des transports et de l'Horeca, des services spécialisés et administratifs, et de l'administration, la défense, l'enseignement, la santé et le social ont vu leur nombre d'emplois augmenter – le commerce, les transports et l'Horeca connaissant l'évolution la plus importante (+ 10,9 points). A l'inverse, les secteurs de l'industrie, de la construction, des finances et assurances et autres services connaissent une diminution de leurs emplois salariés – les secteurs de l'industriel (- 8,7 points) et de la construction (- 5,6 points) connaissant les évolutions négatives les plus importantes sur la période.

⁶⁸ Les secteurs d'activités les plus représentés sont les mêmes en juin 2022.

13.3 Emplois indépendants

En 2019, la commune de Vresse-sur-Semois compte 338 indépendants,⁶⁹ soit 31,3 % de la population active communale. Cette proportion est supérieure à celles de l'arrondissement de Dinant (23,3 %) et la Région wallonne (20,9 %).

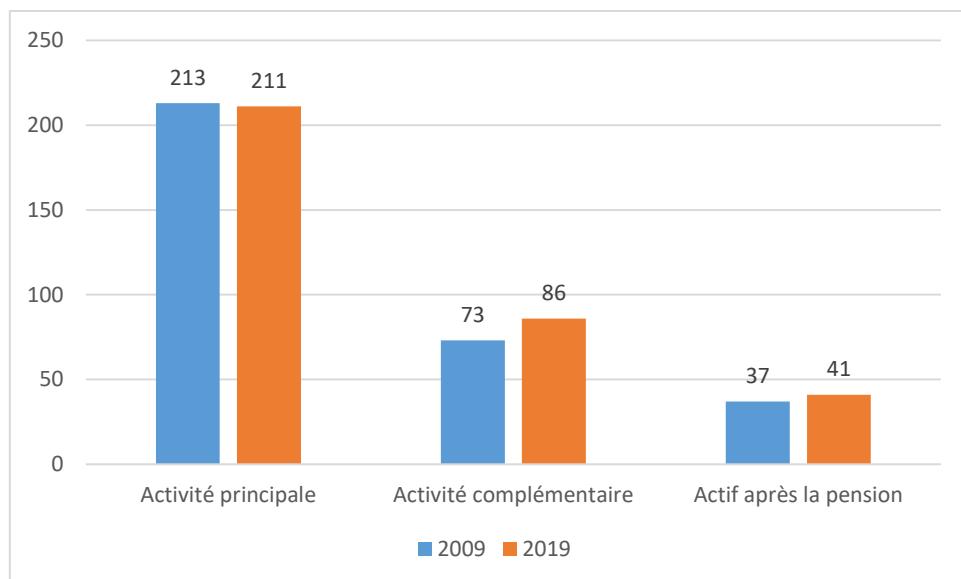
Tableau 26 : Répartition de l'emploi indépendant par branches d'activité - 2009-2019 - INASTI

Branches d'activités	Vresse-sur-Semois (2009)	Vresse-sur-Semois (2019)	% (2019)	Arrondissement de Dinant (%, 2019)
Agriculture	72	76	22,5 %	17,2 %
Pêche	0	0	0,0 %	0,1 %
Industrie	73	80	23,7 %	23,4 %
Commerce	127	126	37,3 %	26,5 %
Professions libérales	34	42	12,4 %	25,2 %
Services	16	14	4,1 %	7,2 %
Divers	1	0	0,0 %	0,4 %
Total	323	338	100,0 %	100,0 %

L'emploi indépendant de Vresse-sur-Semois se caractérise par deux grands secteurs d'activités : le commerce (37,3 % de l'emploi indépendant total) et l'industrie (23,7 %).⁷⁰

Comparativement à l'arrondissement de Dinant, la commune détient une part plus élevée d'emplois dans le domaine commercial (+ 10,8 points supplémentaires) et de l'agriculture (+ 5,3 points supplémentaires). A l'inverse, elle compte moins d'indépendants dans les secteurs des professions libérales (- 12,8 points) et des services (- 3,1 points) que l'arrondissement de Dinant.

Graphique 33 : Évolution de la nature de l'activité indépendante - 2009-2019 - INASTI



⁶⁹ En décembre 2022, 314 indépendants sont recensés, soit une diminution relative de 7,1 % depuis 2019.

⁷⁰ En décembre 2022, les deux secteurs les plus représentés sont celui du commerce (38,2 %) et de l'agriculture (22,6 %).

Depuis 2009, le nombre d'indépendants au sein de la commune de Vresse-sur-Semois a augmenté de 4,6 %, soit 15 indépendants supplémentaires. Les activités complémentaires ont augmenté de 17,8 % (+ 13 indépendants) alors que les activités principales ont légèrement diminué (- 2 indépendants). La commune compte également plus d'indépendants actifs après la pension (+ 4 indépendants) entre 2009 et 2019.

13.4 Parcs d'activités économiques

La commune de Vresse-sur-Semois ne dispose pas de parc d'activité économique.

Figure 61 : Projet de création d'une nouvelle zone d'activité économique – Source : BEP



Un projet est en cours de création d'une zone d'activité économique d'une surface de 3,4 hectares à Nafraiture, située actuellement sur une zone agricole.⁷¹

Après avoir obtenu l'arrêté ministériel validant la révision du plan de secteur en juillet 2018, l'arrêté ministériel validant la reconnaissance économique a été obtenu en mai 2019.

Recommandé par le schéma de structure communal de Vresse-sur-Semois, le site sera voué à la création d'un parc d'activités économiques mixtes destiné à l'accueil d'environ une dizaine de TPE et PME, notamment aux activités d'artisanat, de service, de distribution, de recherche ou de petites industries non polluantes. Cette offre nouvelle en terrains à vocation économique renforcera le

⁷¹ En octobre 2021, la mise en place de cette zone économique n'est plus dans les priorités de la majorité en cours à Vresse-sur-Semois. Une enquête publique visant à déterminer quelle sera la nature du système d'égouttage à développer, si la zone économique devait voir le jour, a été réalisée mais le projet restait entre parenthèse. Il est considéré qu'au vu de la présence du zoning de Bièvre (30 ha), situé à quinze minutes de route, la zone de Vresse-sur-Semois est moins compétitive.

caractère attractif de Vresse-sur-Semois pour les entreprises. Le PCA concerné a été approuvé le 30 juillet 2018 pour le développement de la zone d'activité économique.

Une autre mesure proposée par le SDC concernant l'aménagement d'une zone économique pourrait prendre une envergure transfrontalière et ne pas seulement offrir des possibilités aux entreprises locales. En effet, les villes de Sedan (16.193 habitants) et Charleville-Mézières (46.391 habitants) sont respectivement à moins de 20 minutes et à moins de 30 minutes en voiture de Sugny.

13.5 Opérateurs économiques

Comme il est précisé dans la partie relative aux partenaires, la commune de Vresse-sur-Semois compte une Agence de Développement Local (ADL), une Maison de l'emploi et une Agence Locale pour l'Emploi.

En mettant en place le plan d'actions de l'ADL, la Commune souhaite soutenir la croissance économique (action inscrite dans le cadre de son PST 2019-2024) en renforçant la visibilité, la croissance, le développement des commerçants et artisans, et en soutenant toutes leurs initiatives.

Une autre action inscrite dans le cadre du PST est de « maintenir la collaboration avec le Forem et la Maison de l'Emploi ». L'objectif est de pouvoir offrir aux travailleurs des permanences de la Maison de l'Emploi pour les guider dans leurs recherches d'emploi.

13.6 Éléments de synthèse

Entreprises	<ul style="list-style-type: none">▪ Nombre d'entreprises : 288 entreprises assujetties à la TVA en 2019.<ul style="list-style-type: none">→ Augmentation de 24,7 % du nombre d'entreprises par rapport à 2009.→ Trois grands secteurs d'activités : Hébergement et restauration, agriculture, sylviculture et pêche, commerce/réparation d'automobiles et de motocycles.▪ 11 entreprises reconnues en faillite entre 2009 et 2019.<ul style="list-style-type: none">→ Le secteur de l'hébergement et la restauration est le plus touché par la faillite d'entreprises sur la période.
Emplois salariés	<ul style="list-style-type: none">▪ 665 postes salariés (60,6 % de la population active communale) en 2019.<ul style="list-style-type: none">→ Deux secteurs d'activités : Administration, défense, enseignement, santé et social (64,7 % de l'emploi salarié) et le commerce, les transports et l'Horeca (22,4 %).
Emplois indépendants	<ul style="list-style-type: none">▪ Nombre d'indépendants : 338 indépendants en 2019.<ul style="list-style-type: none">→ Deux secteurs d'activités : Commerce (37,3 %) et Industrie : 2 scieries (23,7 %)→ Augmentation de 4,6 % du nombre d'indépendants entre 2009 et 2019 (+ 15 indépendants).→ Augmentation de 17,8 % du nombre d'indépendants complémentaires.
Opérateurs économiques	<ul style="list-style-type: none">▪ Agence de Développement Local active sur les communes de Vresse-sur-Semois et de Bièvre.▪ Maison de l'emploi.▪ Agence Locale pour l'Emploi.
Enjeux, perspectives et besoins	<ul style="list-style-type: none">▪ Favoriser la création d'emplois afin de garder les jeunes actifs locaux et en attirer d'autres.▪ Projets de création d'une zone d'activité économique à Sugny :

	<p>accueil de nouvelles entreprises sur le territoire communal.</p> <ul style="list-style-type: none">▪ Potentialités à la mise en place d'actions et projets menés dans le cadre de l'Agence de Développement Local, de la Maison de l'Emploi et de l'Agence Locale pour l'Emploi.▪ Renforcer l'attractivité économique de Vresse-sur-Semois et valoriser les emplois locaux.
--	--

13.7 Actualisation des principales données statistiques

En décembre 2021, la commune de Vresse-sur-Semois comptabilise 294 entreprises assujetties à la TVA, soit une augmentation de 2,1 % par rapport à 2019. Les secteurs d'activités les plus représentés sont toujours identiques.

En 2020, la commune de Vresse-sur-Semois comptait 706 postes salariés, soit une augmentation relative de 7,8 % depuis 2019. Les secteurs d'activités les plus représentés sont les mêmes en juin 2022.

En décembre 2022, 314 indépendants sont recensés, soit une diminution relative de 7,1 % depuis 2019. En décembre 2022, les deux secteurs les plus représentés sont celui du commerce (38,2 %) et de l'agriculture (22,6 %).

En octobre 2021, la mise en place de la zone économique de Nafraiture n'est plus dans les priorités de la majorité en cours à Vresse-sur-Semois. Une enquête publique visant à déterminer quelle sera la nature du système d'égouttage à développer, si la zone économique devait voir le jour, a été réalisée mais le projet restait entre parenthèse. Il est considéré qu'au vu de la présence du zoning de Bièvre (30 ha), situé à quinze minutes de route, la zone de Vresse-sur-Semois est moins compétitive.

14 Le tourisme

14.1 Structures d'encadrement

Comme il est précisé dans la partie relative aux partenaires, la commune de Vresse-sur-Semois dépend de la **Maison du Tourisme du Pays de Bouillon en Ardenne**. Un centre touristique et culturel est également actif sur la commune.

Notons qu'un syndicat d'initiative participe à l'organisation de manifestations et animations sur la commune : les antennes du syndicat d'initiative sont actives sur les localités de Bohan, Sugny – Pussemange – Bagimont, Nafraiture – Orchimont, Vresse – Membre – Laforêt et Alle – Mouzaive – Chairière.

14.2 Structures d'hébergement

L'offre en hébergements touristiques est particulièrement bien développée avec une capacité d'accueil de 2.301 personnes pour tous les hébergements confondus et environ 1.100 emplacements de camping.

Selon les données du centre touristique et culturel, la commune de Vresse-sur-Semois dénombre⁷² :

- **2 appart'hôtels :**

⁷² Les établissements recensés sont issus des données du site du Centre touristique et culturel de Vresse-sur-Semois (<https://tourisme.vresse-sur-semois.be/hebergement#c10=faceted-cards>).

Programme Communal de Développement Rural
Partie 1 : Analyse des caractéristiques socio-économiques

- « Compagnie des Bois » à Alle (3 logements pour une capacité totale de 18 personnes) ;
- « Au Pied de Vigne » à Vresse-sur-Semois (7 logements pour une capacité totale de 110 personnes).
- **6 campings :**
 - « Camping et kayak L'Ami Pierre » à Alle ;
 - « Camping confort » à Bohan (210 emplacements, 120 emplacements raccordés à l'eau, l'électricité et la télédistribution, 80 emplacements réservés à la clientèle de passage, 2 locations de studios) ;
 - « Camping de la Douane » à Bohan (85 emplacements, 1 location de mobil home) ;
 - « Camping le Héron » à Mouzaive – 3 étoiles ;
 - « Camping les Bouleaux » à Bohan (154 emplacements, 50 location mobilhomes) – 2 étoiles ;
 - « Camping Trou du Cheval » à Chairière (58 emplacements).
- **7 chambres d'hôtes :**
 - « Le Nid Doux » à Chairière (4 chambres) ;
 - « Chez Alma » à Membre (1 chambre) ;
 - « La Belle Histoire » à Laforêt (4 chambres) ;
 - « Le Vieux Moulin » à Bohan (5 chambres) – 3 épis ;
 - « Les Alisiers » à Membre (2 chambres) – 4 épis ;
 - « Les Colombes » à Sugny (2 chambres) ;
 - « Taos B&B » à Vresse-sur-Semois (4 chambres).
- **72 gîtes ruraux :**
 - 8 gîtes ruraux à Alle ;
 - 1 gîte rural à Bagimont ;
 - 18 gîtes ruraux à Bohan ;
 - 4 gîtes ruraux à Chairière ;
 - 1 gîte rural à Hérisson ;
 - 9 gîtes ruraux à Laforêt ;
 - 5 gîtes ruraux à Membre ;
 - 7 gîtes ruraux à Mouzaive ;
 - 6 gîtes ruraux à Nafrature ;
 - 5 gîtes ruraux à Orchimont ;
 - 4 gîtes ruraux à Sugny ;
 - 4 gîtes ruraux à Vresse-sur-Semois.

27 gîtes ruraux ont une capacité de 1 à 6 personnes (37,5 % des gîtes recensés). 28 gîtes ruraux ont une capacité de 7 à 12 personnes (38,9 % des gîtes recensés). 10 gîtes ont une capacité de 13 à 20 personnes (13,9 %). Enfin, 9 gîtes ont une capacité de plus de 21 personnes (29,1 %).

Notons que 50 gîtes détiennent entre 1 et 3 épis, témoignant d'une bonne qualité de l'accueil.

- **9 hôtels :**
 - Hôtel « Au Cœur de Bohan » à Bohan (12 chambres) ;
 - Hôtel « Auberge d'Alle » à Alle (14 chambres) – 3 étoiles ;
 - Hôtel « Auberge Saint-Martin » à Orchimont (8 chambres) – 2 étoiles ;
 - Hôtel « Fief de Liboichant » à Alle (25 chambres) – 3 étoiles ;
 - Hôtel « La Sapinière » à Laforêt (80 chambres) ;
 - Hôtel « Les Roches » à Membre (13 chambres) – 2 étoiles ;
 - Hôtel « L'Eau Vive » à Vresse-sur-Semois (29 chambres) – 3 étoiles ;

- Hôtel « Le Charme de la Semois » à Alle (22 chambres, 8 suites) – 3 étoiles ;
- Hôtel « Le Moulin Simonis » à Vresse-sur-Semois (11 chambres) – 2 étoiles.
- **2 villages et centres de vacances :**
 - Gîte de grande capacité « La Baraque Laurent » à Bohan (30 personnes) ;
 - Centre de vacances « J-CLUB La Besace » à Bohan (120 lits, 32 chambres).

L'offre en hébergements touristiques se concentre en majorité à Bohan (26 établissements), Alle (13 établissements) et Laforêt (11 établissements). Pussemange est la seule localité ne disposant pas d'hébergement touristique.

14.3 Restauration et cafés

L'offre en restauration et cafés apparaît également bien développée sur la commune de Vresse-sur-Semois, à savoir⁷³ :

- **10 brasseries/établissements de petite restauration :**
 - Au Bon Vieux Temps (petite restauration) à Bohan ;
 - Auberge Saint-Martin (petite restauration/restaurant/taverne) à Orchimont ;
 - Aux Oies Sauvages (café/petite restauration) à Alle ;
 - Brasserie du camping « Le Héron » (brasserie) à Mouzaive ;
 - L'Autentico (petite restauration/ restaurant/ spécialités italiennes) à Bohan ;
 - La Bonne Idée (café/petite restauration) à Sugny ;
 - La Chiquetterie (petite restauration) à Nafraiture ;
 - La Crêmaillère (friterie/petite restauration) à Bohan ;
 - La Table des Fées (brasserie) à Bohan ;
 - Le Serpolet (petite restauration) à Laforêt.
- **13 cafés/salons de thé :**
 - Au Roy de la Bière – Le Roy Gourmand (restaurant/caféd) à Alle ;
 - Aux Oies sauvages (café/petite restauration) à Alle ;
 - Café de la Goutelle (café/bar/bureau de tabac) à Pussemange ;
 - Café des Ardennes (café) à Bohan ;
 - Camping et kayak l'Ami Pierre (camping/caféd/VTT/kayak) à Alle ;
 - Chez Frank (caféd) à Pussemange ;
 - L'Enclos (caféd) à Bohan ;
 - La Bonne Idée (café/petite restauration) à Sugny ;
 - La Folie douce (café/petite restauration) à Bohan ;
 - La Taverne ardennaise (café) à Bohan ;
 - Le Barbalin (bar/bar à vins) à Bohan ;
 - Le Verre à Soi (café) à Alle ;
 - Taverne « Au vieux Tournay » (café) à Membre.
- **9 friteries/snacks :**
 - Chez Franky (friterie) à Bohan ;

⁷³ Les établissements recensés sont issus des données du Centre touristique et culturel de Vresse-sur-Semois (<https://www.vresse-sur-semois.be/fr/loisirs/tourisme/centre-touristique-et-culturel/restauration#c10=faceted-cards>).

Notons que certains établissements ont été catégorisés « restaurants » et « brasseries/établissements de petite restauration ».

Programme Communal de Développement Rural
Partie 1 : Analyse des caractéristiques socio-économiques

- Chez Maria (friterie/pizzeria/restaurant) à Bohan ;
 - Chez Pascale et Bernard (friterie) à Chairière ;
 - Friterie du camping de la Douane (friterie) à Bohan ;
 - Grain d’Sel (friterie) à Vresse-sur-Semois ;
 - La Crêmaillère (friterie/petite restauration) à Bohan ;
 - La Frite d’Alle (friterie) à Alle ;
 - La Frite dorée (friterie) à Bohan ;
 - Le Li de l’O (friterie/restaurant) à Membre.
- **1 crêperie/glacier/tea-room** : Bleu Fées à Bohan ;
- **19 restaurants** :
- Au Petit Chaudron (cuisine du terroir et de l’Ardenne) à Bohan ;
 - Au Roy de la Bière – Le Roy Gourmand (petite restauration/cuisine franco-belge) à Alle ;
 - Auberge d’Alle (hôtel-restaurant/taverne) à Vresse-sur-Semois – 3 étoiles ;
 - Bison Ranch (plats de saison aux saveurs américaines) à Orchimont ;
 - Chez Maria (friterie/pizzeria/restaurant) à Bohan ;
 - Fief de Liboichant (hôtel-restaurant) à Alle – 2 étoiles ;
 - Jeux de goûts (cuisine à base de produits régionaux) à Hérisson ;
 - L’Autentico (petite restauration/ restaurant/ spécialités italiennes) à Bohan ;
 - L’Eau Vive (hôtel-restaurant) à Vresse-sur-Semois – 3 étoiles ;
 - La Rivière (pizzeria/specialités italiennes/restaurant) à Vresse-sur-Semois ;
 - Le Central (spécialités de pizzas) à Alle ;
 - Le Charme de la Semois (hôtel-restaurant/taverne) à Alle ;
 - Le Clos de la Palette (spécialités grillades au feu de bois) à Alle ;
 - Le Li de l’O (friterie/restaurant) à Membre ;
 - Les Coccinelles (cuisine du terroir et d’Ardenne) à Pussemange ;
 - Mon Manège à Toi (restaurant/terroir) à Mouzaive ;
 - Récréalle Les Pierres du Diable (restaurant/taverne) à Alle ;
 - Au Relais (cuisine française) à Vresse-sur-Semois ;
 - Restaurant et chambres « Les Colombes » à Sugny.

L’offre en restauration et cafés se concentre en majorité à Bohan (15 établissements) et Alle (10 établissements). Bagimont est le seul village ne disposant pas d’établissement de restauration/café.

14.4 **Activités et points d’intérêt**

- ⊕ **Diverses activités et attractions sur le territoire communal** :

Figure 62 : Descente de la Semois en canoë kayak – Source : Wallonie Belgique Tourisme



Musée Ardois'alle :

Situé à Alle, Ardois'alle propose de découvrir le milieu de l'extraction et de l'exploitation du schiste ardoisier. Dans le sous-sol schisteux de la vallée de la Semois, il est ainsi possible de découvrir l'industrie de l'ardoise, aujourd'hui pratiquement disparue. Le musée de l'ardoise et la projection d'un film abordent les techniques d'exploitation du schiste ardoisier.

Récréalle :

Situé à Alle, Récréalle est une base de loisirs proposant de nombreuses activités (aqua-bike, balade en « segway », bazooka ball, bowling, château gonflable, drone, mini-golf, mur d'escalade, paint ball, patinoire, plaine de jeux, quads électriques, snooker et luna park, tennis de table, tir à l'arc, trampoline élastique, vélo électrique, VTT, zone de baignade). Récréalle propose également de la location de kayaks pour traverser la Semois de Bouillon à Bohan.

La Vanne :

Situé à Alle, La Vanne propose des locations de kayaks pour 4 parcours différents (« Poupehan – Alle », « Alle – Vresse-sur-Semois », « Alle – Membre », « Alle – Bohan »), variant de 7 à 17 kilomètres.

L'Ami Pierre :

Situé à Alle, l'Ami Pierre propose la descente de la Semois en canoë kayak ou en VTT électriques. Un camping au bord de la Semois accueille également les visiteurs toute l'année en pleine nature, au cœur de l'Ardenne belge. Différents types d'emplacement sont proposés : pour tentes, caravanes tractables, résidentielles ou mobilhomes.

Cap Semois :

« Cap Semois » fait découvrir la Semois et sa nature en kayak, en canoë, en VTT et en raft à travers différentes formules de location.

Les Balades de la Semois :

« Les Balades de la Semois » offrent la possibilité aux visiteurs de découvrir la vallée de la Semois en gyropode Segway. Deux parcours sont proposés : La balade du Pont Saint Lambert (15 km) et la balade des Légendes (17 km).

Baraque Laurent :

Située à Bohan, la « Baraque Laurent » est un manège équestre et propose de découvrir la forêt ardennaise à cheval. D'autres activités sont proposées, à savoir un mur d'escalade, la mise à disposition de VTT et un étang de nage. Un gîte d'étape d'une capacité de 30 personnes est également disponible à la location.

Ski de fond et golf champêtre :

Située à Vresse-sur-Semois, la ferme Conrad propose de pratiquer du golf champêtre en pleine nature, dans les prairies de la ferme. Elle met également à disposition du matériel pour faire du ski de fond sur 3 pistes (4, 8 et 12 kilomètres). Des visites sont également organisées pour découvrir les animaux de la ferme.

Trott-Semois :

Situé à Hérisson (Orchimont), « Trott-Semois » est un service de location de trottinettes électriques avec guide afin de découvrir la vallée de la Semois. Plusieurs parcours sont proposés : La Tour du Millénaire (24 km), les points de vue de la Semois (30 km), les 7 Rivières et un parcours entre Hérisson et Bouillon (environ 50 km).

La Chiquetterie :

Située à Nafrature, la Chiquetterie multiplie les propositions : un jardin de plantes sauvages et médicinales, une chèvrerie et une taverne. Près de 1.000 plantes et arbres médicinaux et ornementaux sont recensés dans le jardin, se visitant de mai à septembre.

Bison Ranch :

Situé à Orchimont, « Bison Ranch » est un parc animalier western et un village indien. A travers le « Wagon Trail », les visiteurs peuvent partir sur les traces des pionniers qui traversaient en chariot les grandes plaines du Midwest. Ils peuvent également rencontrer les bisons d'Amérique, tout en découvrant leurs techniques d'élevage respectueuses de l'environnement, les cycles de la nature et des principes de l'agriculture raisonnée. Un musée consacré au bison d'Amérique a été aménagé dans l'une des granges du parc.

Centre d'Interprétation d'Art :

Situé au cœur de Vresse-sur-Semois, le Centre d'Interprétation d'Art de l'école de Vresse est ouvert au public. Près de 160 tableaux y sont exposés. Le centre œuvre à l'étude et à la mise en valeur du patrimoine et du travail des artistes de l'école de Vresse par la mise en place régulière d'expositions temporaires. Des soirées Escape Game sont organisées pour découvrir les œuvres de manière originale.

La Glycine :

La Glycine est un bâtiment situé à Vresse-sur-Semois et fait partie du patrimoine bâti de la commune. Il héberge le Centre d'Interprétation de l'école de Vresse, le Centre culturel et touristique et la Maison du Tourisme du Pays de Bouillon en Ardenne. On y trouve également une galerie d'art avec expositions.

L'Atelier de Pinocchio :

Situé à Laforêt, l'Atelier de Pinocchio présente une vitrine avec diverses marionnettes et pantins. Il est possible de découvrir ce savoir-faire local au travers d'expositions thématiques et par la visite du théâtre.

De nombreux circuits de randonnées et promenades sur le territoire communal :

Figure 63 : Promenade des légendes - Source : Administration communale de Vresse-sur-Semois



La commune de Vresse-sur-Semois dispose de nombreux circuits de randonnée, à savoir :

- **53 circuits pédestres**, soit 308 kilomètres balisés au total ;
- **8 circuits à Vélo Tout Chemin (VTC)**, soit 88 kilomètres balisés au total ;
- Plusieurs promenades thématiques pédestres :
 - **Promenade des légendes** : Randonnée de 2 kilomètres animée de personnages légendaires, accessibles aux poussettes ;
 - **Promenade « au fil de l'eau »** : Promenade géologique et botanique de 3 kilomètres ;
 - **Promenade du Pont de Claires** : Pont de 80 mètres de long composé de 75 claires, reliant Vresse-sur-Semois et Chairière ;
 - **Promenade de l'Ermite à Sugny** : Randonnée à la découverte de biotopes naturels, jonchée de panneaux didactiques pour s'informer du patrimoine naturel de la commune, d'une distance de 7 à 9 kilomètres ;
 - **Promenades guidées organisées tout au long de l'année**, portant sur différents thèmes : eau, bois, tabac, ardoise, les plus beaux villages de Wallonie, nature, histoire...
 - **Sentiers de Grande Randonnée (GR)** : 4 sentiers de GR traversent les vallées locales, à savoir le GR 126 (Bruxelles-Membre), le GR 16 (Sentier de la Semois), le GTA (Grande Traversée des Ardennes de 164 kilomètres en 8 étapes, reliant La Roche-en-Ardenne à Bouillon) et le GR 14 (Malmedy-Bouillon-Sedan).
- Plusieurs circuits autoroutiers :
 - **La Route du Maquis** : Circuit de 170 kilomètres traversant les communes de Bièvre, Gedinne et Vresse-sur-Semois sur les traces des vestiges de la deuxième guerre mondiale.
 - **La Route du Tabac** : Circuit constitué de deux boucles (60 kilomètres sur Vresse-sur-Semois et 70 kilomètres sur Bouillon) pour découvrir le passé agricole, social, économique et patrimonial de la région. Des panneaux explicatifs se trouvent sur le parcours pour mieux comprendre l'histoire et la culture du tabac dans la vallée.

- **L'Ardenne authentique** : Circuit de 70 kilomètres pour découvrir les plus beaux villages de Wallonie de Gros-Fays, Laforêt, Mirwart et Ourt dans une mise en perspective de l'Ardenne d'hier et d'aujourd'hui.
- **Boucles transfrontalières** : Circuits transfrontaliers sur le thème du bois (Circuit « Le Bois et son Héritage ») et de l'ardoise (Circuit « La Route de l'Ardoise »).
- **Route de l'Eau** : Une boucle (non balisée) à travers la commune pour découvrir le riche patrimoine hydraulique vressois dont de nombreux lavoirs, abreuvoirs et fontaines.

Deux circuits sont propres à la localité de Laforêt, labellisée comme l'un des plus beaux villages de Wallonie :

- **Circuit d'interprétation de Laforêt** : Circuit jalonné de divers panneaux d'informations générales sur le village et ses caractéristiques (l'architecture du village, l'église Sainte-Agathe, le lavoir/abreuvoir/puits, le pont de Claines, les maisons typiques, le séchoir à tabac et la vieille forge).
- **Circuit découverte de l'Ardenne authentique à portée de vue** : 6 vues anciennes géantes ornent le village de Laforêt et sa vie d'autrefois (le tabac, les fonctions de l'eau, le herdier et son troupeau, les attelages, le pont de claires et les maisons rurales).

 **De nombreux points de vue à découvrir sur le territoire communal :**

Figure 64 : Point de vue du Jambon de la Semois - Source : La Meuse



Plusieurs points de vue jonchent la commune de Vresse-sur-Semois, dans une majorité des localités.

Tableau 27 : Inventaire des points de vue – Source : Carte touristique de Vresse-sur-Semois 2021

Localités	Points de vue
Alle	La Roche percée
	Le Sacré-Cœur
	Le Pic de la Girouette
Bohan	Les Huit Semois
	La Croix
	La Cuve
	La Cheminée
	La Table des Fées
Chairière	Les Crêtes de Chairière
	Le point de vue de Naglémont
Laforêt	Les Rochettes
	Le point de vue sur le Pont de Claines
	Le point de vue sur Laforêt
Membre	Le Jambon de la Semois
	La Roche à Saloru
Mouzaive	Le Belvédère de Mouzaive
	Laspote Laviau
Nafraiture	La Roche à Campa
Pussemange	Le Belvédère de la Chafette
Sugny	Tchèté d'la Rotche

 **Un patrimoine architectural, rural et naturel riche et varié :**

Figure 65 : Le Pont de Claines - Source : RTBF.be



La commune de Vresse-sur-Semois se caractérise également par son patrimoine architectural, rural et naturel.

Tableau 28 : Inventaire du patrimoine architectural, rural et naturel – Source : Carte touristique de Vresse-sur-Semois 2021

Localités	Patrimoine
Alle	Les Pierres du Diable
	Le Laveoir du Ruisseau
	Les Cheminée, Table des fées et Chatelet
	Le Torrent « Le Sautou »
Bohan	La Pierre à marier
	Le Pont cassé
Laforêt	L'Église Sainte-Agathe et son plafond
	L'Abreuvoir du Pépé Crochet
	Les Lavois, puits et abreuvoir du bas
	Le Pont de Claines
Membre	Le Pont cassé
Mouzaive	La Passerelle
Nafrature	L'Ancienne gare vicinale
	L'Église et le tryptique de Léon Frédéric
Orchimont	L'Ancienne gare vicinale
	La Chapelle du Flachis
	La Tour du Château
	Le Four à pain
Pussemange	Le Laveoir « RDV des Lavandières »
	L'Église monumentale
Sugny	Le Domaine Marial
	Tchèté d'la Rotche
Vresse-sur-Semois	Le Camp des Blaireaux
	Le Pont Saint-Lambert
	La Locomotive « Le Belge »
	La Chapelle Notre-Dame de Walcourt
Dans toute la commune	Le Tabac de la Semois et ses vestiges

 **Plusieurs zones de baignade sur le territoire communal :**

Figure 66 : Zone de baignade à Alle - Source : Wallonie Belgique Tourisme



La commune de Vresse-sur-Semois compte **3 zones de baignade** sur son territoire :

- A Alle, Rue Léon Henrard, en face du Récréalle ;
- A Membre, Rue d'en bas (Pont de Membre) ;
- A Vresse-sur-Semois, Rue du Ruisseau (Pont Saint-Lambert).

Un projet d'une nouvelle zone de baignade à Bohan en 2022 est en cours. A cet endroit, la Semois est encore belge pendant quelques dizaines de mètres avant de passer du côté français. Des analyses vont être opérées afin de rendre l'endroit accessible aux baigneurs.⁷⁴

Notons que Vresse-sur-Semois est la commune comptant le plus de zones de baignade en Région wallonne.

 **Laforêt, labellisé comme l'un des plus beaux villages de Wallonie :**

Figure 67 : Laforêt, labellisé comme l'un des plus beaux villages de Wallonie - Source : Wallonie Belgique Tourisme



Situé sur la rive gauche de la Semois, le village de Laforêt a conservé son caractère typique des vieux villages d'antan et présente des spécificités ardennaises : cœurs porte-bonheur et protecteurs sur les granges, œil-de-bœuf en schiste, entrées très basses dues à la petite taille des villages il y a deux siècles. Des anciens séchoirs à tabac, des lavoirs et abreuvoirs sont recensés dans la localité. Ayant conservé l'aspect du village-clairière d'autrefois, Laforêt détient le label d'un des plus beaux villages de Wallonie.

⁷⁴ **Source** : Matele.be, Trois zones de baignade à Vresse-sur-Semois (bientôt quatre), 01 juin 2021 (<https://www.matele.be/trois-zones-de-baignade-a-vresse-sur-semois>)

Dans le cadre de son PST 2019-2024, la commune de Vresse-sur-Semois souhaite promouvoir le tourisme et développer le patrimoine. Plusieurs actions sont inscrites dans le programme communal, à savoir :

- **Remettre en état le matériel adéquat et aménager les chemins dédiés aux promenades dans les forêts :** Cette action consiste à promouvoir le tourisme en mettant en adéquation les matériaux efficaces et nécessaires à la bonne remise en état des chemins de promenade, en acquérant notamment une plateforme interactive pour signaler les anomalies.
- **Sécuriser les points de vue :** Cette action consiste à répertorier les dangers et d'établir la liste des actions de protections à mettre en place afin de les sécuriser, par exemple par la mise en place de massifs de pierres pour empêcher l'accès aux véhicules sur les sites des points de vue.
- **Entretenir régulièrement les points de vue :** Cette action consiste à veiller au bon entretien régulier des points de vue par l'entretien et la réparation des mobiliers si nécessaire et par la tonte autour des sites.
- **Recenser tous les points de vue accessibles :** Cette action consiste à répertorier tous les points de vue de la commune et de les inscrire sur les brochures touristiques communales, disponibles au centre touristique et culturel.
- **Veiller à la sécurisation et au renforcement des balisages des promenades :** Le balisage des chemins de promenade apparaît nécessaire pour profiter et se balader en forêt.
- **Digitaliser les plans de promenades tout en maintenant les cartes en support papier :** En partenariat avec le centre touristique et culturel, il s'agit de digitaliser les plans des promenades afin d'en moderniser l'accès, de les parcourir à tout moment, selon la connectivité au réseau.

Des autres actions concernent l'aménagement du mobilier extérieur communal, à savoir :

- **Entretenir les bancs le long des promenades ;**
- **Poser des tables de pique-nique sur les sites touristiques.**

La commune est engagée dans plusieurs projets touristiques.

✚ **Création d'une piste cyclo-piétonne entre Membre et Bohan :**

Figure 68 : Projet de création d'une piste cyclo-piétonne entre Membre et Bohan - Source : L'avenir.net



Une demande de permis d'urbanisme a été introduite en vue de créer une piste cyclo-piétonne de 615 mètres sur l'ancienne voie du tram entre Membre et Bohan. Elle s'étirera en partie sur un ancien pont partiellement démolie et une autre dans un tunnel désaffecté. Une démolition partielle du pont existant est prévue pour accueillir une nouvelle passerelle, permettant la jonction entre les deux rives de la Semois (34 mètres), la réfection du revêtement du pont existant (71 mètres) et la construction d'une rampe d'accès à cette passerelle (105 mètres). Le projet prévoit également la création d'une rampe en remblai (185 mètres), la pose d'un revêtement et la pose d'un éclairage pour réhabiliter le tunnel de Bohan. Selon la Région wallonne, les travaux débuteront à partir de fin 2021 – début 2022.⁷⁵

Ce projet s'inscrit dans le cadre du projet européen Ardenne Cyclo, afin de fermer la boucle « *L'échappée Lesse et Semoy* »⁷⁶.

⁷⁵ L'inauguration cette nouvelle piste a été réalisée le 9 septembre 2022.

⁷⁶ « Connectée à l'EuroVélo 19 (la Meuse à vélo), la véloroute Lesse et Semoy emprunte la voir verte Trans-Ardennes en France, passe la frontière à proximité de Givet, traverse le sud-est namurois de Beauraing à Vresse-sur-Semois, en passant par les localités de Gedinne, Bièvre, Wellin et Daverdisse. Sécurisée et au revêtement confortable, cette véloroute en boucle offre 170 kilomètres de paysages variés. » (Source : Eurocyclo.eu)

Figure 69 : Projet européen "Ardenne Cyclo" - Source : BEP Développement territorial



En effet, la commune vressoise est partenaire du projet Ardenne Cyclo dans le cadre du programme européen INTERREG France – Wallonie – Vlaanderen. Ce projet de coopération européenne, associant 28 partenaires belges et français, prévoit la création de deux véloroutes de longue distance à travers l'Ardenne transfrontalière sur 280 kilomètres d'itinéraires balisés, à travers le massif ardennais.

Projet de création d'un village de vacances à Bohan :

Un nouveau village de vacances sera créé à Bohan. Il sera situé dans le domaine des Dolimarts, aujourd'hui en pleine reconversion. Abritant autrefois 3 hôtels et 55 maisons de vacances, le site accueillera 45 cabanes en bois, installées en plein cœur de la forêt.

La reconversion sera réalisée en trois phases : 15 cabanes ont déjà été réalisées, 15 le seront en 2024 et 15 autres en 2025.

Des mares et milieux semi-ouverts seront aussi créés aux alentours pour développer la biodiversité. Le projet est estimé à 3,5 millions d'euros.⁷⁷

⁷⁷ Source : RTL Info, Un village de vacances fait de cabanes en bois voit le jour à Vresse-sur-Semois, 21 mai 2021 (<https://www rtl be/info/regions/namur/un-village-de-vacances-fait-de-cabanes-en-bois-voit-le-jour-a-vresse-sur-semois-1300810.aspx>)

14.5 Fêtes et folklore

Belgian VressE'Stival :

Les 20 et 21 juillet 2021, s'est tenue la première édition du « Belgian VressE'Stival » à l'Espace Cognaut à Vresse-sur-Semois avec l'organisation d'animations musicales l'après-midi et des concerts en soirée. A l'initiative du Conseil Culturel de Vresse-sur-Semois, les associations des jeunes regroupés par villages se sont également associées à l'organisation de l'évènement.

Bal des Pêcheurs à Bohan :

En juillet, Bohan organise son bal des pêcheurs avec animations musicales. Les bénéfices sont entièrement versés au profit de l'Association de Pêche.

Brocantes locales :

Des brocantes sont organisées sur la commune de Vresse-sur-Semois : à Alle en août et à Bohan en septembre.

Foire artisanale et musicale à Laforêt :

En juillet, la foire artisanale et musicale est organisée à Laforêt, rassemblant près de 50 artisans et producteurs du terroir dans les rues du village.

Grande fête du village d'Orchimont :

En période estivale, Orchimont organise sa Grande fête du village animée par des concerts, bals et diverses activités répartis sur plusieurs jours.

14.6 Arrivées et nuitées

Tableau 29 : Évolution du nombre d'arrivées et de nuitées touristiques - 2010-2018 – Source : STATBEL

Années	Arrivées				Nuitées			
	Total	Belges	Étrangers	Indéterminé	Total	Belges	Étrangers	Indéterminé
2010	27.621	24.527	3.094	/	70.196	61.136	9.060	/
2011	30.121	24.281	5.840	/	74.872	58.647	16.225	/
2012	34.530	26.808	7.722	/	87.921	66.731	21.190	/
2013	36.699	29.081	7.618	/	91.960	71.484	20.476	/
2014	35.304	29.888	5.416	/	85.062	72.009	13.053	/
2015	49.622	41.478	8.144	/	133.468	106.721	26.747	/
2016	54.378	42.613	11.765	/	133.087	100.704	32.383	/
2017	45.418	38.719	6.694	5	113.842	95.108	18.719	15
2018	49.401	41.029	8.359	16	121.271	99.166	22.083	22

Les nombres présentés ci-dessus sont à nuancer. En effet, en 2015, il y a eu des changements dans la méthodologie de STATBEL par rapport aux années précédentes. Un nouveau type de logement apparaît : « Gîtes de vacances, appartements et meublés de vacances ». Depuis, cela est réduit aux logements sous licence, enregistrés, reconnus ou autorisés. Jusqu'en 2014, les chiffres incluaient les vacances, les congrès, les séminaires, les conférences et autres raisons professionnelles. Ainsi, afin

Programme Communal de Développement Rural
Partie 1 : Analyse des caractéristiques socio-économiques

d'analyser l'évolution du nombre d'arrivées et de nuitées sur le territoire de Vresse-sur-Semois, nous le ferons pour les périodes 2010-2014 et 2015-2018.

En 2014, la commune de Vresse-sur-Semois comptabilise 35.304 arrivées et 85.062 nuitées. Ces dernières ont augmenté depuis 2010 (+ 27,8 % pour les arrivées et + 21,2 % pour les nuitées). Elles ont néanmoins connu une diminution entre 2013 et 2014.

En 2018, elle a compté 49.401 arrivées et 121.271 nuitées.⁷⁸ Par rapport à 2015, leur nombre a diminué : les arrivées ont connu une légère diminution de 0,4 % et les nuitées connaissent une diminution de 9,1 % sur la période.

La majorité des arrivées et nuitées sont réalisées par des touristes belges. Les chiffres ci-dessus témoignent de l'attractivité du territoire communal et du développement du tourisme vert. Le confinement lié à la crise sanitaire liée à la Covid-19 de 2020 devrait accentuer cette tendance.

D'un point de vue général, la commune de Vresse-sur-Semois souhaite développer l'attractivité touristique du territoire via le Massif Forestier et le développement de projets :

- L'aménagement du point de vue du Jambon avec 240.000 € de subsides du Commissariat Général au Tourisme (CGT).
- La création d'une tyrolienne du point de vue de Jambon au pont cassé de Membre avec 600.000 € de subsides issus de la convention avec le Centre Régional d'Aide aux Communes (CRAC).

⁷⁸ En 2022, le nombre de nuitées est de 158.005, soit une augmentation relative de 30,3 % depuis 2018.

14.7 Éléments de synthèse

Structures d'encadrement	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Maison du Tourisme du Pays de Bouillon. ▪ Centre touristique et culturel. ▪ 1 syndicat d'initiative avec 5 antennes actives sur la commune.
Structures d'hébergement	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Capacité d'accueil des hébergements touristiques : 2.301 personnes ▪ Offre en structures d'hébergement bien développée : <ul style="list-style-type: none"> → 2 appart'hôtels. → 6 campings. → 7 chambres d'hôtes. → 72 gîtes ruraux. → 9 hôtels. → 2 villages et centres de vacances.
Restauration et cafés	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Offre en restauration et cafés développée : <ul style="list-style-type: none"> → 10 brasseries/petite restauration. → 13 cafés/salons de thé. → 9 friteries/snacks. → 1 crêperie/glacier/tea-room. → 19 restaurants.
Activités et points d'intérêt	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Diverses activités et attractions sur le territoire communal (Ardois'alle, Récréalle, Centre d'Interprétation d'Art, locations de kayaks, zones de baignade...). ▪ De nombreux circuits de randonnées et promenades sur le territoire communal (53 circuits pédestres, 8 circuits VTC, circuits autoroutiers...). ▪ De nombreux points de vue à découvrir sur de nombreuses localités. ▪ Patrimoine architectural, rural et naturel riche et varié. ▪ Laforêt, labellisé comme l'un des plus beaux villages de Wallonie. ▪ Plusieurs fêtes locales organisées tout au long de l'année (Belgian VressE'Stival, bal des pêcheurs, brocantes, fêtes de village...).
Arrivées et nuitées	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Nombre d'arrivées : 49.401 arrivées en 2018. → Diminution du nombre d'arrivées de 0,4 % depuis 2015. ▪ Nombre de nuitées : 121.271 nuitées en 2018. → Diminution du nombre de nuitées de 9,1 % depuis 2015. ▪ Arrivées et nuitées réalisées en majorité par des touristes belges.
Enjeux, perspectives et besoins	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Une nécessaire différenciation touristique pour renforcer l'attractivité du territoire et les retombées qui y sont liées : <ul style="list-style-type: none"> → Projet de création d'une nouvelle zone de baignade à Bohan en 2022 ; → Volonté communale de développer la mobilité douce : Plusieurs projets (communaux et internationaux) de voies lentes ; → Volonté communale de promouvoir le tourisme et développer le patrimoine.

14.8 Actualisation des principales données statistiques

L'inauguration de la nouvelle piste cyclo-piétonne entre Membre et Bohan a été réalisée le 9 septembre 2022.

En 2022, le nombre de nuitées est de 158.005, soit une augmentation relative de 30,3 % depuis 2018.

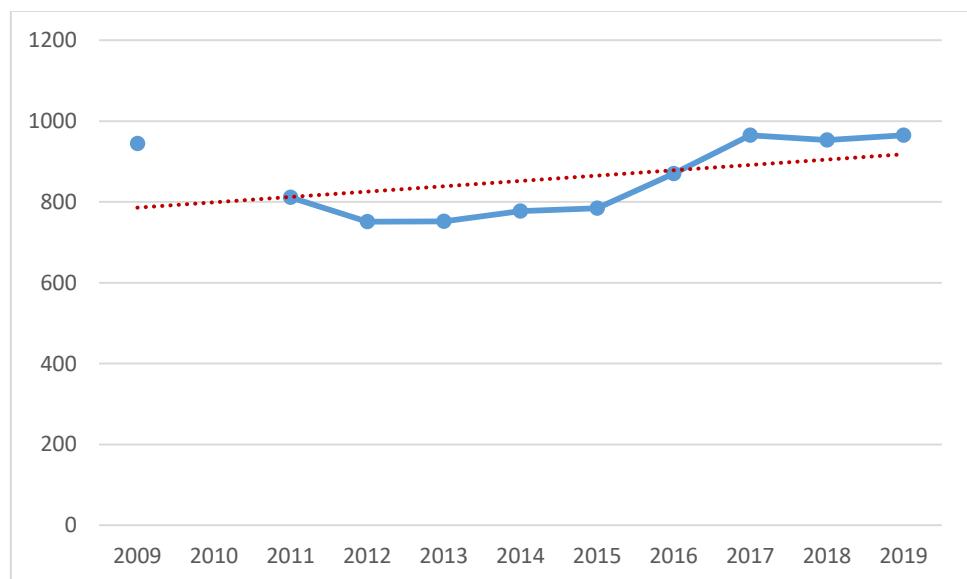
15 Agriculture

L'analyse portant sur la situation agricole de la commune de Vresse-sur-Semois repose essentiellement sur des données de la Cellule d'Analyse et de Prospective en matière de Ruralité (CAP Ruralité - CAPRU). Certains indicateurs ont été mis à jour, nous permettant d'avoir des données plus récentes (2019). Pour d'autres, comme le profil des exploitants agricoles ou la main d'œuvre agricole, les seules statistiques sont disponibles jusqu'en 2008-2009. Bien que celles-ci ne soient pas les plus récentes, il nous est apparu important de les traiter afin d'avoir une vue d'ensemble et de comprendre la dynamique étudiée. Ces données relativement anciennes sont néanmoins à nuancer.

15.1 Surface agricole utilisée

En 2019, la Surface Agricole Utilisée (SAU) s'élève à 965 hectares.⁷⁹ La SAU représente 9,5 % du territoire communal.

Graphique 34 : Évolution de la Surface Agricole Utilisée (SAU) - 2009-2019 – Source : CAPRU

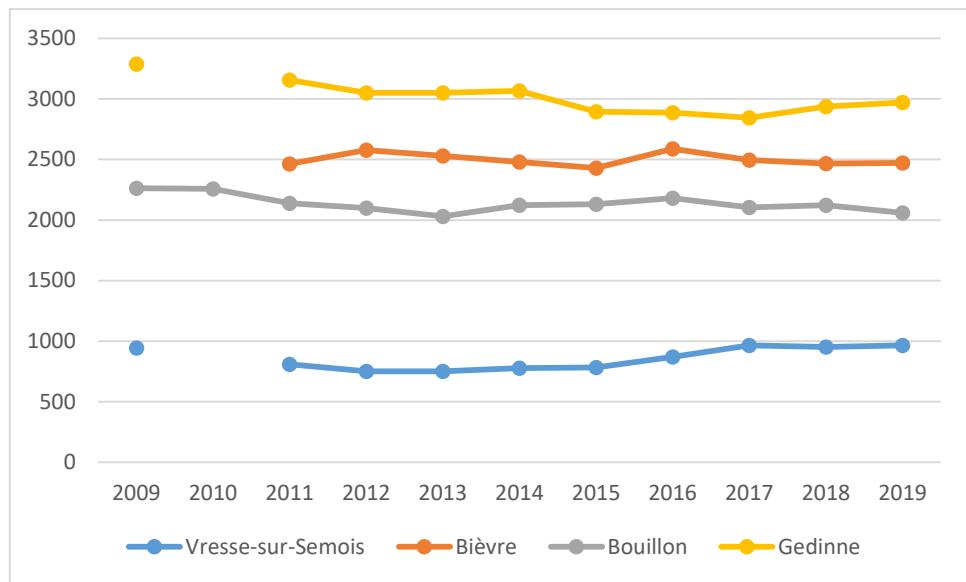


Depuis 2009, la SAU a augmenté de 2,2 %. Notons que la donnée de 2010 n'est pas disponible à l'analyse. Malgré trois légères diminutions en 2011, 2012 et 2018, la SAU augmente progressivement sur la période.

⁷⁹ En 2021, la surface agricole utilisée (SAU) couvre 994 hectares, soit 9,8 % du territoire communal. La SAU a donc une augmentation relative de 3 % depuis 2019.

✚ **Comparaison avec la micro-région :**

Graphique 35 : Évolution de la surface agricole utilisée au sein de la micro-région - 2009-2019 –
Source : CAPRU



Sur la période 2009-2019, les communes ont vu leur SAU évoluer de manière différente. Bouillon et Gedinne ont connu une diminution de leur SAU, avec respectivement une baisse 9,1 % et 9,7 % entre 2009 et 2019. A l'inverse, les communes de Bièvre (+ 0,3 %) et de Vresse-sur-Semois (+ 2,2 %) connaissent une augmentation de la SAU sur la période.

En 2019, Vresse-sur-Semois détient la SAU la moins importante de la micro-région, dominée par celle de Gedinne (2.971 hectares).

✚ **Structure de la surface agricole utilisée :**

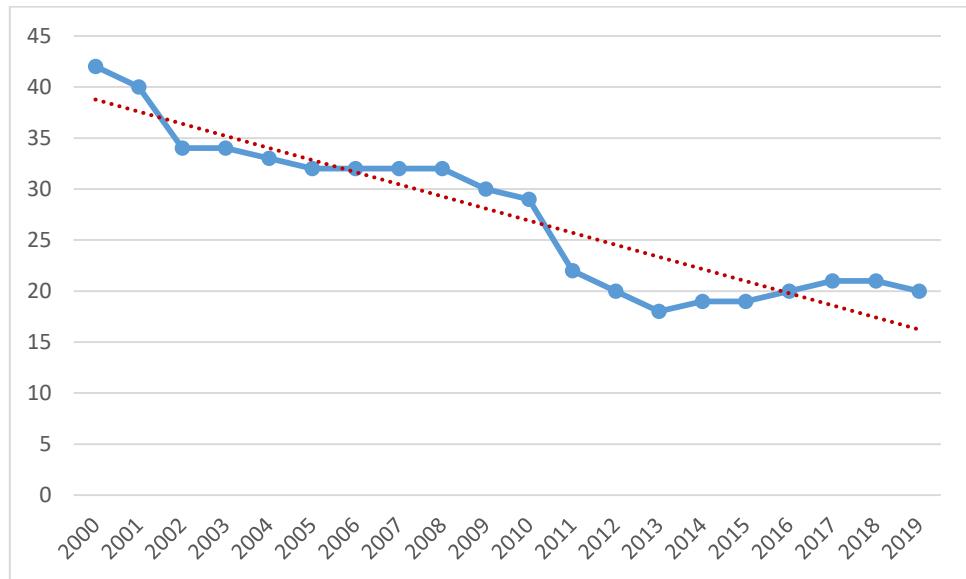
La SAU communale est composée de 57,8 % de superficies toujours couvertes d'herbes (558 hectares), soit des pâtures et prairies permanentes. 407 hectares sont dédiés à des terres arables (42,2 % de la SAU communale), notamment des fourrages (248 hectares) et céréales pour le grain (151 hectares).

Dans une moindre mesure, quelques hectares sont destinés aux jachères (4 hectares), aux légumineuses récoltées en grain sec (3 hectares), aux pommes de terre (1 hectare) et aux cultures industrielles (1 hectare).

15.2 Situation des exploitations agricoles

15.2.1 Exploitations agricoles

Graphique 36 : Évolution du nombre d'exploitations agricoles - 2000-2019 – Source : CAPRU



En 2019, la commune de Vresse-sur-Semois comptabilise 20 exploitations agricoles.⁸⁰ Depuis 2000, l'évolution de ce nombre est en forte baisse (- 52,4 %), avec une diminution de 22 exploitations agricoles. Depuis 2012, le nombre d'exploitations semble se stabiliser.

15.2.2 Nombre d'agriculteurs par village

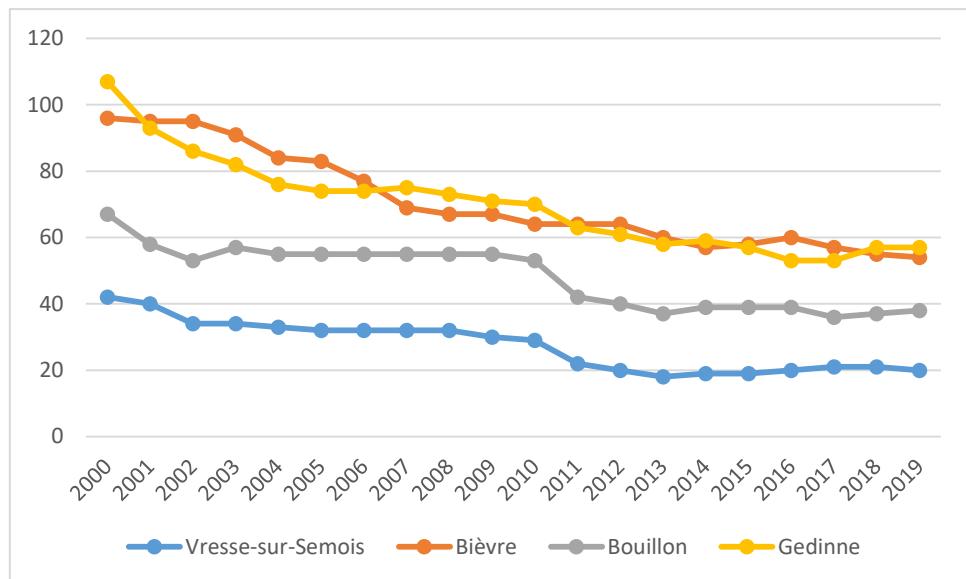
En 2022, les 15 agriculteurs sont répartis par village comme suit :

- Sugny : 4
- Bagimont : 1
- Vresse-sur-Semois : 2
- Nafraire : 4
- Bohan : 1
- Orchimont : 2
- Alle : 1

⁸⁰ En 2021, la commune comptabilise 18 exploitations agricoles sur son territoire.

✚ **Comparaison avec la micro-région :**

Graphique 37 : Évolution du nombre d'exploitations agricoles au sein de la micro-région - 2000-2019 – Source : CAPRU



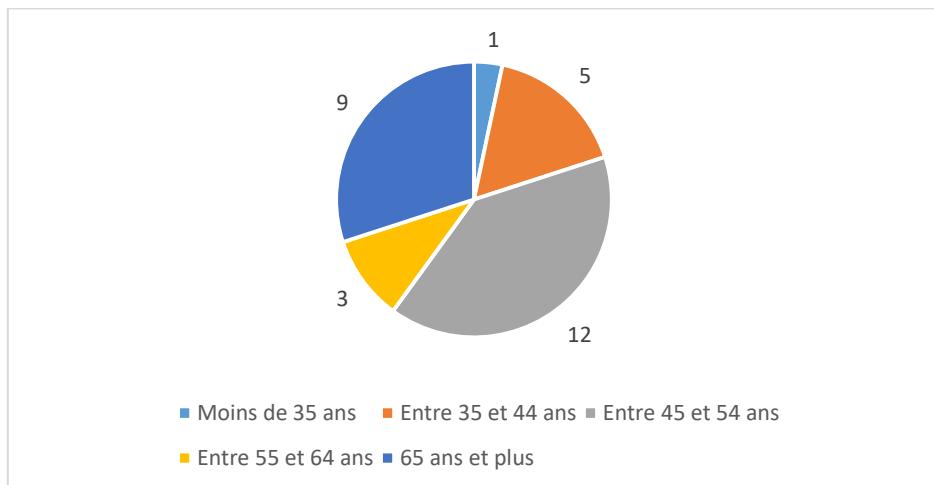
Au sein de la micro-région, on constate que toutes les communes ont vu leur nombre d'exploitations agricoles diminuer – Vresse-sur-Semois connaissant la plus forte diminution (- 52,4 %) entre 2000 et 2019.

Gedinne et Bièvre détiennent le plus d'exploitations agricoles de la micro-région. A l'inverse, Vresse-en-Vresse en comptabilise le moins.

15.2.3 Profil des exploitants agricoles

En 2012, une grande majorité des exploitants agricoles étaient des personnes physiques (90 %). La commune comptait deux exploitations dont l'exploitant était une personne morale.

Graphique 38 : Répartition des exploitations agricoles selon l'âge des exploitants - 2009 – Source : CAPRU



En 2009, 50 % des exploitants sont âgés de 55 ans et plus. Les chefs d'exploitation de moins de 35 ans sont très peu nombreux (3,3 %). Ne disposant pas de données plus récentes, on peut présager un vieillissement de cette population agricole en 2020. En effet, la moitié des exploitants seraient pensionnés actuellement. La question du renouvellement des générations agricoles se pose alors.

15.3 Main d'œuvre agricole

En 2012, la main d'œuvre agricole totale⁸¹ s'élève à 35 personnes. Cette dernière a diminué de 16,7 % par rapport à 2008 (- 7 unités).

En 2012, la main d'œuvre totale en unité de travail annuel (UTA) s'élevait à 25. Celle-ci a diminué de 2 unités par rapport à 2008.

15.4 Productions agricoles

Tableau 30 : Cheptel - 2019 – Source : CAPRU

	Cheptel
Bovins	1.440
Porcins	137
Volailles	9.600
Caprins	53 ⁸²

L'agriculture de Vresse-sur-Semois semble se tourner vers l'élevage bovin (1.440 bovins recensés en 2019) et l'élevage avicole (9.600 volailles recensées en 2019).⁸³

Notons que plusieurs exploitations bovines sont orientées vers l'élevage de la race Blanc Bleu Belge, fortement appréciée pour la qualité de sa viande.

15.5 Filière courte et produits locaux

La commune de Vresse-sur-Semois connaît le développement des circuits courts alimentaires sur son territoire. Un marché du terroir ou encore de la vente directe à la ferme sont proposés. De plus, quelques magasins vendent plus largement des productions locales. Les circuits courts alimentaires répondent aux attentes grandissantes des consommateurs, de plus en plus à la recherche de transparence et de proximité avec les producteurs.

La liste ci-dessous, non exhaustive, permet de se rendre compte du développement de la filière courte sur le territoire communal.

Marché du terroir (Vresse-sur-Semois) :

⁸¹ Selon CAPRU, la main d'œuvre totale est la somme entre la main d'œuvre familiale (exploitant, conjoint, membres de la famille) et la main d'œuvre non familiale occupée régulièrement (temps plein et partiel) et irrégulièrement (saisonnier, occasionnel, travailleurs des entreprises de travaux agricoles). (Source : <http://www.capru.be/>)

⁸² Donnée 2016

⁸³ En 2021, on retrouve toujours de l'élevage bovin (1.369 bovins) et l'élevage avicole (9.400 volailles).

Figure 70 : Marché du terroir de Vresse-sur-Semois - Source : Tourisme en Luxembourg Belge



D'avril à octobre, chaque troisième vendredi du mois de 17h à 20h, est organisé le Marché du terroir à Vresse-sur-Semois. Organisé en collaboration avec l'ADL Bièvre-Vresse sur-Semois, le marché est couvert et se déroule à l'Espace Cognaut dans l'entité de Vresse-sur-Semois. De nombreuses productions locales et régionales s'y trouvent chaque année : du pain, des fruits, des légumes, des fromages, du miel, des savons artisanaux, des thés, des hamburgers, des gaufres, des poulets fermiers, de la charcuterie, du safran, des biscuits, des fleurs, des plantes et bien d'autres choses.

Boucheries locales :

Aux Salaisons d'Antan (Bohan) :

Située à Bohan, Aux Salaisons d'Antan est une boucherie-charcuterie, proposant des spécialités de jambons, de saucissons fumés et un service traiteur. Elle a reçu une médaille d'or pour le collier d'Ardenne et le Prix du Gouverneur pour le meilleur saucisson.

Le Fumet des Ardennes (Alle) :

La boucherie familiale Le Fumet des Ardennes propose une large sélection de spécialités de salaisons : saucisses, saucissons, noix fumées, collier d'Ardenne, jambons fumés, Cobourg, gibier, porc, etc. Certaines d'entre elles portent la distinction « Indication Géographique Protégée » (IGP). Aux alentours de leur point de vente à Alle, la boucherie propose ses produits dans de nombreux gîtes, campings, hôtels et activités de la région et de la commune (Hôtel l'Eau Vive, Kayaks La Vanne, Camping L'Ami Pierre, Gîte Ardois'Alle, etc.)

Boucherie Antoine Muller (Bohan) :

Située à Bohan, la boucherie familiale Antoine Muller propose des salaisons et produits du terroir : saucissons, saucisses sèches, jambons, terrines, boudins et spécialités à l'Orval. Il a reçu une médaille d'or pour son boudin blanc, noir et son pâté de gibier.

Boucherie Au Bon Jambon-Liégeois Lejeune (Alle) :

Programme Communal de Développement Rural

Partie 1 : Analyse des caractéristiques socio-économiques

Située à Alle, Au Bon Jambon-Liégeois Lejeune est une boucherie-charcuterie artisanale. Toutes leurs viandes proviennent de la région. Leur spécialité est le « Jambon de Vresse ». Elle fait partie de la Coopérative fermière d'Ardenne Méridionale. Elle y propose notamment la viande d'agneau CoFARMe.

Bison Ranch (Orchimont) :

Pratiquant une agriculture biologique respectueuse des animaux et de l'environnement, la ferme située à Orchimont élève en moyenne 200 bisons par an. Elle propose des visites guidées en chariot, de la restauration et des achats de viande sur place. Un musée du bison est également visitable. Elle fait partie de la Coopérative fermière d'Ardenne Méridionale.

Ferme de la Yauge (Nafraiture) :

Située à Nafraiture, la ferme de la Yauge élève des vaches Holstein et des Blancs Bleus pour proposer dans leur magasin à la ferme un large éventail de produits : lait, glace, yaourt, viande, etc. D'autres produits issus du terroir sont également proposés. La ferme de la Yauge fait partie de la Coopérative fermière d'Ardenne Méridionale.

Ferme des Crutins (Sugny) :

Située à Sugny, la ferme biologique des Crutins propose des vaches, moutons, porcs et volailles. Pratiquant une agriculture respectueuse de l'environnement et du bien-être animal, la moitié des parcelles agricoles est cultivée en céréales afin d'alimenter les animaux de la ferme. Elle propose des colis de viande de porc, veau et agneau certifiés et contrôlés. Elle fait partie de la Coopérative fermière d'Ardenne Méridionale.

Fromagerie de la Semois (Sugny) :

Ouverte en 2015 et située à Sugny, la fromagerie artisanale de la Semois propose un éventail de fromages, fabriqués avec le lait de la région. Tous les fromages sont réalisés sur place, notamment la Tome nature, le fleuri Macu pour les cuissons sur barbecue, les fromages frais assaisonnés à différentes épices ou encore de la maquée.

Ferme Conrad (Vresse-sur-Semois) :

Située à Vresse-sur-Semois, la ferme Conrad pratique une agriculture biologique. Elle élève des bovins et des poulets. De la vente directe est également proposée. La ferme se distingue pour sa diversification agricole : ouverture d'un gîte à la campagne, pratique du golf champêtre au milieu des vaches et restauration dans leur « Taverne au Vieux Tournay ».

Commercialisation de productions locales dans les magasins :

Plusieurs magasins de la commune commercialisent des productions locales, à savoir le Proxy Delhaize à Bohan, le Spar à Alle, l'épicerie du Serpolet à Laforêt et l'épicerie de la ferme de la Yauge à Nafraiture.

Bière locale « Li Vresse » :

Programme Communal de Développement Rural

Partie 1 : Analyse des caractéristiques socio-économiques

Crée en 2012 dans le cadre du jumelage « Vresse-sur-Semois – Soultzmatt – Wintzfelden », la bière « Li’Vresse » est une bière ambrée (6,5 %), brassée à Bouillon. Le syndicat d’initiative vressois en a la gestion.

Potager partagé à Alle et Sugny :

Mis en place en 2015, deux jardins communautaires se trouvent à Sugny et Alle. Des parcelles de terrains sont mises à disposition de la population pour lui permettre de produire fruits et légumes. Le jardin d’Alle compte 12 usagers et celui de Sugny dénombre 6 usagers. La dynamique s’est essoufflée à cause de la crise sanitaire liée à la Covid-19 et des mauvaises conditions météorologiques. De fait, les membres ne se voyaient plus. En temps normal, la dynamique est bonne avec de bons liens sociaux et l’arrivée de nouveaux membres. Le jardin de Sugny recense de jeunes membres, pouvant aider certains membres vieillissants. Inversement, les aînés peuvent transmettre leur savoir et conseiller les plus jeunes.

15.6 **Coopérative fermière d’Ardenne Méridionale (CoFARMe)**



En octobre 2019, le Parc naturel de l’Ardenne Méridionale a mis en place une coopérative fermière (CoFARMe), qui met à disposition différents outils pour valoriser les matières

premières agricoles sur le territoire et favoriser leur commercialisation. Elle a pour mission de rapprocher les éleveurs, bouchers et consommateurs autour de produits de viande de qualité made in Ardenne Méridionale.

A côté de l’abattoir de Gedinne, un atelier de découpe sera créé à destination des acteurs de la filière viande (bio ou non) où différentes prestations seront possibles : maturation, découpe, prêt à trancher, colis de viande, emballage sous-vide. Une fromagerie sera également mise à disposition des éleveurs laitiers souhaitant valoriser leur lait. Puis, un entrepôt, équipé de chambres froides, sera mis à disposition des producteurs de l’Ardenne Méridionale pour faciliter la logistique de redistribution des produits locaux. Cette plateforme permettra de desservir plus facilement les collectivités, l’Horeca et autres points de vente.

Il est par ailleurs possible de retrouver la viande de bœuf CoFARMe au détail, emballée sous vide, au sein du Proxy Delhaize à Bohan, au Spar à Alle, au Carrefour Market à Bièvre et à la ferme de la Yauge à Nafraiture.

Au total, 11 agriculteurs du territoire de l’Ardenne Méridionale adhèrent à la démarche dont plusieurs éleveurs de la commune de Vresse-sur-Semois, à savoir Bison Ranch, la Ferme de la Yauge et la Ferme des Crutins.

15.7 **Éléments de synthèse**

Surface agricole utilisée	<ul style="list-style-type: none">Surface Agricole Utilisée (SAU) en 2019 : 965 hectares (9,5 % du territoire communal). → Augmentation de 2,2 % de la SAU depuis 2009.Vresse-sur-Semois détient la SAU la moins importante de la micro-région, dominée par celle de Gedinne (2.971 hectares en 2019).SAU communale composée de 57,8 % de superficies toujours
----------------------------------	---

	couvertes d'herbes (558 hectares) et de 42,2 % de terres arables (407 hectares)
Situation des exploitations agricoles	<ul style="list-style-type: none"> Nombre d'exploitations agricoles : 20 exploitations en 2019 (15 en 2022) : <ul style="list-style-type: none"> → Diminution de 52,4 % du nombre d'exploitations depuis 2000. → Stabilisation du nombre d'exploitations agricoles depuis 2012. Vresse-sur-Semois détient le moins d'exploitations de la micro-région, dominée par Gedinne (57) et Bièvre (54). 50 % des exploitants agricoles sont âgés de 55 ans et plus en 2009 : La moitié d'entre eux seraient pensionnés aujourd'hui. Peu de chefs d'exploitation de moins de 35 ans (3,3 %).
Main d'œuvre et productions agricoles	<ul style="list-style-type: none"> Main d'œuvre agricole totale : 35 personnes en 2012. Main d'œuvre totale en unité de travail : 25 personnes en 2012. Cheptel : 1.440 bovins, 137 porcins, 9.600 volailles, 53 caprins recensés en 2019. L'agriculture vressoise semble se tourner vers l'élevage bovin et l'élevage avicole. Plusieurs exploitations orientées vers l'élevage de la race Blanc Bleu Belge, fortement appréciée pour la qualité de vie.
Filière courte et produits locaux	<ul style="list-style-type: none"> Développement des circuits courts alimentaires sur la commune : Marché du terroir, vente directe à la ferme, commercialisation de produits locaux dans plusieurs magasins, etc. Deux jardins communautaires mis à disposition de la population à Alle et Sugny.
Coopérative fermière d'Ardenne Méridionale	<ul style="list-style-type: none"> La coopérative fermière d'Ardenne Méridionale (CoFArMe) est active sur le territoire du Parc naturel de l'Ardenne Méridionale et mettre à disposition divers outils (atelier de découpe, fromagerie, entrepôt équipé de chambres froides) pour valoriser les matières premières agricoles et favoriser leur commercialisation. 11 agriculteurs adhèrent à la démarche dont 3 éleveurs vressois.
Enjeux, perspectives et besoins	<ul style="list-style-type: none"> Poursuite de la valorisation et du développement des circuits courts alimentaires. Volonté communale de soutenir les artisans locaux. Renouvellement des générations des agriculteurs et pérennisation des exploitations agricoles sur le territoire.

15.8 Actualisation des principales données statistiques

En 2021, la surface agricole utilisée (SAU) couvre 994 hectares, soit 9,8 % du territoire communal. La SAU a donc une augmentation relative de 3 % depuis 2019.

En 2021, la commune comptabilise 18 exploitations agricoles sur son territoire.

En 2021, on retrouve toujours de l'élevage bovin (1.369 bovins) et l'élevage avicole (9.400 volailles).

16 Forêt

16.1 Caractéristiques générales

La majorité des éléments ci-dessous proviennent du premier Programme Communal de Développement Rural de Vresse-sur-Semois, approuvé en 2009.

Selon le plan de secteur, les zones forestières s'étendent sur 7.538 hectares, soit 74,5 % de la superficie totale. Notons qu'en 2020, la part de forêts sur la commune s'élevait à 72,7 %⁸⁴, soit la part la plus importante de la Région wallonne, égale avec la part de forêts de Martelange.

6.254 hectares appartiennent à la commune et sont gérés par l'administration régionale (Division de la Nature et de la Forêt). Ces bois soumis au régime forestier sont pour un tiers dépendants du Cantonnement de Bouillon et pour deux tiers dépendants du Cantonnement de Bièvre. Cette classification s'explique par l'ancienne appartenance de la commune de Sugny à la province du Luxembourg. Un peu plus de 1.900 hectares appartiennent à des propriétaires privés ou publics.

Les feuillus représentent 73 % des peuplements. Le chêne (60 %), le hêtre (15 %), le bouleau (8 %) sont les essences les plus représentées. Les résineux couvrent 1.618 hectares et sont représentés principalement par l'épicéa (65 %), le douglas (20 %), le mélèze (14 %) et le pin. La distribution de ces différentes essences varie en fonction du traitement sylvicole appliqué, soit :

- La futaie régulière pratiquée (1.602 hectares) ;
- La futaie jardinée, chênaie régulière issue du griffage des taillis ou hêtraie à régénération (2.010 hectares) ;
- Le taillis (2.052 hectares) ;
- Le taillis sous futaie (389 hectares).

La composition des peuplements et les traitements sylvicoles sont aussi déterminés par des facteurs historiques et géographiques. En raison de la vallée de la Semois et de ses affluents, l'exploitation forestière est loin d'être intensive. Les chênaies et les hêtraies sont peu productives étant donné la pauvreté du sol. Ils ont une fonction plus protective que productive. La DNF renonce à exploiter les arbres lorsque la pente est supérieure à 30 %, expliquant le maintien de la qualité biologique.

Dans la partie sud de la commune, le maintien des feuillus et du régime de taillis ou taillis sous futaie est dû à la pratique ancestrale de l'affouage qui a survécu jusqu'à aujourd'hui. La commune a même été confrontée à une « guerre d'affouage » en 1979-1980. Les habitants de Sugny s'opposaient à tout traitement sylvicole qui les privait de leur prélèvement annuel de bois de chauffage. L'affouage a donc été maintenu. La DNF opère progressivement un passage du taillis au taillis sous futaie tout en veillant à garder disponibles les quantités de bois nécessaires au prélèvement des habitants.

Le profil forestier est aussi déterminé par la pratique de la chasse. Toute la forêt communale est louée à des sociétés de chasse. Celles-ci ont une préférence pour des traitements sylvicoles qui maintiennent un sous-bois touffu : possibilité d'abri et de nourriture pour le gibier.

La fonction touristique conférée à la forêt fait l'objet d'un certain nombre de mesures : balisage de promenades, fermeture de chemins aux automobiles, zones de pique-nique, etc. Tendant vers une forêt multifonctionnelle, les demandes en matière de loisirs augmentent (promeneurs, cavaliers, véhicules tous terrains).

⁸⁴ Données Walstat

Plusieurs entreprises sont recensées sur le territoire (Pussemange, Sugny, Alle, Bohan, Chairière, Laforêt, Membre, Nafraire) actifs dans la gestion forestière, les travaux forestiers, l'exploitation forestière et le commerce du bois. Ces dernières contribuent au développement de la sylviculture à Vresse-sur-Semois.

Le territoire compte également deux scieries artisanales à Alle (Scierie Bernard Danloy et la Scierie Leplang).

Programme Stratégique Transversal :

La forêt a une place importante dans le PST 2019-2024 de la Commune. Vresse-sur-Semois souhaite développer et coordonner les différents acteurs qui agissent dans les forêts, à travers deux actions :

- **Développer la collaboration avec l'Office Économique du Wallon du Bois** : Cette action a pour but d'utiliser les leviers mis à disposition de la commune pour une meilleure gestion du patrimoine forestier, notamment par des formations.
- **Renforcer la collaboration avec le Département de la Nature et des Forêts (DNF)** : Cette action consiste à réorganiser et rediriger au mieux la collaboration et la synergie entre le DNF et l'administration communale. L'encodage et le respect de la plateforme informatique mise à disposition, et l'augmentation de la réactivité face aux problèmes constatés permettraient notamment de renforcer cette collaboration.

La commune de Vresse-sur-Semois souhaite également valoriser son patrimoine forestier afin de permettre une meilleure accessibilité aux entreprises et aux exploitants locaux. Trois actions spécifiques ont été définies :

- **Réalisation de l'audit en vue de l'obtention du label FSC** : Le label FSC est un label environnemental qui certifie que le bois provient de forêts ou de plantations gérées de manière responsable et durable. Ce label permettrait de mieux valoriser économiquement les forêts communales.
- **Augmenter l'offre qualitative des lots forestiers communaux** : Cette action a pour but de cibler au mieux la demande du marché en valorisant l'offre feuillue en qualité et non en quantité, en aménageant l'accessibilité des lots et en créant des quais pour rendre le façonnage plus performant.
- **Augmenter la mixité des essences lors des replantations** : Cette action consiste à étudier l'incidence géographique des futures plantations de la commune. Mixer les essences permettrait d'éviter tous types d'épidémies. Vresse-sur-Semois souhaite également s'assurer que le semis choisi est bien en rapport avec la disposition géographique. Le but est d'en optimiser la croissance et d'en limiter les risques liés aux aléas climatiques.

16.2 Revenus liés à la forêt

Tableau 31 : Évolution des recettes et des dépenses liées à la forêt - 2017-2021 - Source : Administration communale

Exercices	2017	2018	2019	2020	2021
Recettes	1.726.348, 25	2.001.388, 55	1.775.515, 59	1.498.914, 6	1.375.805, 95
Dépenses	363.107, 79	358.500, 22	349.146, 29	339.680, 29	285.137, 76

En septembre 2021, les recettes communales liées à la forêt s'élèvent à 1.375.805,95 €. Les ventes de bois concernent 60 % des recettes. Les locations de chasse représentent 38 % des recettes. A cette même période, les dépenses s'élèvent à 285.137,76 € (67 % de frais de fonctionnement, 29 % de traitement personnel, 4 % de dettes).

16.3 Éléments de synthèse

Caractéristiques générales	<ul style="list-style-type: none"> Zones forestières : 7.538 hectares (74,5 % de la superficie communale totale) dont 6.254 hectares soumis à l'administration communale. La part de forêts communales est la plus élevée de la Région wallonne. 73 % des peuplements sont des feuillus : Le chêne, le hêtre et le bouleau sont les essences les plus représentées. Les essences résineuses représentent environ 1.600 hectares, représentées par l'épicéa, le douglas, le mélèze et le pin. Plusieurs entreprises participent au développement de la filière bois, actives dans la gestion forestière, les travaux forestiers, l'exploitation forestière et le commerce du bois. Deux scieries artisanales sur le territoire communal : Scierie Bernard Danloy et Scierie Leplang.
Revenus liés à la forêt	<ul style="list-style-type: none"> Recettes communales en 2021 : 1.375.805,95 €. 60 % des recettes concernent les ventes de bois et 38 % des recettes concernent les locations de chasse. Dépenses communales en 2021 : 285.137,76 €. 67 % des dépenses concernent des frais de fonctionnement, 29 % du traitement personnel et 4 % des dettes.
Enjeux, perspectives et besoins	<ul style="list-style-type: none"> Valorisation du patrimoine forestier. Importance des revenus forestiers dans le budget communal.

17 Mobilité

17.1 Déplacements automobiles

17.1.1 Réseau routier

La commune est traversée par plusieurs axes routiers régionaux, à savoir :

- N810 « Bouillon – Pussemange » au sud du territoire ;
- N935 « Gribelle (Gedinne) – Membre – Pussemange – Charleville-Mézières (France) » du sud-ouest au nord du territoire ;
- N945 « Baillamont (N95) (Bièvre) – Vresse-sur-Semois – Alle » traversant le côté est du territoire ;
- N819 « Menuchenet (N089) (Bouillon) – Rochehaut (Bouillon) – Alle » à l'est du territoire ;
- N914 « Graide-Station (Bièvre) – Vresse-sur-Semois – Monthermé (en France) » traversant le territoire d'ouest en est ;
- N943 « Liaison 945 – La Haizette N914 à Vresse-sur-Semois » à l'est du territoire ;
- N973 « Liaison Hérisson (N935) – Bohan » à l'ouest du territoire.

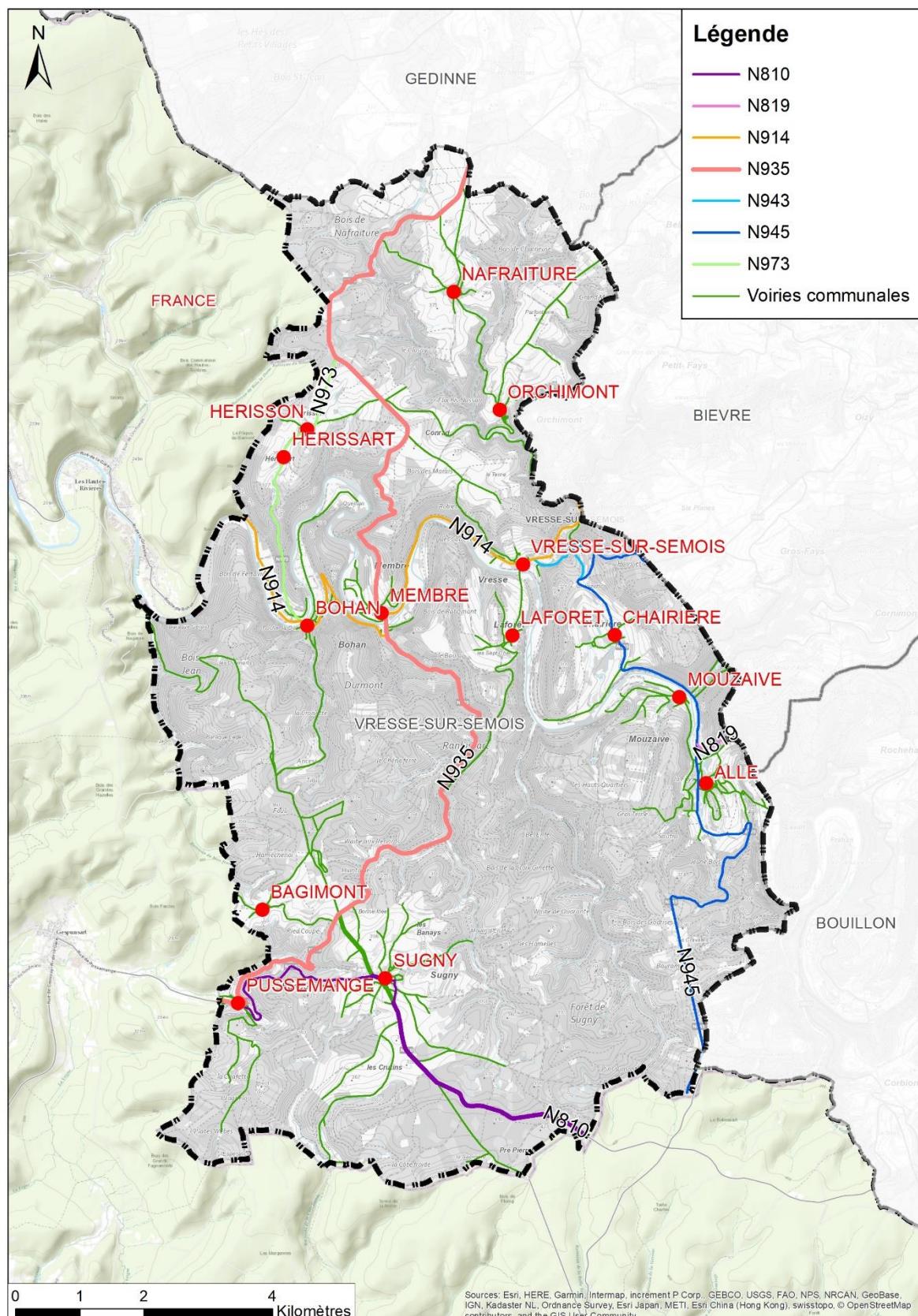
Le réseau autoroutier est inexistant sur le territoire communal. Il faut compter environ 30 minutes pour rejoindre l'E411 « Bruxelles – Namur – Arlon – Luxembourg ».

En termes d'accessibilité, au départ de l'administration communale⁸⁵, le profil de la commune de Vresse-sur-Semois est le suivant :

- **Gedinne** : 17 kilomètres – 18 minutes ;
- **Bièvre** : 12 kilomètres – 13 minutes ;
- **Sedan (France)** : 24,6 kilomètres – 31 minutes ;
- **Charleville-Mézières (France)** : 26,6 kilomètres – 33 minutes ;
- **Bouillon** : 27 kilomètres – 26 minutes ;
- **Bertrix** : 31 kilomètres – 27 minutes ;
- **Wellin** : 34 kilomètres – 34 minutes ;
- **Beauraing** : 35 kilomètres – 33 minutes ;
- **Libramont-Chevigny** : 41 kilomètres – 34 minutes ;
- **Dinant** : 57 kilomètres – 57 minutes ;
- **Marche-en-Famenne** : 61 kilomètres – 62 minutes ;
- **Namur** : 87 kilomètres – 72 minutes ;
- **Arlon** : 87 kilomètres – 73 minutes ;
- **Luxembourg** : 112 kilomètres – 81 minutes ;
- **Bruxelles** : 145 kilomètres – 112 minutes.

⁸⁵ Source : Viamichelin.be

Figure 71 : Réseau routier



17.1.2 Stationnement

L'offre de stationnement actuelle est la suivante :

- **Alle** : Parking de Récréalle, parking de l'Eglise, parking du terrain de football ;
- **Chairière** : Parking de l'Eglise ;
- **Mouzaive** : Parking de l'Eglise ;
- **Vresse-sur-Semois** : Parking de l'Espace Cognaut, parking de la Police, parking de la Locomotive, parking de l'Administration Communale (1 place PMR), parking jouxtant l'Eglise ;
- **Laforêt** : Parking dans le centre du village, parking situé au-dessus de l'hôtel « La Sapinière » ;
- **Membre** : Parking situé en face de la Seigneurie, au kiosque ;
- **Bohan** : Parking Place Henri de la Lindi, parking rue du Pont, parking rue Mont les Champs ;
- **Nafraire** : Parking de l'Eglise, Parking Place Baron Léon Frédéric ;
- **Orchimont** : Parking de la salle ;
- **Sugny** : Parking de l'Eglise, parking de l'école, parking du terrain de football, parking Place de la Goutelle ;
- **Pussemange** : Parking de l'Eglise, parking rue de la Douane ;
- **Bagimont** : Parking de l'Eglise, parking du cimetière.

17.2 Déplacements en commun

17.2.1 Réseau SNCB

La commune de Vresse-sur-Semois ne dispose pas d'infrastructure ferroviaire.

La gare IC (InterCity)⁸⁶ la plus proche se trouve à Libramont-Chevigny, à 40 kilomètres de Vresse-sur-Semois. Elle se situe sur la ligne IC-16 « Bruxelles – Namur – Arlon – Luxembourg ».

La gare locale (L)⁸⁷ la plus proche se trouve à Graide-Station (Bièvre), à 13 kilomètres de Vresse-sur-Semois. Elle se situe sur la ligne L-166 « Dinant – Bertrix – Libramont ».

Le territoire communal reste proche géographiquement des gares françaises TGV de Sedan (25 kilomètres) et de Charleville-Mézières (28 kilomètres).

Soulignons que le temps de trajet en train pour rejoindre Paris est plus court que celui pour rejoindre Bruxelles. En effet, il faut compter environ 20 minutes en voiture pour aller à Sedan puis, 2h15 en train pour le trajet « Sedan – Paris » (trajet direct), soit environ 2h30 au total pour rejoindre Paris. Pour rejoindre Bruxelles en train, il faut d'abord compter 50 minutes en voiture pour rejoindre Libramont-Chevigny, puis 2h20 en train pour arriver à Bruxelles-Midi.

⁸⁶ Les trains IC (InterCity) relient les grandes villes de Belgique. Ces trains ne s'arrêtent qu'aux gares les plus importantes, traversant parfois aussi les frontières nationales.

⁸⁷ Les trains L relient généralement les grandes villes, en s'arrêtant dans chacune des gares présentes le long du trajet.

17.2.2 Réseau TEC

Plusieurs lignes de bus desservent le territoire communal, à savoir :

- Bus local 45/3 « Nafraiture – Laforêt – Membre – Bohan » ;
- Bus local 45/4 de Vresse-sur-Semois (Sugny) ;
- Ligne 9 « Alle – Gedinne – Beauraing » ;
- Ligne 43 « Bohan – Alle – Menuchenet » ;
- Ligne 44 « Menuchenet – Bièvre – Orchimont » ;
- Ligne 7 « Sugny – Bouillon ».

Le détail des lignes de transports en commun est détaillée ci-après. Précisons que le nombre de bus peut varier selon les arrêts.

Tableau 32 : Détails de la ligne TEC n°45/3 "Nafraiture - Laforêt - Membre" – Source : TEC.be

Numéro de ligne	Localités de la commune desservies	Périodes	Direction	Jours de desserte	Nombre de bus par jour
Bus local de Vresse (Bohan) 45/3	Bohan (École) Membre (Carrefour) Vresse (Gendarmerie, Église, Le Terne) Chairière (Centre) Laforêt (École communale) Conrad (Rue de Terne) Nafraiture (École) Orchimont (Salle des Fêtes) Hérisson (Route de Hérisart)	Scolaire	Vers Bohan	Du lundi au vendredi	2
			Vers Membre	Du lundi au vendredi	1-2

Le bus local de Vresse-sur-Semois (Bohan) n°45/3 relie Vresse-sur-Semois à Bohan à travers plusieurs arrêts dans les localités communales. Les bus ne circulent qu'en période scolaire, du lundi au vendredi. Vers Bohan, les bus passent à partir de 07h30 au départ de Vresse-sur-Semois. Un bus dessert les localités en début d'après-midi. Vers Membre, les bus circulent à partir de la fin de matinée, à raison d'un passage le matin et de deux passages l'après-midi (ou un unique trajet, selon les arrêts).

Tableau 33 : Détails de la ligne TEC n°45/4 "Sugny" - Source : TEC.be

Numéro de ligne	Localités de la commune desservies	Périodes	Direction	Jours de desserte	Nombre de bus par jour
Bus local de Vresse (Sugny) 45/4	Sugny (École)	Scolaire	Vers Alle	Du lundi au vendredi	1-3
	Bagimont (Centre FEDASIL, Église)		Vers Sugny	Du lundi au vendredi	2-3
	Bonne Idée (Carrefour)	Vacances scolaires	Vers Alle	Jeudi	1
	Pussemange (Ancienne MC)		Vers Sugny	Jeudi	1
Laforêt (École communale)	Bohan (École)				
	Membre (Carrefour)				
	Vresse (Église)				
	Chairière (École, Centre)				
	Mouzaive (Église)				
	Alle (Home, Ancien Dépôt TEC)				
	Ban d'Alle (Carrefour)				

Le bus local de Vresse-sur-Semois (Sugny) n°45/3 relie Sugny à Ban d'Alle, à travers plusieurs arrêts dans les localités communales. Les bus circulent en période scolaire et durant les vacances scolaires :

- En période scolaire, les bus circulent du lundi au vendredi. Vers Alle, les bus circulent à partir de 07h55, à raison d'un à trois passages par matinée. L'arrêt « Église » à Vresse-sur-Semois est le seul à bénéficier de trois passages chaque matin (07h10, 08h30, 09h43). Vers Sugny, un passage a lieu en fin de matinée et dans l'après-midi. Le nombre de passages varie selon les arrêts. Des bus circulent également uniquement en période d'exams scolaires.
- Durant les vacances scolaires, quelle que soit la destination, les bus ne circulent que le jeudi à raison d'un passage en matinée par jour.

Tableau 34 : Détails de la ligne TEC n°9 "Alle - Gedinne - Beauraing" - Source : TEC.be

Numéro de ligne	Localités de la commune desservies	Périodes	Direction	Jours de desserte	Nombre de bus par jour
Ligne 9 « Alle – Gedinne – Beauraing »	Alle (Ancien Dépôt TEC)	Scolaire	Vers Beauraing	Du lundi au vendredi	2
	Mouzaive (Passerelle)		Vers Alle	Du lundi au vendredi	2-3
	Chairière (Centre)	Vacances scolaires	Vers Beauraing	Du lundi au vendredi	2
	Bohan (Église)		Vers Alle	Du lundi au vendredi	2
Membre (Carrefour)	Vresse (La Chaumièvre, Église)				
	Orchimont (Salle des Fêtes)				
	Nafraiture (Place)				

La ligne TEC n°9 relie Alle à Beauraing. Plusieurs localités de la commune sont desservies, à savoir Alle (Ancien dépôt TEC), Mouzaive (Passerelle), Chairière (Centre), Vresse-sur-Semois (La

Programme Communal de Développement Rural
Partie 1 : Analyse des caractéristiques socio-économiques

Chaumièvre), Orchimont (Salle des Fêtes), Nafraiture (Place). Les bus circulent en période scolaire et durant les vacances scolaires :

- En période scolaire, les bus circulent du lundi au vendredi. Vers Beauraing, un bus circule le matin et un deuxième dessert les localités en début d'après-midi. Vers Alle, un bus circule le matin et deux circulent l'après-midi. Un bus supplémentaire est comptabilisé le mercredi. Notons la commune est également desservie en période d'examens scolaires.
- Durant les vacances scolaires, quelle que soit la destination, deux bus circulent dans la journée (un le matin et un l'après-midi).

Tableau 35 : Détails de la ligne TEC n°43 "Bohan - Alle - Menuchenet" - Source : TEC.be

Numéro de ligne	Localités de la commune desservies	Périodes	Direction	Jours de desserte	Nombre de bus par jour
Ligne 43 « Bohan – Alle – Menuchenet »	Bohan (Église)	Scolaire	Vers Menuchenet	Du lundi au vendredi	4-5
	Membre (Carrefour)	Scolaire	Vers Bohan	Du lundi au vendredi	3-4
	Laforêt (Église)	Vacances scolaires	Vers Menuchenet	Du lundi au vendredi	4
	Vresse (Église)	Vacances scolaires	Vers Bohan	Du lundi au vendredi	3

La ligne TEC n°44 relie Bohan à Menuchenet. Plusieurs localités de la commune sont desservies, notamment Bohan (Église), Membre (Carrefour), Laforêt (Église), Vresse-sur-Semois (Église), Chairière (La Haizette, Centre), Mouzaive (Passerelle) et Alle (Ancien dépôt TEC). Les bus circulent en période scolaire et durant les vacances scolaires :

- En période scolaire, les bus circulent du lundi au vendredi. Vers Menuchenet, 4 bus desservent les localités dans la journée de 06h45 à 18h07 au départ de Bohan. Un bus supplémentaire circule le mercredi en début d'après-midi. Vers Bohan, un passage est assuré en matinée (10h16 au départ d'Alle) et 2 à 3 bus circulent l'après-midi, selon les arrêts desservis. Notons que le bus local communal assure certains passages dans la journée, quelle que soit la destination choisie. Un bus circule également uniquement en période d'examens scolaires.
- Durant les vacances scolaires, les bus circulent du lundi au vendredi. Vers Menuchenet, deux bus circulent dans la matinée et deux bus dans l'après-midi. Au total, 4 bus passent par jour. Vers Bohan, un bus circule dans la matinée et deux bus sont comptabilisés dans l'après-midi.

Tableau 36 : Détails de la ligne TEC n°44 "Bièvre - Menuchenet" - Source : TEC.be

Numéro de ligne	Localités de la commune desservies	Périodes	Direction	Jours de desserte	Nombre de bus par jour
Ligne 44 « Bièvre – Menuchenet »	Orchimont (Salle des Fêtes) Nafraiture (Place)	Scolaire	Vers Orchimont	Du lundi au vendredi	1

La ligne 44 « Bièvre-Menuchenet » dessert Orchimont (Salle des Fêtes) et Nafraiture (Place). Les bus circulent du lundi au vendredi en fin d'après-midi uniquement, à partir de 17h36 au départ de

Programme Communal de Développement Rural
Partie 1 : Analyse des caractéristiques socio-économiques

Nafraiture. Le mercredi, le bus passe en début d'après-midi, à partir de 13h36 au départ de Nafraiture. Un passage est également organisé en période d'examens scolaires, en début d'après-midi (13h36).

Tableau 37 : Détails de la ligne TEC n°7 "Sugny-Bouillon" – Source : TEC.be

Numéro de ligne	Localités de la commune desservies	Périodes	Direction	Jours de desserte	Nombre de bus par jour
Ligne 7 « Sugny – Bouillon »	Bagimont (Centre Fédasil, Église) Pussemange (Ancienne MC) Sugny (École) Ban d'Alle (Carrefour)	Scolaire	Vers Bouillon	Du lundi au vendredi	3-4
			Vers Sugny	Du lundi au vendredi	3-4
		Vacances scolaires	Vers Bouillon	Du lundi au vendredi	3
			Vers Sugny	Du lundi au vendredi	3
		Week-end	Vers Bouillon	Samedi	2
			Vers Sugny	Samedi	2
			Vers Bouillon	Dimanche	2
			Vers Sugny	Dimanche	2

La ligne TEC n°7 relie Bagimont à Bouillon. Plusieurs localités de la commune sont desservies, notamment Bagimont (Centre Fédasil, Église), Pussemange (Ancienne MC), Sugny (École) et Ban d'Alle (Carrefour). Les bus circulent en période scolaire, les week-ends et durant les vacances scolaires :

- En période scolaire, les bus circulent du lundi au vendredi. Vers Bouillon, selon les heures de passage, les bus prolongent leur trajet jusque Libramont-Chevigny. Trois bus passent chaque matin au départ de Bagimont, à partir de 06h25. Le mercredi, un bus supplémentaire est proposé dans l'après-midi (15h16). Vers Sugny, 3 bus passent dans la journée, à partir de 10h26, au départ de Ban d'Alle. Le mercredi, 4 bus passent dans la journée. Notons que deux bus circulent uniquement en période d'examens scolaires sur cette ligne.
- Durant les vacances scolaires, les bus circulent du lundi au vendredi. Vers Bouillon, selon les heures de passage, les bus prolongent leur trajet jusque Libramont-Chevigny. Deux bus passent le matin et un circule en début d'après-midi. Vers Sugny, un bus circule en milieu de matinée alors que deux autres bus desservent les localités en fin d'après-midi et début de soirée.
- Le week-end, les bus circulent les samedis et dimanches. Quelque soient le jour et la destination, un bus circule le matin et un deuxième passe l'après-midi. Au total, deux bus passent par jour le week-end.

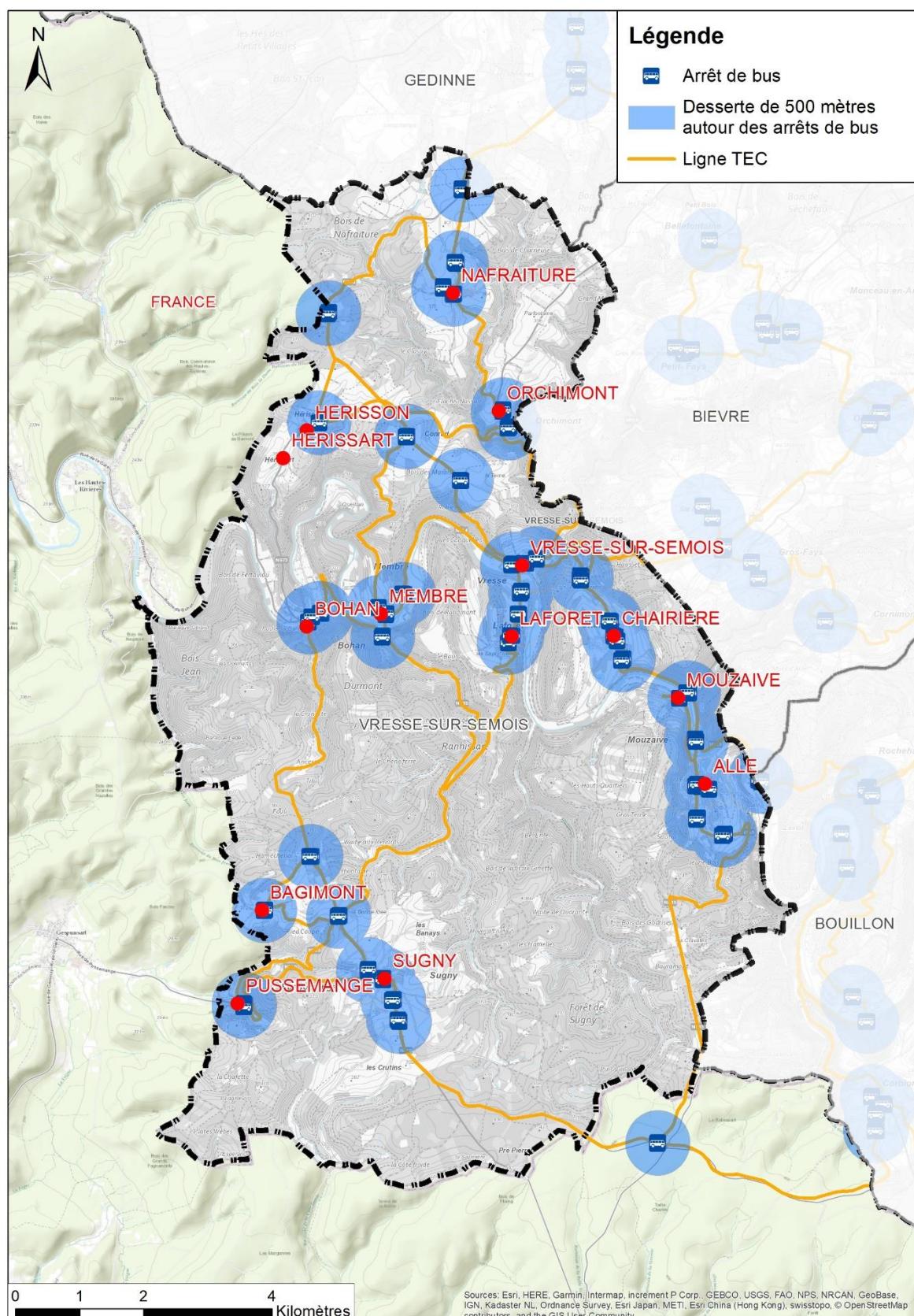
Toutes les localités communales sont desservies par des lignes de bus. Néanmoins, peu de bus circulent le week-end (uniquement la ligne 7 « Sugny – Bouillon ») et la semaine. L'offre en transports en commun peut être qualifiée de faible avec une faible fréquence des bus et des horaires

Programme Communal de Développement Rural
Partie 1 : Analyse des caractéristiques socio-économiques

majoritairement fixés en fonction des horaires scolaires. Cette dernière peut favoriser l'utilisation de la voiture et augmenter le trafic routier, pouvant ainsi renforcer le sentiment d'insécurité routière au sein des villages.

Rappelons que la commune de Vresse-sur-Semois a mis en place un système de bus communal, permettant de relier les différents villages du territoire. Elle organise elle-même le « ramassage scolaire » pour ses écoles communales (Bus mis à disposition par le TEC et chauffeurs engagés par la commune).

Figure 72 : Réseau de transports en commun



17.3 Déplacements lents

Le vocable « déplacements lents » regroupe différentes catégories d'usagers : les piétons, cyclistes, cavaliers, patineurs... et sont généralement qualifiés d'« usagers faibles » mais parmi eux, certains le sont plus que d'autres : jeunes enfants, individus à pied ou à vélo, personnes âgées, jeunes parents avec poussette, personnes à mobilité réduite... Une attention particulière doit être accordée à certains endroits, notamment au centre des villages, aux abords des commerces de proximité et écoles, dans les quartiers résidentiels, etc. Les déplacements effectués par les « usagers faibles » peuvent être classés en deux catégories :

- **Les déplacements utilitaires** : Ils permettent de rejoindre différents pôles tels que les écoles, les arrêts de bus, l'administration communale, les commerces de proximité, les infrastructures culturelles et sportives...
- **Les déplacements de loisirs** : Ils concernent les promenades, généralement en dehors des centres.

Ces deux types de déplacement ne répondent ni aux mêmes objectifs, ni aux mêmes impératifs. Pour favoriser les déplacements utilitaires, il sera nécessaire d'assurer une bonne sécurité physique (accotement en bon état, traversées sécurisées...) et psychologique (éclairage, contrôle social...) et de limiter la distance entre les « pôles » (relief peu accentué). Par contre, les promeneurs recherchent des points de vue attractifs, une ambiance calme (si possible, à l'écart de la circulation automobile) alors que les questions de sécurité deviennent moins prépondérantes : les chemins peuvent être moins praticables (mais entretenus), le contrôle social est moins nécessaire... Seuls les tronçons empruntant les voies de circulation plus fréquentées doivent offrir des conditions de sécurité équivalentes.

Déplacements utilitaires :

Les déplacements utilitaires semblent se concentrer à Vresse-sur-Semois avec la présence d'une majorité des services (EPN, CPAS, administration communale, bibliothèque, etc.).

Dans le cadre de son PST 2019-2024, la Commune de Vresse-sur-Semois a identifié l'action suivante : « Suivre l'extension et le développement du RAVeL ». Cette action consiste à développer la mobilité douce sur le territoire, à travers plusieurs axes autour des chemins du RAVeL :

- L'organisation des différents chantiers en partenariat avec l'ADL ;
- Le suivi du projet « Ardenne Cyclo » ;
- Le suivi et la finalisation de l'acquisition des terrains privés pour le tracé complet du RAVeL ;
- L'organisation et le suivi de chantiers le long de la voirie de l'État en coopération avec le SPW.

Le Plan d'Investissements Communaux (PIC) a identifié des travaux à réaliser, certains relevant des déplacements utilitaires pour les années 2020 et 2021.

Tableau 38 : Travaux prévus dans le Plan d'Investissements Communaux (PIC) – Source : Administration communale

Localisation	Nature des travaux	Délais	Investissement total
Chairière	Réfection des routes à Chairière : Rue de Naglémont, rue des Crêtes, rue du Rivage, « derrière Eau Vive »	2020	210.000 €
Nafraiture	Pont sous la route communale à la « gare » de Nafraiture	2020	100.000 €

Programme Communal de Développement Rural
Partie 1 : Analyse des caractéristiques socio-économiques

Mouzaive	Passerelle piétonne au Moulin de Mouzaive	2020 (étude) et 2021 (travaux)	180.000 €
Orchimont	Réfection de la rue du château (du calvaire jusqu'à la salle des fêtes)	2021	80.000 €
Alle	Consolidation et rénovation de la voirie, et égouttage rue Champ Jacob	2021	180.000 €
	Réfection de la route et égouttage (aqueduc et égouts)	2021	650.000 €
Mouzaive-Bohan-Nafraire	Remplacement des barrières de sécurité	2021	85.000 €

 **Déplacements de loisirs :**

Comme il a été précisé dans le chapitre relatif au tourisme, la commune de Vresse-sur-Semois offre de multiples possibilités de déplacements de loisirs. L'activité touristique et les déplacements de loisirs sont très importants sur la commune, avec un réseau de promenades fort développé (53 circuits pédestres, soit 308 kilomètres balisés au total, 8 circuits à Vélo Tout Chemin (VTC), soit 88 kilomètres balisés au total et plusieurs promenades thématiques pédestres).

Des projets de mobilité douce, communaux et internationaux, sont également en cours sur le territoire communal.

17.4 Éléments de synthèse

Réseau routier	<ul style="list-style-type: none"> ▪ La commune est traversée par plusieurs axes routiers régionaux : <ul style="list-style-type: none"> → N810 « Bouillon – Pussemange » → N935 « Gribelle – Membre – Pussemange – Charleville-Mézières » → N945 « Baillamont (N95) – Vresse-sur-Semois – Alle » → N819 « Menuchenet (N089) – Rochehaut – Alle » → N914 « Graide-Station – Vresse-sur-Semois – Monthermé » ; → N943 « Liaison 945 – La Haizette N914 » → N973 « Liaison Hérisson (N935) – Bohan » ▪ Réseau autoroutier inexistant : Commune située à environ 30 minutes en voiture de l'E411 « Bruxelles – Namur – Arlon – Luxembourg ».
Déplacements en commun	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Absence d'infrastructure ferroviaire : <ul style="list-style-type: none"> → Gare IC la plus proche située à Libramont-Chevigny, à 40 kilomètres de Vresse-sur-Semois (ligne 16 « Bruxelles – Namur – Arlon – Luxembourg »). → Gare L la plus proche située à Graide-Station, à 13 kilomètres de Vresse-sur-Semois (ligne 166 « Dinant – Bertrix – Libramont »). → Le territoire communal reste proche géographiquement des gares françaises TGV de Sedan (25 kilomètres) et de Charleville-Mézières (28 kilomètres). ▪ La commune est traversée par plusieurs lignes de bus : <ul style="list-style-type: none"> → Bus local 45/3 « Nafraiture – Laforêt – Membre – Bohan » → Bus local 45/4 de Vresse-sur-Semois (Sugny) → Ligne 9 « Alle – Gedinne – Beauraing » → Ligne 43 « Bohan – Alle – Menuchenet » → Ligne 44 « Menuchenet – Bièvre – Orchimont » → Ligne 7 « Sugny – Bouillon » ▪ Toutes les localités sont desservies par des lignes de bus. ▪ Peu de bus circulent le week-end. ▪ Bus communal mis à disposition : ramassage scolaire effectué par la commune.
Déplacements lents	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Développement d'une mobilité douce sur le territoire communal : <ul style="list-style-type: none"> → Multiples possibilités de déplacements de loisirs (53 circuits pédestres, 8 circuits VTC, promenades thématiques pédestres...). → Projets communaux et internationaux de mobilité douce sur le territoire.
Enjeux, perspectives et besoins	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Pallier à l'isolement par rapport aux axes de communication routier et ferroviaire. ▪ Valoriser la proximité des gares TGV de Sedan et Charleville-Mézières.

18 Les équipements

18.1 Réseau d'égouttage

La commune de Vresse-sur-Semois est reprise sur le Plan d'Assainissement par Sous-bassin Hydrographique (PASH) de la Semois-Chiers. L'assainissement des eaux usées est géré par l'Intercommunale Namuroise de Services Publics (INASEP).

Il existe trois types de zones d'assainissement :

- **La zone à régime d'assainissement collectif** : ce sont des zones dans lesquelles il y a ou il y aura des égouts qui doivent être reliés à des stations d'épuration collectives ;
- **La zone à régime d'assainissement autonome** : ce sont des zones dans lesquelles les habitants doivent assurer eux-mêmes, individuellement ou en petites collectivités, l'épuration des eaux usées ;
- **Les zones transitoires** qui n'ont pas pu encore être classées pour différentes raisons mais auxquelles seront attribué soit le régime collectif, soit le régime autonome.

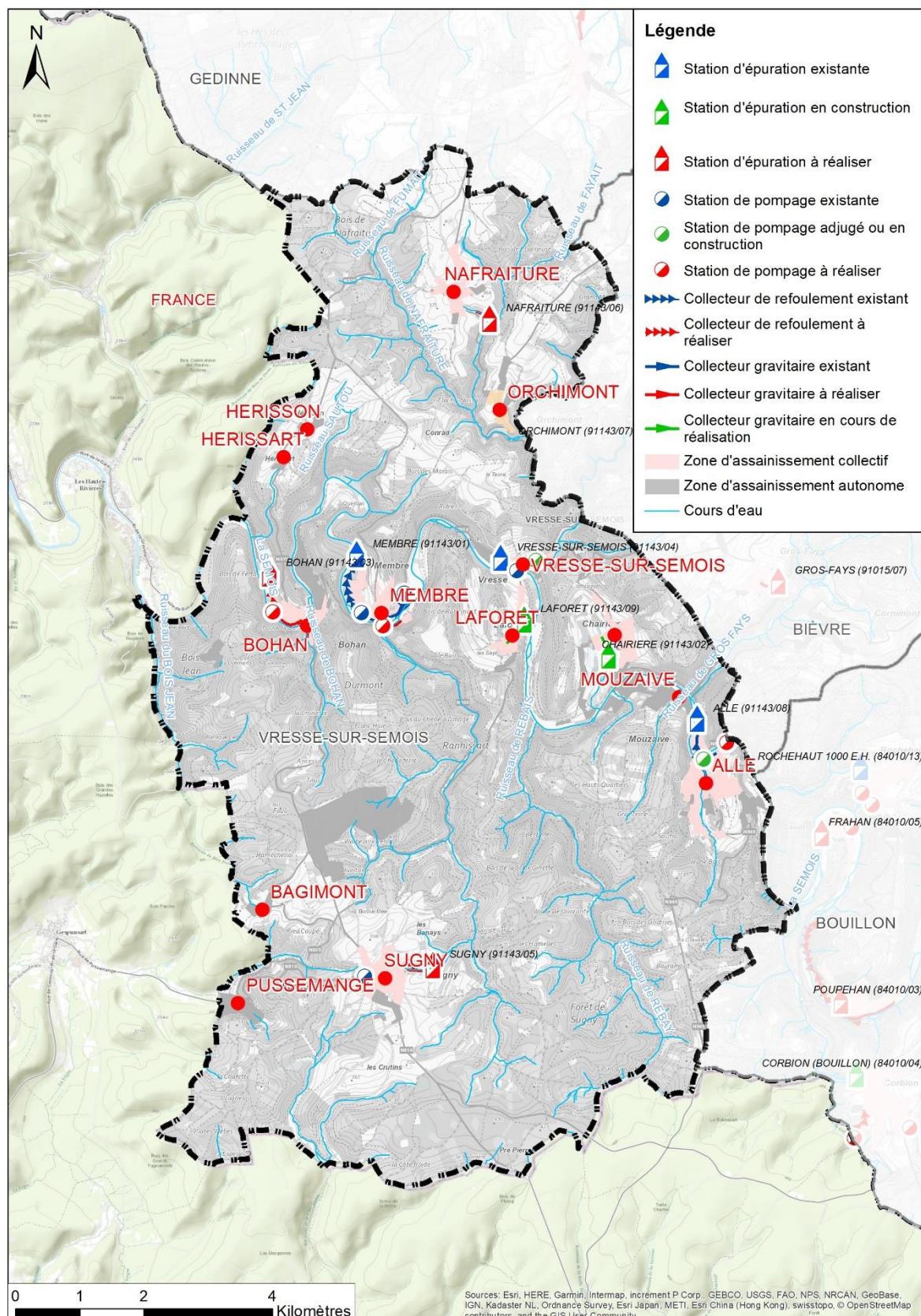
La majorité des localités sont reprises en zone à régime d'assainissement collectif, notamment l'ensemble des coeurs de village. Des portions de chaque entité sont reprises en zones à régime d'assainissement autonome, situées principalement à l'extérieur des villages. A l'inverse, les entités de Mouzaive, Pussemange et Bagimont sont reprises entièrement en zones à régime d'assainissement autonome.

Actuellement, quatre stations d'épuration sont effectives sur le territoire :

- **La station d'épuration de Membre** (1.080 EH), mise en service en 1984 ;
- **La station d'épuration de Vresse-sur-Semois** (400 EH), mise en service en 2008 ;
- **La station d'épuration de Laforêt** (300 EH), mise en service en 2010 ;
- **La station d'épuration d'Alle** (1.000 EH), mise en service en 2010.

Une station d'épuration est en construction à Chairière. Le projet a été approuvé le 20 octobre 2020 par la Société Publique de Gestion de l'Eau (SPGE). Trois autres stations d'épuration doivent être réalisées à Nafraiture, Bohan et Sugny.

Figure 73 : Plan d'Assainissement par Sous-Bassin Hydrographique



18.2 Distribution d'eau

La Commune de Vresse-sur-Semois est l'organisme distributeur d'eau potable sur l'entièreté du territoire.

De nombreux captages sont recensés sur le territoire communal. 30 zones de prise d'eau sont représentées sur la carte ci-dessous. Ces dernières alimentent les 14 zones de distribution de la commune de Vresse-sur-Semois.

- **14 sont entourées d'un cercle rose hachuré** : Il s'agit de zones de prévention forfaitaires. Pour 9 de ces dernières, des zones de prévention provisoires ont été déterminées.
 - **8 sont entourées de polygones rouges hachurés** : Il s'agit de zones de prévention définitives.
 - **8 sont entourées de polygones gris hachurés** : Il s'agit de prises d'eau faisant l'objet d'une enquête publique en vue de l'obtention de zones de prévention définitives.

Figure 74 : Zones de captage et de protection - 2021 - Source : Administration communale

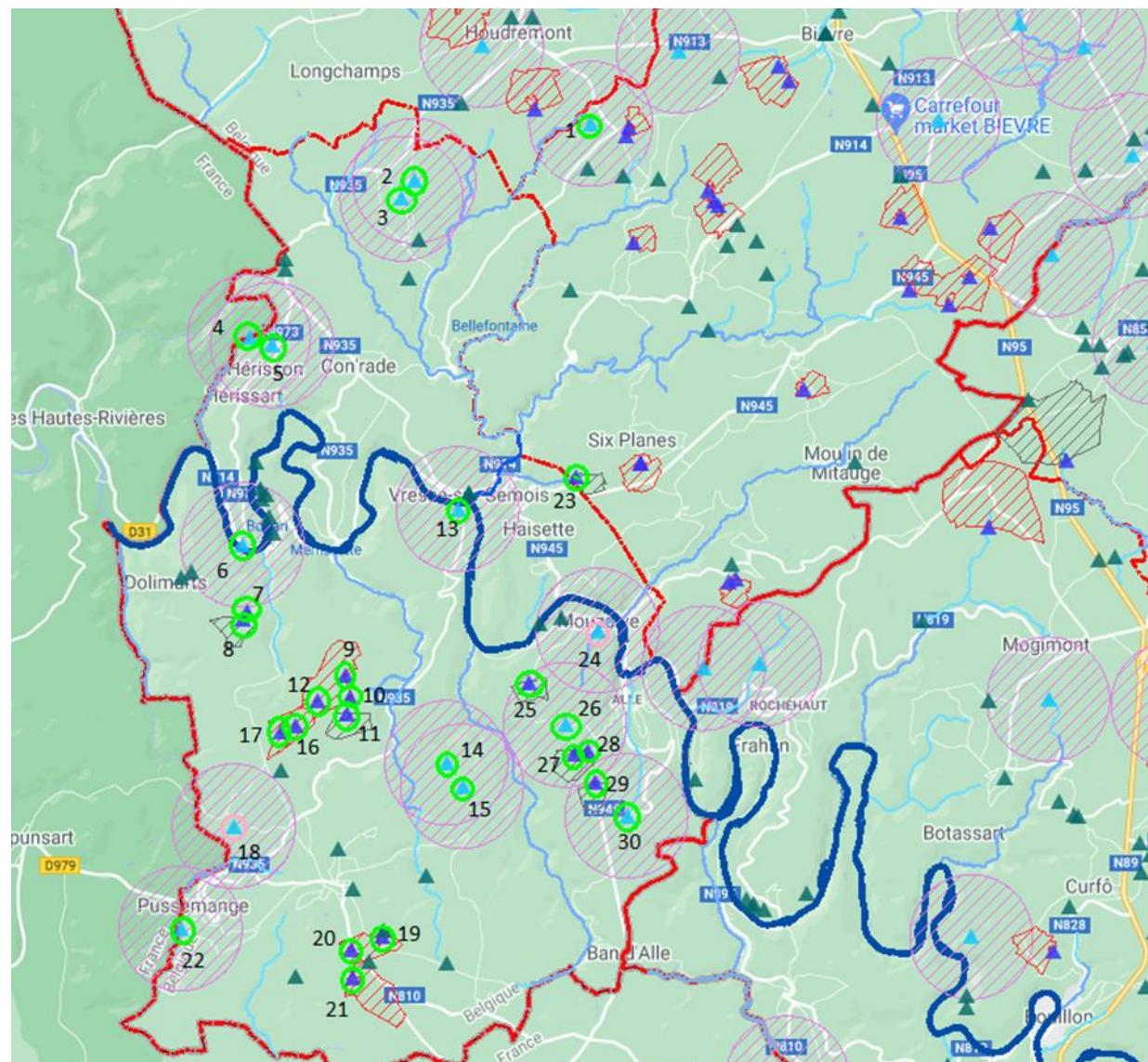


Tableau 39 : Correspondance entre les captages et zones de protection

Orchimont	1	Membre, Vresse-sur-Semois, Laforêt	9, 10, 11, 12, 13, 14, 15
Nafraiture	2, 3	Sugny, Bagimont, Fédaïs	16, 17, 18, 19, 20, 21
Hérisson	4, 5	Pussemange	22
Bohan	6, 7, 8	Alle, Mouzaïve, Chairière	23, 24, 25, 26, 27, 28, 29, 30

Trois zones de prévention ont été officiellement arrêtées :

- Zone de prévention éloignée llB « Quatre Bornes de Sugny, Grande Motte I et Grande Motte II » selon l’arrêté ministériel du 27 avril 2009 ;
- Zone de prévention éloignée llB « Puits Otan I et Puits Otan II » selon l’arrêté ministériel du 27 avril 2009 ;
- Zone de prévention éloignée llB « Les Charnets, Les Racines II, Prés Raulin » selon l’arrêté ministériel du 27 avril 2009.

Dans le cadre de son PST 2019-2024, la Commune a pour objectif d’améliorer la distribution et la qualité de l’eau. Pour cela, quatre actions ont identifiées :

- **Identifier et améliorer tous les réseaux d’eau à changer :** Cette action consiste à identifier tous les besoins de réparations, de rénovations dans chaque village et d’analyser la charge de travail en interne et en externe.
- **Identifier, protéger, délimiter et entretenir les zones de captage :** Il s’agit d’identifier toutes les zones de captage sur la commune et de les répertorier. Elle consiste à délimiter, méttrer les zones nécessaires et obligatoires autour du captage afin de le protéger et de clôturer ces zones.
- **Automatiser le traitement de l’eau.**
- **Identifier tous les compteurs d’eau à changer :** Cette action consiste à identifier tous les compteurs vétustes et de les remplacer. Le résultat sera double : une meilleure identification de la consommation sur le réseau et une tarification plus précise.

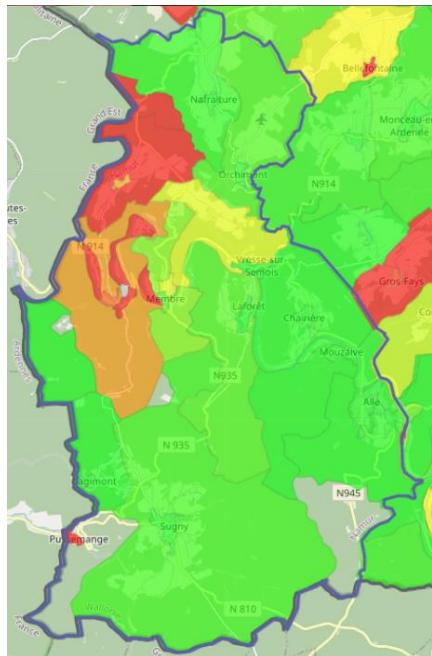
18.3 Distribution d’électricité

Le gestionnaire de distribution d’électricité est l’Opérateur des Réseau d’Énergies (ORES).

18.4 Télécommunications

Au total, la commune comptabilise 9 antennes GSM.

Figure 75 : Couverture mobile de Proximus sur la commune de Vresse-sur-Semois - Source : IBPT



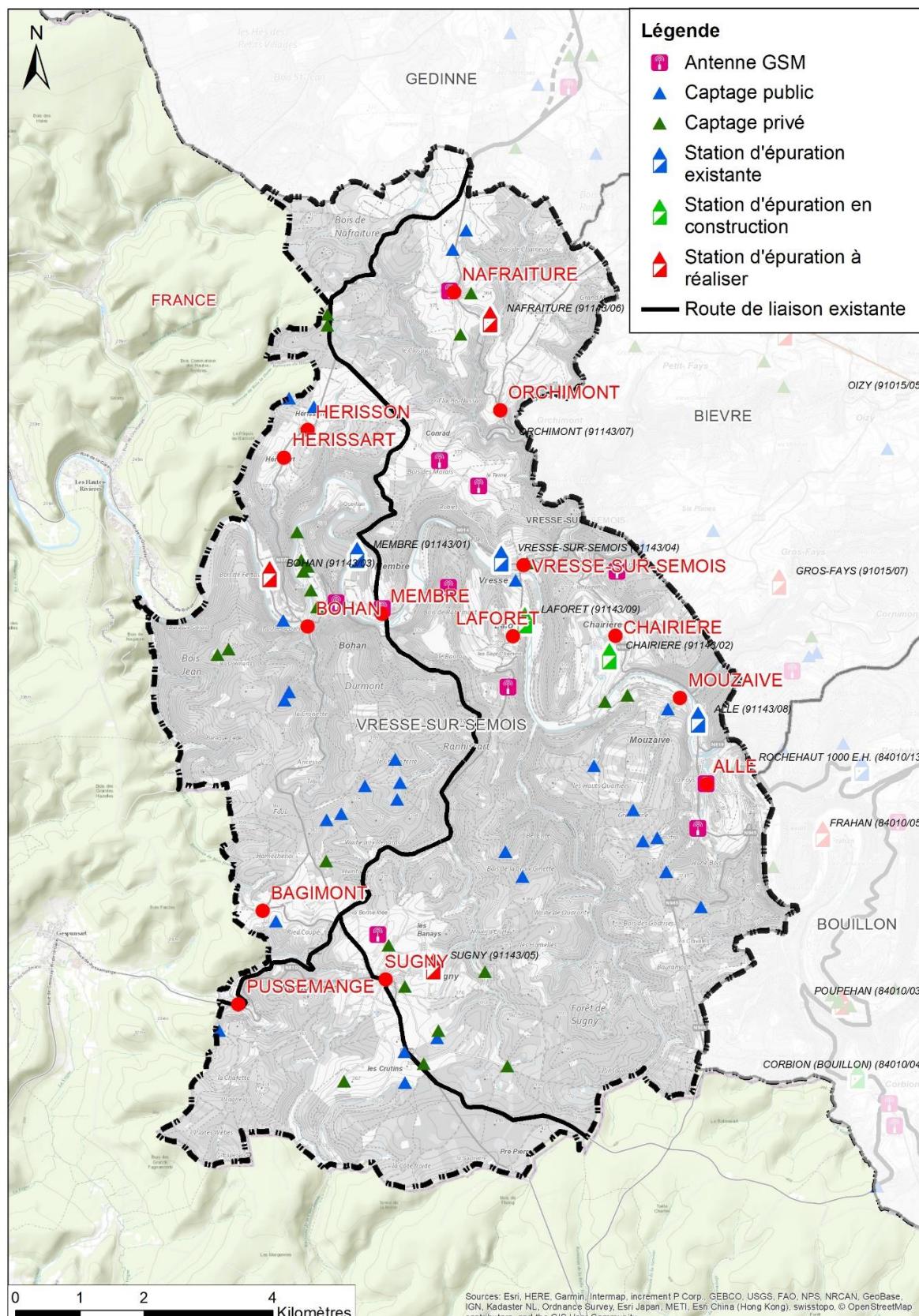
Selon l’Institut Belge des Services Postaux et des Télécommunications (IBPT), la couverture mobile de Vresse-sur-Semois semble assez bonne. Proximus semble offrir la meilleure couverture mobile. Néanmoins, l’ouest du territoire communal semble connaître le plus de dysfonctionnements (Bohan, Membre, Hérisson, Hérisart, Pussemange), notamment avec les réseaux Telenet/Base et Orange.

En 2016, la commune de Vresse-sur-Semois a été classée comme « zone blanche ». Une commune est qualifiée comme « zone blanche » si la couverture internet fixe à 30 Mbps ne dépasse pas 60 % de son territoire et que 100 % de son territoire ne bénéficie pas de couverture 4G à l’extérieur. La situation semble néanmoins s’améliorer sur Vresse-sur-Semois : en février 2018, Orange a optimisé son site d’antennes existant avec la technologie 4G, ce qui a permis d’atteindre une couverture 4G complète dans les villages de Membre et Bohan, situés dans la vallée de la Semois.⁸⁸ Ces deux villages connaissent désormais un accès à internet haut débit. La mise en place de la fibre est difficile dans la vallée de la Semois. Des solutions alternatives ont été trouvées comme l’installation d’un système de faisceau hertzien, principalement utilisé pour la radio et la télévision.⁸⁹

⁸⁸ Astel, Orange 4G couvre les 39 communes de la zone blanche en Wallonie, 12 juin 2018 (Source : [Orange 4G couvre les 39 communes de la zone blanche en Wallonie \(astel.be\)](https://astel.be/orange-4g-couvre-les-39-communes-de-la-zone-blanche-en-wallonie))

⁸⁹ RTBF.be, L’internet haut débit débarque dans deux villages de Vresse-sur-Semois, 24 juillet 2020 (Source : https://www.rtb.be/info/regions/namur/detail_1-internet-haut-debit-debarque-dans-deux-villages-de-vresse-sur-semois?id=10548756)

Figure 76 : Localisation des principales infrastructures techniques



18.5 Gestion des déchets

La collecte et la gestion des déchets sont assurées par le BEP Environnement (Bureau Économique de la Province de Namur).

Les déchets ménagers et organiques sont collectés chaque semaine, tous les lundis, selon le système du duobacs. Les déchets organiques sont déposés dans le conteneur vert alors que les déchets ménagers sont déposés dans le conteneur gris. Les papiers et cartons sont déposés devant chaque habitation et ramassés une fois par mois. Les PMC (plastique – métallique – cartons à boissons) sont collectés toutes les deux semaines dans un « sac bleu réglementaire ». Des dates précises de collecte ont été définies pour les différentes localités de la commune.

Les déchets encombrants ne sont plus collectés en porte-à-porte. Ils sont ramassés par la Ressourcerie namuroise qui se déplace chez les particuliers sur simple appel. Une fois triés, les objets encore en bon état ou pouvant être réparés sont remis en vente dans le circuit de seconde main. Les autres sont recyclés ou valorisés. Ils peuvent aussi être déposés au parc à conteneurs.

Vresse-sur-Semois ne dispose pas de parc à conteneurs sur son territoire. Les plus proches se situent à Oizy (Bièvre) et Malvoisin (Gedinne). Le système de « recyparc mobile » dans les localités communales est organisé ponctuellement.

Des bulles à verre se trouvent dans chaque village.

Déchets :

En 2020, la Commune de Vresse-sur-Semois comptabilisait en moyenne 330,4 kilogrammes de déchets par habitant, soit une augmentation de 5,0 % par rapport à 2014. A titre de comparaison, la moyenne régionale s'élevait à 520,5 kilogrammes par habitant en 2018, ce qui est supérieur à la moyenne communale.

Tableau 40 : Évolution du nombre de déchets par type - 2014-2018 - Source : Administration communale

Années	Déchets ménagers	Déchets organiques	Encombrants	Papiers-cartons	PMC	Bulles à verre	Déchets par habitant
2014	403.410	63.140	51.560	136.400	51.000	145.981	314,7
2015	402.910	59.240	57.340	143.320	53.260	147.034	323,4
2016	395.780	59.240	/	131.000	52.850	160.628	301,7
2017	407.660	61.480	18.300	127.840	48.420	144.933	302,0
2018	426.140	69.540	14.780	129.780	55.330	160.525	324,2
2019	403.140	64.600	15.090	129.300	57.500	148.084	312,7
2020	379.160	66.100	13.660	139.240	82.000	172.042	330,4
Évolution	- 6,0 %	+ 4,7 %	- 73,5 %	+ 2,1 %	+ 60,8 %	+ 17,9 %	+ 5,0 %

Le nombre de déchets par type évolue de manière différemment. La quantité des PMC, des verres, des déchets ménagers et des papiers-cartons augmenté entre 2014 et 2020. A l'inverse, les encombrants et les déchets ménagers ont baissé sur la période. Notons que le nombre d'encombrants a considérablement diminué sur la période (- 73,5 %), pouvant s'expliquer par la mise en place de la Ressourcerie en 2017.

Les déchets les plus produits par les habitants vressois sont les déchets ménagers (44,5 % des déchets totaux), les verres (20,2 % des déchets totaux) et les papiers-cartons (16,3 % des déchets totaux).

La commune de Vresse-sur-Semois rencontre des problématiques de déchets sauvages sur son territoire. Les endroits impactés sont aléatoires : cependant, les dépôts se font très souvent en zone agricole ou zone forestière, à un endroit où il y a peu de passage. Selon l'administration communale, les quantités sont difficiles à estimer. Le conteneur communal est toutefois rempli plusieurs fois dans l'année, soit l'équivalent de tonnes de déchets. En effet, les dépôts clandestins constatés peuvent aller du simple sac non-réglementaire jusqu'à plusieurs centaines de kilogrammes d'encombrants.

Plusieurs actions relevant de la gestion des déchets sont inscrites dans le PST 2019-2024 de la Commune. En effet, Vresse-sur-Semois souhaite améliorer la propreté sur le territoire à travers six actions :

- **Installer des distributeurs de sacs à déjections canines**, notamment sur les aires de loisirs des villages.
- **Lutter contre les incivilités**, en privilégiant la prévention et si besoin, en appliquant des sanctions administratives.
- **Lutter contre le déversement des déchets sur la voie publique provenant des sacs plastique**.
- **Renforcer l'entretien des espaces publics**.
- **Veiller à l'entretien et à l'aménagement de nos voiries communales**.
- **Inciter à participer à la journée propreté organisée par le SPW** (Évènement annuel « Ensemble pour une Wallonie toute propre ! »).

18.6 Gestion énergétique

18.6.1 Convention des Maires

En mars 2018, la Commune de Vresse-sur-Semois a adhéré à la Convention des Maires et s'engage à réduire ses consommations de CO₂ de 40 % à l'horizon 2030.

Un Plan Énergie Climat a été rédigé à l'échelle de l'arrondissement de Dinant.

18.6.2 Guichet Énergie Wallonie

Tous les premiers jeudis du mois, se tient à l'administration communale une permanence du Guichet de l'Énergie des arrondissements de Dinant et Philippeville. Les citoyens bénéficient de conseils et astuces durables à adopter au quotidien dans leurs projets de construction ou de rénovation.

18.6.3 Consommation énergétique des bâtiments communaux

Dans le domaine énergétique, le PST 2019-2024 identifie deux actions :

- **Diminuer l'énergie fossile des bâtiments communaux** : Cette action consiste à investir dans des énergies plus durables et à améliorer l'efficacité énergétique de certains bâtiments. L'enjeu est d'identifier les bâtiments communaux énergivores, de définir des solutions énergétiques pour les bâtiments et de chiffrer le coût des investissements. Diminuer l'énergie fossile aura un effet sur la réduction de la facture énergétique et de l'émission carbone de la Commune.

- **Améliorer l'utilisation d'énergie verte pour l'administration communale** : La Commune a pour objectif d'investir dans les énergies vertes et durables et permettre une plus grande indépendance énergétique.

Notons que la Commune de Vresse-sur-Semois a pour objet d'implanter un système de production d'énergie électrique renouvelable à partir de ressources hydrauliques, aussi appelé « Poumon d'Archimède ». Respectueux de l'environnement, ce système est en capacité de produire de l'électricité à partir de faibles hauteurs de chute (1,5m) et un faible débit. Il ne génère ni pollution de l'eau, ni pollution sonore ou visuelle – la plus grande part du mécanisme étant enfuie dans le sol. Ce prototype novateur va être installé dans le nouveau bâtiment de l'Espace Cognault à Vresse-sur-Semois. D'une puissance légèrement supérieure à 1 Kwh, il sera testé en condition réelle pendant une durée d'un an sur la commune. Durant cette période, la production sera donnée à la commune qui pourra passer un marché pour acquérir une machine plus puissante (les modèles commercialisés ayant une puissance de 5 Kwh).

18.7 **Projet de construction d'une prison à Sugny**

Un projet de construction d'une prison est actuellement en cours, déjà connue localement sous le nom de « Prison des quatre bornes », sur une partie de l'ancienne base de l'OTAN à Sugny (7 hectares). D'une capacité de 312 détenus (305 cellules individuelles et 7 cellules PMR), la fin des travaux est espérée en 2026, sous réserve d'obtention des autorisations et permis exécutoires.⁹⁰

⁹⁰ Selon la régie des bâtiments (janvier 2024), le planning prévoit les travaux de 2026 à 2028.

18.8 Éléments de synthèse

Réseau d'égouttage	<ul style="list-style-type: none"> Plan d'Assainissement par Sous-bassin Hydrographique (PASH) de la Semois-Chiers. Assainissement des eaux usées géré par l'INASEP. Cœurs de village repris en majorité dans des zones à régime d'assainissement collectif alors que certaines zones en périphérie des villages sont reprises dans des zones à régime d'assainissement autonome. Mouzaive, Pussemange et Bagimont sont reprises entièrement en zones à régime d'assainissement autonome. 4 stations d'épuration effectives sur le territoire : <ul style="list-style-type: none"> → Station d'épuration de Membre (1.080 EH). → Station d'épuration de Vresse-sur-Semois (400 EH). → Station d'épuration de Laforêt (300 EH). → Station d'épuration d'Alle (1.000 EH).
Distribution d'eau	<ul style="list-style-type: none"> La commune de Vresse-sur-Semois est l'organisme distributeur d'eau potable sur l'entièreté du territoire. De nombreux captages sont recensés sur le territoire communal. Trois zones de protection officiellement arrêtées.
Distribution d'électricité	<ul style="list-style-type: none"> ORES est le gestionnaire de distribution d'électricité.
Télécommunications	<ul style="list-style-type: none"> 9 antennes GSM répertoriées. Couverture mobile de Vresse-sur-Semois assez bonne, offerte par Proximus. Dysfonctionnements rencontrés à l'ouest du territoire communal (Bohan, Membre, Hérisson, Hérissart, Pussemange). En 2016, la commune est classée comme « zone blanche ». Amélioration de la situation avec l'accès à internet haut débit à Membre et Bohan (système de faisceau hertzien).
Gestion des déchets	<ul style="list-style-type: none"> Collecte et gestion des déchets assurées par le BEP Environnement. Déchets ménagers et organiques récoltés en duobac chaque semaine. Papiers et cartons récoltés devant chaque habitation, une fois par mois. PMC récoltés toutes les deux semaines dans un sac réglementaire. Parcs à conteneur les plus proches : Oizy (Bièvre) et Malvoisin (Gedinne). Les encombrants peuvent être collectés en porte-à-porte par la Ressourcerie, mise en place en 2017 Bulles à verre situées dans chaque village. Déchets sauvages retrouvés en zone agricole ou forestière, à des endroits où il y a peu de passage. 330,4 kilogrammes de déchets par habitant sont comptabilisés en 2020, soit une augmentation de 5,0 % par rapport à 2014. Les déchets ménagers représentent 44,5 % des déchets totaux, les verres représentent 20,2 % des déchets et les papiers-cartons (16,3 % des déchets totaux).
Gestion énergétique	<ul style="list-style-type: none"> Adhésion à la Convention des Maires en mars 2018. Mise en œuvre d'un Plan Énergie Climat à l'échelle de l'arrondissement de Dinant. Permanence du Guichet Énergie Wallonie les premiers jeudis du mois.

Enjeux, perspectives et besoins	<ul style="list-style-type: none">▪ Volonté communale d'améliorer la distribution et la qualité de l'eau.▪ Amélioration de la couverture numérique et digitale du territoire (en lien avec le recours au télétravail suite au Covid-19).
--	---

18.9 Actualisation des principales données statistiques

Selon la régie des bâtiments (janvier 2024), le planning prévoit les travaux de 2026 à 2028.

19 Les services

19.1 Activité commerciale

Afin d'offrir une visibilité à ses commerces, le centre touristique et culturel a réalisé une brochure pour informer les habitants et visiteurs sur la commune.

Tableau 41 : Répartition des commerces selon le type d'activité - Source : Brochure du Centre touristique et culturel

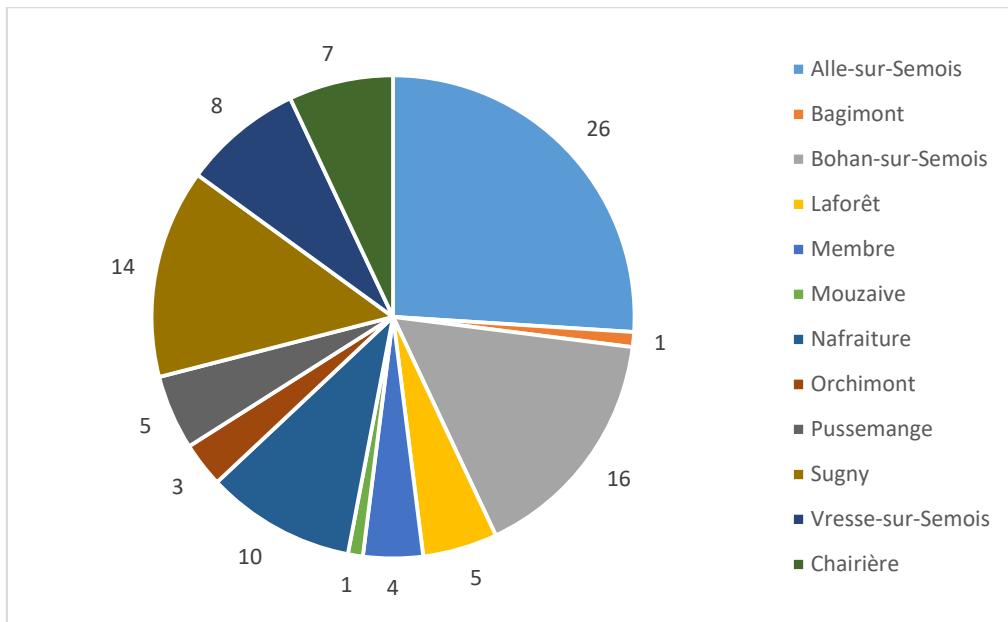
Types de commerces	Nombre
Alimentation – Produits locaux	19
Exploitant forestiers – Vente de bois - Scieries	16
Entretien parcs et jardins – Aménagement	8
Fleuristes – Pépinières – Horticulteur	6
Menuiserie - Ébénisterie	5
Terrassements – Bâtiment	5
Garage – Pneus	4
Châssis	3
Beauté et soins esthétiques	3
Ardoisière – Carrière	3
Électricité	3
Débroussaillage – Entretien haies et talus	2
Animaux	2
Lettrages – Publicité	2
Chauffage	2
Prêt à porter	2
Couvreur	2
Artisanat	2
Stations essence	2
Tabac	2
Plombier	1
Comptabilité	1
Blanchisserie	1
Taxi	1
Matériel de pêche	1
Herboristerie	1
Vidangeur de fosses septiques	1

Selon l'annuaire ci-dessus, le secteur de l'alimentation (boucherie, boulangerie, glaces, produits locaux) détient le plus de commerces. Ces derniers sont majoritairement situés à Alle et Bohan. Des commerces de proximité d'alimentation générale (épicerie) sont recensés à Alle (SPAR), à Bohan (Proxy Delhaize), à Laforêt (Le Serpolet), à Sugny (Chez Bernadette) et Nafraiture (épicerie de la ferme de la Yauge commercialisant des produits locaux).

Plusieurs stations-services sur la commune proposent également des produits alimentaires.

Les exploitants forestiers sont nombreux sur la commune. De la vente de bois de chauffage à Vresse-sur-Semois et deux scieries à Alle sont également recensées, renforçant l'activité commerciale forestière sur la commune.

Graphique 39 : Répartition des commerces par localité - Source : Brochure du Centre touristique et culturel



Alle détient le nombre de commerces le plus important (26 commerces). Suivent ensuite les localités de Bohan (16 commerces), Sugny (14 commerces) et Vresse-sur-Semois (10 commerces). Bagimont et Mouzaive sont peu dotés en activité commerciale et connaissent des activités très spécifiques.

Rappelons qu'une Agence de Développement Local est active sur les communes de Bièvre et Vresse-sur-Semois ayant pour missions d'impulser et de soutenir le développement de projets porteurs en termes de création d'activités économiques et/ou d'emplois durables. Deux actions sont réalisées, à savoir la mise en place du chéquier promotions « Les Bons Plans de l'ADL Bièvre/Vresse-sur-Semois » et des « chèques commerces » valables chez les acteurs économiques des deux communes. L'objectif est de soutenir l'économie locale en incitant les habitants à « consommer local ».

19.2 Enseignement et éducation

La Commune de Vresse-sur-Semois compte divers établissements scolaires sur son territoire, à savoir :

- École fondamentale d'Alle (enseignement maternel et primaire), située rue Champ du Rôt, 23.
- École fondamentale de Bohan (enseignement maternel et primaire), située rue de la Seigneurie, 50.
- École fondamentale de Chairière (enseignement maternel et primaire), située rue de l'École, 3.
- École fondamentale de Nafraiture (enseignement maternel et primaire), située rue Sainte-Anne, 10.
- École fondamentale de Sugny (enseignement maternel et primaire), située Place Paul Dubois, 108.
- École primaire d'Alle (enseignement primaire), située rue Docteur Théodule Delogne, 1.
- École primaire de Laforêt (enseignement primaire), située rue du Pont de Claines, 33.
- École primaire de Pussemange (enseignement primaire), située rue de la Gare, 24.

La commune ne dispose pas d'école secondaire. Les plus proches se trouvent à Carlsbourg, Bouillon et Beauraing.

Tableau 42 : Évolution de la population scolaire par établissement - 2012-2020 - Source : Administration communale

Établissement par localité	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	Évolution relative
Alle Maternelles	20	18	20	26	29	23	21	22	16	- 20,0 %
Alle Primaires	55	52	45	40	42	36	32	37	37	- 32,7 %
Bohan Maternelles	8	8	10	8	11	14	20	14	17	+ 112,5 %
Bohan Primaires	16	12	11	13	13	20	29	29	28	+ 75,0 %
Chairière Maternelles	12	21	14	15	14	11	14	11	6	- 50,0 %
Chairière Primaires	12	15	11	12	14	13	10	13	16	+ 33,3 %
Laforêt Primaires	29	17	20	31	28	23	29	27	24	- 17,2 %
Membre	14	10	-	-	-	-	-	-	-	/
Nafraiture Maternelles	12	14	12	10	8	8	6	6	8	- 33,3 %
Nafraiture Primaires	30	26	20	14	16	17	15	15	18	- 40,0 %
Pussemange	13	14	15	14	13	17	16	14	13	0,0 %
Sugny Maternelles	29	21	22	28	24	22	21	25	19	- 34,5 %
Sugny Primaires	26	24	20	15	18	13	15	17	9	- 65,4 %

En 2020, la population scolaire s'élève à 211 élèves⁹¹, contre 276 élèves en 2012, soit une diminution relative de 23,6 % sur la période. La majorité des établissements connaissent une baisse du nombre d'élèves – hormis pour l'école de Bohan (enseignements maternel et primaire confondus) et la section primaire de l'école de Chairière.

Le maintien des écoles sur la commune apparaît comme un enjeu pour le territoire. En effet, certaines implantations sont menacées de fermeture pour cause d'un manque d'élèves. L'école de Membre a par ailleurs fermé ses portes en 2014, en raison d'un nombre insuffisant d'enfants. Rappelons que la commune compte peu d'enfants en bas-âge : 7,2 % de la population communale a moins de 10 ans.

Le PST 2019-2024 identifie deux actions relatives à l'enseignement, à savoir :

- Soutenir les projets éducatifs et pédagogiques ;
- Lister les activités organisées par les instituteurs afin de promouvoir les sorties éducatives des écoles du territoire communal.

19.3 Services sociaux

Centre Public d'Action Sociale :

La Commune dispose d'un Centre Public d'Action Sociale (CPAS). Situé à Vresse-sur-Semois, il a pour mission d'assurer aux personnes et aux familles l'aide due par la collectivité dans le but de leur permettre de mener une vie conforme à la dignité humaine. L'aide peut être matérielle, sociale, médicale, médico-sociale ou psychologique. Dans le cadre son PST 2019-2024, la structure communale entend :

- Être un CPAS ouvert à l'ensemble de la population ;

⁹¹ Durant l'année scolaire 2021-2022, la population scolaire s'élève à 195 élèves (55 élèves en maternelle et 140 élèves en primaire).

Programme Communal de Développement Rural

Partie 1 : Analyse des caractéristiques socio-économiques

- Être un CPAS qui développe une politique active en matière de séniors ;
- Être un CPAS qui veille à l'équilibre budgétaire ;
- Être un CPAS qui accentue son action en matière d'insertion des usagers privilégiés ;
- Être un CPAS en synergie avec sa Commune ;
- Être un CPAS « formateur » ;
- Être un CPAS « plus vert ».

Le CPAS a mis en place un Plan de Cohésion Sociale (PCS). Comme il est précisé dans la partie relative aux partenaires communaux, de nombreuses actions sont menées dans ce cadre (Médecine préventive, Life box, donnerie alimentaire, potager collectif, activités artistiques et interculturelles, animation des conseils consultatifs, etc.).

Espace Public Numérique :

Situé à Vresse-sur-Semois, l'Espace Public Numérique (EPN), appelé Cyber Semois, propose des ateliers, des cours individuels et un accès libre aux outils numériques.

Les ateliers proposés ont pour but d'apprendre aux personnes intéressées l'utilisation des outils numériques du quotidien (navigation web, traitement de texte, etc.).

Fédasil :

Le centre d'accueil de Sugny est l'un des centres pour demandeurs d'asile en Belgique, gérés par Fedasil. Il peut offrir de la place à quelques 118 adultes isolés et familles ainsi que 30 mineurs non accompagnés demandeurs de protection internationale.

Des journées portes ouvertes, visites guidées et évènements y sont organisés afin d'améliorer l'intégration du centre d'accueil dans la commune.

Centre Jean Allard :

Situé à Alle, le Centre Jean Allard accueille des adultes présentant une déficience mentale. Il favorise l'emploi de méthodes au travers d'occupations diverses où chaque personne est libre de choisir sa grille d'activités.

Revivre à Sugny :

Situé à Sugny, « Revivre à Sugny » est un service accueillant des adultes présentant une déficience mentale ou de l'autisme. Proposant différents foyers de vie et des sites d'activités distincts de l'hébergement, le service propose une diversité d'activités, adaptées aux besoins et demandes des résidents.

19.4 Services aux aînés

Résidence Seigneurie du Moulin :

Située à Membre, la Résidence Seigneurie du Moulin a ouvert en 2011. La maison de repos se situe dans un ancien moulin du 19^{ème} siècle et offre un environnement privilégié, au cœur d'un parc arboré en bordure de la Semois. Elle reçoit des personnes âgées de plus de 60 ans et comprend 59 lits dont 4 lits de court séjour. Elle accueille également les personnes atteintes de pathologies de type Alzheimer. Des activités diverses y sont organisées (manuelles, ludiques, thérapeutiques ou récréatives).

Programme Communal de Développement Rural

Partie 1 : Analyse des caractéristiques socio-économiques

Notons que la commune de Vresse-sur-Semois est engagée dans la gestion de la Résidence Saint-Hubert, située à Bièvre, et pouvant accueillir 84 résidents. Cette dernière est gérée par une ASBL composée de 3 communes : Bièvre, Gedinne et Vresse-sur-Semois. L'organe de gestion est ainsi composé de différents représentants politiques des trois communes.

Conseil Communal Consultatif des Aînés (CCCA) :

Créé en 2014, le Conseil Communal Consultatif des Aînés (CCCA) a pour but d'assurer et d'améliorer la qualité de vie des aînés sur la commune de Vresse-sur-Semois. Il a pour mission de débattre des enjeux communaux afin de fournir aux autorités communales des recommandations pour développer des politiques qui tiennent compte des besoins des aînés. Les projets réalisés sont :

- L'organisation des cafés papote le deuxième lundi du mois ;
- Cours de gymnastique pour les aînés les mardis ;
- Organisation du Repaircafé le troisième samedi du mois ;
- Mise à jour et distribution du guide des aînés : A l'initiative du CCCA, le guide des aînés est un outil d'informations pour les personnes plus âgées, adaptées selon les situations rencontrées au quotidien. Des éléments sur la commune de Vresse-sur-Semois, les services du CPAS, les droits et avantages de la personne aînée, la santé, les services de secours et de sécurité, les maisons de repos, les loisirs et associations ou encore la mobilité y sont indiqués, pour informer au mieux les aînés de la commune.
- Distribution de la Life Box ;
- Cours d'informatique pour les aînés, avec la collaboration de l'EPN ;
- Participation au projet de Senoah⁹² « Donner de la vie à l'âge » ;
- ...

Aides et soins à domicile :

Les aînés (et tout autre public) peuvent bénéficier d'aide et de soins à domicile via « l'Aide à Domicile en Milieu Rural » (ADMR)⁹³, l'organisme « Aide & Soins à Domicile » ou encore la Croix-Rouge (section Vresse-sur-Semois).

19.5 **Services aux enfants et aux jeunes**

Accueil Temps Libre :

L'Accueil Temps Libre (ATL) regroupe l'ensemble des activités organisées par des milieux d'accueil en dehors du temps scolaire (avant et après l'école, le week-end, les journées pédagogiques ou pendant les congés scolaires) des enfants de 2,5 à 12 ans. Il rassemble les activités d'accueil et les animations éducatives, culturelles et sportives organisées par les clubs sportifs, les associations, l'accueil extrascolaire.

Plusieurs stages sont proposés durant les périodes de Carnaval, Pâques et la Toussaint. Des activités, stages et sorties à l'extérieur sont organisés pour les enfants.

⁹² L'ASBL Senoah coordonne un réseau de volontaires par et pour les seniors. Il s'agit d'un service gratuit d'accompagnement des aînés en matière d'habitat et un observatoire des lieux de vie pour seniors.

⁹³ L'antenne régionale de l'ADMR se trouve à Dinant pour la Province de Namur.

 **Maison Communale d'Accueil de l'Enfance (MCAE) « Les P'tichoux » :**

Située à Vresse-sur-Semois, la Maison Communale d'Accueil de l'Enfance (MCAE) « Les P'tichoux » est agréée pour 18 enfants (équivalent temps plein). Fonctionnant en deux sections d'âge (section « bébés » et section « grands »), elle répond aux besoins spécifiques de chaque enfant et optimise la sécurité pour tous.

Le PST 2019-2024 identifie une action relative à la création de locaux pour la jeunesse. En effet, la commune de Vresse-sur-Semois souhaite accompagner au mieux les projets des jeunes dans les villages, en soutenant notamment les projets de rénovation pour la création de locaux dédiés. En 2019, la salle de jeunesse de Alle a alors été rénovée. La création d'un local à Sugny est prévue à court terme.

19.6 Autres services publics

 **Bpost :**

Ouvert du lundi au vendredi, **un bureau de poste** est situé à Alle (Place Mongin, 1). Le Kiosque aux Idées à Bohan (Rue Henri de la Lindi, 8) est un **point poste**, ouvert du lundi au samedi.

 **Police :**

Aux côtés des communes de Beauraing, Bièvre et Gedinne, Vresse-sur-Semois fait partie de la **Zone de police « Houille-Semois »**. Un poste de police de proximité se situe à Vresse-sur-Semois (Rue Albert Raty, 38).

 **Incendie :**

La commune de Vresse-sur-Semois fait partie de la **zone de secours Dinaphi**, assurant les services de secours pour les 22 communes des arrondissements de Dinant et de Philippeville. Un poste de secours est situé à Alle.

 **Distributeur de billets :**

La commune dispose d'un distributeur automatique de billets, situé à Vresse-sur-Semois (Rue Albert Raty, 112).

 **Informations communales :**

Les informations communales sont assurées par divers moyens de communication, à savoir :

- Le site internet de l'administration communale (<https://www.vresse-sur-semois.be/>) ;
- Les différentes pages Facebook associées aux activités de la commune (@Commune de Vresse-sur-Semois, @Vresse-sur-Semois Tourisme, @ATL Vresse-sur-Semois...) ;
- Le bulletin communal, distribué trimestriellement.

Des informations relatives à la commune sont aussi communiquées dans la presse locale, les sites internet pages Facebook des associations et infrastructures sur la commune, à travers les toutes-boîtes ou encore la page « VRESSE-SUR-SEMOIS – Toute l'actu » à l'initiative du média L'avenir.net.

Plusieurs actions inscrites dans le PST 2019-2024 relèvent de l'amélioration de la communication et de l'information écrite et numérique, à savoir :

- Travailler le bulletin communal, améliorer la visibilité et hiérarchiser les informations, moderniser le bulletin ;
- Engager une concertation avec les opérateurs réseaux afin d'améliorer les services de communications dans les ménages des villages défavorisés du point de vue des télécommunications ;
- Développer le site web vieillissant de la commune et y améliorer les informations relatives sur les sujets d'actualités et ordres du jour, décisions ;
- Veiller à la mise à jour régulière du site web de la commune ainsi qu'à la communication via les réseaux sociaux ;
- Développer une application communale afin de devenir une « smartcity » : Cette action consiste à développer un outil de communication privilégié avec les citoyens et visiteurs. L'application permettrait aux individus de se connecter aux services et informations locales (folklores, patrimoine local, bulletin communal, actualités, travaux, collecte des déchets et points de recyclage, activités scolaires et extra-scolaires, services du CPAS, commerces locaux). De plus, elle permettrait aux citoyens de signaler des problèmes sur les espaces publics en communiquant avec la commune via l'application et de signaler des points d'intérêt positifs.
- Mettre en relation des demandes et offres d'emplois via le site communal, les réseaux sociaux et l'application communale.

19.7 **Santé**

19.7.1 Offre en soins de santé

Afin d'avoir une vue plus précise, l'offre en soins de santé⁹⁴ est répertoriée par village et apparaît peu développée.

Alle

- 2 médecins généralistes ;
- 2 kinésithérapeutes ;

Vresse-sur-Semois

- 1 médecin généraliste ;

Mouzaive

- 1 kinésithérapeute ;

Membre

- 1 ostéopathe ;

Orchimont

- 1 infirmier à domicile ;

Sugny

- 1 reflexologue ;

⁹⁴ Offre en soins de santé issue de l'annuaire des commerces et services de Vresse-sur-Semois (<https://tourisme.vresse-sur-semois.be/brochures/brochures-des-commerces-et-services>)

Programme Communal de Développement Rural

Partie 1 : Analyse des caractéristiques socio-économiques

- 2 infirmiers à domicile.

Une pharmacie se situe à Alle (Pharmacie de la Semois). La commune de Vresse-sur-Semois ne dispose pas d'établissement hospitalier. Le plus proche est à Libramont-Chevigny (Centre Hospitalier de l'Ardenne), situé à 40 kilomètres de Vresse-sur-Semois. Toutefois, dans le cadre de la restructuration Vivalia 2025, l'hôpital de Libramont devrait disparaître au profit d'un nouvel hôpital à Houdemont (commune de Habay) issu de la « fusion » avec l'hôpital d'Arlon, plus éloigné géographiquement (68 kilomètres). Cette délocalisation va entraîner des répercussions sur les habitants de Vresse-sur-Semois. Soulignons qu'un hôpital est situé à Charleville-Mézières, à 29 kilomètres de la commune.

Enfin, le territoire communal compte une maison de repos à Membre (Résidence Seigneurie du Moulin). Citons également la Résidence Saint-Hubert, située à Bièvre, gérée par les communes de Bièvre, Gedinne et Vresse-sur-Semois.

Plusieurs actions relevant du domaine de la santé sont inscrites dans le PST 2019-2024 de la commune, à savoir :

- Recenser les défibrillateurs et compléter l'offre si besoin ;
- Organiser des formations premiers secours pour le personnel communal et aux citoyens ;
- Organiser des concertations et réflexions pour une meilleure communication et une collaboration transfrontalière ;
- Mettre en place des visites à domicile des personnes isolées ou malades ;
- Maintenir le poste de secours en organisant des concertations avec les pouvoirs compétents.

D'un point de vue général, Vresse-sur-Semois souhaite développer l'attractivité du territoire communal à l'installation de nouveaux médecins. Plusieurs axes de travail ont été identifiés :

- Mise en place d'un groupe de travail avec les médecins de l'entité afin de comprendre au mieux les pénuries dans notre commune et de réfléchir ensemble à des solutions attrayantes pour les nouveaux médecins.
- Réfléchir à un partenariat avec des secteurs du paramédical implanté sur la commune pour mettre à disposition un local.
- Promouvoir la région aux jeunes diplômés.

19.7.2 Profil local de santé

Les données ci-dessous proviennent du Profil local de Vresse-sur-Semois, réalisé par l'Observatoire de la santé de la Province de Namur.

Tableau 43 : Profil local de santé - 2019 – Source : Observatoire de la Santé de la Province de Namur

Indicateurs		Vresse-sur-Semois	Province de Namur	Région wallonne
Espérance de vie à la naissance (2012-2016)⁹⁵	Hommes	74,0	76,2	76,5
	Femmes	82,0	82,0	82,1
Indice comparatif de mortalité (2012-2016)	Hommes	115,7	101,0	100,0
	Femmes	102,4	100,0	100,0
Prévalence diabète en % (2016)		7,8	6,9	7,8
Dépistage cancer du sein des femmes de 50 à 69 ans en % (2016)		44,7	54,1	53,9
Maladies chroniques en % (2017)		14,5	11,0	11,6

L'espérance de vie apparaît être un bon indicateur démographique des conditions de vie et de santé de la population. Entre 2012 et 2016, à Vresse-sur-Semois, les femmes présentent une espérance de vie plus élevée que celle des hommes, avec une différence de 8 ans entre les deux sexes. Les hommes de Vresse-sur-Semois peuvent espérer vivre 74 ans, ce qui est inférieur à la Province de Namur (76,2 ans) et la Région wallonne (76,5 ans). L'espérance de vie des femmes vressoises est équivalente aux valeurs provinciale et régionale.

La mortalité des hommes vressoises est supérieure (115,7) à celle des femmes (102,4). L'indice masculin est nettement supérieur aux échelons supérieurs.

En 2016, 7,8 % des habitants souffrent du diabète. Cette proportion est égale à celle de la Région wallonne, et est supérieure à la valeur provinciale.

Le taux communal de couverture de dépistage du cancer du sein (44,7 %) est inférieur à ceux observés au niveau provincial (50,2 %) et au niveau régional (53,9 %).

14,5 % de la population communale souffre de maladies chroniques. Notons que la proportion communale est la plus élevée par l'ensemble des 38 communes que compte la Province de Namur.

19.7.3 Indicateur synthétique d'accès aux droits fondamentaux

L'indicateur synthétique d'accès aux droits fondamentaux (ISADF) reflète l'accès de la population de chaque commune wallonne aux droits fondamentaux, complété par un facteur de risque par rapport au maintien de la cohésion sociale sur le territoire de la commune. Les droits fondamentaux sont déclinés en neuf dimensions :

- Le droit à un revenu conforme à la dignité humaine ;
- Le droit à une alimentation suffisante, adéquate et de qualité ;
- Le droit au meilleur état de santé physique et mental susceptible d'être atteint, à l'aide médicale ;

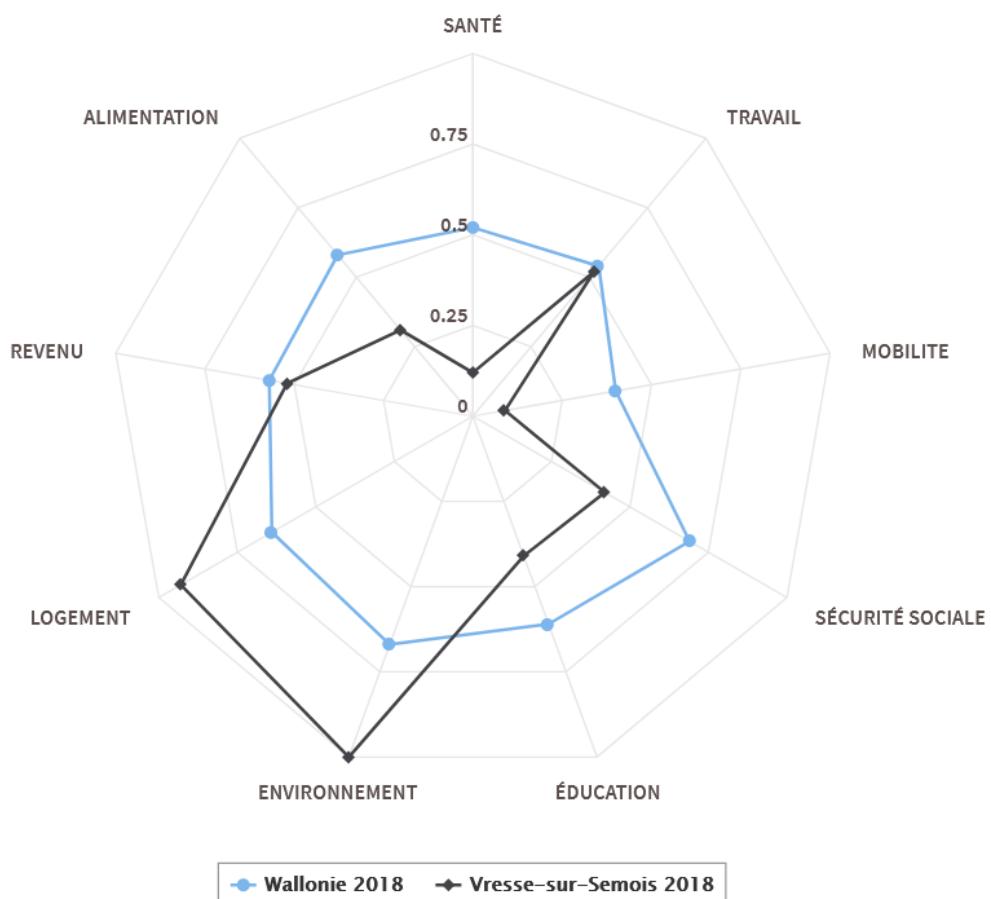
⁹⁵ Sur base de la période 2013-2022, l'espérance de vie des hommes est de 76,3 ans et celle des femmes de 82,2 ans (Walstat). L'espérance de vie générale a donc légèrement augmenté.

Programme Communal de Développement Rural
Partie 1 : Analyse des caractéristiques socio-économiques

- Le droit à la sécurité sociale, à l'assurance santé, à la protection sociale, à l'aide sociale, aux prestations sociales ;
- Le droit à l'éducation et à l'enseignement ;
- Le droit à un logement décent et adapté, à l'énergie et à l'eau ;
- Le droit à un environnement et à un cadre de vie sain et adapté ;
- Le droit à la mobilité ;
- Le droit au travail, à des conditions de travail justes et favorables, à la formation professionnelle.

Afin de permettre à chaque commune de visualiser aisément sa position par rapport aux droits fondamentaux et au facteur de risque dans le cadre du plan de cohésion sociale, l'IWEPS a élaboré des polygones appelés « radars » sur la base des indicateurs de chaque commune.

Graphique 40 : Indicateur synthétique d'accès aux droits fondamentaux (ISADF) - 2018 – Source : WALSTAT



Hormis les indicateurs portant sur l'environnement et le logement, les indicateurs communaux sont inférieurs à ceux de la Région wallonne. L'écart le plus important concerne la santé – Vresse-sur-Semois ayant un indicateur de 0,12 et la Région wallonne un indicateur de 0,52.

19.8 Éléments de synthèse

Activité commerciale	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Environ 100 commerces recensés, majoritairement situé à Alle. ▪ Le secteur alimentaire détient le plus de commerces sur la commune. ▪ Quelques commerces de proximité recensés (Alle, Bohan, Laforêt et Sugny). ▪ Plusieurs exploitants forestiers sur le territoire communal. ▪ Une Agence de Développement Local est active sur les communes de Bièvre et Vresse-sur-Semois. Plusieurs actions sont mises en place (« Les Bons Plans », chèques commerces...).
Enseignement et éducation	<ul style="list-style-type: none"> ▪ 8 implantations scolaires sur le territoire communal (enseignement maternel et primaire) à Alle, Bohan, Chairière, Nafraire, Sugny, Laforêt et Pussemange. ▪ Population scolaire en 2020 : 211 élèves (- 23,6 % depuis 2012). ▪ Implantations scolaires menacées de fermeture pour cause d'un manque d'élèves : Fermeture de l'école de Membre en 2014.
Services sociaux	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Centre Public d'Action Sociale. ▪ Espace Public Numérique. ▪ Fédasil, centre d'accueil pour demandeurs d'asile.
Services aux aînés	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Résidence Saint-Hubert située à Bièvre dont la gestion est transcommunale (Bièvre, Gedinne, Vresse-sur-Semois). ▪ Résidence Seigneurie du Moulin située à Membre. ▪ Conseil Communal Consultatif des Aînés. ▪ Aides et soins en domicile.
Services aux enfants et aux jeunes	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Accueil Temps Libre. ▪ Maison Communale d'Accueil de l'Enfance « Les P'tichoux » à Vresse-sur-Semois.
Autres services publics	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Un bureau de poste à Alle et un point poste à Bohan. ▪ La commune fait partie de la Zone de Police « Houille-Semois » dont un poste de police de proximité est situé à Vresse-sur-Semois. ▪ La commune fait partie de la zone de secours Dinaphi (arrondissements de Dinant et de Philippeville). ▪ Informations communales assurées par divers moyens de communication (site internet, pages Facebook, bulletin communal...).
Santé	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Offre de soins de santé peu développée. ▪ Hôpital le plus proche situé à Libramont-Chevigny (à 40 kilomètres) :
Enjeux, perspectives et besoins	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Maintien des écoles sur le territoire communal ; ▪ Attractivité du territoire communal à l'installation de nouveaux médecins ; ▪ Volonté communale d'améliorer la communication avec les citoyens ; ▪ Services à adapter et à pérenniser au regard des mutations socio-économiques ; ▪ Expertise de l'Agence de Développement Local visant à impulser et soutenir le développement de projets porteurs en termes de création d'activités économiques/emplois durables.

19.9 Actualisation des principales données statistiques

Durant l'année scolaire 2021-2022, la population scolaire s'élève à 195 élèves (55 élèves en maternelle et 140 élèves en primaire).

Programme Communal de Développement Rural
Partie 1 : Analyse des caractéristiques socio-économiques

Sur base de la période 2013-2022, l'espérance de vie des hommes est de 76,3 ans et celle des femmes de 82,2 ans (Walstat). L'espérance de vie générale a donc légèrement augmenté.

20 La culture, le sport et les loisirs

20.1 Infrastructures

Bibliothèque :

Située au cœur de Vresse-sur-Semois, la bibliothèque communale a ouvert ses portes en février 2021. Elle accueille les visiteurs dans un lieu calme avec un espace enfant et jeunes, et un large choix de romans, de documentaires, de bandes dessinées, de la littérature étrangère et de DVD. Les livres et DVD présents sont issus de dons des citoyens.

En collaboration avec l'asbl Revivre à Sugny, un projet de mise en place de boîtes à livres dans chaque village est en cours.

Notons également que la Bibliothèque itinérante de la Province de Namur (Bibliobus) organise chaque mois des passages dans les différentes entités communales.⁹⁶

Centre touristique et culturel :

Le centre touristique et culturel de Vresse-sur-Semois réalise diverses activités dans le domaine touristique, à savoir l'accueil et l'information des locaux et visiteurs, la promotion et l'organisation d'animations sur le territoire (sets de table, expositions, dépliants, etc.).

Centre d'Interprétation d'Art :

Situé à Vresse-sur-Semois, le Centre d'Interprétation d'Art recense près de 160 tableaux. Le centre œuvre à l'étude et à la mise en valeur du patrimoine et du travail des artistes de l'école de Vresse par la mise en place régulière d'expositions temporaires. Citons les expositions temporaires de Milo Dardenne, de Jean-Claude Coenen et de Marco Magis en 2021. Des soirées Escape Game sont également organisées pour découvrir les œuvres de manière originale.

Infrastructures sportives :

La commune de Vresse-sur-Semois dispose de peu d'infrastructures sportives. Récréalle à Alle propose les seules infrastructures sportives du territoire. En effet, le centre de loisirs dispose d'un mur d'escalade et propose des espaces pour diverses activités sportives (terrain de mini-golf, tables de tennis de table, etc.). Un terrain de foot est situé à Alle (à côté de la salle des fêtes).

La présence de plusieurs zones de baignade sur le territoire communal permet également la pratique de sports aquatiques.

Un projet d'aménagement de deux aires multisports à Sugny et Bohan est actuellement en cours. D'ici deux ans, la commune verra l'installation d'une aire multisports couverte et un espace « street workout » à Sugny, et l'aménagement d'une aire multisports couverte et d'une plaine de jeux à Bohan.

Salles et espaces :

Plusieurs salles et espaces se situent sur le territoire communal et sont disponibles à la location :

- Salle des fêtes « Joseph Pierret » à Alle, rue Docteur Delogne ;

⁹⁶ L'activité du « Bibliobus » n'est plus réalisée.

Programme Communal de Développement Rural

Partie 1 : Analyse des caractéristiques socio-économiques

- Salle des fêtes « Les magadés » à Nafraiture, place Henry de la Lindi ;
- Salle des fêtes « valorisation du terroir », rue Albert Raty à Vresse-sur-Semois ;
- Salle polyvalente de l'école de Bohan, rue Mont les Champs ;
- Les trois buvettes du football à Sugny, Alle et Bohan ;
- Maison de village à Orchimont, rue Saint-Martin, dont l'extension a été financée dans le cadre de la première opération de développement rural.
- Maison de village de Sugny, place Paul Dubois, dont l'extension a été financée dans le cadre de la première opération de développement rural.

20.2 Associations et activités

La commune de Vresse-sur-Semois compte plusieurs associations, pouvant être répertoriées par village.

Associations à l'échelle communale :

- Conseil Culturel ;
- Comité du Jumelage avec les communes de Middelkerke et Soultzmatt ;
- Les Échos de la Semois (trompes de chasse) ;
- Les différentes associations 3x20 de la commune ;
- Société de pêche « Fédération de la Basse Semois » (rempoissonnement sur la Semois sauf Membre, élevage de poissons) ;
- ASBL Les 1000 Pattes (organisations diverses pour enfants) ;
- Syndicat d'initiative Vresse-sur-Semois ;
- ASBL Je Marche Pour Ma Forme (organisation de promenades) ;
- Agence de Développement Local (ADL) Bièvre – Vresse-sur-Semois.

Alle :

- Jeunesse d'Alle (bals, kermesses, repas) ;
- Les Lapins Bleus à Alle (activités sportives pour les résidents du Centre Allard) ;
- Cercle de Tennis de Table ;
- Ardois'Alle.

Bagimont :

- Les Badjimounès (animations villageoises, décos du village) ;

Bohan :

- Antenne locale du Syndicat d'initiative ;
- ICT ASBL (organisation de courses cyclistes) ;

Chairière :

- Jeunesse de Chairière (kermesse, brocante) ;
- Mini-foot Chairière ;
- Natagora (activités diverses visant à protéger et à mettre en valeur la nature) ;

Laforêt :

- L'Ardennaise (foire artisanale, trail, marche Adeps) ;

Membre :

- Les Amis de l'Orgue de Membre (activités d'entretien et de mise en valeur de l'orgue de l'église de Membre) ;
- Société de pêche « Le pêcheur membrais » (rempoissonnement sur la Semois à Membre, brocante, concours de pêche) ;
- Trail de la Semois (organisation du trail de la Semois).

Mouzaive :

Néant.

Nafraiture :

- Antenne locale du syndicat d'initiatives ;
- Jeunesse de Nafraiture (organisation de bals en plein air, kermesse, repas) ;
- ASBL Détente et Loisirs (organisation de festivités diverses : brocante, animations).

Orchimont :

- Antenne locale du syndicat d'initiative :
- Comité des fêtes d'Orchimont (kermesses, repas) ;
- Société de pêche « Les deux eaux » (rempoissonnement des ruisseaux de Nafraiture et Orchimont) ;
- Jujitsu.

Pussemange :

- Ensemble pour Pussemange (animations diverses) ;

Sugny :

- Antenne locale du syndicat d'initiative ;
- ASBL Domaine Marial de Sugny (entretien et mise en valeur du domaine marial de Sugny) ;
- Comité des Sorcières (procès des sorcières) ;
- Fédération nationale des combattants – section de Sugny (commémoration) ;
- Les Gringos (Activités sportives pour les résidents du centre « Revivre à Sugny ») ;
- Société de pêche « La truite frontalière » (rempoissonnement sur les ruisseaux de Sugny, Pussemange et Bagimont).

Vresse-sur-Semois :

- Antenne locale du syndicat d'initiative ;
- Maison du Tourisme (mise en valeur du potentiel touristique de la commune) ;
- Centre touristique et culturel (expositions de peintures, animations culturelles, entretien des circuits de promenades) ;
- Fondation Chaidron Guisset (expositions de peintures, mise en valeur des peintres locaux).

Comme il est précisé dans la partie relative au tourisme, des activités sont propres au territoire vressois, à savoir la foire artisanale et musicale à Laforêt, le Belgian VressE'Stival, le bal des pêcheurs à Bohan et tant d'autres.

Dans le cadre de son PST 2019-2024, la Commune de Vresse-sur-Semois souhaite organiser une « journée solidaire et citoyenne », en collaboration avec les écoles, les maisons de repos et le centre Fédasil. Le but serait pour les citoyens de s'impliquer dans des initiatives variées telles que la

rénovation de locaux associatifs, la collecte de déchets ou la mise en place d'ateliers bien-être pour des personnes en situation de fragilité ou d'handicap. A ce jour, cette journée n'a pas été organisée. Elle souhaite également favoriser les partenariats entre les différentes associations et les institutions communales.

20.3 Conseils consultatifs

Conseil Consultatif Communal des Aînés :

La Commune dispose d'un Conseil Communal Consultatif des Aînés (CCCA). Il a pour but d'assurer et d'améliorer la qualité de vie des aînés sur la commune de Vresse-sur-Semois. Il a pour mission de débattre des enjeux communaux afin de fournir aux autorités communales des recommandations pour développer des politiques qui tiennent compte des besoins des aînés. Comme il est précisé dans la partie relative aux aînés, plusieurs projets ont été déjà réalisés : cafés papote, Repair café, guide des aînés, etc.

Dans le cadre de son PST 2019-2024, la commune de Vresse-sur-Semois a identifié trois actions :

- **Suivre les cafés-papote** afin de poursuivre les actions entreprises par le CCCA. Cela favorise les interactions entre les citoyens.
- **Renforcer la coopération entre le CCCA et le conseil communal** pour concrétiser divers projets (ateliers intergénérationnels, participation aux stages d'été, etc.).
- **Promouvoir la passation de connaissances intergénérationnelles en soutenant les actions scolaires par le biais des « passeurs de mémoires »** : Organiser des projets relatifs à notre passé dans les écoles afin que les enfants s'approprient l'histoire (apprentissage du patois, réalisation d'expositions sur des thèmes précis, explication de la culture du tabac, etc.).

Commission Locale de Développement Rural :

Au regard de la précédente opération de développement rural, la commune dispose d'une Commission Locale de Développement Rural (CLDR). Elle participe à l'élaboration du PCDR, en adéquation avec les souhaits et besoins de la population, sur diverses thématiques contribuant à la qualité de vie : mobilité, tourisme, agriculture, liens sociaux, etc. Les travaux de la CLDR ont permis d'aboutir à quatre projets : l'aménagement de la place d'Alle, l'aménagement de la place de Nafraiture, la modernisation de la salle des fêtes de Sugny et la modernisation de la salle des fêtes d'Orchimont.

20.4 Éléments de synthèse

Infrastructures	<ul style="list-style-type: none">▪ Bibliothèque, ouverte en 2021.▪ Centre touristique et culturel.▪ Peu d'infrastructures sportives : Récréalle dispose d'un mur d'escalade et propose des espaces pour activités sportives (mini-golf, etc.).▪ Projet d'aménagement de deux aires multisports à Sugny et Bohan.
Associations et activités	<ul style="list-style-type: none">▪ Tissu associatif présent dans une majorité des villages (festivités locales, patrimoine, histoire, culture...).
Conseils consultatifs	<ul style="list-style-type: none">▪ Conseil Consultatif Communal des Aînés.▪ Commission Locale de Développement Rural.
Enjeux, perspectives et besoins	<ul style="list-style-type: none">▪ Maintien du dynamisme associatif local.▪ Mise en place de projets dans le cadre de projets consultatifs.

20.5 Actualisation des principales données statistiques

L'activité du « Bibliobus » n'est plus réalisée.

21 Synthèse AFOM – Atouts, faiblesses, opportunités et menaces

La synthèse de l'analyse socio-économique a été présentée sous la forme d'un tableau AFOM (Atouts – Faiblesses – Opportunités – Menaces), définis selon les actions du « système » commune. Ce système regroupe l'ensemble des acteurs en lien avec la commune (habitants, forces vives, etc.)

INTERNE – Tout ce qui peut être maîtrisé par des actions du « système » commune

- Les **FORCES** sont les aspects positifs internes que contrôle l'organisation, sur lesquels on peut bâtir dans le futur.
- Les **OPPORTUNITÉS** sont les possibilités extérieures positives, dont on peut éventuellement tirer parti, dans le contexte des forces et faiblesses actuelles. Elles se développent hors du champ de l'organisation.

EXTERNE – Tout ce qui ne peut pas être maîtrisé par des actions du « système » commune

- Les **FAIBLESSES** sont les aspects négatifs internes mais qui sont contrôlés par l'organisation, pour lesquels des marges d'amélioration existent.
- Les **MENACES** sont les problèmes, obstacles ou limitations extérieures, qui peuvent empêcher ou limiter le développement de l'organisation. Elles sont souvent hors du champ d'influence de l'organisation.

INTERNE	ATOOTS	FAIBLESSES
Sur quoi peut agir directement le « système » commune	<ul style="list-style-type: none"> - Une diversité des services : Centre Public d'Action Sociale, Centre touristique et culturel, Centre d'interprétation d'art, Espace Public Numérique « Cyber Semois », bibliothèque, MCAE, etc. - Deux conseils consultatifs : CCCA et CLDR - Syndicat d'initiative communal avec plusieurs antennes locales - Agence Locale pour l'Emploi - Accueil Temps Libre aux activités variées - Centre d'accueil pour demandeurs d'asile Fédasil à Sugny - Dynamique transcommunale : Maison de l'emploi Gedinne – Bièvre – Vresse-sur-Semois, Agence de Développement Local, Bièvre – Vresse-sur-Semois, Résidence Saint-Hubert - Appartenance au Parc naturel de l'Ardenne Méridionale et à la Maison du Tourisme du Pays de Bouillon en Ardenne - Adhésion aux Contrats de rivière Semois-Chiers et Haute-Meuse 	<ul style="list-style-type: none"> - Coût d'entretien et de gestion des bâtiments trop anciens - Peu d'infrastructures sportives

	<ul style="list-style-type: none"> - Plan Énergie Climat de l'arrondissement de Dinant - Participation au projet européen « Ardenne Cyclo » - Mise à disposition d'un bus communal - Projet de création d'une zone d'activité économique : renforcement de l'attractivité communale et accueil de futures entreprises - Offres en hébergements touristiques et en restauration/cafés bien développées - De nombreuses activités proposées sur le territoire : Vresse-sur-Semois, une commune à vocation touristique - Développement du tourisme vert (réseau de promenades développé, projet européen Ardenne Cyclo, etc.) - Un réseau de distribution d'eau communal - Projets communaux actuels : Deux aires multisports, zones de baignade - Mise en place de plans de développement local (PCS) et de gestion de territoire (SDC, GRU, SOL) 	
EXTERNE Tout ce qui ne peut pas être maîtrisé par le « système » commune	OPPORTUNITÉS <ul style="list-style-type: none"> - Laforêt, l'un des plus beaux villages de Wallonie - Opportunités commerciales, d'emplois et de mobilité liées à la position géographique transfrontalière avec la France - Structure paysagère remarquable (zones Natura 2000, réserves naturelles, zones forestières, SGIB, etc.) - La forêt, une richesse pour le territoire (75 % de zones forestières) - Patrimoine bâti classé par la Région wallonne - Développement des circuits courts alimentaires sur la commune (marché du terroir, vente directe à la ferme, jardins partagés, coopérative CoFARMe) - Indicateurs d'emplois favorables (taux de demande d'emploi et de chômage en baisse) 	MENACES <ul style="list-style-type: none"> - Position géographique éloignée des axes de communication - Localités sujettes à des risques d'inondations - Décroissance démographique - Population vieillissante et vieillissement de la population prévisible d'ici 2034 - Faible part des moins de 20 ans et exode de la jeune population - Quart de la population en situation de précarité (bénéficiaires de l'intervention majorée) - Baisse du nombre d'exploitations agricoles et vieillissement des agriculteurs - Absence d'infrastructure ferroviaire - Offre en transports en commun orientée vers les transports scolaires - Fermeture des écoles pour cause d'un manque d'élèves

Programme Communal de Développement Rural
Partie 1 : Analyse des caractéristiques socio-économiques

ENJEUX	Évolution démographique	<ul style="list-style-type: none"> Maintenir la population jeune sur le territoire. Anticiper le vieillissement de la population prévu par les projections démographiques.
	Services	<ul style="list-style-type: none"> Des services à adapter et à pérenniser au regard des mutations socio-économiques. Renforcer l'attractivité du territoire communal à l'installation de nouveaux médecins. Maintenir les écoles sur le territoire communal. Maintenir le dynamisme associatif local.
	Économie	<ul style="list-style-type: none"> Favoriser la création d'emplois afin de garder les jeunes actifs locaux et en attirer d'autres. Améliorer la couverture numérique et digitale du territoire (en lien avec le recours au télétravail suite au Covid-19). Poursuivre la valorisation et le développement des circuits courts alimentaires. Soutenir la filière agricole locale : Le renouvellement des générations des agriculteurs et la pérennisation des exploitations agricoles sur le territoire.
	Tourisme	<ul style="list-style-type: none"> Une nécessaire différenciation touristique pour renforcer l'attractivité du territoire et les retombées qui y sont liées.
	Logement	<ul style="list-style-type: none"> Une offre en logements à développer et à diversifier pour répondre aux besoins nouveaux (augmentation du nombre de ménages, vieillissement de la population, etc.). Enjeux énergétiques ou d'utilisation dus à la vétusté des bâtiments anciens.
	Mobilité et accessibilité	<ul style="list-style-type: none"> Valoriser la proximité des gares TGV de Sedan et Charleville-Mézières. Pallier à l'isolement du territoire communal par rapport aux axes de communication routier et ferroviaire.
	Ressources naturelles	<ul style="list-style-type: none"> Préserver et valoriser le cadre environnemental (espaces naturels, préservation du réseau de distribution d'eau communal, etc.). Préserver et valoriser le patrimoine forestier.
	Bâti	<ul style="list-style-type: none"> Préserver et valoriser le patrimoine bâti.

22 Données complémentaires

Le patrimoine communal ainsi que les autres propriétés publiques ont été reportées sur une carte annexée au présent document.

22.1 Ressources financières

22.1.1 Résultats budgétaires et comptables

A) Synthèse 2024

ORDINAIRE	Recettes	Dépenses	Différence
Exercice propre	8.270.572,69 €	8.267.007,28 €	+3.565,41 €
Exercices antérieurs	793.138,09 €	0,00 €	+793.138,09 €
TOTAL	9.063.710,78 €	8.267.007,28 €	+796.703,50 €
Prélèvement fonds réserves	0,00 €	0,00 €	+ 0,00 €
TOTAL	9.063.710,78 €	8.267.007,28 €	+ 796.703,50 €
EXTRAORDINAIRE	Recettes	Dépenses	Différence
Exercice propre	5.824.446,79 €	7.232.832,98 €	- 1.408.386,19 €
Exercices antérieurs	0,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL	5.824.446,79 €	7.232.832,98 €	- 1.408.386,19 €
Prélèvement fonds réserves extraordinaire	1.422.452,37 €	14.066,18 €	+1.408.386,19 €
TOTAL	7.246.899,16 €	7.246.899,16 €	0,00 €

B) Données 2023

Bilan	ACTIF	PASSIF
2023	64.530.415,02 €	64.530.415,02 €

Compte de résultats	CHARGES (C)	PRODUITS (P)	RESULTAT (P-C)
Résultat courant	7.301.051,78 €	8.793.882,02 €	1.492.830,24 €
Résultat d'exploitation (1)	9.700.852,94 €	10.762.207,76 €	1.061.354,82 €
Résultat exceptionnel (2)	1.176.275,76 €	589.957,97 €	-586.317,79 €

Programme Communal de Développement Rural
Partie 1 : Analyse des caractéristiques socio-économiques

Résultat de l'exercice (1+2)	10.877.128,70 €	10.877.128,70 €	10.877.128, 70 €
---	--------------------	--------------------	---------------------

	Ordinaire	Extraordinaire
Droits constatés (1)	10.379.780,65 €	751.306,10 €
Non Valeurs (2)	148.819,40 €	0,00 €
Engagements (3)	9.139.609,00 €	5.623.415,26 €
Imputations (4)	8.684.091,45 €	3.923.073,00 €
Résultat budgétaire (1 – 2 – 3)	1.091.352,25 €	-4.872.109,16 €
Résultat comptable (1 – 2 – 4)	1.546.869,80 €	-3.171.766,90 €

C) Dépenses ordinaires 2016-2024

	2024	2023	2022	2021	2020	2019	2018	2017	2016
<i>Personnel</i>	37,81%	38,78%	37,11%	35,12%	36,70%	35,16%	36,14%	34,76%	34,94%
<i>Fonctionnement</i>	31,29%	31,35%	30,96%	30,87%	28,28%	28,98%	28,32%	27,85%	27,39%
<i>Transfert</i>	25,26%	24,20%	25,32%	26,27%	26,37%	22,83%	22,25%	22,07%	21,26%
<i>Dette</i>	5,46%	5,67%	6,61%	7,74%	8,65%	13,03%	13,29%	15,32%	16,41%
<i>Prélèvement</i>	0,18%								

22.2 Ressources humaines

22.2.1 Le Collège communal – Attributions

Arnaud Allard – Bourgmestre	Frédéric Martin – 1^{er} échevin	Yves-Marie Theret – 2^{ème} échevin
<ul style="list-style-type: none"> • Tourisme • Administration générale et personnel • État civil • Population • Sécurité • Police 	<ul style="list-style-type: none"> • Forêt • Agriculture • Service des eaux • Environnement • Développement Durable • Énergie • Urbanisme 	<ul style="list-style-type: none"> • Travaux • Bâtiments • Personnel ouvrier • Patrimoine • Développement rural

260

Programme Communal de Développement Rural
Partie 1 : Analyse des caractéristiques socio-économiques

<ul style="list-style-type: none"> • Relation intercommunale • Mobilité et sécurité routière • Budget 	<ul style="list-style-type: none"> • Salle des fêtes • Sports et comités • Culte 	<ul style="list-style-type: none"> • Cimetières • Déchets
Pascaline Renard – 3^{ème} échevin <ul style="list-style-type: none"> • Enseignement • Extra-scolaire • Familles • Jeunesse • Petite enfance ONE • Logement • Communication (site web et réseaux sociaux) • Finances • Bien-être animal 	Isabelle Maroit – Présidente CPAS <ul style="list-style-type: none"> • CPAS • Seniors • Santé • Culture • Affaires sociales • Cérémonies et protocoles • Emploi 	

22.2.2 Le Conseil communal – Composition

Monsieur Arnaud Allard

Monsieur Frédéric Martin

Monsieur Yves-Marie Théret

Madame Pascaline Renard

Madame Isabelle Maroit

Monsieur André Robinet

Madame Myriam Laurant

Monsieur David Duruisseau

Madame Véronique Liégeois-Soenen

Monsieur Alain Wilemme

Madame Eloïse Bodet (depuis le 23/02/2023)

Monsieur Sylvain Bossart (depuis le 01/07/2023)

22.2.3 L'Administration communale

Direction générale : Sylvain Bossart

Adjointe à la Direction générale : Anne Grodos

Receveur général : Frédéric Dupont et Julie Jaumotte

Comptabilité, budget et finances : Fabienne Martin

Service travaux et marchés publics : Valentine Theret et Laetitia Delpierre

Service population et État civil : Bernadette Dion, Nathalie Tellier et Laurence Lamotte

Service urbanisme, cadastre et logement : Laurence Lamotte et Fabienne Duterme

Service taxes : Nadia Baijot

Service ATL (Accueil Temps Libre) : Charlotte Allaer

Espace Public Numérique – Cyber Semois : Jeremy Delhelle

Plan de Cohésion Sociale : Anaïs Lambot

Service Énergie – POLLEC : Marie David

Service Enseignement et Fabriques d'églises : Thierry Dreumont

Surveillance de la population –PLANU : Valentine Theret

Conseillère en prévention : Laetitia Delpierre

Distribution d'eau : Yvan Conniasselle et Vincent Robberechts

23 Annexe :

PowerPoint de présentation des données issues de la partie 1 lors des séances de consultations villageoises.



OPÉRATION DE DÉVELOPPEMENT RURAL DE VRESSE

Réunions de consultation villageoise

Janvier – Février – Mars 2022

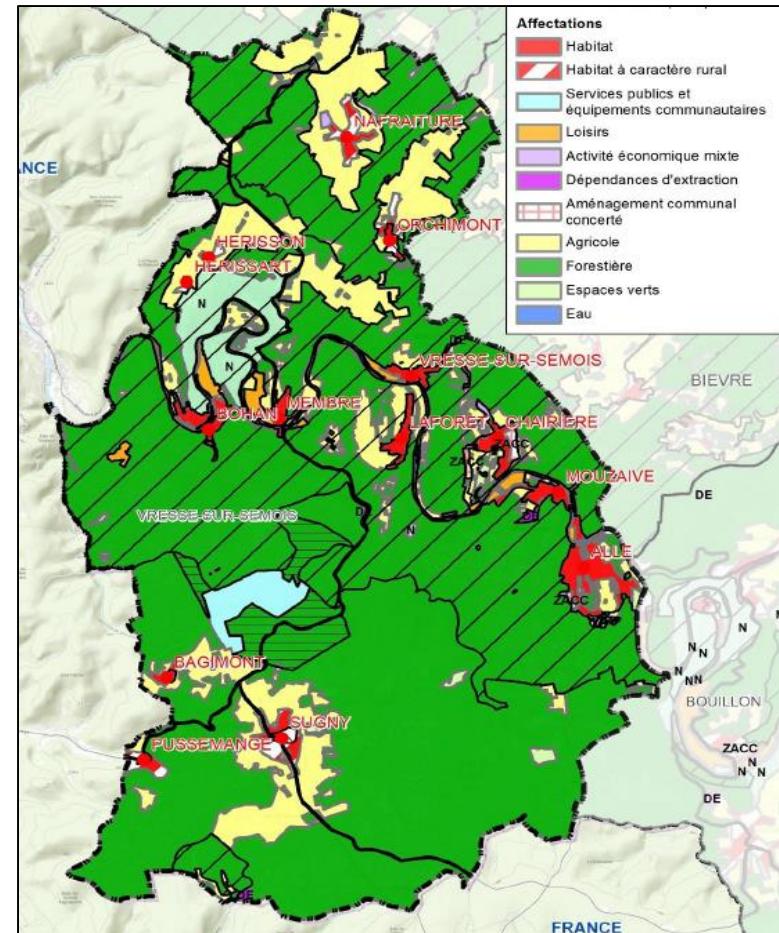
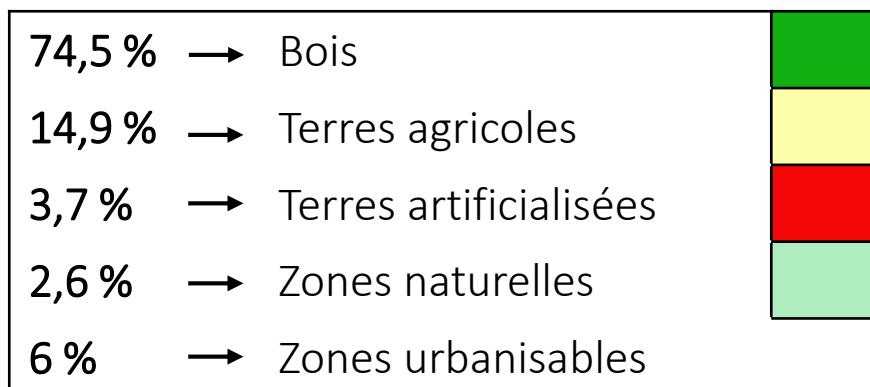




PRÉSENTATION DE LA COMMUNE

SITUATION GÉOGRAPHIQUE

- › Sud-est de la Province de Namur
- › Arrondissement administratif de Dinant
- › Pôles importants : Beauraing | Bouillon | Bertrix | Libramont
- › Accessibilité via la N95
- › Frontalière avec la France
Proximité de Charleville-Mézières et Sedan
Opportunités commerciales et économiques
- › Superficie = **10.118 hectares**



MOBILITÉ



TRAIN

- › Pas d'infrastructure ferroviaire
- › Gare IC = Libramont
- › Gare locale L = Graide-Station (commune de Bièvre)
- › Gare TGV française = Sedan et Charleville-Mézières



BUS

- › Bus locaux dans toutes les localités communales
- › Faible fréquence en dehors des horaires et périodes scolaires
- › **Mise en place d'un système de bus communal**



VOITURE

- › La commune est traversée par plusieurs axes routiers régionaux
- › Environ 30minutes pour rejoindre l'E411 « Bruxelles – Namur – Arlon – Luxembourg »
- › **Traffic routier important**

Voiture indispensable
Amène un sentiment d'insécurité routière



MOBILITÉ DOUCE

- › Projets communaux et internationaux en cours sur le territoire

ENVIRONNEMENT BÂTI

- › Spécificités architecturales des villages de la vallée de la Semois
 - Agriculture
 - Ardoisières
 - Bâtisses traditionnelles
 - Tabac



- › Laforêt repris comme **l'un des plus beaux villages de Wallonie**

- › Patrimoine bâti préservé
 - 4 sites et 10 monuments classés



- › L'inventaire du patrimoine monumental de Belgique recense 219 édifices sur la commune
 - Fermes | Lavoirs | Abreuvoirs | Bornes fontaines | Moulins

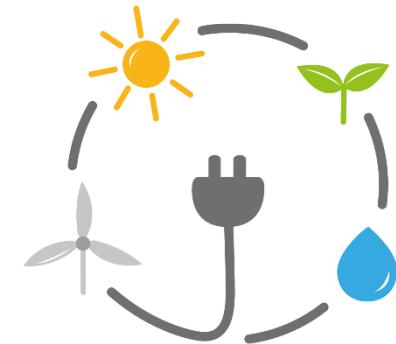
LOGEMENT

- › Parc immobilier = **3.197 bâtiments**
Erigés avant 1900 → Enjeux énergétiques et d'utilisation
- › Majoritairement des maisons 4 façades | de type ouvert | fermes | châteaux
- › Marché immobilier dynamique
↗ 24,8 % du prix de vente des maisons de type ouvert entre 2010 et 2020
- › Résidences secondaires = **1.127 bâtiments**
- › 12 logements gérés par l'Agence Immobilière Sociale (AIS)
- › Plan Habitat Permanent (PHP)
Lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale
Sur 4 zones de la commune : Bohan | Vresse | Orchimont | Membre
En 2020 : 31 personnes en zones HP



EQUIPEMENT | ENERGIE

- › Majorité des localités en zone à régime d'assainissement collectif
- › Stations d'épuration
 - Membre | Vresse | Laforêt | Alle
 - En construction à Chairière
 - À réaliser à Nafraire | Bohan | Sugny
- › **La Commune = organisme distributeur d'eau potable**
- › Dépend de plusieurs intercommunales
 - ORES (réseaux gaz et électricité)
 - BEP Environnement (collecte et gestion des déchets)
- › Adhésion à la convention des Maires
 - Engagement à réduire ses consommation de CO2 de 40% à l'horizon 2030
 - Projet de système de production d'énergie électrique renouvelable à partir de ressources hydrauliques (Poumon d'Archimède)
- › Projet de la future prison à Sugny (7 hectares) : capacité de 312 détenus
 - Fin des travaux espérés en 2026
 - Sous réserve d'obtention des autorisations et permis exécutoires



AGRICULTURE ET SYLVICULTURE



AGRICULTURE

- › 20 exploitations agricoles → élevage bovin et avicole
- › **Surface agricole utilisée (SAU) = 965 hectares**
 - 9,5 % du territoire communal
 - Pâturages et prairies permanentes
- › **Enjeu de pérennisation de l'activité agricole**
 - Faible part d'exploitants de moins de 35 ans (3,3%)
- › **Circuits courts alimentaires**
 - Marché du terroir | ventes directes à la ferme | vente de produits locaux en magasin

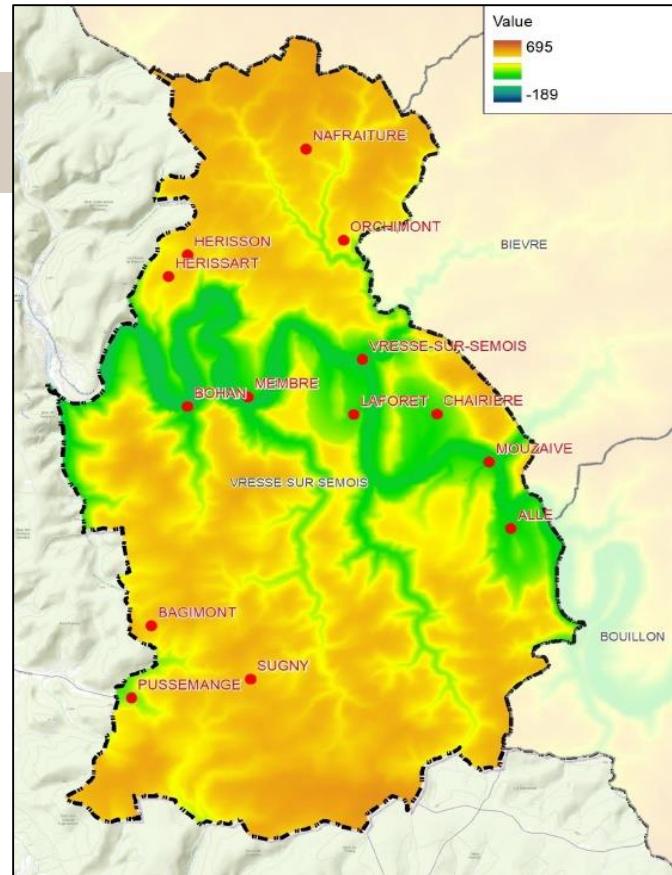


SYLVICULTURE

- › **7.538 hectares de forêts** dont 6.254 hectares en gestion communale
- › **Entreprises actives dans la gestion forestière**
 - Travaux forestiers
 - Exploitation forestière
 - Commerce du bois
 - Scieries artisanales

CONTEXTE NATUREL ET PAYSAGER

- › Position centrale de la Semois
- › 168 km de ruisseaux
 - Gestion par le SPW, la Province de Namur et la Commune
- › Bassins hydrographiques = Semois et Meuse
- › Adhésion aux contrats de rivière
 - Haute-Meuse
 - Semois-Chiers
- › Adhésion au Parc Naturel de l'Ardenne Méridionale
- › Spécificités naturelles



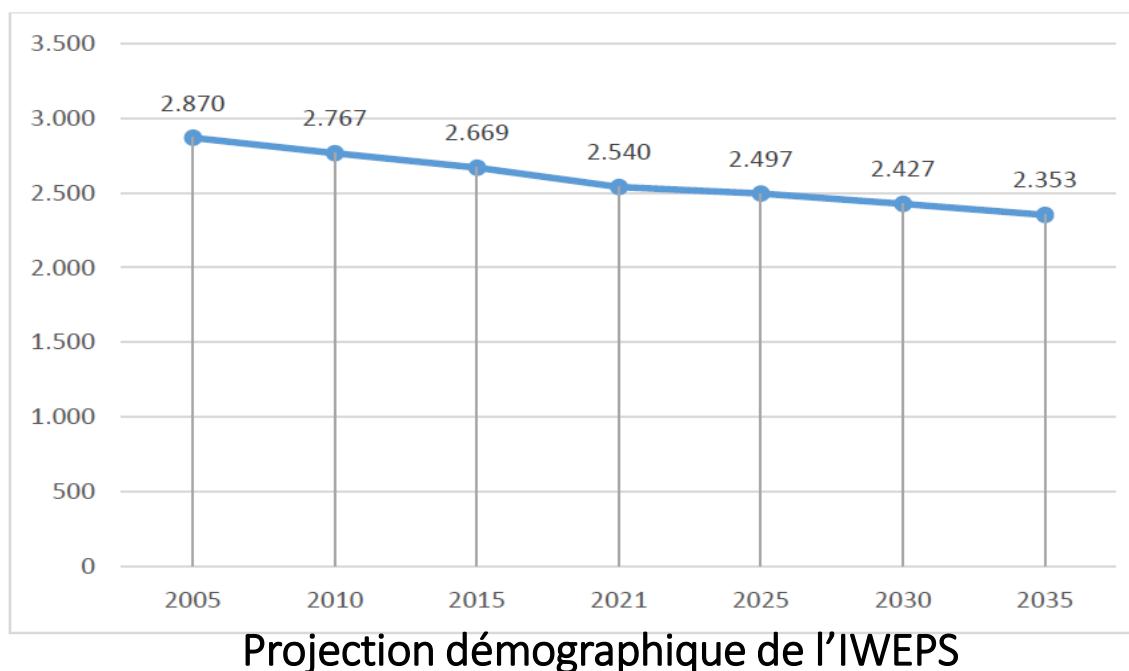
5 sites = Natura 2000 (27,2% du territoire)	2 réserves naturelles domaniales
18 sites de grand intérêt biologique	1 réserve forestière
1 cavité souterraine d'intérêt scientifique	Haies et arbres remarquables
8 périmètres d'intérêts paysagers	Divers points de vue remarquables

DÉMOGRAPHIE

- › 2.540 habitants
25 habitants/km²
- › 1.270 ménages
Moyenne de 1,94 personne par ménage privé
- › Baisse de la population de 4 %
Solde naturel négatif depuis 2010
Région démographique assez peu attractive

Arrondissement de Dinant	Région Wallonne
70 hab/km ²	215,9 hab/km ²

- › Grande proportion de personnes isolées : 46,6 %

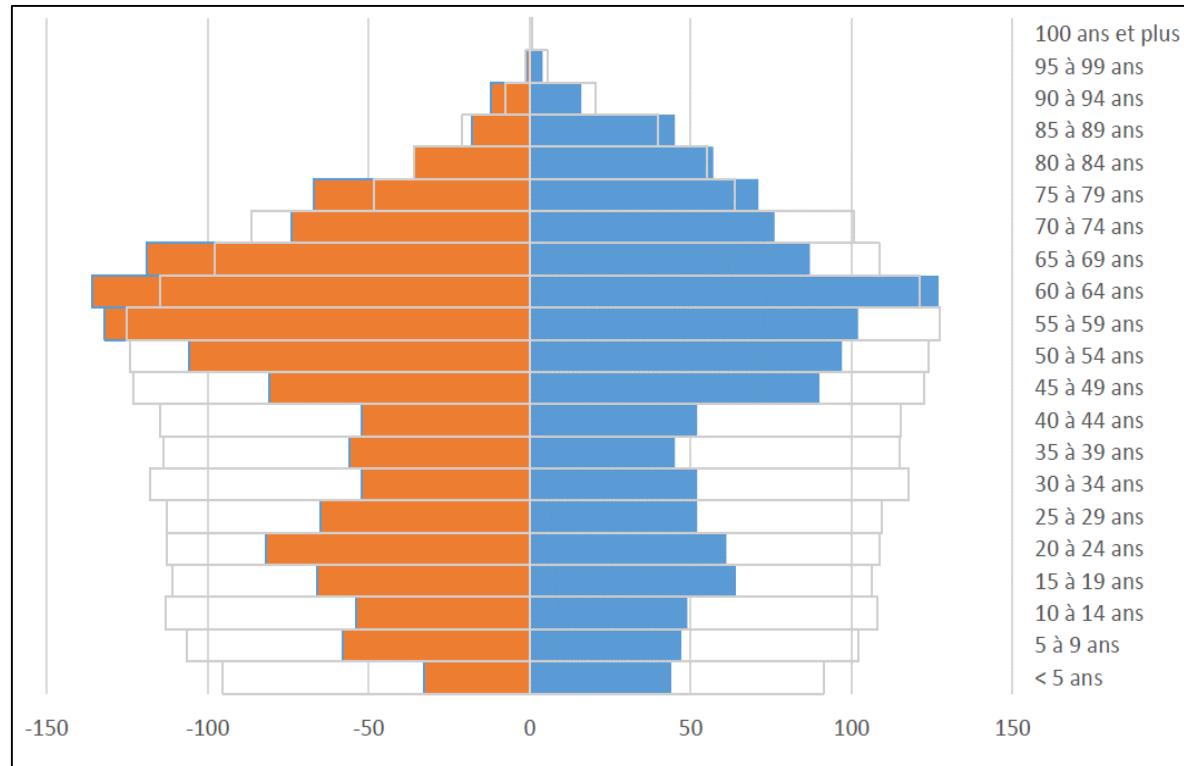


- › Diminution de 7,4% à l'horizon 2034

DÉMOGRAPHIE

- › Age moyen = 48,5 ans
Moyenne la plus élevée de la RW

Arrondissement de Dinant	Région Wallonne
42,5 ans	41,7 ans



- › Indicateurs démographiques défavorables
Projections pour 2034 :
 - 12,1 % de la part des moins de 20 ans
 - 22,4 % des plus de 64 ans

ECONOMIE

ENTREPRISES

- › 288 entreprises
↗ 24,7 % depuis 2009
- › Plusieurs grands secteurs d'activité
 - 24 % dans l'hébergement et la restauration
 - 20 % dans l'agriculture, la sylviculture et la pêche

EMPLOI

- › 60,6 % de la population active ont un poste salarié
- › 64,7 % de l'emploi salarial total sont du secteur de l'administration, la défense, l'enseignement, la santé et le social
 - S'explique par les équipements scolaires et services sociaux de la commune
- › 338 indépendants dans le commerce et l'industrie ↗
- › Future implantation de la prison à Sugny créera des nouveaux emplois

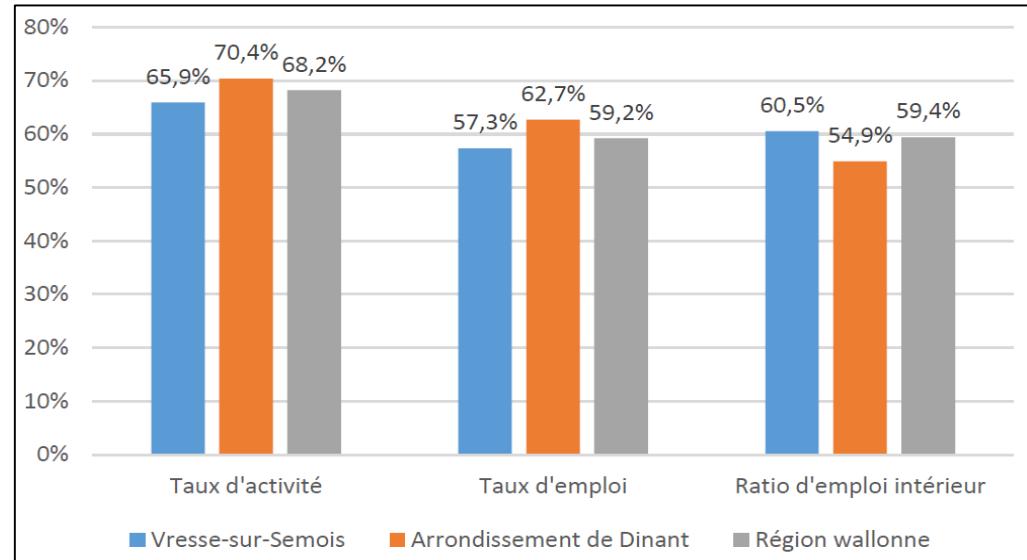
AIDES

- › Agence de Développement Local
- › Maison de l'emploi
- › Agence Locale pour l'emploi



STRUCTURE SOCIO-ÉCONOMIQUE

- › Taux d'activité et d'emploi
- › Taux de demande d'emploi
= 12,6 %
- › Revenu moyen par habitants
= 15.901 € net



Répartition par tranche de revenus

	< 10.000 €	10.001 à 20.000 €	20.001 à 30.000 €	30.001 à 40.000 €	40.001 à 50.000 €	> 50.000 €
Vresse-sur-Semois	15,1 %	34,4 %	21,3 %	11,0 %	8,1 %	10,1 %
Arrondissement de Dinant	14,3 %	28,2 %	21,0 %	13,0 %	8,2 %	15,5 %
Région wallonne	14,1 %	27,8 %	21,3 %	13,0 %	7,8 %	16,0 %

- › Une partie de la population bénéficie de l'intervention majorée (BIM)
Remboursement plus élevé des frais de soins de santé | TEC | énergie
Être bénéficiaire du BIM indique une situation de précarité

TOURISME

- › **Valorisation et attractivité du territoire** grâce à différents acteurs :
 - Maison du Tourisme du Pays de Bouillon en Ardenne
 - Parc Naturel de l'Ardenne Méridionale
 - Centre touristique et culturel
 - Syndicats d'Initiatives
- › Grande offre en hébergements, restauration et cafés
 - Projet de création d'un village de vacances sur le domaine des Dolimarts



- › Nombreuses activités
 - Musées
 - Circuits de randonnées
 - Kayaks
 - Fêtes locales



- › **Vocation touristique du territoire**
 - Principalement des touristes belges



SERVICES À LA POPULATION



ENSEIGNEMENT

- › Etablissements scolaires
 - 5 écoles fondamentales
 - 3 écoles primaires
 - Pas d'écoles secondaires (Carlsbourg | Bouillon | Beauraing)
- › Enjeu de maintenir les écoles sur le territoire



SPORT ET CULTURE

- › Peu d'infrastructure sportives
 - Centre de loisir Récréalle
 - Zones de baignades
 - Projet d'aménagement de deux aires multisports (Sugny | Bohan)
- › Organisation d'activités au Centre touristique et culturel
 - Expositions au centre d'interprétation d'art
- › Ouverture de la bibliothèque communale début 2021
 - Locations de romans | documentaires | BD | DVD
 - Projet de mise en place de boîtes à livres dans chaque village
 - Passage chaque mois de la bibliothèque itinérante de la Province de Namur



SERVICES À LA POPULATION



SANTÉ ET SERVICES SOCIAUX

- › Nombreux services proposés à la population

Accueil extrascolaire

Maison Communale d'Accueil de l'Enfance « Les P'tit choux »

Résidence pour personnes âgées

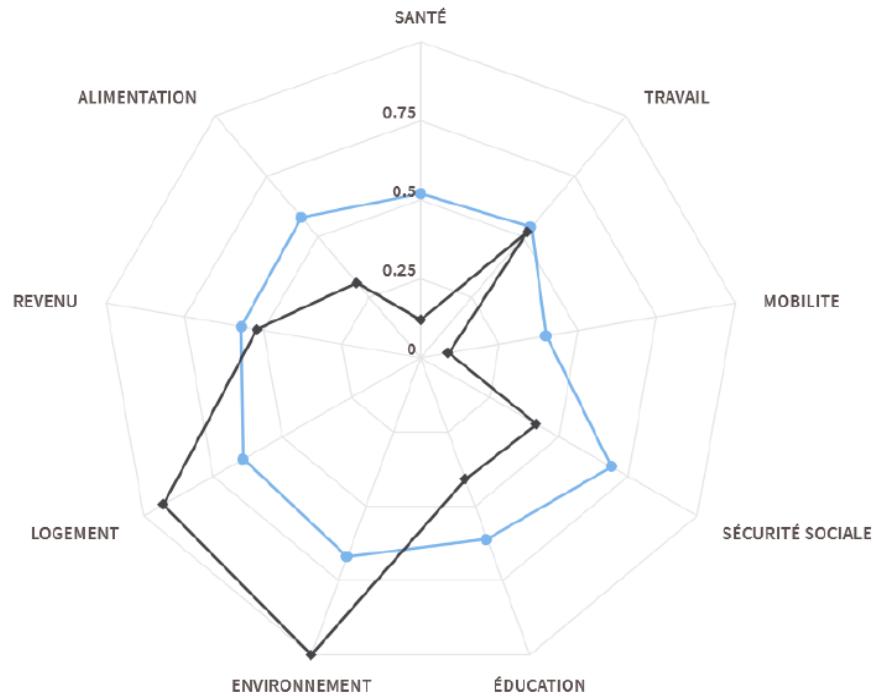
CPAS

EPN « Cyber Semois »

Centre d'accueil Fédasil

- › Offre de santé peu développée

- › Indicateurs d'accès aux droits fondamentaux





MERCI POUR VOTRE ATTENTION !